

Les effets en aval
du
système électoral québécois
1970-1976

par
Daniel Carignan

Thèse présentée à l'Ecole des Etudes supérieures et de la Recherche de
l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts en
science politique.

Ottawa, Canada
1980



UMI Number: EC55381

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55381
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

A cet ami disparu,
en ce jour du 2 mai 1975,
il était un Père,
Raymond.

Remerciement

Il n'est jamais possible de remercier toutes les personnes qui ont contribué, directement ou indirectement, à la réalisation de cette thèse. Les noms suivants ont joué un rôle important, voire indispensable, à l'accomplissement de celle-ci:

-Mme Monique Carignan a su, d'une manière très personnelle, créer un milieu propice à la réflexion analytique. C'est là une contribution qui dépasse toutes celles d'ordre scientifique.

-M. Jean-Pierre Gaboury, directeur de thèse, fut un conseiller indispensable. Il n'a pas ménagé ses conseils, autant dans la préparation et la réalisation que dans la rédaction. Je me dois de souligner sa disponibilité et sa cordialité dans les rapports établis.

Mme Caroline Andrew et M. François-Pierre Gingras, membres du jury de thèse, ont apporté un éclairage important sur différents points, particulièrement au niveau de certains concepts comme le scrutin, la carte électorale et les divisions électorales.

-Mme Lucie Carignan a concouru à cette recherche en prenant une part active dans la compilation des données.

Enfin, je tiens à remercier l'Université d'Ottawa de m'avoir permis d'occuper un poste d'assistant à l'enseignement au cours des deux années passées à ce programme. Tout en étant une source de financement, il m'a permis d'acquérir une expérience dans le domaine de l'enseignement.

Table des matières

Introduction.....	8
Liste des diagrammes.....	12
Liste des tableaux.....	13
Chapitre I	
Les fondements analytiques	
I.1 Les concepts de base.....	20
I.1.1 La loi électorale.....	21
I.1.2 Le scrutin.....	23
I.1.3 Le mode de scrutin.....	23
I.1.4 La carte électorale et les divisions électora- les.....	32
I.2 Les distorsions causées par le mode de scrutin majoritai- re uninominal à un tour en vigueur au Québec.....	39
I.3 Synthèse et analyse critique des recherches dans le domai- ne de l'analyse électorale sur la sources des distor- sions.....	52
I.3.1 Les conséquences d'une modification des divisions électorales.....	55
I.3.2 La répartition inégale des majorités.....	64
I.3.3 Reconnaissance du mode de scrutin comme une sour- ce de distorsions...mais comment mesurer ses ef- fets?.....	66
I.3.4 Les divisions électorales et le mode de scrutin: des structures qui créent respectivement leurs propres distorsions électorales.....	82
I.3.5 La primauté du mode de scrutin.....	86
I.3.5.1 L'hypothèse et la démarche.....	87
I.3.5.2 Les éléments.....	88
I.3.5.2.1 Les dimensions de partage comp- table du suffrage exprimé par l'électorat.....	88
I.3.5.2.2 La distribution des sièges au parlement.....	89

1.3.5.3 Le modèle.....	90
1.3.5.4 Conséquences de la formulation.....	93
1.4 Le modèle d'analyse.....	99
1.4.1 Les effets en amont et en aval du système électoral.....	100
1.4.2 Les relations entre les structures des effets en aval.....	102
1.4.2.1 La relation mode de scrutin-scrutin....	102
1.4.2.2 La relation mode de scrutin -divisions électorales.....	104
1.4.2.2.1 Un échantillon des modes de scrutin.....	105
1.4.2.2.2 La transposition des résultats des élections québécoises de 1976 sur les différents modes de scrutin de l'échantillon.....	106
1.4.2.2.3 L'importance des divisions électorales.....	109
1.4.3 Les sources de distorsions.....	115
1.4.3.1 La répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions.....	116
1.4.3.2 Le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions.....	116
1.4.3.2.1 Les votes obtenus par les partis politiques se trouvant dans l'opposition à l'intérieur d'une circonscription.....	118
1.4.3.2.2 Les votes composant la majorité du candidat élu.....	118
1.4.4 Les techniques de mesure.....	119
1.4.4.1 La répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions.....	120
1.4.4.2 Le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions.....	122
1.4.5 Les hypothèses et la démarche.....	123

Chapitre 2

Analyse des sources de distorsions causées par les structures en aval, 1970-1976.

2.1 La répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions.....	129
2.1.1 L'influence sur les circonscriptions.....	129
2.1.2 L'influence sur les partis politiques.....	131
2.1.3 L'influence sur les votes.....	135
2.2 Le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions.....	140
2.2.1 Les éléments composant les votes perdus.....	140
2.2.1.1 Les votes obtenus par les partis politiques de l'opposition à l'intérieur des circonscriptions.....	140
2.2.1.2 Les votes composant la majorité des candidats élus.....	145
2.2.2 Les votes nécessaires et les votes perdus.....	150
2.2.3 Les conséquences du phénomène d'élimination des votes.....	154
2.2.4 Les distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions.....	155
2.3 L'effet composé des deux sources de distorsions.....	157
Une première conclusion.....	167

Chapitre 3

Le rapport d'interdépendance entre le mode de scrutin et les divisions électorales.

3.1 La nécessité de créer une commission dans le domaine électoral.....	170
3.2 Le contenu du mandat du CPRDE.....	179
3.3 L'analyse respective des deux sources de distorsions.....	182
3.3.1 La répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions.....	186
3.3.2 Le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions.....	188

3.4 L'effet composé des deux sources de distorsions.....	202
Une deuxième conclusion.....	207
Conclusion générale.....	210
Annexe I - La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.....	219
Annexe II - La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....	263
Bibliographie.....	291

dans les sciences,...notre but à nous tous est de nous voir un jour dépassés. Nous ne pouvons accomplir un travail sans espérer en même temps que d'autres iront plus loin que nous (Weber, Max - Le savant et le politique, Paris, Plon, p. 76).

Introduction

Au cours des dernières décennies, les politicologues et les sociologues se sont beaucoup attardés aux phénomènes électoraux. Ils ont accumulé une somme impressionnante d'informations qui, à la fois, se complètent et se contredisent. On a nettement l'impression, face à cette avalanche de recherches, qu'il s'agit d'un domaine sur-exploité. Dans ce sens, on peut facilement penser qu'il ne reste plus grand chose à dire de nouveau. C'est là une perception dont il faut se méfier. L'analyse des systèmes électoraux est un champ d'étude extrêmement vaste où les recherches effectuées ne font que lever le voile sur une mince partie de celle-ci. Sa complexité s'explique par le fait qu'elle recoupe une multitude de facettes de notre contexte social. Notre recherche n'a pas l'intention d'embrasser l'ensemble de cette réalité. Plusieurs chercheurs ont essayé de présenter un cadre qui devrait tenir compte de la totalité des variables susceptibles d'influencer le développement des systèmes électoraux. Nous avons de bonnes raisons de douter de leur réussite. D'une part, même si l'on a accumulé beaucoup d'informations, l'élaboration des modèles d'analyse est encore au stade de l'expérimentation. Il y a une marge entre l'accumulation d'information et la construction de modèles expliquant certains phénomènes. De plus, la situation se complique par le fait que le développement de la sociologie et de la science politique ne s'effectue pas

au même rythme dans chaque pays. Ce contexte nous a projeté vers l'analyse de type "comparatif" que nous reconnaissons comme peu féconde dans la situation actuelle. Cette orientation démontre jusqu'à quel point la sociologie et la science politique dans le domaine électoral ne sont qu'au début de leur démarche. D'autre part, l'élaboration théorique est plus que sommaire. Jusqu'à nos jours, les analyses électorales se sont plutôt développées en marge des grands courants de pensée. Il y a peu de chercheurs qui ont essayé de lier l'analyse électorale aux grandes théories sociologiques et politiques comme le marxisme ou le structuro-fonctionnalisme. Le faible développement d'une "théorie de la légitimité" en fait fois. Dans un tel contexte, nous avons jugé plus que raisonnable de nous restreindre à un domaine particulier de celle-ci.

La problématique de cette recherche se lit comme suit: nous cherchons à cerner les effets en aval du système électoral québécois dans la transformation du suffrage exprimé en sièges. En d'autres termes, il s'agit, d'une part, de déterminer le rapport entre le mode de scrutin et les divisions électorales, communément appelées la carte électorale, et d'autre part, de préciser les sources de distorsions résultant de ceux-ci dans le but de mettre en lumière le processus qui permet de convertir le suffrage exprimé en sièges dans le contexte propre au Québec. Alors notre recherche se présente principalement comme une analyse descriptive puisque l'on veut démontrer le fonctionnement du mode de scrutin en vigueur au Québec.

Pour arriver à cette objectif, deux axes principaux animent notre réflexion. Premièrement, nous faisons une critique des recherches déjà entreprises par les chercheurs québécois. Cette approche ne doit pas être perçue comme un dénigrement de celles-ci. Plusieurs de leurs éléments sont retenus pour les fins de la présente recherche. Elle doit être interprétée dans le sens que M. Weber lui donne. Deuxièmement, nous proposons un modèle d'analyse qui tient compte des dif-

férents rapports soulevés par notre problématique. Ces deux axes ne sont pas étudiés de façon simultanée. Ils se retrouvent dans chacune des parties de la recherche.

Sur le plan structurel, cette recherche se divise en trois parties. Chacune d'elles correspond à un chapitre. Le premier a pour but de proposer un modèle d'analyse, tandis que les deux autres cherchent à vérifier sa véracité. Le premier chapitre se subdivise en quatre parties. Premièrement, nous portons une attention particulière à la définition de certains concepts. Deuxièmement, nous mettons en lumière les inégalités ou les distorsions engendrées par le mode de scrutin en place au Québec. Troisièmement, nous faisons une analyse synthèse-critique des différents travaux réalisés par les chercheurs québécois dans le domaine étudié. Et quatrièmement, nous suggérons un nouveau modèle d'analyse. Le deuxième chapitre cherche à savoir si notre modèle tient véritablement compte de toutes les sources de distorsions. Le troisième chapitre a pour but de saisir le rapport qui s'établit entre le mode de scrutin et les divisions électorales dans le système électoral québécois.

Il faut aussi reconnaître que, au delà de la compréhension du fonctionnement de notre système électoral, nous nous sommes fixés un autre objectif. Nous avons essayé, malgré les aspects techniques de sujet étudié, de rendre cette recherche le plus accessible possible. Dans ce sens, nous avons voulu répondre à une demande de certains politiciens québécois. R. Burns, ex-ministre d'Etat à la réforme électorale et parlementaire, s'exprime ainsi dans son livre vert sur la réforme du mode de scrutin:

Il serait certainement désirable que les gens de sciences politiques fassent l'effort de rendre davantage compréhensibles des notions qui se rapportent à un aspect aussi fondamental de la vie de tous les jours de leurs citoyens du Québec (1)

(1) Gouvernement du Québec - Un citoyen, un vote (livre vert

Nous pensons que cette démarche est indispensable si l'on veut qu'une prise de conscience assez forte se développe dans le but d'exercer des pressions sur le gouvernement pour modifier le présent mode de scrutin.

Daniel Carignan
Juillet 1980

Liste des diagrammes

Diagramme 1.1 - Statistiques électorales provinciales, Québec, selon le parti au pouvoir et le principal parti d'opposition (en pourcentage du suffrage et des sièges).....	42
Diagramme 1.2 et 1.3 - Ensemble des facteurs qui interviennent dans l'acte de voter (élections de 1970).....	75-77
Diagramme 1.4 - Les effets en amont et les effets en aval du système électoral québécois.....	103
Diagramme 1.5 - La relation entre le mode de scrutin et les divisions électorales dans un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour.....	112
Diagramme 1.6 - La relation entre le mode de scrutin et les divisions électorales dans un mode de scrutin mixte équilibré.....	113
Diagramme 1.7 - La relation entre le mode de scrutin et les divisions électorales dans un mode de scrutin proportionnel approché avec la représentation régionale (méthode d'Hondt).....	114
Diagramme 1.8 - Les effets en aval dans un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour.....	124

Liste des tableaux

Tableau 1.1 - Le nombre de circonscriptions ou le nombre de députés, pour les élections québécoises de 1841 à 1973....	35
Tableau 1.2 - La division linguistique des populations dans les douze circonscriptions protégées par l'article 80 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, pour les années 1891 et 1961.....	38
Tableau 1.3 - Statistiques électorales provinciales, Québec, selon le parti au pouvoir et le principal parti d'opposition (en pourcentage du suffrage et des sièges).....	40
Tableau 1.4 - Différence entre les sièges et le suffrage, selon le parti au pouvoir et le principal parti d'opposition pour les élections québécoises de 1867 à 1976.....	45
Tableau 1.5 - Différence en pourcentage entre les sièges et le suffrage, selon les principaux tiers-partis pour les élections de 1944, de 1948, de 1966 et de 1970.....	44
Tableau 1.6 - Les modifications en pourcentage dans la répartition des sièges et celle du suffrage d'une élection à l'autre, selon les partis politiques exerçant le pouvoir et l'opposition officielle, pour les élections québécoises de 1871-1976.....	47
Tableau 1.7 - Les modifications en pourcentage dans la répartition des sièges et celle du suffrage d'une élection à l'autre, regroupées en certaines catégories, selon les partis politiques exerçant le pouvoir et l'opposition officielle, pour les élections québécoises de 1871-1976.....	51
Tableau 1.8 - Résultats obtenus par les quatre principaux partis dans trois catégories de circonscriptions, pour les élections québécoises de 1970.....	70
Tableau 1.9 - Les partis qui arrivent aux premier et deuxième rangs selon l'ampleur de la majorité victorieuse, pour les élections québécoises de 1970.....	72

Tableau 1.10 - Ordre des partis selon les effets (positifs ou négatifs) qu'ont eu par leurs résultats les mécanismes électoraux pour les élections québécoises de 1970.....	73
Tableau 1.11 - Illustration des distorsions mécaniques découlant du scrutin majoritaire uninominal à un tour dans la carte inégalitaire avantageant les circonscriptions rurales.....	79
Tableau 1.12 - Illustration des distorsions mécaniques découlant du scrutin majoritaire uninominal à un tour dans une carte électorale parfaitement égalitaire.....	81
Tableau 1.13 - Les partis politiques favorisés par la carte électorale et le mode de scrutin pour les élections générales québécoises, au cours de la période se situant entre 1944 et 1970.....	83
Tableau 1.14 - Décomposition de l'écart entre le pourcentage de sièges et le pourcentage du suffrage pour les partis en présence aux élections de 1966, de 1970, de 1973 et la nouvelle carte.....	95
Tableau 1.15 - La répartition des sièges et des distorsions pour chacun des modes de scrutin de l'échantillon selon les principaux partis politiques québécois.....	107
Tableau 2.1 - Circonscriptions sur-représentées et sous-représentées par rapport à la moyenne pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.....	130
Tableau 2.2 - Circonscriptions sur-représentées et sous-représentées par rapport à la moyenne, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.....	132
Tableau 2.3 - L'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.....	136

Tableau 2.4 - L'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.....139

Tableau 2.5 - L'importance des votes appuyant un ou des partis politiques de l'opposition à l'intérieur des circonscriptions, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976..... 141

Tableau 2.6 - La répartition des votes victorieux et défaites à l'intérieur des circonscriptions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976..... 143

Tableau 2.7 - L'importance des votes composant la majorité des candidats élus pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976..... 146

Tableau 2.8 - La répartition des votes victorieux et composant la majorité des candidats élus, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976..... 148

Tableau 2.9 - Les votes nécessaires et perdus, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976..... 152

Tableau 2.10 - L'importance des distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976..... 156

Tableau 2.11 - L'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973

et de 1976.....	158
Tableau 2.12 - Les votes nécessaires et perdus pondérés, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.....	163
Tableau 2.13 - La distribution en pourcentage des votes nécessaires pondérés et des sièges, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.....	166
Tableau 3.1 - La distribution du suffrage exprimé et des sièges, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....	184
Tableau 3.2 - L'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....	187
Tableau 3.3 - La répartition des votes victorieux et défaites à l'intérieur des circonscriptions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....	190
Tableau 3.4 - La répartition des votes victorieux et composant la majorité des candidats élus, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....	192
Tableau 3.5 - Les votes nécessaires et perdus, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....	195
Tableau 3.6 - L'importance des distorsions causées par le	

caractère majoritaire uninominal des circonscriptions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....198

Tableau 3.7 - L'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....200

Tableau 3.8 - Les différences enregistrées entre le total des deux sources de distorsions et les distorsions totales, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976, et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....201

Tableau 3.9 - Les votes nécessaires et perdus pondérés, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....203

Tableau 3.10 - La distribution en pourcentage des votes nécessaires pondérés et des sièges, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....206

Tableau I - La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970.....222

Tableau II - La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1973.....236

Tableau III - La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1976.....	250
Tableau IV - La distribution des votes entre les partis politiques lors des élections québécoises de 1970 et selon le document du PQ.....	265
Tableau V - La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription, selon les partis politiques, pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972....	268
Tableau VI - La distribution des votes entre les partis politiques lors des élections québécoises de 1970 et après la première étape.....	281
Tableau VII - Le nombre d'électeurs inscrits, les votes du RC et des "autres" partis politiques pour les circonscriptions se retrouvant dans les Iles de Montréal et Jésus lors des élections québécoises de 1970.....	283
Tableau VIII - Résumé des informations recueillies dans la deuxième étape sur les votes appuyant le RC et les "autres" partis politiques.....	289
Tableau IX - La distribution des votes entre les partis politiques lors des élections québécoises de 1970 et après la deuxième étape.....	290
Tableau X - La distribution des votes pondérés, selon les partis politiques, pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.....	290

Chapitre I

Les fondements analytiques

Si "la science n'est pas une masse de faits, mais une façon d'ordonner les faits de la nature afin de leur donner une unité et de les rendre intelligibles"(1), il apparaît indispensable dès le début de l'analyse de porter une attention particulière à la définition des concepts et à la présentation d'un cadre d'analyse précis. C'est à cet objectif que nous nous attardons dans ce premier chapitre. Nous suivons la démarche suivante. Premièrement, nous proposons des définitions de certains concepts, tels que la loi électorale, le scrutin, le mode de scrutin, la carte électorale et les divisions électorales. Deuxièmement, nous brossons un tableau des principales distorsions propres au niveau du mode de scrutin en vigueur au Québec. Il s'agit de rendre compte des effets ou des conséquences de celui-ci. A ce stade de l'analyse, nous ne cherchons pas à expliquer la source des distorsions. Elle revient à deux étapes subséquentes. Troisièmement, à partir d'une perspective historique, nous ferons un tour d'horizon sur les différents cadres d'analyse qui veulent expliquer l'origine des distorsions du système électoral québécois. Notre but n'est pas de les reprendre un à un pour en faire une synthèse, mais plutôt de proposer une analyse critique qui met en lumière les aspects positifs et négatifs de chacun d'eux. Et quatrièmement, en s'inspirant des remarques du point précédent, nous proposons un nouveau cadre d'analyse qui permet de cerner l'ensemble des effets en aval du système électoral québécois. Ce dernier propose des hypothèses qui seront vérifiées dans les chapitres suivants. C'est dans cette perspective que nous orientons notre analyse.

I.1 Les concepts de base

La définition des concepts est toujours une tâche difficile car elle nous oblige à faire certains choix qui condi-

(1) Dr Bronowski (président de la "British Association") dans The Manchester Guardian, 8 septembre 1955.

tionnent en partie l'ensemble de notre analyse. Malheureusement, plusieurs chercheurs se défilent devant cette obstacle. Cette approche engendre de nombreux problèmes dans l'interprétation de certaines analyses. Contrairement à celle-ci, nous préférons celle de J. Meynaud, qui souligne, avec raison, "mieux vaut ne rien cacher de nos hésitations et de nos divisions: c'est la condition nécessaire du progrès"(1).

Pour les besoins de notre recherche, nous nous limitons aux cinq concepts suivants: la loi électorale, le scrutin, le mode de scrutin, la carte électorale et les divisions électorales. Il ne s'agit pas de proposer tout simplement une définition, mais de voir comment ils se sont concrétisés au niveau de l'histoire. Elle est courte, mais elle permet de clarifier la situation.

1.1.1 La loi électorale

La définition de la "loi électorale" est intimement liée à celle du "système électoral". R. Boily remarque qu'il y a deux manières de définir le système électoral: premièrement, "c'est l'ensemble des procédures qui déterminent les conditions de l'élection de nos représentants"(2) et deuxièmement, "c'est, ..., l'ensemble des modalités qui permettent de dire à qui iront les sièges à pourvoir dans chacune des circonscriptions électorales et suivant quel rapport entre le nombre de sièges et le nombre de voix reçus cette répartition se fera" (3). D'une part, le système électoral regroupe l'ensemble des procédures propres à une élection et d'autre part, on tend à le limiter aux mécanismes d'attribution des

(1) Meynaud, Jean - "Introduction: présentation générale des parlementaires", dans Revue Internationale des sciences sociales, Vol. XIII, no. 4, 1961, p. 580.

(2) Boily, Robert - "Les modes de scrutin", dans Fédération libérale du Québec - Pour une politique québécoise, Montréal, Editions du Jour, 1967, p. 144.

(3) Ibid. p. 144.

sièges. Ces deux définitions sont assez restrictives. La deuxième favorise l'exclusion de la période précédente la prise du vote, tandis que la première élimine la période se situant entre deux élections.

Nous croyons qu'une définition du système électoral doit s'articuler à trois niveaux: 1) la période se situant entre le déclenchement d'une élection ou d'un référendum; 2) la période électorale ou référendaire elle-même et 3) les mécanismes qui convertissent les suffrages exprimés en sièges dans le cadre d'une élection. Le premier niveau est celui où le rayonnement du système électoral est le moins grand. Il ne faut tout de même pas sous-estimer son importance. Il rassemble les mécanismes se rapportant au financement des partis politiques, à la mise à jour de la liste électorale, etc. Le deuxième niveau est plus complexe. Il regroupe l'ensemble des procédures qui définissent l'"environnement" dans lequel les partis politiques diffusent leurs options politiques au cours d'une élection. Son influence se fait sentir à trois paliers: les partis politiques (les sondages, les ressources financières, la publicité, les mass-média, etc.), le scrutin (les listes électorales, le type de bulletin de vote, le choix des officiers d'élection, etc.) et le mode de scrutin. Le troisième niveau est le plus facile à cerner. Il réunit le scrutin, le mode de scrutin et la carte électorale. C'est à ce dernier que notre recherche accorde le plus d'attention. Alors le système électoral regroupe l'ensemble des procédures qui conditionnent les partis politiques entre et pendant les élections ou les référendums et il détermine leur représentativité à l'Assemblée nationale. La loi électorale est au centre du système électoral car elle en précise les contours. On la définit ainsi: l'ensemble des procédures juridiques qui déterminent le contenu du système électoral.

Maintenant, nous limitons notre analyse au troisième niveau, c'est-à-dire le scrutin, le mode de scrutin et la carte électorale.

I.1.2 Le scrutin

Le "scrutin" est sûrement l'un des concepts les plus mal définis. Par exemple, le document "Un citoyen, un vote" du gouvernement du Québec le définit comme suit: le scrutin "signifie tout simplement "le vote". Le jour du scrutin, c'est le jour du vote"(1). Il nous semble que cette définition est très simpliste car elle réduit le scrutin au jour de l'élection. Pour nous, le scrutin regroupe l'ensemble des procédures juridiques qui entourent la cueillette des bulletins de vote lors de la journée des élections. Alors le scrutin détermine les modalités de fonctionnement et de représentativité au sein des sections de vote (2). Il reste que le scrutin n'évolue pas dans un vase clos. D'une part, il se voit confier le rôle de concrétiser l'application des listes électorales, mais leur confection lui échappe totalement et d'autre part, le contenu même des bulletins de vote n'est pas déterminé par celui-ci, mais par le mode de scrutin. Nous reviendrons sur ce dernier point dans une des sections suivantes.

En résumé, le scrutin réunit l'ensemble des procédures juridiques qui permettent de recueillir la volonté populaire lors de la journée des élections.

I.1.3 Le mode de scrutin

Dans son livre vert sur la réforme du mode de scrutin, le gouvernement du Québec propose deux définitions:

Un mode de scrutin est l'ensemble des règles qui déterminent une manière de voter (3).

Le système par lequel le citoyen élit ses représentants et donc finalement se donne un gouvernement (4).

(1) Gouvernement du Québec - Un citoyen, un vote (livre vert sur la réforme du mode de scrutin), Québec, avril 1979, p.16.

(2) Communément appelé "polls".

(3) Gouvernement du Québec - Un citoyen, un vote, op. cit., p.16.

(4) Ibid. p. 21.

Nous rejetons systématiquement la deuxième car elle propose une définition tellement générale du mode de scrutin, qu'on peut la confondre avec celle du système électoral. La première doit aussi être éliminée pour la même raison. Malgré tout, elle soulève un point qui justifie que l'on s'y attarde plus longuement. Il nous semble que le rapport établi entre un certain type de mode de scrutin et la manière de voter est beaucoup trop rigide, principalement aux niveaux des mécanismes de conversion des suffrages exprimés en sièges. Il reste que cette relation peut s'avérer juste si l'on approfondit les rapports entre le scrutin et le mode de scrutin. Par exemple, si l'on se trouve devant deux modes de scrutin où d'une part, l'électeur peut choisir son député à partir d'une liste et d'autre part, l'électeur se voit imposer un représentant par les partis politiques, il est clair que le mode de scrutin conditionne en partie la manière de voter. Alors une définition du mode de scrutin doit, en premier lieu, tenir compte du rapport entre celui-ci et le scrutin par l'intermédiaire du type de bulletin de vote. Nous concrétisons plus loin ce rapport lorsqu'on analyse les différents types de modes de scrutin.

Il faut aussi repousser les définitions qui sont en fait une énumération des différents types de modes de scrutin. La définition proposée par le Parti québécois en est un excellent exemple:

...qui (le mode de scrutin) détermine que chaque circonscription élit un ou plusieurs députés; que pour être élu, une majorité simple ou pluralité des voix est nécessaire; ou encore que la proportion des députés élus pour chaque parti doit équivaloir le plus possible à la proportion du vote populaire obtenue par chaque parti (1).

(1) Parti québécois - La nouvelle carte électorale du Québec, Montréal, Editions du Parti québécois, 1972, p. 5.

Tout un ensemble d'autres définitions présente le mode de scrutin comme le mécanisme ou la technique qui permet de convertir les suffrages en sièges. Les définitions de P. Duguay et de R. Boily illustrent bien cette perspective (1).

Le mode de scrutin est en quelque sorte la technique par laquelle se fait le jeu de la représentation: il s'agit essentiellement d'un mécanisme qui, par une façon d'accumuler et de partager le vote populaire, assure l'élection de représentants. C'est le moyen, en d'autres mots, de transformer les suffrages exprimés en sièges (2).

...ensemble des modalités qui permettent de dire à qui iront les sièges à pourvoir dans chacune des circonscriptions électorales et suivant quel rapport entre le nombre de sièges et le nombre de voix reçues cette répartition se fera (3).

Alors une définition du mode de scrutin doit, en second lieu, rendre compte du fait qu'il regroupe l'ensemble des mécanismes qui convertissent les suffrages exprimés en sièges.

Si l'on reprend nos deux remarques, on définit le mode de scrutin comme le mécanisme ou la technique qui, d'une part, précise la manière dont l'électeur choisit ses représentants et, d'autre part, convertit les suffrages exprimés

-
- (1) Elle est aussi appuyée par Jean Meynaud - "Les principaux modes de scrutin en régime parlementaire", dans la revue Forces, no. 13, 1970, p. 11, André Bernard - La politique au Canada et au Québec, Montréal, Presse de l'Université du Québec, 1976, p. 170 et la Société nationale des Québécois - Le système électoral québécois: Réforme ou réformette, Québec, 1970, p. 43.
- (2) Duguay, Pierre - La réforme électorale au Québec, Nicolet, 1970, p. 18.
- (3) Boily, Robert - "Pourquoi réformer en profondeur la loi électorale", dans la revue Maintenant, no. 99, octobre 1970, p. 262.

en sièges. Maintenant, nous pouvons faire un bref résumé des différents modes de scrutin qui se sont exprimés au cours de l'histoire.

Il y a trois mille ans, dans des petites cités du monde antique, lorsqu'on devait choisir entre deux options ou deux aspirants à un même poste, au lieu de recourir à la violence ou d'invoquer les astres, on prenait le vote parmi ceux qui avaient le privilège de participer à la vie publique. L'option ou l'aspirant qui avait la majorité l'emportait. Dans ce contexte, toutes décisions reposent sur une "majorité absolue", c'est-à-dire que le gagnant a au minimum la moitié plus un des suffrages exprimés. Cette démarche était viable jusqu'au moment où le choix de l'électeur se limitait à deux. Il en n'était pas de même quand le nombre d'options et de candidats se multipliait. Il arrivait souvent que la minorité l'emporte. Par exemple, si l'on se trouvait devant trois options, dont la distribution des votes était la suivante, 30% pour la première, 30% pour la deuxième et 40% pour la troisième, on remarque que la troisième était majoritaire, mais il s'agissait d'une victoire minoritaire au regard des deux autres options qui regroupaient 60% du vote populaire. Dans ce dernier cas, on parlait de "majorité relative", c'est-à-dire que le gagnant avait plus de votes que les autres, mais il n'avait pas la majorité absolue. Pour corriger cette situation, les Anciens décident d'améliorer le système en vigueur en lui ajoutant plusieurs tours de scrutin jusqu'à ce que l'on obtienne l'appui d'une majorité absolue. Il s'agit de retirer le candidat le moins populaire à chaque tour de scrutin (1). Ce système a été mis sur pied dans les cités grecques, il y a 2,500 ans. Malgré tout, celui-ci n'assurait pas nécessairement le ralliement de la majorité absolue des électeurs car ils se trouvaient, au

(1) Aujourd'hui, cette méthode est utilisée au Canada et au Québec dans les congrès des partis politiques pour choisir leur chef.

filis des tours de scrutin, à adhérer à un choix de deuxième, troisième...classe. Dans ces conditions, les électeurs préféreraient s'abstenir ou annuler leur vote (1).

Vers l'an mille, on cherche une nouvelle méthode pour améliorer la représentativité des élus. Il s'agit du scrutin à plusieurs tours avec le vote obligatoire (2) et la règle de la majorité absolue de ces membres (3). C'est avec l'avènement des institutions parlementaires que les mécanismes de distribution des sièges entre les partis politiques apparaissent. Elles se concrétissent dans les pays européens au XIX^{ème} siècle. Ce nouveau système électoral se fonde sur deux éléments contradictoires: d'une part, il doit être fidèle, c'est-à-dire qu'il "garantit que les élus sont véritablement représentatifs des électeurs"(4) et d'autre part, il doit aussi reposer sur l'efficacité, c'est-à-dire qu'il "garantit que les élus peuvent véritablement exercer le pouvoir qui leur a été délégué"(5). C'est la lutte entre ses deux principes contradictoires qui va donner naissance à tout un amalgame de modes de scrutin. En gros, on peut réduire les différents modes de scrutin à deux grands types: le mode de scrutin majoritaire et le mode de scrutin proportionnel. Le premier tend à favoriser l'efficacité gouvernementale et le second, à reproduire fidèlement le vote populaire des électeurs. Voyons chacun de ces deux modes de scrutin.

(1) On constate la même situation en France qui utilise un système électoral à deux tours. Le nombre d'abstentions est plus élevé au deuxième tour qu'au premier.

(2) Aujourd'hui, l'Eglise catholique romaine utilise ce système pour choisir le Pape lors des conclaves.

(3) Elle existe chez un grand nombre d'organisations du monde des affaires.

(4) Gouvernement du Québec - Un citoyen, un vote, op. cit., p. 21.

(5) Ibid. p. 22.

Le mode de scrutin majoritaire est le système électoral par "lequel les candidats sont élus à la majorité absolue ou relative des voix, sans que l'on tienne compte de l'importance de la majorité détenue par les adversaires"(1). J.M. Cotteret et C. Emeri adopte une position relativement semblable: "il s'agit d'un mode de scrutin au terme duquel le candidat qui obtient le plus de voix est proclamé élu"(2). Ce mode de scrutin se divise en deux catégories: uninominal ou plurinominal. Dans le premier cas, il y a un seul siège à pourvoir et dans le second, on demande aux électeurs de désigner plusieurs élus en même temps (3). R. Boily est plus explicite. Le mode de scrutin majoritaire uninominal se caractérise par le fait que "quelque soit le pourcentage de voix obtenu par un parti, dès qu'il a plus de voix que chacun des candidats et même si cette majorité est d'une voix, c'est lui qui remportera le siège" (4), tandis que le mode de scrutin majoritaire plurinominal, "le parti dont la liste de candidats a remporté le plus de voix, remportera tous les sièges du comté"(5). Pour ce qui est du choix des candidats, il se fait au sein des partis politiques. On se trouve à réduire au maximum le choix de l'électeur. Il est important d'ajouter une distinction essentielle en ce qui concerne le nombre de tours de scrutin. Avec le mode de scrutin à un tour, "le candidat élu est celui qui a le plus de voix, sans qu'il soit tenu compte du fait que la majorité des électeurs

(1) Gouvernement du Québec - Vocabulaire des élections, Office de la langue française), Québec, 1978, p. 23.

(2) Cotteret, Jean-Marie et Emeri, Claude - Les systèmes électoraux, Paris, P.U.F., Coll. Que sais-je ?, no. 1382, 1970, p.47.

(3) Ibid. p. 47. Voir gouvernement du Québec - Vocabulaire des électeurs, op. cit. p. 24.

(4) Boily, Robert - La réforme électorale, Montréal, Editions du Jour, 1970, p. 147.

(5) Ibid. p. 147.

ne s'est pourtant pas prononcée en sa faveur" (1). La situation est très différente avec un mode de scrutin majoritaire à deux tours. Son but est de chercher à obtenir l'élection des candidats par la majorité des voteurs grâce à un système de ballottage. Au premier tour, on proclame élu le candidat qui a recueilli une majorité absolue des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'a obtenu cette majorité des suffrages dans le cadre de la circonscription, on procède à un second tour. Au terme de celui-ci, la majorité relative est déterminante (2). Dans plusieurs pays, on a introduit une restriction qui oblige les candidats n'ayant pas obtenu un certain pourcentage au premier tour à se désister au second tour.

Parmi les pays qui ont adopté le mode de scrutin majoritaire, on retrouve l'Angleterre, le Canada et ses dix provinces, les Etats-Unis (sauf pour l'élection du Président), la Nouvelle-Zélande et l'Australie et ses six Etats (sauf pour les sénateurs qui sont choisis par le mode de scrutin proportionnel) (3). Le Québec, depuis 1841, année où il a laissé de côté le mode de scrutin plurinominal (4), utilise un mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour.

L'objectif du mode de scrutin proportionnel est de créer une situation de parfaite égalité dans laquelle chaque siège coûte aux différents partis politiques le même nombre de voix. J. Meynaud le définit ainsi:

(1) Cotteret, Jean-Marie et Emeri, Claude - op. cit., p. 47.

Voir gouvernement du Québec - Vocabulaire des élections, op. cit. p. 23.

(2) Voir Cotteret, Jean-Marie et Emeri, Claude - op. cit., p. 48.

(3) Voir gouvernement du Québec - Un citoyen, un vote, op. cit., p. 22.

(4) Bernard, André - Les inégalités structurelles de représentation - La carte électorale du Québec: 1867-1967, (thèse de doctorat), Montréal, Université de Montréal, 1969, p.5.

l'attribution à chaque tendance, en fait à chaque liste en présence, d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix obtenues par elle. En d'autres termes, la formule implique égalité entre le pourcentage des sièges acquis et celui des voix reçues (1).

Nous croyons qu'il faut élargir cette définition car le mode de scrutin proportionnel intégral n'existe qu'en Israël. Dans tous les autres pays, on a introduit une "prime au vainqueur", c'est-à-dire une relative sur-représentation du parti qui a recueilli le plus de suffrages exprimés (2). Nous adoptons la définition suivante:

l'ensemble des modes de scrutin qui cherchent à attribuer à chaque parti politique au Parlement un nombre de sièges proportionnel au nombre de suffrages exprimés en faveur de ce parti aux élections (3).

Il faut faire une distinction entre deux types de mode de scrutin proportionnel: l'intégral et l'approché. Le premier "cherche à réaliser la plus fidèlement possible le principe fondamental de la proportionnelle"(4), tandis que le second tente "de pondérer quelque peu cette proportionnalité" (5). Les inégalités entre la répartition des votes et des sièges avec la proportionnelle intégrale découlent de l'impossibilité de faire correspondre totalement les deux. Elles sont très mineures. Avec la proportionnelle approchée, les inégalités sont plus importantes qu'avec la précédente, mais elles sont loin d'être aussi grandes que celles qui découlent du mode de scrutin majoritaire. Il reste qu'elles sont intimement liées aux types de modes de scrutin proportionnel approché. En général, on en distingue quatre types de modes de scrutin proportionnel approché: 1) avec l'attri-

(1) Meynaud, Jean - op. cit., p. IV.

(2) Gouvernement du Québec - Un citoyen, un vote, op. cit., p. 39.

(3) Ibid. p. 17.

(4) Boily, Robert - op. cit. p. 151.

(5) Ibid. p. 151.

bution des sièges au plus fort reste, 2) avec l'attribution des sièges restants à la plus forte moyenne, 3) avec l'attribution des sièges selon la méthode d'Hondt et 4) avec le quotient rectifié, encore appelé le système Hagenbach-Bischof. Nous ne ferons pas ici une analyse de chacun de ces types, car ils reposent sur un ensemble d'équations mathématiques assez complexes (1) et une telle analyse n'apporterait aucun élément nouveau à une recherche sur le système électoral québécois.

Contrairement au mode de scrutin majoritaire, le mode de scrutin proportionnel se réalise à partir d'un seul tour et fait appel à un scrutin de liste. Cette liste peut être bloquée ou non-bloquée. Dans le premier cas, les sièges attribués proportionnellement aux partis politiques sont distribués entre les candidats selon l'ordre de présentation de ces derniers. Cet ordre est déterminé par les partis politiques ou par les comités électoraux. L'électeur voit son choix restreint. Sur ce point, il devient similaire à celui du mode de scrutin majoritaire. Dans le deuxième cas, il se présente de deux manières: le vote préférentiel et le panachage. Le vote préférentiel oblige l'électeur à voter pour un parti politique, mais il lui permet d'indiquer dans quel ordre il préfère retrouver les candidats du parti politique choisi. Le panachage permet à l'électeur de faire plusieurs choix, selon le nombre de candidats à élire, en passant de la liste d'un parti politique à celle d'un autre. Il y a aussi une option mitoyenne entre les deux types de liste: la liste ouverte. Cette dernière permet à l'électeur de faire un seul choix parmi l'ensemble des candidats. Le siège gagné par le parti revient au candidat qui a recueilli le plus grand nombre de votes (2).

(1) Pour avoir plus de détail, voir Cotteret, Jean-Marie et Emeri, Claude - op. cit., p. 60-66.

(2) Pour une meilleure illustration de ces différents types de scrutin de liste, voir gouvernement du Québec, Un citoyen, un vote, op. cit., p. 50.

Les principaux défenseurs du mode de scrutin proportionnel furent les partis socialistes. Celui-ci fut mis en vigueur successivement par les cantons suisses en 1891 et en 1892, par la Belgique en 1899, par la Finlande en 1906 et par la Suède en 1909. Par la suite, d'autres pays emboîtent le pas. Il s'agit du Danemark, de la Norvège, des Pays-Bas, du Luxembourg, de l'Australie, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de l'Irlande, d'Israël et de la France (1).

Au début du XXI^{ème} siècle, on n'oppose plus autant le mode de scrutin majoritaire à la proportionnelle, mais on cherche plutôt à définir des modes de scrutin qui se situent entre ces deux extrêmes. Cette démarche a donné naissance aux "modes de scrutin mixtes". Ils sont de trois ordres: 1) les modes de scrutin mixtes à dominante majoritaire, à dominante proportionnelle et équilibrés (2). Ces modes de scrutin utilisent un scrutin de liste similaire aux modes de scrutin proportionnel intégral et approché. Ils ont été mis en application en Islande, au Japon et en République fédérale d'Allemagne. Il faut souligner que cette dernière catégorie de modes de scrutin a grandement influencé le gouvernement du Québec dans l'élaboration de son livre vert sur la réforme du mode de scrutin.

1.1.4 La carte électorale et les divisions électorales

Il est rare qu'on établisse une distinction entre la carte électorale et les divisions électorales. Pourtant cette confusion nous conduit à certaines difficultés. Pour mieux illustrer cette difficulté prenons la définition de la carte électorale de P. Duguay:

(1) Avec la victoire du général de Gaulle en 1958, la France retourne à un mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours. En fait, le mode de scrutin proportionnel n'est en application qu'entre 1945 et 1958.

(2) Cotteret, Jean-Marie et Emeri, Claude - op. cit., p. 75.

La carte électorale est le découpage d'un territoire politique en circonscriptions à l'intérieur desquelles sont élus les représentants du peuple (1).

L'association entre la carte électorale et le découpage d'un territoire en circonscriptions nous conduit à supposer qu'il n'y a pas de carte électorale dans un mode de scrutin proportionnel intégral. Nous croyons qu'il n'est pas souhaitable d'établir un tel rapport. Il faut dissocier la carte électorale et le processus de découpage de celle-ci. Il s'agit de deux choses différentes. Nous définissons comme suit la carte électorale: c'est une unité géographique et territoriale où se réalise une élection. Par exemple, une élection au Québec se réalise sur l'ensemble de son territoire, alors la carte électorale se trouve à être le Québec. Les divisions électorales résultent du processus par lequel on découpe la carte électorale en circonscriptions électorales. Pour ce qui est du concept de circonscription électorale, nous reprenons la définition proposée par le comité d'Etude préliminaire à la révision de la carte électorale de la province de Québec (mieux connu sous le nom de Rapport Grenier):

la circonscription électorale constitue essentiellement une unité territoriale de représentation par l'intermédiaire de laquelle le citoyen participe au gouvernement d'un pays ou d'une province (2).

Dans ce sens, nous rejetons les concepts de "comté" et de "district électoral" pour désigner une circonscription électorale. Le terme de "comté" provient d'une traduction littérale du mot anglais "county". On peut lui donner deux sens: d'une part, il désigne un domaine dont le possesseur prend le titre de comte et d'autre part, en Angleterre, il signifie une circonscription administrative. Il n'y eut au Québec que

(1) Duguay, Pierre - op. cit., p. 38

(2) Gouvernement du Québec - Etude préliminaire à la révision de la carte électorale de la province de Québec, 1962, p. 21.

deux véritables comtés selon la première définition: les comtés d'Orsainville et de Saint-Laurent (Ile d'Orléans) durant la période française. Le comté à titre de circonscription administrative n'a jamais existé au Québec. Cette appellation s'explique par l'origine de l'institution. Au moyen âge, la division administrative anglaise est appelée "county" parce qu'elle correspond, en gros, au territoire dominé auparavant par un comte. Plus tard, ce territoire devient une circonscription électorale représentée à la Chambre des communes par un député. Le terme de "comté" apparaît au Canada dans ce dernier sens à la suite de l'établissement du système parlementaire avec l'Acte constitutionnel de 1791.

En 1840, on assiste à la création des institutions municipales au Bas-Canada, sous la forme de "districts". Cette démarche se solde par un échec. Cinq ans plus tard, on établit des municipalités regroupant le territoire des paroisses religieuses. En 1847, on remplace les municipalités locales par des municipalités de comté qui correspondent aux "comtés" électoraux. Il revient aux législateurs de 1855 d'établir les bases du système actuel qui repose à la fois sur des municipalités locales et des municipalités de comté. Dans la majeure partie des cas, le comté municipal recoupe le même territoire que le "comté" électoral. On a véhiculé cette confusion jusqu'à nos jours. C'est dans le but de mettre un terme à celle-ci que nous jugeons préférable d'utiliser le concept de "circonscription" à ceux de "comté" et de "district"(1). Cette distinction ne repose pas sur des considérations linguistiques, mais sur le besoin de faire une différence entre deux types de structures administratives: d'une part, les structures municipales et d'autre part, les structures électorales.

Il est aussi important de souligner que les concepts de carte électorales et de circonscription peuvent devenir syno-

(1) Voir gouvernement du Québec- Premier rapport de la Commission permanente de la réforme des districts électoraux, Québec, mars 1972, p. 5-6 et gouvernement du Québec- Vocabulaire des élections, op. cit., p. 11.

nymes avec un mode de scrutin proportionnel intégral ou approché, ce qui n'est pas le cas dans les modes de scrutins majoritaire et mixte. Pour le premier groupe, on ne fait pas nécessairement appel à des divisions électorales, tandis que pour le second, elles sont indispensables. Voyons maintenant comment se présente l'évolution des divisions électorales.

Comme nous l'avons déjà souligné, c'est par l'intermédiaire de l'Acte constitutionnel de 1791 que l'on a introduit le système parlementaire sur le territoire canadien. Entre 1791 et 1833, il n'y a pas une correspondance numérique entre le nombre de circonscriptions et celui des députés. Cette situation s'explique par le fait que l'on se retrouve dans un mode de scrutin majoritaire plurinominal (une circonscription élisant plusieurs députés). C'est ainsi que lors des élections de 1791, 21 circonscriptions élisent 50 députés; de 1829, 42 pour 84 et de 1833, 42 pour 90. Après cette date, il y a une correspondance entre les deux puisqu'on établit un mode de scrutin majoritaire uninominal (une circonscription élisant un seul député). Le nombre de circonscriptions, et partant le nombre de députés, a augmenté au cours de l'histoire du Québec, comme nous l'indique le tableau I.1.

Tableau I.1

Le nombre de circonscriptions ou le nombre de députés, pour les élections québécoises de 1841 à 1973.

année des élections	nombre de circons- criptions ou de députés	année des élections	nombre de circons- criptions ou de députés
1841	42	1939	86
1853	65	1944	91
1890	73	1945	92
1895	74	1954	93
1912	81	1960	95
1922	85	1966	108
1930	90	1973	110

Source: Bernard, André - Les inégalités structurelles de représentation- La carte électorale du Québec: 1867-1967, op. cit., p. 131. Les élections de 1973 ont été ajoutées par nous.

Depuis 1841, le nombre de circonscriptions a augmenté, sauf pour les élections de 1939 où l'on a une diminution de quatre. Toutes les réfontes des circonscriptions furent, à l'exception de celle de 1972, des correctifs dans le but de rectifier le déséquilibre entre le nombre d'électeurs de chaque circonscription. Comme le souligne A. Bernard, les modifications entre 1867 et 1966 ont eu une incidence sur les inégalités numériques dans quarante cas sur cinquante (1). S'il n'y eut aucune réforme globale des divisions électorales avant les années 70, c'est en partie à cause de l'article 80 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (2). Elle se lit comme suit:

L'Assemblée législative du Québec se compose de soixante-cinq députés, qui seront élus pour représenter les soixante-cinq divisions ou districts électoraux du Bas-Canada, mentionnés au présent acte, sauf toute modification que pourra y apporter la législature du Québec; mais il pourra être présenté au lieutenant-gouverneur du Québec, pour qu'il le sanctionne, aucun bill à l'effet de modifier les délimitations des divisions ou districts électoraux énumérés dans la deuxième annexe du présent acte (3), à moins qu'il n'ait été adopté à ses deuxième et troisième lectures, dans l'assemblée législative, avec le concours de la majorité des députés représentant toutes ces divisions ou districts électoraux (4).

(1) Bernard, André - op. cit., p. 153.

(2) Il est important de concevoir cette cause comme un élément majeur, mais mineur par rapport aux intérêts des partis politiques exerçant le pouvoir à conserver une telle situation.

(3) On énumère les circonscriptions suivantes dans la deuxième annexe: Pontiac, Ottawa, Argenteuil, Huntingdon, Missisquoi, Brome, Shefford, Stantead, la ville de Sherbrooke, Wolfe et Richmond, Compton et Mégantic. Driedger, E. A. - Codification des Actes de l'Amérique du Nord Britannique (1867-1965), Ottawa, Information Canada, 1967, p. 48.

(4) Ibid. p. 21.

Le but de cet article était de permettre à la population de langue anglaise du Québec d'avoir accès à l'Assemblée nationale. Pour plus de sécurité, on souligne que les changements apportés aux frontières de ces circonscriptions devront faire l'objet d'un consentement majoritaire absolue des députés de celles-ci pour être accepté. Depuis 1867, il y a eu plusieurs changements à ces circonscriptions que l'on peut qualifié de "protégées". Cette situation nous a conduit à ne plus savoir au juste combien il y a de "circonscriptions protégées". Pour la Société nationale des Québécois, ils sont au nombre de dix-sept (1), tandis que pour A. Bernard, on peut autant soutenir les chiffres de vingt et un et de vingt-six (2). Cette confusion démontre déjà le caractère artificiel de ces circonscriptions. De plus, le caractère anglophone de celles-ci perd de plus en plus de son sens. Si l'on se réfère au tableau 1.2, on constate que la majorité absolue anglophone au sein des "circonscriptions protégées" va en s'amenuisant. En 1891, les anglophones conservent une majorité absolue dans huit circonscriptions (Pontiac, Missisquoi, Brome, Stanstead, Compton et Sherbrooke) sur douze. Déjà à cette époque, il y a quatre "circonscriptions protégées" (Ottawa, Shefford, Wolfe, Richmond et Mégantic) qui sont passées à une majorité francophone. En 1961, la situation est totalement différente. Les anglophones obtiennent une majorité dans trois circonscriptions (Pontiac, Huntingdon et Brome). Les francophones s'imposent dans les neuf autres. Pourtant, il faudra attendre jusqu'en 1972 pour voir cette anachronisme disparaître.

C'est à partir du paragraphe un de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (3) que l'on a justifié la modification de l'article 80 par l'intermédiaire d'une

(1) Société nationale des Québécois - op. cit. p. 17

(2) Bernard, André - op. cit. p. 173-174

(3) Voir Driedger, Elmer A. - op. cit. p. 27

Tableau 1.2

La division linguistique des populations dans les douze circonscriptions protégées par l'article 80 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, pour les années 1891 et 1961.

division linguistique circonscriptions protégées	1891		1961	
	Anglais	Français	Anglais	Français
1. Pontiac	7,522	2,161	10,352	3,446
2. Ottawa (Hull)	8,560	14,357	16,250	59,293
3. Argenteuil	7,515	2,781	7,530	13,413
4. Huntingdon	9,469	4,060	5,648	3,932
5. Missisquoi	10,266	5,360	4,614	14,653
6. Brome	8,371	1,644	6,027	3,460
7. Schefford	4,029	12,034	3,042	38,159
8. Stantead	8,282	935	6,419	19,142
9. Compton	5,218	1,885	3,736	15,127
10. Wolfe et Richmond	812 5,067	5,357 1,312	260 3,388	16,634 29,544
11. Mégantic	4,418	11,161	886	48,873
12. Sherbrooke	4,500	4,000	7,635	46,472

Source: Bernard, André - Les inégalités structurelles de représentation-La carte électorale du Québec, 1867-1967, (thèse de doctorat) Montréal, Université de Montréal, 1969, p. 168.

simple loi. Il reste que, par prudence, on a officiellement indiqué que "la 2ième et la 3ième lecture du projet de loi no. 65, Loi concernant les districts électoraux", ont été adoptées avec le consentement de la majorité absolue des députés qui représentent ces "circonscriptions protégées" (1). A partir de ce moment, il reviendra à une Commission de déterminer les divisions électorales. Nous reviendrons sur ce sujet dans le troisième chapitre.

Maintenant, nous pouvons mettre en lumière les distorsions causées par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour mis en place au Québec.

1.2 Les distorsions causées par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour en vigueur au Québec

Une distorsion se définit comme étant "la différence entre le pourcentage des suffrages populaires qu'un parti a reçu et le pourcentage de sièges qu'il obtient à l'Assemblée" (2). Elle met en lumière les effets et les conséquences d'un mode de scrutin. En aucun moment, elle explique la source de ces inégalités électorales. Malgré cette faiblesse, elle nous permet de prendre un premier contact avec les limites du mode de scrutin majoritaire à un tour.

Le tableau 1.3 nous présente une répartition générale du suffrage et des sièges pour les élections québécoises entre 1867 et 1976, à partir d'une approche dichotomique: d'une part, le parti au pouvoir et d'autre part, le principal parti d'opposition. A celui-ci, nous ajoutons le diagramme 1.1 qui permet une meilleure visualisation de ce rapport. Cette démarche nous conduit à faire une distinction entre la répartition du suffrage et celle des sièges pour chacune des deux catégories étudiées.

(1) Gouvernement du Québec - Premier rapport de la Commission permanente de la réforme des districts électoraux, op. cit., p. 12.

(2) Gouvernement du Québec - Un citoyen, un vote, op. cit., p. 17.

Tableau 1.3

Statistiques électorales provinciales, Québec, selon le parti au pouvoir et le principal parti d'opposition (en pourcentage du suffrage et des sièges)

Elections	Parti au pouvoir				Principal parti d'opposition			
	Parti	Suffrage %	Sièges %	Différence entre les sièges et le suffrage %	Parti	Suffrage %	Sièges %	Différence entre les sièges et le suffrage %
1867	Cons.	55	80	25	PLQ	45	20	-25
1871	Cons.	65	71	6	PLQ	35	29	- 6
1875	Cons.	56	69	13	PLQ	44	31	-13
1878	PLQ	49	50	1	Cons.	51	50	- 1
1881	Cons.	56	78	22	PLQ	42	22	-20
1886	PLQ	51	55	4	Cons.	49	45	- 4
1890	PLQ	52	64	12	Cons.	47	34	-13
1892	Cons.	55	71	16	PLQ	45	29	-16
1897	PLQ	54	69	15	Cons.	46	31	-15
1900	PLQ	56	90	34	Cons.	44	10	-34
1904	PLQ	68	92	24	Cons.	25	8	-17
1908	PLQ	55	78	23	Cons.	40	17	-23
1912	PLQ	54	80	26	Cons.	45	19	-26
1916	PLQ	65	93	28	Cons.	35	7	-28
1919	PLQ	70	92	22	Cons.	24	6	-18

Tableau 1.3 (suite)

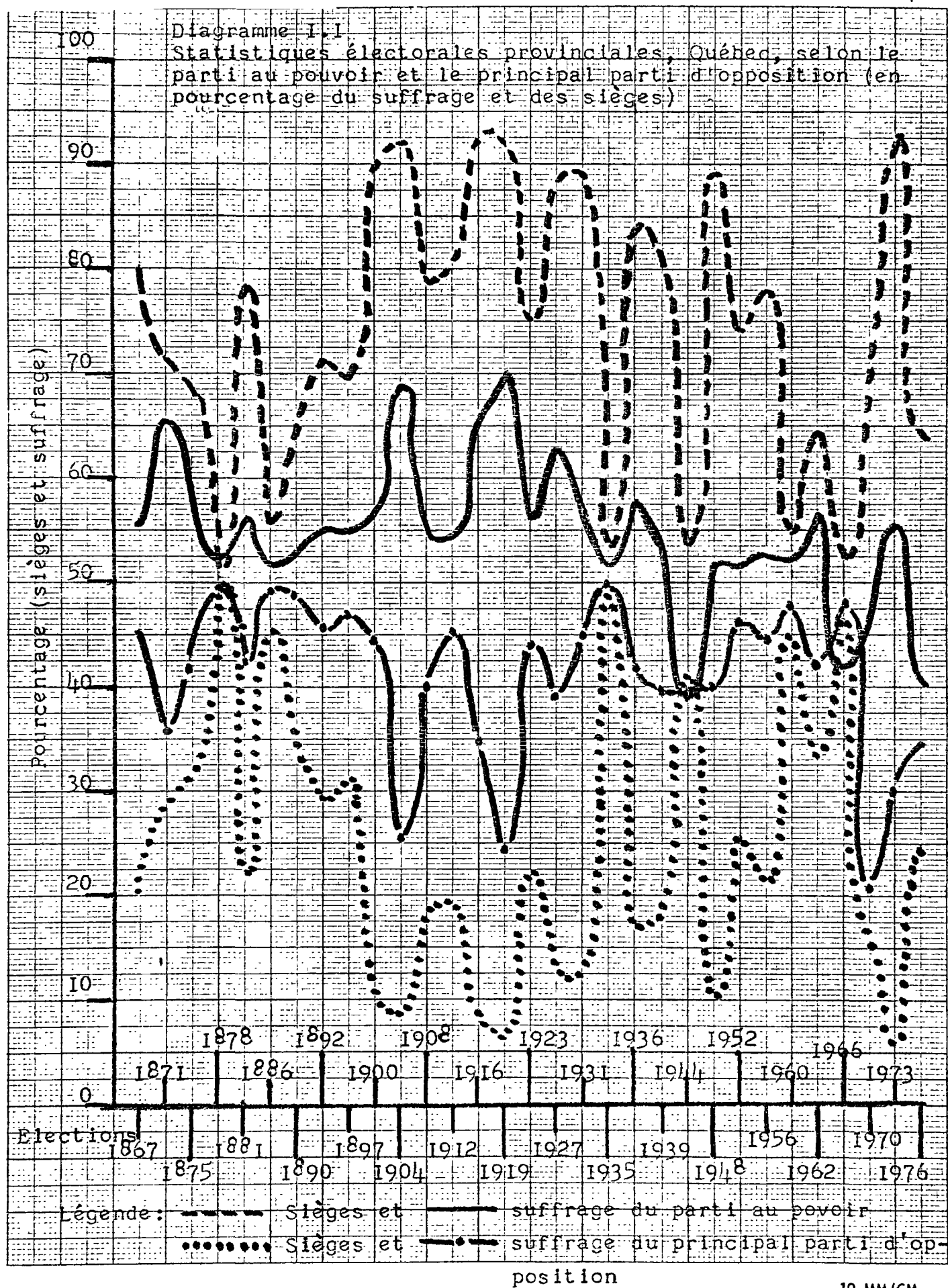
Elections	Parti au pouvoir				Principal parti d'opposition			
	Parti	Suffra- ge	Sièges	Différence entre les sièges et le suffrage	Parti	Suffra- ge	Sièges	Différence entre les sièges et le suffrage
		%	%	%		%	%	%
1923	PLQ	55	75	20	Cons.	44	24	-20
1927	PLQ	63	88	25	Cons.	37	12	-25
1931	PLQ	56	88	32	Cons.	44	12	-32
1935	PLQ	50	53	3	Cons.	49	47	- 2
1936	UN	57	84	27	PLQ	42	16	-26
1939	PLQ	54	81	27	UN	39	17	-22
1944	UN	38	53	15	PLQ	39	40	1
1948	UN	51	89	38	PLQ	38	9	-29
1952	UN	56	74	18	PLQ	46	25	-21
1956	UN	52	77	25	PLQ	44	21	-23
1960	PLQ	51	54	3	UN	47	45	- 2
1962	PLQ	56	64	8	UN	42	33	- 9
1966	UN	41	52	11	PLQ	47	46	- 1
1970	PLQ	46	67	21	UN	20	16	- 4*
1973	PLQ	55	93	38	PQ	30	5	-25
1976	PQ	41	65	24	PLQ	34	24	-10

* Pour les élections de 1970, même si le PQ a recueilli plus de voix que l'UN (23% contre 20%), ce dernier est considéré comme le principal parti d'opposition puisqu'il a obtenu plus de sièges que le PQ (16% contre 6%).

Sources des données: Bernard, André - La politique au Canada et au Québec, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, p. 216.

Diagramme I.1

Statistiques électorales provinciales, Québec, selon le parti au pouvoir et le principal parti d'opposition (en pourcentage du suffrage et des sièges)



La première évidence est que la répartition des sièges ne suit aucunement celle du suffrage. On a l'impression qu'elles sont indépendantes l'une de l'autre. Il reste que, dans notre mode de scrutin, il ne revient pas au suffrage de déterminer les gouvernants, mais le nombre de sièges obtenus. Par exemple, il y a trois élections où le parti au pouvoir a moins de voix que le principal parti d'opposition, ce sont les élections de 1878 où le PLQ est au pouvoir avec 49% des voix contre 51% pour les conservateurs; de 1944, l'UN avec 38% contre 39% pour le PLQ et de 1966, l'UN avec 41% contre 47% pour le PLQ. Cette situation se produit aussi au sein des partis politiques n'exerçant pas le pouvoir. Aux élections de 1970, le principal parti d'opposition n'est pas le P_Q, mais l'UN. Pourtant, le PQ a amassé 23% du suffrage contre 20% pour l'UN. Ce changement de position s'explique par le fait que le premier n'a recueilli que 6% des sièges contre 16% pour le second. Il y a aussi de nombreuses autres situations qui apparaissent comme incompréhensibles. Par exemple, il y a trois périodes au cours desquelles le principal parti d'opposition prend le pouvoir avec des suffrages inférieurs à ceux des élections précédentes. On retrouve les périodes de 1939 à 1944, l'UN passe du rang de principal parti d'opposition à celui de parti au pouvoir en subissant une diminution de suffrage de 39% à 38%; de 1962 à 1966, pour le même parti, de 42% à 41% et de 1966 à 1970, le PLQ réalise le même exploit avec une réduction de 47% à 46%. Si l'on fait la différence entre le pourcentage de sièges obtenus et celui du suffrage, on mesure les distorsions propres à chacune des élections. On remarque que le parti au pouvoir est toujours sur-représenté, tandis que le principal parti d'opposition se trouve dans une situation inverse, sauf pour les élections de 1944. Cette situation s'explique par l'importance d'un tiers-parti (le Bloc Populaire). Nous reviendrons sur le sujet.

Le record des distorsions a lieu aux élections de 1948

et de 1973. Le premier favorise l'UN qui remporte 89% des sièges avec 51% des voix et le second, le PLQ, 93% avec 55%. Dans les deux cas, l'écart est de 38%. Pour faciliter l'analyse des distorsions, nous avons regroupé les données du précédent tableau à partir de certaines catégories. Le tableau 1.4 nous donne cette nouvelle répartition. On constate que les distorsions propres au mode de scrutin en vigueur au Québec ne sont pas mineures. Par exemple, le parti au pouvoir a joui d'une sur-représentation au-dessus de 20% dans 58% des élections tenues entre 1867 et 1976. Pour sa part, le principal parti d'opposition a dû subir une sous-représentation de plus de 20% dans 48.4% des élections. Il faut aussi remarquer que la sur-représentation des partis au pouvoir est plus grande que la sous-représentation des principaux partis d'opposition. Cette situation s'explique par l'existence des tiers-partis, que D. Latouche surnomme des "trouble-fête"(1). Le tableau 1.5 nous présente leur situation.

Tableau 1.5

Différence en pourcentage entre les sièges et le suffrage, selon les principaux tiers-partis, pour les élections de 1944, 1948, 1966 et 1970.

Elections	Partis politiques	Suffrage %	Sièges %	Différence entre les sièges et le suffrage %
1944	Bloc populaire	15.0	4.3	- 10.7
1948	Union des électeurs	9.0	0.0	- 9.0
1966	RIN et RN	9.0	0.0	- 9.0
1970	Parti québécois	24.0	7.0	- 17.0
	Ralliement des créditistes	11.0	11.0	0.0

Source des données: Société nationale des québécois - Le système électoral québécois: réforme ou réformette, Québec, 1970.

(1) Latouche, Daniel - "Les tiers-partis, des trouble-fête?" dans Socialisme 66, no. 9-10, oct.-déc. 1966, p. 119-137.

Tableau 1.4

Différence en pourcentage entre les sièges et le suffrage, selon le parti au pouvoir et le principal parti d'opposition, pour les élections québécoises de 1867 à 1976

		Parti au pouvoir		Principal parti d'opposition	
		N	%	N	%
sur-représentation	30% et plus	4	12.9	-	-
	20% à 29%	14	45.1	-	-
	10% à 19%	7	22.6	-	-
	0% à 9%	6	19.4	1	3.2
sous-représentation	- 0% à -9%	-	-	8	25.8
	-10% à -19%	-	-	7	22.6
	-20% à -29%	-	-	13	41.9
	-30% et moins	-	-	2	6.5
Total		31	100.0	31	100.0

Source des données: Bernard, André - Le politique au Canada et au Québec, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, p. 216.

Dans l'ensemble, les tiers-partis sont sous-représentés, sauf pour le Ralliement des créditistes qui a reçu le même pourcentage de voix et de sièges lors des élections de 1970. Les deux principaux tiers-partis affectés par ce processus furent le Bloc populaire en 1944 et le Parti québécois en 1970. Le premier rassemble 15% du suffrage, mais il se voit octroyer seulement 4.3% des sièges. Il rencontre une sous-représentation de 10.7%. Le second réunit 24% du suffrage, tout en n'obtenant que 7.0% des sièges. On a une sous-représentation de 17.0%. Dans certains cas, la sous-représentation d'un tier-parti peut favoriser une sur-représentation du principal parti d'opposition. Ce fut particulièrement le cas en 1944.

Avant de terminer cette analyse des distorsions, il nous semble important de s'attarder aux modifications dans la répartition des sièges et celle du suffrage d'une élection à l'autre. On fait souvent la remarque que les Québécois sont des gens qui changent rapidement d'opinions. La question intéressante à ce sujet est la suivante: cette impression de changement rapide au sein du corps électoral québécois n'est-il pas plus le résultat d'une modification dans la distribution des sièges que celle du suffrage? Le tableau 1.6 nous présente les modifications en pourcentage dans la répartition des sièges et du suffrage d'une élection à l'autre pour la période se situant entre 1971 et 1976. Pour simplifier notre analyse, nous nous sommes limités aux partis politiques au pouvoir et à l'opposition officielle.

Si, en regardant la différence entre les sièges et le suffrage, on a constaté une certaine régularité entre la sur-représentation du parti au pouvoir et une sous-représentation du principal parti d'opposition, l'analyse des modifications dans la répartition des sièges et celle du suffrage d'une élection à l'autre nous conduit à une situation "anarchique". Par exemple, il y a aucune modification dans la distribution des sièges entre les élections de 1927 et 1931,

Tableau 1.6

Les modifications en pourcentage dans la répartition des sièges et celle du suffrage d'une élection à l'autre, selon les partis politiques exerçant le pouvoir et l'opposition officielle, pour les élections québécoises de 1871-1976

Périodes	Modifications dans la répartition des sièges d'une élection à l'autre.			Modifications dans la répartition du suffrage d'une élection à l'autre.		
	PLQ	Cons. et UN	PQ	PLQ	Cons. et UN	PQ
1867-1871	+ 9	- 9		-10	+10	
1871-1875	+ 2	- 2		+ 9	- 9	
1875-1878	+19	-19		+ 5	- 5	
1878-1881	-28	+28		- 7	+ 5	
1881-1886	+33	-33		+ 9	- 6	
1886-1890	+ 9	-11		+ 1	- 2	
1890-1892	-35	+37		- 7	+ 8	
1892-1897	+40	-40		+ 9	- 9	
1897-1900	+21	-21		+ 2	- 2	
1900-1904	+ 2	- 2		+12	-19	
1904-1908	-14	+ 9		-13	+15	
1908-1912	+ 2	+ 2		- 1	+ 5	
1912-1916	+13	-12		+11	-10	
1916-1919	- 1	- 1		+ 5	-11	
1919-1923	-17	+18		-15	+20	
1923-1927	+13	-12		+ 8	- 7	
1927-1931	0	0		- 7	+ 7	
1931-1935	-35	+35		- 6	+ 5	
1935-1936	-37	+37		- 8	+ 6	
1936-1939	+65	-67		+12	-18	
1939-1944	-41	+36		-15	- 1	
1944-1948	-31	+36		- 1	+13	
1948-1952	+16	-15		+ 8	0	

Tableau I.6 (suite)

Périodes	Modifications dans la répartition des sièges d'une élection à l'autre.			Modifications dans la répartition du suffrage d'une élection à l'autre.		
	PLQ	Cons. et UN	PQ	PLQ	Cons. et UN	PQ
1952-1956	- 4	+ 3		- 2	+ 1	
1956-1960	+33	-32		+ 7	- 5	
1960-1962	+10	-12		+ 5	- 5	
1962-1966	-18	+19		- 9	- 1	
1966-1970	+21	-36		- 1	-21	
1970-1973	+26		- 1*	+ 9		+ 7**
1973-1976	-69		+60	-21		+11

* Le PQ a recruté 6% des sièges en 1970

** Le PQ a amassé 23% du suffrage en 1970

Source des données: Bernard, André - La politique au Canada et au Québec, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, p. 216.

pourtant le PLQ perd 7% du suffrage en faveur des conservateurs. On démontre aussi quatre élections où il y a un mouvement inverse entre l'expression du suffrage et celle des sièges. Les conservateurs augmentent de 10% leurs voix entre 1867 et 1871, mais ils perdent 9% de leurs sièges. C'est l'inverse qui se produit pour le PLQ. Le PLQ et les conservateurs font des gains réciproques de 2% au niveau des sièges entre 1908 et 1912, pourtant le PLQ perd 1% de ses voix et les conservateurs en gagnent 5%. Entre 1916 et 1917, les deux partis politiques perdent 1% de leurs sièges, mais le PLQ augmente son suffrage de 5% et les conservateurs obtiennent 11% de moins. Et enfin, le PLQ perd 1% du suffrage entre 1966 et 1970, mais il reçoit 21% de sièges de plus. Si l'on regarde bien le tableau 1.6, on constate qu'il y a cinq périodes où l'on retrouve un changement important dans l'opinion québécoise. Ces cinq périodes se définissent évidemment sur la base de l'expression du vote populaire. Au cours de la première période, de 1900 à 1904, les conservateurs perdent 19% des voix et les libéraux gagnent 12% des voix. On assiste à un renforcement du PLQ qui voit son suffrage passé de 56% à 68% (1). Ce changement dans l'expression du vote s'exprime très peu au niveau de la distribution des sièges. Le PLQ en regagne seulement 2%. Durant la seconde période, de 1919 à 1923, les conservateurs suivent le chemin inverse, ils font un gain de 20% et les libéraux perdent 15%. Il reste que le PLQ conserve le pouvoir avec l'appui de 55% des voix (2). Contrairement au précédent cas, il y a une modification dans la répartition des sièges qui correspond, en gros, à celle du suffrage. Les libéraux perdent 17% des sièges et les conservateurs gagnent de 18% de plus. De 1936 à 1939, la troisième période, les libéraux gagnent 12% du suffrage de plus et les unionistes perdent 18%. L'UN doit céder le pouvoir au PLQ. Dans ce cas-ci, la répartition des sièges amplifie à l'extrême les changements dans la distribution des voix puisque l'UN diminue de 67% en terme de sièges

(1) Voir le tableau 1.3, p. 40-41.

(2) Ibid. p. 40-41.

et le PLQ augmente de 65%. De 1966 à 1970, pendant la quatrième période, les deux principaux partis politiques voient leur suffrage diminué. Cette diminution est de 1% pour le PLQ et de 21% pour l'UN. La répartition des sièges amplifie ce changement car l'UN perd 36% des sièges et le PLQ gagne 21% de plus. Enfin, de 1973 à 1976, le PLQ diminue de 21% au chapitre des voix et le PQ augmente de 11%. Une fois de plus la distribution des sièges accuse d'une façon démesurée celle du suffrage, puisque le PQ augmenté de 60% de ses sièges et le PLQ en perd de 69%. En résumé, il y a une période où la répartition des sièges ne reflète pas le changement dans le vote populaire (1900-1904), une autre rend compte des transformations de l'un par rapport à l'autre (1919-1923) et les trois dernières amplifient la première par rapport à la seconde (1936-1939, 1966-1970 et 1973-1976). Alors trois périodes de grands changements sur cinq vont dans le sens de notre interrogation. Cette analyse reste sommaire car elle ne tient compte que de cinq périodes sur trente. En reprenant les données du tableau 1.6, nous les avons regroupées en certaines catégories qui illustrent l'importance des modifications. Cette démarche a donné naissance au tableau 1.7. D'une façon générale, on constate que les modifications du suffrage sont moins diffuses que celles des sièges. Au total, les modifications du suffrage jouent entre -19% et 19% dans 95% des cas, tandis que ces mêmes catégories ne regroupent que 54.9% au niveau de celles des sièges. Dans les catégories extrêmes (1), les modifications du suffrage représentent 5% des cas contre 45.1% pour celles des sièges. On remarque que cette diffusion est plus marquée pour le PLQ.

A la lumière de ces chiffres, on peut nettement dire que les Québécois ne changent pas aussi vite d'opinions qu'on veut le faire croire. Cette fausse impression résulte du fait qu'il y a des modifications beaucoup plus brusques dans la

(1) C'est-à-dire les catégories de 20% et plus et de -20% et moins.

Tableau 1.7

Les modifications en pourcentage dans la répartition des sièges et celle de suffrage d'une élection à l'autre, regroupées en certaines catégories, selon les partis politiques exerçant le pouvoir de l'opposition officielle, pour les élections québécoises de 1871-1976

		PLQ		Cons. et UN		PQ		Total	
		modifications suffrage	sièges	modifications suffrage	sièges	modifications suffrage	sièges	modifications suffrage	sièges
augmentation d'une élection à l'autre	60% et plus		3.3				50.0		3.4
	40% à 59%		3.3						1.6
	20% à 39%		16.7	3.6	21.4			1.6	18.3
	0% à 19%	50.0	36.7	39.3	21.4	100.0		46.7	28.3
diminution d'une élection à l'autre	0% à -19%	46.7	16.7	53.5	35.7		50.0	48.3	26.6
	-20% à -39%	3.3	16.7	3.6	14.3			3.4	15.0
	-40% à -59%		3.3		3.6				3.4
	-60% et moins		3.3		3.6				3.4
Total		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source des données: Bernard, André - Le politique au Canada et au Québec, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, p. 216.

répartition des sièges que dans celle du suffrage. Ceci dit, il faut souligner que le Québec a aussi connu des périodes de grands changements électoraux (1900-1904, 1919-1923, 1936-1939, 1966-1970 et 1973-1976). Il reste que ces transformations dans le suffrage furent, dans certains cas, niées (1919-1923) ou amplifiées (1936-1939, 1966-1970 et 1973-1976) au niveau des sièges. En conclusion, on peut dire qu'en règle générale, les modifications dans la répartition des sièges ont accru démesurément celles du suffrage.

Maintenant, nous pouvons chercher à savoir comment la "littérature québécoise" dans le domaine de l'analyse électorale explique la source de ces distorsions entre la distribution du suffrage et celle des sièges.

1.3 Synthèse et analyse critique des recherches dans le domaine de l'analyse électorale sur la source des distorsions.

Notre analyse se limite presque exclusivement aux études réalisées au Québec et au Canada. Cette attitude ne doit pas être interprétée comme un rejet de ce qui se fait ailleurs, tout au contraire. Elle s'explique plutôt par la démarche suivie par nos chercheurs. Il faut reconnaître que ces derniers, dans le domaine de l'analyse des distorsions, n'ont pas fait preuve d'une grande ingéniosité (1). Ils se sont le plus souvent contentés d'appliquer au Canada les modèles, les théories et les mesures développés aux Etats-Unis et en Europe. Dans un certain sens, ils ont "canadianisé" la sociologie et la science politique électorales étatsunienne et européenne. Ainsi lorsqu'on étudie l'une, on se trouve à analyser l'autre.

(1) Nous croyons que cette remarque ne s'applique pas à l'analyse de Serge Carlos - "L'énigme de la carte électorale et du mode de scrutin", dans Latouche, D.; Lord, G., et Vaillancourt, J.G. - Le processus électoral au Québec, Montréal, Hurtubise HMH, 1976, p. 239-263.

Malgré cette première délimitation, il est difficile de définir des périodes précises qui se caractérisent par l'identification d'une source de distorsions. On a nettement l'impression, à certains moments, que les chercheurs canadiens et québécois s'ignorent mutuellement. La répétition est souvent de mise dans ce domaine. Il n'est pas rare de constater qu'une analyse laisse de côté une contribution importante d'une recherche déjà publiée, sans même la critiquer. Cette situation nous conduit à reprendre des remarques d'une période déjà révolue. Dans ce contexte, nous n'avons pas cru bon de définir notre synthèse et notre analyse critique sur la base de périodes précises, c'est-à-dire le temps. Il nous semble préférable de la faire reposer sur la mise en lumière de chacune des sources de distorsions identifiées.

En général, on peut dire que l'analyse des sources de distorsions du mode de scrutin québécois a débuté dans les années soixante, pour atteindre son apogée au début des années soixante-dix. Depuis cette date, elle est en perte de vitesse. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, mais il revient à des recherches futures d'en donner le pourquoi. Ce n'est pas l'objet de cette analyse.

Au cours de cette période, l'élaboration des recherches sur les sources de distorsions peuvent être regroupées autour de cinq approches. Dans la première, on s'intéresse particulièrement aux divisions électorales, en laissant de côté la spécificité du mode de scrutin. On s'intéresse plus particulièrement à la répartition inégale des électeurs entre les différentes circonscriptions, les tentatives de gerrymandering de la part de certains gouvernements et la représentativité de certaines catégories sociales à l'Assemblée nationale. En gros, cette première approche étudie les conséquences dues aux modifications des divisions électorales au cours de l'histoire du Québec. Dans la deuxième, on adopte une position similaire face au mode de scrutin et à la répartition des électeurs, mais on s'interroge sur les conséquences dans la

répartition inégale des majorités entre les candidats élus. Par exemple, un candidat peut avoir une majorité de 1% dans une circonscription, tandis que dans une autre, un autre a une majorité de 20%. Dans les deux cas, ils sont élus, mais avec des appuis différents. Ce type d'approche repose surtout sur la distinction entre des majorités relatives et absolues (1). Dans la troisième, on reconnaît l'importance du mode de scrutin, mais on ne précise pas ses effets au niveau de l'analyse empirique. Elle se trouve dans une position mitoyenné entre les deux premières et les deux dernières: d'une part, on ne mesure pas l'influence du mode de scrutin, ce qui conduit à une analyse se limitant aux divisions électorales et d'autre part, on suppose une division ou une interrelation entre le mode de scrutin et les divisions électorales. Les deux approches suivantes ne se limitent pas seulement à identifier des sources de distorsions, mais on propose un cadre d'analyse. Dans la quatrième, on fait une association directe entre les structures électorales et les sources de distorsions: d'une part, la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions trouve son origine dans les divisions électorales et d'autre part, la répartition inégale des majorités entre les élus, dans le mode de scrutin. Cette approche fait une nette distinction entre les divisions électorales et le mode de scrutin. Il n'y a pas d'interrelation entre les deux structures. On souligne que dans certaines élections, c'est le mode de scrutin qui est responsable des distorsions et dans d'autres, c'est la carte électorale. Et dans la cinquième, en s'opposant à la précédente, on soutient qu'une partie des distorsions est le résultat direct du mode de scrutin (le caractère uninominal majoritaire des circonscriptions) et qu'une autre partie, indirect celle-là, par l'intermédiaire de l'effet de la carte électorale (la répartition

(1) Pour la définition de ces deux types de majorité, voir p. 26.

inégale des électeurs entre les circonscriptions). On reconnaît l'effet des divisions électorales, sous l'égide du mode de scrutin, mais on se trouve aussi à affirmer qu'une partie des inégalités est l'effet exclusif du mode de scrutin.

Maintenant que nous avons identifié les différentes approches, nous pouvons les approfondir dans le but de voir où se situent leurs points forts et leurs faiblesses.

1.3.1 Les conséquences d'une modification des divisions électorales

Au début des années soixante, la critique des divisions électorales n'est pas un fait nouveau, mais elle prend un envergure qu'elle n'avait jamais connu. F. Dumont, dans un article dans la revue "Cité Libre", illustre assez bien le climat de l'époque. Il reconnaît sans difficulté qu'"il faut remanier la carte électorale"(1). Mais dans quel sens doit-on le faire? Dès le début, il repousse la représentation proportionnelle:

il semble que la représentation proportionnelle n'apporte pas une réponse satisfaisante au problème que nous posions au départ. Elle ne touche pas la question essentielle: la division de la carte d'un pays concret en circonscriptions électorales (2).

Dumont ne semble pas saisir le rapport entre le mode de scrutin et les divisions électorales. Pour lui, la "question essentielle" est d'établir une adéquation entre la délimitation des circonscriptions électorales et les territoires correspondants à des entités sociologiques et politiques cohérentes. "Il faudrait que chaque comté ne soit plus cette réalité abstraite qui s'anime périodiquement à l'occasion

(1) Dumont, Fernand - "Sur la carte électorale et quelques problèmes connexes", dans la revue Cité Libre, no. 28, juin-juillet 1960, p. 6.

(2) Ibid.

des élections, mais une véritable entité politique"(1). Alors il faut réclamer une refonte de la carte électorale qui ne repose pas sur une uniformisation numérique de la population des circonscriptions, mais sur l'élaboration de critères et de valeurs. Ce travail reviendra à une commission indépendante. En fait, F. Dumont met en priorité l'homogénéité sociale et politique des circonscriptions, au détriment d'une répartition égalitaire des électeurs entre les circonscriptions. Cette démarche s'opposera à celle des chercheurs qui le suivront, Ils auront tendance à inverser l'approche.

Jean Pellerin, à la suite des élections de 1966, souligne que D. Johnson est le "vainqueur par la faute d'un système électoral désuet" (2). Les Libéraux recueillent 150,041 voix de plus que les unfonistes, mais ces derniers se voyaient confier l'exercice du pouvoir. Il parle ainsi du système électoral en vigueur:

On a, une fois de plus, la preuve évidente qu'en dépit des récents correctifs, la carte électorale reste fort imparfaite, et continue à priver la région métropolitaine d'une représentation équitable. Une refonte beaucoup plus énergique de cette carte s'impose. Ce n'est pas là une tâche facultative; c'est une urgence, attendue qu'il y va du droit fondamental qu'ont tous les citoyens d'être représentés démocratiquement (3).

On constate facilement que l'ensemble de l'argumentation de J. Pellerin repose strictement sur les conséquences causées par les divisions électorales. Jamais il ne fait appel au mode de scrutin comme facteur d'explication. Contrairement à F. Dumont, J. Pellerin met l'emphasis sur la répartition

(1) Ibid. p. 8.

(2) Pellerin, Jean - "Autopsie du 5 juin-Un drôle d'élection", dans la revue Cité Libre, nos. 88-89, juillet-août 1966, p. 7.

(3) Ibid. p. 5.

égalitaire des électeurs entre les circonscriptions, en laissant de côté les questions se rattachant à l'homogénéité de celles-ci. Il reste que les deux auteurs déjà étudiés n'ont fait qu'une analyse sommaire de notre système électoral. Il revient à P. Cliche et à A. Bernard d'avoir étoffer cette approche. Leur analyse respective s'inspire grandement de celles de M. Duverger, quoique A. Bernard utilise une quantité impressionnante de mesures quantitatives qui sont propres à la sociologie et la science politique étatsunisiennes. Voyons de plus près le contenu de chacune de ces analyses.

La recherche de P. Cliche porte sur neuf élections générales se situant entre 1927 et 1956. Il s'intéresse à la fois aux divisions électorales et au mode de scrutin. A première vue, si l'on se réfère à nos remarques lors de la description des cinq approches, il peut sembler contradictoire de constater que P. Cliche a tenu compte du mode de scrutin. Il est important d'apporter une précision. Lorsqu'on parle de la "spécificité du mode", il s'agit de son rôle comme une source des distorsions. Comme on le verra, P. Cliche met tout simplement en lumière les conséquences d'un mode de scrutin.

L'étude des divisions électorales se représente sous une forme dichotomique: d'une part, les appuis ruraux et d'autre part, les appuis urbains. La période étudiée se divise en deux: 1) de 1927 à 1935, les libéraux assument le pouvoir grâce aux appuis ruraux et les conservateurs, dans l'opposition, regroupent les appuis urbains et 2) de 1936 à 1956, le PLQ rassemble les appuis urbains et l'UN, les appuis ruraux (sauf pour les élections de 1939). La division est plus prononcée aux élections de 1927, de 1935, de 1939 et de 1952 qu'à celles de 1931, de 1944, de 1948 et de 1956. "Ce sont donc les comtés ruraux, beaucoup plus nombreux que les circonscriptions urbaines, qui maintiennent les partis au pouvoir" (1). Une remarque s'impose: "malgré l'unanimité

(1) Cliche, Paul - "Les élections provinciales dans le Québec de 1927 à 1956", dans Recherches sociographiques, Vol. II, nos. 3-4, juillet-décembre 1961, p. 351.

des comtés urbains, il n'aurait pas obtenu assez de sièges pour être élu étant donnée l'absurdité de la carte électorale"(1). P. Cliche montre qu'il existe une répartition inégale des électeurs. Il reste que sa démarche est plus confuse que celle de J. Pellerin.

Au niveau du mode de scrutin tel qu'en vigueur au Québec, on peut déceler deux conséquences: premièrement, il favorise le bipartisme et deuxièmement, il élimine les tiers-partis(2). Ce contexte se concrétise à partir de deux facteurs: un facteur mécanique et un facteur psychologique. Le premier repose sur le fait que le vaincu est sous-représenté par rapport au vainqueur, ce qui entraîne presque fatalement la disparition des tiers-partis (3), et le second s'appuie sur le fait "que les électeurs comprennent vite que leurs voix sont perdues s'ils les donnent à un tiers-parti; d'où la tendance naturelle à les reporter sur le moins "mauvais" des deux grands partis afin d'éviter le succès du "pire"(4).

P. Cliche, au terme de son analyse, constate que la situation électorale québécoise est assez différente de celle des autres pays. Pour lui, ce contexte particulier s'explique par l'état de la carte électorale.

Ce qui surprend au Québec, c'est l'importance du phénomène de sous et de sur-représentation tel qu'indiqué par le taux d'amplification...Une telle amplification est inconnue dans d'autres pays qui possèdent pourtant le même système électoral que nous, comme la Grande-Bretagne par exemple. La carte électorale semble être responsable en grande partie de cet état de choses dans le Québec (5).

(1) Ibid. p. 351.

(2) D. Latouche fait une analyse relativement similaire à celle de P. Cliche sur ce point. Voir Latouche, Daniel - "Les tiers-partis, des trouble-fête?", dans Socialisme 66, no. 9/10, octobre-décembre 1966, p. 119-137.

(3) Voir le tableau 1.5, p. 44.

(4) Cliche, Paul - op. cit., p. 357.

(5) Ibid. p. 262.

La conclusion de P. Cliche peut être remise en question sur de nombreux points. Nous nous limitons à deux remarques. Premièrement, nous sommes un peu perplexe face à l'analyse comparative effectuée, pourtant très chère à certains auteurs (1). Même si le mode de scrutin uninominal à un tour ne reproduit pas fidèlement les appuis exprimés au niveau du suffrage, il reste qu'ils s'exercent à l'intérieur d'une structure de rapports de force qui est propre à chacune des sociétés. Les élections de 1973 reflètent bien cette situation. A cette élection, on se retrouve devant une carte électorale où la répartition des électeurs entre les circonscriptions est l'une des plus éгалitaires, pourtant le PLQ remporte 93% des sièges avec 55% du suffrage, soit un écart de 38% (2). Cette situation est causée en majeure partie par la grande dispersion des votes péquistes entre les circonscriptions. Il en fut en partie de même pour le Bloc Populaire aux élections de 1944. Dans ce contexte, affirmer que la carte électorale est la seule fautive, nous apparaît comme une exagération. Nous croyons qu'il est préférable d'expliquer cette différence entre les distorsions d'un pays à un autre à partir de deux niveaux: 1) l'étude des forces politiques sur la base territoriale (les circonscriptions) et 2) l'analyse des structures qui transforment le suffrage en sièges. P. Cliche ne retient que cette dernière. Deuxièmement, l'étude des divisions électorales et du mode de scrutin s'effectue à deux niveaux différents. Le premier se fait au niveau des sources de distorsions (la répartition inégale des électeurs) et le second, au niveau des conséquences des distorsions. Cette démarche nous conduit à éliminer le mode de scrutin comme source de distorsions. Dans ce sens, les divisions électorales se voient octroyer un monopole explicatif de l'origine des distorsions. Contrairement à P. Cli-

(1) Voir entre autre, Meynaud, Jean - "Les principaux modes de scrutin en régime parlementaire", dans la revue Forces, no. 13, 1970, pp. I-XVI.

(2) Voir p. 44.

che, nous croyons qu'il y a une relation entre ces deux éléments. Nous proposons plus loin un cadre analytique qui tient compte de cette démarche.

L'analyse de A. Bernard, qui se limite exclusivement aux divisions électorales, est certes l'une des plus poussées dans ce domaine. Il étudie en profondeur divers aspects de la carte électorale. Pour répondre aux prérogatives de notre recherche, nous nous limitons aux aspects théoriques de son cadre d'analyse. Celui-ci s'inspire beaucoup des recherches de M. Duverger (1). Il définit deux types d'inégalités: les inégalités structurelles et les inégalités conjoncturelles. Les premières "résultent du fait que le vote a lieu dans le cadre de circonscriptions locales: la répartition entre elles des électeurs et des sièges ne peut jamais se faire d'une façon strictement proportionnelle à la population"(2), tandis que les secondes "sont engendrées par le mécanisme du scrutin:..., il entraîne toujours un écart entre la répartition des sièges et celle des suffrages" (3). Les inégalités structurelles se subdivisent en deux autres. Premièrement, les inégalités numériques "se rapportant à la répartition numérique des habitants ou des électeurs entre les différentes circonscriptions électorales"(4). Une égalité absolue entre les circonscriptions est impossible à cause des divisions territoriales et des déplacements démographiques. Deuxièmement, les inégalités structurelles incidentes "défavorisent...certaines catégories de citoyens au profit d'autres catégories"(5). On constate rapidement que son approche

(1) Pour avoir un résumé précis, voir Duverger, Maurice - "Esquisse d'une théorie générale des inégalités de représentation" (Introduction), dans Cotteret, J.-M.; Emeri, C. et Lalumière, P. - Lois électorales et inégalités de représentation en France 1936-1960, Paris, Armand Colin, 1960, pp. V-XXII.

(2) Bernard, André - op. cit., p. 13.

(3) Ibid. p. 13.

(4) Ibid. p. 13-14.

(5) Ibid. p. 14.

ne repose pas sur les termes de mode de scrutin et de divisions électorales. Tout comme P. Cliche, A Bernard ne fait pas une distinction claire et nette entre l'origine des distorsions et les conséquences de celles-ci. Si l'on se rapporte aux différents types d'inégalités définies, seulement les inégalités numériques peuvent être considérées comme une des sources de distorsions. Les inégalités structurelles et conjoncturelles sont plutôt des conséquences des distorsions. Ici, il ne faut pas sous-estimer l'apport de A. Bernard. Il ne met en lumière que les inégalités numériques, c'est-à-dire la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, mais son analyse est très approfondie.

Dans un premier temps, il nous présente une série de mesures qui nous permettent de saisir l'importance du phénomène sous différents angles. Il se trouve indirectement à faire une auto-critique de certains instruments utilisés par les sciences sociales. Cette démarche fait ressortir certaines caractéristiques qui ont marqué l'établissement des divisions électorales au Québec. Il constate qu'il y a eu une croissance lente des inégalités entre 1867 et 1966. Elle est retardée à cinq reprises: 1886-1890, 1908-1912, 1919-1923, 1936-1939 et 1962-1966 (1). Il y a aussi trois observations générales à retenir: 1) les circonscriptions du Nord (le Nord-Ouest et le Lac-St-Jean), de l'Archipel de Montréal et de certains endroits de la province sont sous-représentées; 2) la sur-représentation du milieu rurale devient général après les élections de 1931 et 3) le centre de Montréal a ordinairement une représentation plus favorable que les circonscriptions de sa banlieue (2).

Dans un deuxième temps, il cherche à cerner les rapports entre la modification des divisions électorales et les élites

(1) Ibid. p. 70.

(2) Ibid. p. 72.

gouvernementale. En d'autres mots, il veut savoir s'il y a eu du "gerrymandering"⁽¹⁾. Il souligne qu'il y a deux types de gerrymandering: le gerrymandering formel et le gerrymandering silencieux (2). Le premier se mesure "d'après les résultats des élections les plus récentes, les régions re-membrées donnent une représentation accrue au parti majoritaire, on pourra qualifier la refonte de "partisane"⁽³⁾. Son importance peut se mesurer par l'accroissement proportionnel de la représentation du parti majoritaire. Le second se caractérise par l'inaction gouvernementale: "quand on ne divise pas les comtés trop peuplés qui sont favorables à l'opposition et quand on ne réunit pas des comtés fortement sur-représentés qui sont favorables au parti majoritaire" (4). Il fut pratiqué au cours des périodes allant de 1923 à 1931 et de 1948 à 1956 (5). Le gerrymandering formel est plus difficile à cerner pour l'analyse scientifique. Sur les soixante découpages recensés ayant une incidence sur les inégalités numériques, on retrouve la répartition suivante: trente favorisent le parti au pouvoir; dix, le parti d'opposition et vingt n'impliquent aucun changement (6). Les refontes plus partisanses sont effectuées par les gouvernements moins favorisés (1890, 1930, 1944, 1945 et 1965). En sens inverse, les refontes moins partisanses sont réalisées par des gouvernements plus favorisés (1912, 1922 et 1939) (7). Il faut aussi souligner que dix des trente découpages avantageux se retournent contre

(1) Le gerrymandering est la méthode par lequel "il s'agit essentiellement de découper un territoire en fonction d'intérêts privés (assurer sa réélection...) au détriment de tout intérêt général". Société nationale des Québécois- Le système électoral québécois:, ..op.cit., p.18.

(2) Pour ce dernier type, la Société nationale des Québécois utilise l'expression "laissez-pourrir". Ibid. p. 19.

(3) Bernard, André - op. cit., p. 157-158.

(4) Ibid. p. 160.

(5) Ibid. p. 162.

(6) Ibid. p. 154.

(7) Ibid. p. 331.

ses auteurs (1). Les réformes sont plus partisans avant 1897 et les principaux découpages effectués entre 1910 et 1940 favorisent l'opposition. Les gouvernements conservateurs et unionistes interviennent moins dans ce domaine que les gouvernements libéraux. Les refontes de ces derniers sont plus partisans que celles des conservateurs et des unionistes(2).

Dans un troisième temps, A. Bernard analyse les conséquences des inégalités numériques sur la représentativité de certaines catégories sociales. Il porte une attention particulière à la minorité anglophone. Il souligne que la minorité anglaise est sur-représentée dans les circonscriptions où elle est majoritaire, mais elle se trouve à être désavantagée au total, car un grand nombre de ses effectifs sont dispersés à travers la province(3). La refonte de 1965-1966 va corriger cette situation. En modifiant les divisions électorales, on a constitué sur l'île de Montréal neuf circonscriptions sur vingt-sept qui sont à majorité anglophone. A celle-ci, il faut ajouter trois autres circonscriptions qui se situent en province (Brome, Huntingdon et Pontiac). Il y a aussi six circonscriptions où la minorité de langue anglaise représente plus de 25% de l'électorat (4). Au terme de son analyse, A. Bernard fait la constatation suivante:

Si les tendances à la concentration de la minorité anglaise persistent, on pourrait obtenir une certaine sur-représentation de cette minorité, dans quelques années. La minorité est en train de disparaître complètement des comtés vraiment "français", et elle ne constitue que des minorités peu importantes dans les comtés de la région de Montréal. Les deux tendances la favorisent (5).

(1) Ibid. p. 155-156.

(2) Ibid. p. 156-157.

(3) Ibid. p. 125.

(4) Ibid. p. 106.

(5) Ibid. p. 125.

Malheureusement, on ne peut pas infirmer ou confirmer sa prémonition car son analyse ne fut pas reprise pour la période suivant l'année 1966. Curieusement, l'analyse de A. Bernard est la seule qui a cherché à mesurer le caractère partisan des réformes électorales et les conséquences d'une modification des divisions électorales sur la population. Cette situation est d'autant plus incroyable que l'on ne possède, du moins à notre connaissance, aucune recherche sur les différents rapports de la Commission Permanente de la Réforme des Districts Electoraux (1). Il y a ici un important travail de mise à jour à effectuer. Si l'on veut réformer le système actuel, il est indispensable au préalable de critiquer et de montrer ses limites. Jusqu'à aujourd'hui, on s'est plutôt intéressé à proposer des réformes, sans totalement justifier les raisons favorisant leur application.

En résumé, on constate que les inégalités numériques ou la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions est une des sources de distorsions. Nous remarquons que celle-ci peuvent être réduites ou accrues selon la disposition des divisions électorales qui sont appliquées par les membres du parti politique gouvernemental. Cette situation conduit souvent à des refontes partisans qui s'effectuent sous la forme de gerrymandering. Et enfin, il faut cerner l'importance des inégalités numériques sur les différentes catégories économiques, sociales et culturelles. Nous croyons qu'un modèle d'analyse précis doit inclure chacun de ses éléments.

1.3.2 La répartition inégale des majorités

Les travaux de H.M. Angell reflètent bien cette approche. Pour lui, la source des distorsions repose sur deux facteurs: premièrement, la disproportion entre le nombre d'électeurs dans chaque circonscription et deuxièmement, la différence

(1) A l'avenir, nous utilisons l'abréviation suivante:

CPRDE.

entre la majorité moyenne obtenue par chaque parti politique (1). Nous laissons de côté le premier facteur puisque nous en avons amplement discuté dans la partie précédente. Il est similaire aux inégalités numériques de A. Bernard.

Pour la deuxième facteur, H.M. Angell remarque que "conformément au système électoral de notre province, une majorité de 0.1% et une autre de 40% des votes ne donne, toutes deux, qu'un seul député à l'assemblée"(2). Par exemple, aux élections de 1962, les libéraux ont reçu une majorité moyenne de 5,300 électeurs contre 1,160 pour les unionistes, soit une différence de 4,140. Cette situation conduit à l'élimination d'une masse importante de vote libéral. A cause de sa forte concentration, il permet l'élection d'un nombre restreint de députés. Malgré tout, Angell ne pousse pas tellement loin sa réflexion, ce qui le conduit à reprendre les mêmes interprétations que ces prédécesseurs.

Tout comme P. Cliche, il tend à reconnaître que les divisions électorales sont la seule source de distorsions:

le scrutin majoritaire à un tour a produit, dans cette province, des effets similaires à ceux que ce même système a amenés dans d'autres pays. Remarquons toutefois qu'au Québec la carte électorale, certaines clauses de la loi électorale et la mentalité rurale, ont permis d'amplifier les aspects négatifs, c'est-à-dire la tendance à sur-représenter le parti majoritaire et sous-représenter le parti de l'opposition, et finalement, à ignorer les nouveaux courants de l'opinion politique (3).

(1) Angell, Harold M. - "Le système électoral québécois", dans Sabourin, Louis - Le système politique du Canada, Ottawa, 1968, p. 291.

(2) Ibid. p. 292.

(3) Ibid. p. 298.

Nous avons déjà critiqué cette approche (1). Il faut reconnaître que Angell met en lumière plusieurs causes, particulièrement la mentalité rurale qui est sûrement un élément important dans l'étude des forces politiques sur une base territoriale. Il reste qu'elle n'est pas approfondie. Au terme de son analyse, il se confine à proposer une simple réforme de la carte électorale.

avant de réclamer le système de la représentation proportionnelle au Québec, il faudrait amender la carte électorale (2).

Il serait plus réaliste de commencer par remanier la carte électorale de la province sur les bases proposées par le rapport Grenier en janvier 1962. On en arriverait alors à un meilleur équilibre politique: les comtés ruraux perdraient de l'importance alors que les populations urbaines seraient mieux représentées à l'Assemblée (3).

L'intérêt de l'exposé de H.M. Angell est de démontrer qu'il y a une répartition inégale des majorités. Celle-ci conduit à une élimination importante des voix pour les différents partis politiques. On verra plus loin que les majorités occasionnent des pertes de votes pour chacun des partis en présence.

1.3.3 Reconnaissance du mode de scrutin comme une source de distorsions...mais comment mesurer ses effets ?

La principale difficulté de cette approche se situe au niveau de la clarification du rapport entre le mode de scrutin et les divisions électorales. Au lieu de chercher à comprendre comment s'implante un système électoral, c'est-à-dire un rapport allant du mode de scrutin aux divisions électorales, elle suit le chemin inverse puisqu'elle cherche à

(1) Voir p. 59.

(2) Angell, Harold M. - op. cit., p. 299.

(3) Ibid. p. 301.

comprendre le processus de comptabilisation des votes lors d'une élection générale. Evidemment, on se trouve à privilégier le rapport passant des divisions électorales au mode de scrutin. J. Meynaud a bien saisi l'importance de ce problème :

il ne faut pas pour autant oublier l'interdépendance des différentes pièces du système. Ainsi en est-il des rapports entre le découpage des circonscriptions et la formule d'attribution des sièges: la carte électorale doit tenir compte des particularités du mode de scrutin choisi (1).

Malheureusement, J. Meynaud se détourne du problème pour privilégier l'analyse comparative, au lieu d'une analyse compréhensive. Il souligne l'existence de deux séries de facteurs (les normes de conversion des voix en sièges et les réactions suscitées chez l'électeur par la connaissance du système électoral en application), mais il n'en mesure pas les conséquences au niveau empirique (2). Voyons comment ce rapport allant des divisions électorales au mode de scrutin s'est exprimé chez différents auteurs.

Paul Sauriol, dans un éditorial daté du 29 avril 1970, une journée d'élections au Québec, soutient que notre régime électoral renferme deux graves défauts: 1) le déséquilibre de notre carte électorale provinciale et 2) notre mode de scrutin. Dans le premier cas, il s'agit d'"une négation flagrante du principe de l'égalité des électeurs"(3). Il a fait l'objet de deux rapports sous le gouvernement Lesage, mais ils ont conduit à deux réformes mineures. Cet échec s'explique par le maintien des circonscriptions privilégiées ou protégées se retrouvant dans l'article 80 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique et par le refus d'implanter

(1) Meynaud, Jean - "Les principaux modes de scrutin en régime parlementaire", dans la revue Forces, no. 13, 1970, p. 11.

(2) Ibid. p. IX.

(3) Sauriol, Paul - "Deux graves défauts de notre régime électoral" dans Le Devoir, 29 avril 1970, p.4.

une technique de mesure dans le but d'équilibrer le nombre d'électeurs entre les circonscriptions. Ce contexte ne fait que conserver une situation où Montréal est sous-représenté, et inversement pour le milieu rurale. Dans le deuxième cas, notre mode de scrutin "...assure l'élection au candidat qui obtient le plus de voix et qui peut donc être par un vote minoritaire dans une lutte entre trois ou quatre candidats"(1). On constate ici que P. Sauriol élargit la perspective développée par H.M. Angell sur la répartition inégale des majorités. Il ne tient pas seulement compte de la différence entre le candidat élu et celui qui le succède, mais de la situation générale entre tous les candidats en lutte au sein d'une circonscription.

P. Sauriol s'attaque aussi au principe voulant que le mode de scrutin majoritaire uninominal est convenable dans un système bipartiste et absurde dans un système multipartiste. Dans les faits, on ne peut pas faire une telle division. Par exemple, aux élections de 1948, l'UN recueille 69% des sièges avec seulement 51% du vote populaire, pourtant il s'agit d'un système bipartiste (2). Cette division ne résiste pas à la vérification des faits. En terminant, P. Sauriol définit les grandes lignes d'un projet de réforme.

Il faudra d'abord corriger la carte électorale en supprimant l'article de la constitution qui maintient indûment plusieurs comtés minuscules. L'on devra aussi assurer une représentation convenable à tout parti politique qui obtient un certain pourcentage des votes à l'échelle provinciale (3).

Dix ans plus tard, l'approche de P. Sauriol s'oppose systématiquement à celle de F. Dumont. Ce dernier met l'emphasis sur le caractère homogène des circonscriptions électorales, en s'intéressant aucunement à la répartition inégale des électeurs et à l'introduction d'éléments du mode de scrutin proportionnel pour réduire les distorsions. P. Sauriol suit le

(1) Ibid. p.4.

(2) Ibid. p.4.

(3) Ibid. p.4.

chemin inverse. Il laisse de côté le caractère homogène des circonscriptions, pour s'attaquer à la répartition inégale des électeurs et pour introduire des caractéristiques du mode de scrutin proportionnel. Cette optique est propre aux analyses effectuées au cours des années soixante-dix.

L'analyse de P. Sauriol est intéressante dans la mesure où l'on agrandit le débat en reconnaissant, d'une part, les effets du mode de scrutin, sans toutefois les mesurer, et d'autre part, en étendant l'approche de H.M. Angell sur la répartition inégale des majorités.

A leur tour, V. Lemieux, M. Gilbert et A. Blais cherchent à expliquer la source des distorsions. Si leur analyse est la plus poussée dans le domaine, il faut reconnaître qu'elle revêt un caractère ambigu qu'il est difficile de percer. Nous essayerons, dans la mesure du possible, de présenter cette recherche telle qu'elle fut définie par ses auteurs.

Ces trois auteurs identifient trois effets du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour en vigueur au Québec: 1) l'effet mécanique, il est dû au mode de scrutin lui-même, abstraction faite de la manière dont se distribue le vote des partis; 2) l'effet statistique, il tient à la distribution et 3) l'effet de la carte électorale, il se rapporte à la répartition inégale des électeurs (1). L'effet mécanique est le plus important des trois. Par la suite, ils cherchent à les mesurer empiriquement.

Ils débutent leur analyse en mesurant l'effet de la carte électorale. Pour ce faire, il s'agit de classer les élus de chacun des partis politiques selon le nombre d'électeurs inscrits dans sa circonscriptions. Le tableau 1.6 nous donne les résultats obtenus pour les quatre principaux partis dans trois catégories de circonscriptions pour les élections québécoises de 1970. On constate que le PLQ et le PQ sont dé-

(1) Lemieux, Vincent; Gilbert, Marcel et Blais, André - Une élection de réalignement, Québec, Editions du Jour, 1970, p. 130.

Tableau 1.8

Résultats obtenus par les quatre principaux partis dans trois catégories de circonscriptions, pour les élections québécoises de 1970.

	Ensemble des circonscriptions		0-20,000 inscrits		20,000-40,000 inscrits		40,000 inscrits et plus	
	N de sièges	% des inscrits	N de sièges	% des inscrits	N de sièges	% des inscrits	N de sièges	% des inscrits
Parti libéral	72	37.4	13	31.4	34	32.6	25	43.7
Parti québécois	7	19.8	0	8.6	3	18.5	4	23.8
Ralliement créditiste	12	9.2	3	14.9	8	11.6	1	5.4
Union nationale	17	16.4	12	30.9	5	19.2	0	9.9
Total	108	82.8	28	85.8	50	81.9	30	82.8

Source: Lemieux, Vincent; Gilbert, Marcel et Blais, André - Une élections de réaligement, Québec, Editions du Jour, 1970, p. 123.

favorisés par les divisions électorales, tandis que le RC et l'UN connaissent une situation inverse. Pour ces derniers, ils s'accaparent de quinze des vingt-huit plus petites circonscriptions et seulement une circonscription (Abitibi-Est) sur les trente plus grandes. Ils recueillent plus de la moitié des votes valides dans les vingt-huit plus petites circonscriptions et 20% dans les trente circonscriptions où l'on compte plus de 40,000 électeurs inscrits. Si l'effet de la carte électorale est bien illustré, on se trouve dans une situation très différente pour les effets mécanique et statistique .

Il semble à prime abord que les effets mécanique et statistique sont les effets du mode de scrutin. Il reste que ce rapport n'est pas clairement identifié. Ils reconnaissent qu'il est difficile de mesurer les effets du mode de scrutin. Fort de cette remarque, ils proposent les incidences suivantes: examen des pourcentages d'électeurs inscrits nécessaires à la victoire et des partis qui se classent au deuxième rang. Le tableau 1.9 nous présente la distribution des partis politiques qui arrivent aux premier et deuxième rang selon l'ampleur de la majorité victorieuse pour les élections québécoises de 1970. L'analyse de ce tableau nous apparaît assez compliquée par le fait que l'on ne cherche pas à partager la part respective des effets mécanique et statistique. La situation devient totalement ambiguë quand, soudainement, Lemieux, Gilbert et Blais nous présentent tableau qui donne l'ordre des partis selon les effets (positifs et négatifs) qu'ont eu par leurs résultats les mécanismes électoraux. Il s'agit du tableau 1.10. On constate que l'effet mécanique a joué à l'avantage du PLQ, tandis que les effets statistique et de la carte électorale ont joué à l'avantage du RC et de l'UN. Dans ce contexte, le PQ a subi l'ensemble des contre-coups de notre système électoral. Mais une question reste en suspend: par quel moyen magique, Lemieux, Gilbert et Blais ont-ils pu définir le sens (positif et négatif) des effets statistique et mécanique pour chacun des partis

Tableau 1.9

Les partis qui arrivent aux premier et deuxième rangs selon l'ampleur de la majorité victorieuse pour les élections québécoises de 1970

	Total		50% et plus		45-50%		40-45%		35-40%		30-35%		25-30%		20-25%	
	1er	2er	1er	2er	1er	2er	1er	2er	1er	2er	1er	2er	1er	2er	1er	2er
Parti libéral	72	32	12	-	7	-	12	3	20	9	13	14	8	6	1	-
Parti québécois	7	39	-	8	-	4	-	6	1	13	5	7	1	1	-	-
Ralliement créditiste	12	11	-	-	-	-	2	5	-	1	6	3	3	5	1	1
Union nationale	17	25	-	4	-	3	1	1	8	6	6	4	2	2	-	1
Indépendant	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Total	108	108	12	12	7	7	15	15	29	29	29	29	14	14	2	2

Source: Lemieux, Vincent; Gilbert, Marcel et Blais, André - Une élection de réalignement, Québec, Editions du Jour, 1970, p. 127.

Tableau 1.10

Ordre des partis selon les effets (positifs ou négatifs) qu'ont eu par leurs résultats les mécanismes électoraux pour les élections québécoises de 1970.

Partis politiques	Effet mécanique	Effet statistique	Carte électorale
PLQ	1e (+)	3e (-)	3e (-)
PQ	2e (-)	4e (-)	4e (-)
RC	4e (-)	1e (+)	2e (+)
UN	3e (-)	2e (+ et -)	1e (+)

Source: Lemieux, Vincent; Gilbert, Marcel et Blais, André - Une élection de réaligement, Québec, Editions du Jour, 1970, p. 130.

politiques, au moment même où ils les mesurent d'une façon conjointe ? Ils ne nous donnent pas de réponse à cette question. De plus, nous n'avons pas trouvé d'hypothèse pouvant justifier une telle démarche.

Malgré cette confusion, ils nous faut souligner certains apports. Premièrement, on sort de l'analyse qui porte exclusivement sur les divisions électorales. Deuxièmement, on cherche à mesurer l'importance de chacune des sources de distorsions. Elle est la première du genre. Troisièmement, elle est un prolongement de l'analyse de H.M. Angel et de P. Sauriol sur la répartition inégale des majorités. Peu à peu, on ne se limite pas seulement aux majorités, mais aussi à la position des autres partis politiques à l'intérieur des circonscriptions. Il reste que ces trois auteurs n'approfondissent pas les rapports entre les divisions électorales et le mode de scrutin. Si l'on se fit à leur démarche empirique, il favoriserait une démarche qui tient compte de la comptabilisation des votes, c'est-à-dire des divisions électorales au mode de scrutin. Robert Boily va particulièrement s'appliquer à clarifier cette situation.

La démarche de R. Boily est certainement l'une des plus intéressantes dans le but d'élaborer un modèle d'analyse

cohérent. A première vue, il semble que son analyse repose sur une démarche contradictoire. D'une part, il privilégie un rapport allant du mode de scrutin aux divisions électorales lorsqu'il définit la démarche à suivre pour modifier le mode de scrutin actuel. Cette approche est bien rendu par la citation suivante.

Dans la mesure aussi où il y a nécessité...d'opérer une réforme synchronisée et intégrée, il devient vital que des décisions ^{soient} prises sur le mode de scrutin avant que l'on procède à la réforme de la carte électorale comme telle car il deviendrait ridicule, après avoir dessiné une carte électorale, d'opter pour un mode de scrutin qui impliquerait que l'on redessine à nouveau la carte (1).

Dans ce sens, R. Boily rejoint J. Meynaud (2), pour qui le mode de scrutin est un mécanisme qui détermine l'importance du rôle des divisions de la carte électorale. D'autre part, il favorise un rapport passant des divisions électorales au mode de scrutin lorsqu'il analyse le fonctionnement du système électoral au cours des élections générales. Le diagramme 1.2 illustre cette approche. Si l'on reste à ce niveau, on se retrouve dans une position contradictoire. Pour la dépasser, nous avons refait une lecture du texte, en laissant de côté le diagramme déjà présenté. Cette approche nous a permis de constater certaines lacunes dans la présentation du diagramme. Celui-ci ne reproduit pas fidèlement la pensée de R. Boily. Il s'exprime ainsi:

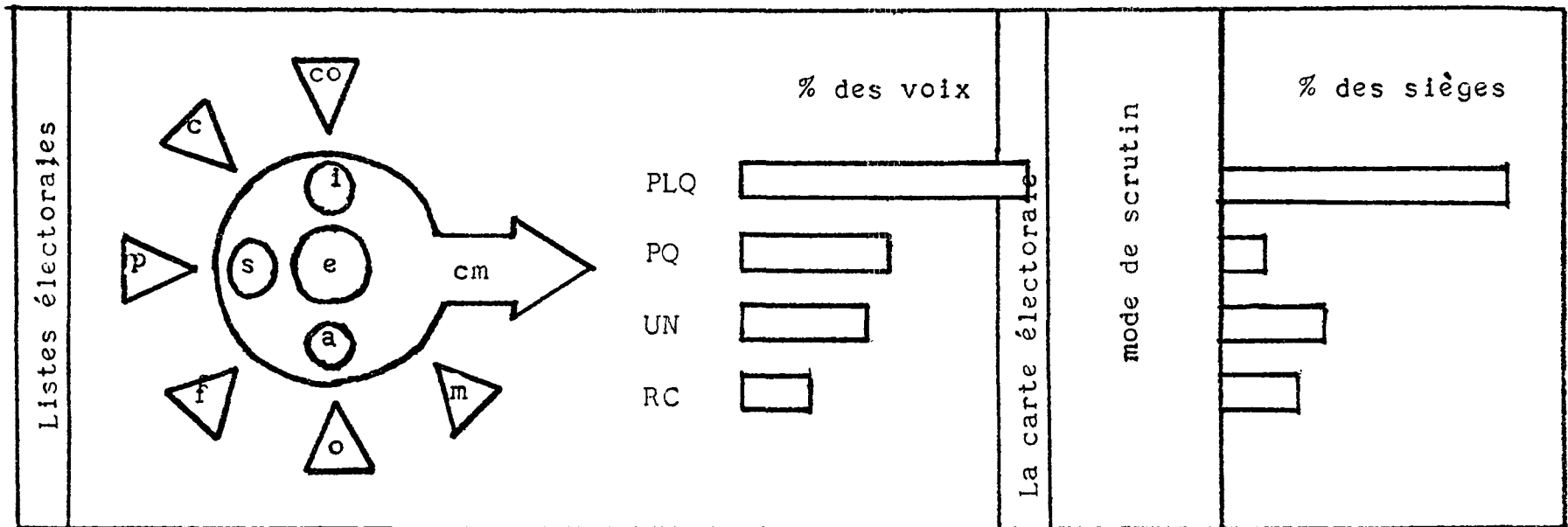
Les phénomènes inacceptables de sous-représentation et de sur-représentation que nous connaissons à l'Assemblée nationale du Québec dépendant premièrement et

(1) Boily, Robert - La réforme électorale, Montréal, Editions du Jour, 1970, p. 69.

(2) Voir p. 67.

Diagramme 1.2

Ensemble des facteurs qui interviennent dans l'acte de voter (élection de 1970)



Légende: e: électeur
a: attitudes
i: information
s: statut socio-économique
cm: conditions matérielles du vote
m: organisation et mass média
o: organisation des partis
p: programme des partis
f: financement des partis
c: personnalité du candidat
co: conjuncture économique, sociale etc.

Source: Boily, Robert - La réforme électorale, Montréal, Ed. du Jour, 1970, p.44-45

avant tout de notre mode de scrutin et non de la carte électorale. Celle-ci, par ses déformations, ne fait qu'accentuer les effets fâcheux de notre mode de scrutin(1).

et

la carte peut amplifier une distorsion causée par le mode de scrutin. Elle ne peut à elle seule ici être la première cause d'une juste représentation des volontés ou de leur distorsion (2).

Il exprime clairement le fait que le mode de scrutin précède les divisions électorales. Ces dernières ne font "qu'accentuer les effets...de notre mode de scrutin" ou "amplifier une distorsion causée par le mode de scrutin". Les divisions électorales ne sont que le prolongement nécessaire du mode de scrutin. Dans les systèmes majoritaires, le caractère fondamental est de faire du candidat qui obtient la majorité simple des voix le seul représentant de cette circonscription. Cette approche conduit nécessairement à établir un lien indispensable entre le mode de scrutin et les divisions électorales. Ces dernières se concrétisent par la division de la carte électorale en circonscriptions.

Au terme de notre analyse, nous avons cru bon de proposer un nouveau diagramme qui semble représenter, avec plus de précision, la pensée de R. Boily. Le diagramme 1.3 illustre ce changement.

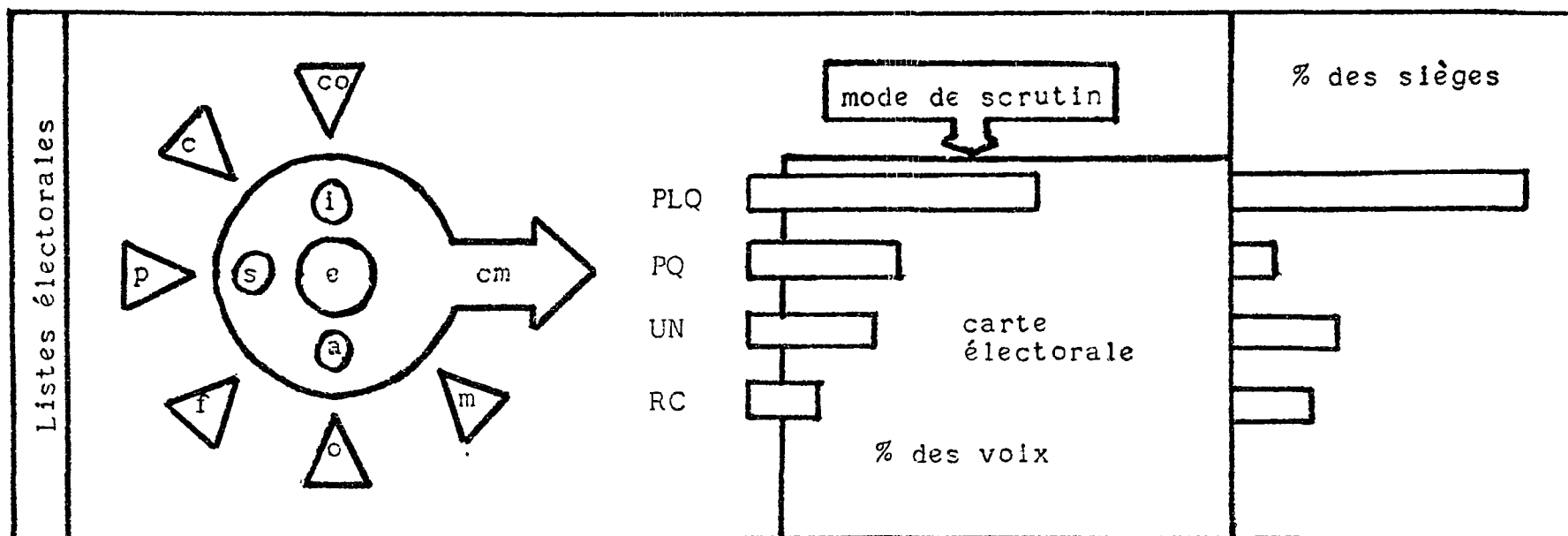
Comme nous l'avons souligné au tout début, l'analyse de R. Boily est intéressante, principalement au niveau de la définition d'un modèle d'analyse. Il s'agit d'un travail indispensable qui n'a pas su retenir l'attention de ces prédécesseurs. L'intérêt de sa recherche se situe à deux niveaux: premièrement, établir un lien entre le mode de scrutin et les

(1) Boily, Robert - La réforme électorale, op. cit., p.III et Boily, Robert - "la loi électorale", dans la revue Main-tenant, no. 101, décembre 1970, p. 332.

(2) Boily, Robert - La réforme électorale, op.cit., p.43.

Diagramme 1.3

Ensemble des facteurs qui interviennent dans l'acte de voter (élection de 1970)



Légende :

- e : électeur
- a : attitudes
- i : information
- s : statut socio-économique
- cm : conditions matérielles du vote
- m : organisation et mass-média
- o : organisation des partis
- p : programme des partis
- f : financement des partis
- c : personnalité du candidat
- co : conjoncture économique, sociale, etc.

Source: Bolly, Robert - La réforme électorale, Montréal, Editions du Jour, 1970, p. 44-45.

divisions électorales et deuxièmement, déterminer dans quel sens il s'opère. Ce sont là des éléments nécessaires à la compréhension de notre système électoral. Avant de terminer cette partie nous nous attardons à un auteur déjà vu, A. Bernard.

Nous avons déjà étudié son apport dans la première partie de notre synthèse. A ce moment là, on a constaté qu'il s'est limité aux inégalités numériques. Dans une recherche subséquente, A. Bernard élabore un cadre d'analyse plus large qui fait place aux effets du mode de scrutin. Cette nouvelle approche est influencée en partie par les résultats des élections générales de 1973 où l'on se retrouve avec une répartition des électeurs des plus égalitaires, mais les inégalités de représentation restent. Il définit deux types de distorsions: les distorsions structurelles et les distorsions mécaniques. Les premières se réfèrent aux différences dans le nombre d'électeurs entre les circonscriptions et les deuxièmes, au mode de scrutin. A partir de ses éléments, il cherche à démontrer que les distorsions structurelles sont secondaires par rapport aux distorsions mécaniques. Il souligne aussi que les distorsions structurelles peuvent jouer dans le sens des distorsions mécaniques ou dans un sens qui leurs sont différents. C'est en utilisant deux situations créées de toute pièce qu'il concrétise sa démonstration. Si cette démarche peut sembler bizarre à première vue, elle permet d'en faciliter la compréhension.

Dans la première situation, on a 1,000 électeurs, dont 600 habitent trois circonscriptions urbaines et 400, dans huit circonscriptions rurales. La lutte se fait entre quatre partis politiques. La répartition des voix entre les partis politiques se présente de la façon suivante: 350 pour le parti A; 250 pour les partis B et C, et 150 pour le parti D. Le tableau I.II nous donne une illustration des distorsions mécaniques découlant du scrutin uninominal à un tour dans une carte électorale inégalitaire avantageant les circonscriptions rurales.

Tableau I.II

Illustration des distorsions mécaniques découlant du scrutin uninominal à un tour dans une carte électorale inégalitaire avantageant les circonscriptions rurales.

Circonscriptions	Nombre d'électeurs	Premier cas				Deuxième cas			
		Parti A	Parti B	Parti C	Parti D	Parti A	Parti B	Parti C	Parti D
rurales									
1	50	15	12	12	11	15	20	10	5
2	50	15	12	12	11	15	20	10	5
3	50	15	12	12	11	15	20	10	5
4	50	15	12	12	11	15	20	10	5
5	50	15	12	12	11	15	20	10	5
6	50	15	12	12	11	15	20	10	5
7	50	15	12	12	11	15	25	5	5
8	50	15	12	12	11	15	25	5	5
urbaines									
9	200	70	58	52	20	70	40	80	10
10	200	80	47	52	21	80	20	90	10
11	200	80	49	50	21	80	20	10	90
	1,000	350	250	250	150	350	250	250	150

Source: Bernard, André - Québec: Election 1976, Montréal, Coll. science politique, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1976, p. 27.

Au premier regard, on observe que la majorité des sièges appartient aux partis politiques dont les effectifs sont les mieux répartis, tout en se concentrant dans les circonscriptions rurales. Dans le premier cas, le parti A, avec 100 voix de plus que les partis B et C, a rafflé la totalité des sièges. Dans le deuxième cas, le parti A ne fait élire aucun de ses candidats. Pourtant il rassemble le plus grand nombre d'électeurs. Ces deux cas reflètent des situations diamétralement opposées qui démontrent l'importance de la distribution des voix.

Dans le deuxième cas, en reprenant l'exemple précédent, on regroupe par deux les circonscriptions les moins peuplées et on divise en deux les circonscriptions les plus peuplées. On obtient le tableau 1.12.

On se retrouve avec une carte électorale parfaitement égalitaire, mais les inégalités de représentation restent. Dans le premier cas, le parti A raffle une fois de plus la totalité des sièges. Dans le deuxième cas, le parti A ne fait élire aucun de ses représentants, tandis que le parti B voit passer le nombre de ces candidats élus de 8 à 4; le parti C, de 2 à 4 et le parti D, de 1 à 2.

A partir de ces deux tableaux, il tire deux conclusions. Premièrement, on remarque que les distorsions structurelles sont secondaires par rapport aux distorsions mécaniques. Dans le premier cas, la situation du parti A reste identique dans une carte électorale inégalitaire ou égalitaire. Dans le deuxième cas, elle ne modifie en rien le caractère discriminatoire exercé contre le parti A, mais elle permet tout de même d'amoindrir la sur-représentation du parti B, à l'avantage des partis C et D. Il souligne aussi que les distorsions structurelles peuvent jouer dans le sens ou en opposition aux distorsions mécaniques.

Il est nécessaire de faire deux remarques à ce type d'analyse. Premièrement, A. Bernard se limite trop à ces deux modèles créés. Il n'établit pas un lien étroit entre ceux-ci

Tableau 1.12

Illustration des distorsions mécaniques découlant du scrutin uninominal à un tour dans une carte électorale parfaitement égalitaire.

Circonscriptions	Nombre d'électeurs	Premier cas				Deuxième cas			
		Parti A	Parti B	Parti C	Parti D	Parti A	Parti B	Parti C	Parti D
rurales									
1-2	100	30	24	24	22	30	40	20	10
3-4	100	30	24	24	22	30	40	20	10
5-6	100	30	24	24	22	30	40	20	10
7-C	100	30	24	24	22	30	50	10	10
urbaines									
9A	100	35	29	26	10	35	20	40	5
9B	100	35	29	26	10	35	20	40	5
10A	100	40	24	26	10	40	10	45	5
10B	100	40	23	26	11	40	10	45	5
11A	100	40	25	25	10	40	10	5	45
11B	100	40	24	25	11	40	10	5	45
	1,000	350	250	250	150	350	250	250	150

Source: Bernard, André - Québec: Elections 1976, Montréal, Coll. science politique, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1976, p. 28.

et les résultats électoraux des différentes élections québécoises. Bien entendu, il souligne que certaines élections sont plutôt de tel ou tel cas, mais on a de la difficulté à en saisir le lien. Deuxièmement, il ne tire pas de conséquences de ses modèles au niveau des sources de distorsions (par exemple, la répartition inégale des majorités). On a nettement l'impression qu'il s'agit tout simplement d'un problème de distribution. Il faut aucunement chercher des règles mathématiques qui expliquent cette situation. Nous croyons qu'il est nécessaire de dépasser ce niveau, si l'on veut véritablement comprendre le fonctionnement du système électoral québécois. Les deux approches suivantes s'attellent à cette tâche.

1.3.4 Les divisions électorales et le mode de scrutin: des structures qui créent respectivement leurs propres distorsions électorales.

A l'automne 1971, la Commission parlementaire de la réforme électorale charge un groupe d'experts d'étudier les faits suivants: 1) faire une appréciation du présent mode de scrutin québécois, 2) établir un schéma des principaux modes possibles et 3) voir les alternatives possibles pour le Québec, dans l'hypothèse où il faudrait envisager des changements (1). Pour les fins de notre analyse, nous nous restreignons au premier fait.

Ce groupe est communément appelé le Comité d'étude sur les modes de scrutin. Il se compose de Gilles Lafande, Vincent Lemieux, Jean Meynaud⁽²⁾ et Me François Drouin (président général des élections). En juin 1972, le Comité remet son rapport. Celui-ci sera vivement critiqué par S. Carlos et C. Ryan.

(1) Ryan, Claude - "Un rapport qui sent trop le statu quo" (éditorial) dans Le Devoir, 26 juin 1972, p. 4.

(2) Celui-ci est décédé au cours de la recherche.

Leur approche est très difficile à soutenir car elle se trouve à adopter une position diamétralement opposée à l'évolution de la sociologie et de la science politique électorales québécoises. Nous avons constaté dans les parties précédentes que les auteurs adhèrent de plus en plus à un modèle d'analyse où il s'établit un rapport d'interpénétration des divisions électorales au mode de scrutin, principalement dans le cas de R. Boily. Curieusement, le Comité d'étude sur les modes de scrutin laisse sous-entendre que la carte électorale et mode de scrutin créent respectivement leurs propres distorsions électorales. Leur démarche est la suivante. Dans un premier temps, ils limitent leur analyse aux élections québécoises se situant entre 1944 et 1970. Dans un deuxième temps, on cherche à déterminer quel parti politique a dû profiter des effets positifs de la carte électorale et du mode de scrutin. Si l'on réunit l'ensemble de leurs remarques, nous obtenons le tableau suivant:

Tableau 1.13

Les partis politiques favorisés par la carte électorale et par le mode de scrutin pour les élections générales québécoises, au cours de la période se situant entre 1944 et 1970.

Elections	les partis politiques favorisés	
	la carte électorale	le mode de scrutin
1944	UN	UN
1948	UN	UN
1952	UN	UN
1956	UN	UN
1960	UN	PLQ
1962	UN	PLQ
1966	UN	UN
1970	PLQ	PLQ

Source: Comité d'étude sur les modes de scrutin- "Trois modes possibles de scrutin pour l'avenir au Québec" dans Le Devoir, 26 juin 1972, p. 5.

Ce qui semble le plus curieux, c'est la manière dont on détermine ces effets positifs par rapport à un parti politique. Par exemple, pour les élections de 1960, on remarque que L'UN remporte principalement ses victoires dans les circonscriptions avec un nombre restreint d'électeurs, alors les effets des divisions électorales favorisent celui-ci, mais puisque le PLQ s'approprie du pouvoir, il faut bien conclure que les effets du mode de scrutin ont joué en faveur de ce dernier. Cette démarche, plutôt déductive que compréhensive, est très simplificatrice, même si elle peut s'avérer juste dans sa généralité. Sa faiblesse repose sur deux faits. Premièrement, elle ne cherche pas à définir les sources de distorsions. En se limitant à une analyse de structures, on se trouve à nier la dynamique de celles-ci. Deuxièmement, on ne peut pas quantifier leur degré d'importance. Si cette approche s'avère possible dans des élections bipartistes, elle devient absurde dans des élections multipartistes, comme celles de 1970. Par exemple, les effets des divisions électorales peuvent jouer en faveur d'un ou de plusieurs partis politiques, mais à des degrés précis pour chacun d'entre eux. Il en est de même pour les effets du mode de scrutin.

De plus, le Comité s'attaque aussi à une autre certitude des principaux chercheurs dans ce domaine. On a déjà souligné que de plus en plus ils considèrent les effets des divisions électorales comme mineurs par rapport à ceux causés par le mode de scrutin. Il s'exprime ainsi pour justifier les résultats des élections québécoises de 1944 et de 1966:

Les résultats des élections de 1944 et de 1966 montrent que le mode de scrutin n'est pas tout et que la carte électorale peut être un facteur plus important quand la marge n'est pas très grande entre les deux principaux partis (1).

(1) Comité d'étude sur les modes de scrutin - "Trois modes possibles de scrutin pour l'avenir au Québec" dans Le Devoir, 26 juin 1972, p. 5.

Par la suite, le Comité se lance dans une analyse qui justifie le maintien du statu quo. Il s'exprime ainsi face aux deux principaux partis politiques:

Si l'on s'en tient aux deux principaux partis de la période de 1944-1970, le Parti libéral et l'Union nationale, on peut dire qu'abstraction faite de la carte électorale, et en particulier des deux victoires exceptionnelles qu'elle (la carte électorale) a produites en 1944 et en 1966, le mode de scrutin a favorisé tantôt l'un, tantôt l'autre. Au total, la sur-représentation et la sous-représentation des deux s'équilibrent ou presque, le mode de scrutin permet au Parti libéral de mieux assurer ses victoires de 1960, 1962 et 1970 et il permet à l'Union nationale de mieux assurer les siennes en 1948, 1952 et 1956 (1).

et les tiers-partis:

Nous pensons toutefois que le Bloc populaire, parti issu d'une conjoncture particulière, n'aurait pas survécu à cette conjoncture même s'il avait obtenu dix ou douze sièges plutôt que quatre. Quant au parti de l'Union des électeurs, le mode de scrutin n'a tellement pas réussi à l'éliminer puisqu'un parti créditiste est réapparu en 1966, puis en 1970, aidé en cela sans doute par le succès du Parti créditiste fédéral. On peut dire de même que le RIN a préparé la voie au Parti québécois et que même s'il avait obtenu quelques sièges en 1966, la situation aurait été la même (2).

Dans un tel contexte, le gouvernement Bourassa se trouve amplement justifier de limiter la réforme électorale à une simple réduction des inégalités numériques. C. Ryan, dans un

(1) Ibid. p. 5.

(2) Ibid. p. 5.

de ses éditoriaux, avec un titre très approprié, "un rapport qui sent trop le statu quo", s'exprime comme suit:

A un gouvernement qui serait résolu à ne pas modifier le mode de scrutin, le rapport Drouin-Lalande-Lemieux pourrait servir de prétexte commode. Il serait déplorable, cependant, qu'on renvoie de nouveau cette question aux calendres grecques. Si tel devait être le cas, il faudrait en blâmer non seulement le gouvernement, mais aussi les experts dont le dernier rapport sent trop le statu quo(1).

Nous reconnaissons immédiatement que ce type d'analyse ne sera pas retenu en vue de l'élaboration de notre propre cadre d'analyse. Cette démarche se justifie facilement à partir des remarques déjà exprimées.

1.3.5 La primauté du mode de scrutin

L'analyse de S. Carlos est sûrement une des contributions importantes, dans le sens de rendre possible une compréhension générale du fonctionnement de notre système électoral. Il s'interroge à la fois sur les prérogatives empiriques et sur l'élaboration d'un modèle analytique. Jusqu'ici, moins le comité d'étude sur les modes de scrutin, on n'a pas tellement essayé d'unir ces deux éléments. Ils sont pourtant indispensables à une recherche qui se veut complète. Malheureusement, son analyse est difficile d'accès car elle se concrétise à partir d'une série de formules mathématiques. Nous avons déjà souligné que l'un des buts de cette recherche est de vulgariser les analyses dans le domaine électoral, dans le but de faciliter l'accessibilité. Nous reconnaissons d'emblée que l'analyse de S. Carlos représente un défi de taille. Pour y arriver, nous employons deux méthodes. Premièrement, nous utilisons plus la "magie" des mots que celle des formules mathématiques, même si ce changement a tendance à alourdir le texte. Deuxièmement, nous cherchons à concrétiser son

(1) Ryan, Claude - op. cit., p. 4.

modèle à partir d'exemples. Pour de faire, nous réduisons le Québec à la taille de la région de l'Outaouais (1), et nous nous limitons aux seules élections générales de 1976. Malgré tout, nous suggérons, à ceux que la mathématique ne rebute pas trop, de se rapporter directement au texte de S. Carlos(2).

1.3.5.1 L'hypothèse et la démarche.

Au point de départ, S. Carlos se situe par rapport au comité d'étude sur les modes de scrutin. D'une façon indirecte, il s'oppose à l'une de leurs principales conclusions:

Dans le cas des distorsions entre distribution des suffrages et des sièges, le bouc émissaire est la carte électorale. Le recours au bouc émissaire permet de croire qu'on a trouvé la voie de la solution et de ne pas toucher au vrai coupable (3).

Par la suite, il est beaucoup plus direct:

En matière de conclusions d'envergure basées sur des concepts imprécis et sur une analyse intuitive de la documentation statistique, le texte du comité mérite le premier prix parmi tous les textes touchant la question du mode de scrutin, publiés depuis trente ans (4).

S. Carlos inverse la proposition du comité. Son ^{but} est de présenter "une démarche analytique spécifique qui infirme les conclusions du comité d'étude et met en lumière les caractéristiques essentielles de notre mode de scrutin face au

(1) Pour les fins de l'analyse, la région de l'Outaouais regroupe les cinq circonscriptions suivantes: Argenteuil, Papineau, Gatineau, Hull et Pontiac-Témiscamingue.

(2) Carlos, Serge - "L'énigme de la carte électorale et du mode de scrutin" dans Latouche, D.; Lord, G. et Vaillancourt, J.-G. (en collaboration) - Le processus électoral au Québec: les élections provinciales de 1970 et 1973, Montréal, Coll. science politique, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1976, p. 239-263.

(3) Ibid. p. 240.

(4) Ibid. p. 241.

phénomène des distorsions"(1). Alors son hypothèse se lit comme suit: dans un système électoral uninominal majoritaire à un tour, les transformations de la carte électorale de façon à rendre les comtés aussi égaux que possible, n'ont pas d'effet important sur les distorsions entre la proportion des suffrages remportés par un parti et la proportion des sièges détenus par le parti au parlement (2). Il suit une démarche qui se développe en trois étapes: premièrement, nous posons les éléments de description du phénomène étudié; deuxièmement, nous regroupons ces éléments dans un modèle et troisièmement, nous inférons les conséquences implicitement contenues dans le modèle (3).

1.3.5.2 Les éléments

Les éléments sont de deux ordres: les dimensions de partage comptable du suffrage exprimé par l'électorat et la distribution des sièges au Parlement. Il est à souligner que les lettres entre parenthèses serviront d'abréviations lorsque l'on élaborera le modèle.

1.3.5.2.1 Les dimensions de partage comptable du suffrage exprimé par l'électorat

Il s'agit de faire appel à une matrice où les n rangées représentent les circonscriptions telles que données par la carte électorale et les m colonnes, les partis qui entrent en compétition. Voici cette matrice sur le plan théorique:

circonscriptions	partis qui entrent en compétition				
	1	2	3	...	m
1	f_{11}	f_{12}	f_{13}		f_{1m}
2	f_{21}	f_{22}	f_{23}		f_{2m}
3	f_{31}	f_{32}	f_{33}		f_{3m}
...					
n	f_{n1}	f_{n2}	f_{n3}		f_{nm}

(1) Ibid. p. 242.

(2) Ibid. p. 242-243.

(3) Ibid. p. 243.

Par exemple, le f_{3I} est le nombre de voix exprimés en faveur du parti I dans la circonscription 3. Si on applique cette matrice aux cinq circonscriptions de l'Outaouais, on a la situation suivantes:

circonscriptions	partis qui entrent en compétition					
	PLQ	PQ	UN	RC	PNP	IND
Argenteuil	9,452	8,177	6,660	2,803	-	-
Papineau	12,900	12,967	7,483	1,947	409	-
Gatineau	13,444	7,296	5,285	1,425	-	-
Hull	12,029	12,031	4,193	1,402	-	-
Pontiac-Témiscamingue	8,149	3,209	4,568	2,141	-	638

Par exemple, le $f_{\text{Gatineau-PLQ}}$ est le nombre de voix exprimés en faveur du PLQ dans la circonscription de Gatineau, c'est-à-dire 13,444 électeurs.

A celle-ci, il faut ajouter une indice de succès électoral d'un parti donnée dans une circonscription donné (P). Pour le mesurer, il s'agit de prendre la proportion que représentent les voix d'un parti donné dans une circonscription donnée sur la somme des voix exprimées en faveur de tous les partis dans cette même circonscription. Par exemple, la circonscription d'Argenteuil, qui a une somme de voix exprimées en faveur de tous les partis de 27,092, a des indices de succès suivantes pour chacun des partis politiques:

	PLQ	PQ	UN	RC
Calcul	<u>9452</u>	<u>8177</u>	<u>6660</u>	<u>2803</u>
	27092	27092	27092	27092
Indices de succès	.349	.302	.246	.103

Cet indice permet d'insérer dans le modèle la notion de succès des partis dans la distribution du suffrage, C'est le premier terme du phénomène de distorsions.

Et enfin, puisque l'hypothèse porte sur le rôle de la carte électorale dans la création des distorsions, il faut inclure un indice se rapportant à la carte électorale dans les éléments descriptifs de la distribution du suffrage. On se réfère ici à l'inégalité de la taille des circonscriptions, c'est-à-dire la somme des voix exprimées dans une circonscription. Pour la mesurer, il s'agit de prendre la somme des voix exprimées dans une circonscription donnée sur celle de l'ensemble des circonscriptions. Dans la région de l'Outaouais, la somme des voix exprimées est de 138,608 pour les cinq circonscriptions (1). Alors l'indice de taille des circonscriptions (Q) se présente de la façon suivante:

- Argenteuil : $27092/138608 = .195$
- Papineau : $35706/138608 = .258$
- Gatineau : $27450/138608 = .198$
- Hull : $29655/138608 = .214$
- Pontiac-Témiscamingue : $18705/138608 = .135$

C'est ainsi que S. Carlos mesure les dimensions de partage comptable du suffrage exprimé par l'électorat. Maintenant, nous passons au second élément.

1.3.5.2.2 La distribution des sièges au Parlement.

Pour celle-ci, il s'agit de reprendre un chemin similaire à la précédente. On réutilise la même matrice. Les n rangées représentent les mêmes circonscriptions et les m colonnes, les mêmes partis politiques. Au lieu d'utiliser le nombre de voix exprimées, on a une notation binaire, c'est-à-dire qu'elle ne peut prendre que les valeurs 1 et 0. La valeur 1 est octroyée au parti politique qui détient un siège donné, elle est nulle dans tous les autres cas. Dans la région de l'Outaouais, la situation se présente ainsi:

(1) Les voix exprimées se répartissent de la façon suivante:
 Argenteuil, 27,092; Papineau, 35,706; Gatineau, 27,450;
 Hull, 29,655 et Pontiac-Témiscamingue, 18,705.

		Les partis qui entrent en compétition					
		PLQ	PQ	UN	RC	PNP	IND
circonscriptions	Argenteuil	1	0	0	0	0	0
	Papineau	0	1	0	0	0	0
	Gatineau	1	0	0	0	0	0
	Hull	0	1	0	0	0	0
	Pontiac-						
	Témiscamingue	1	0	0	0	0	0

L'indice de succès d'un parti dans une circonscription au niveau des sièges (S) se mesure par la somme des victoires d'un parti politique donné sur la somme des victoires en faveur de tous les partis. On a la répartition suivante dans l'Outaouais:

	PLQ	PQ	UN	RC	PNP	IND
Calcul	3/5	2/5	0/5	0/5	0/5	0/5
Indice de succès	.6	.4	.0	.0	.0	.0

Dans le but de conserver une plus grande symétrie entre la distribution des sièges et celle des suffrages, on peut dire que la somme des victoires d'un parti politique égale son indice de succès.

Enfin, l'indice de la taille d'une circonscription dans le cadre parlementaire (K) est de 1 sur le nombre total de circonscriptions.

1.3.5.3 Le modèle

A partir des éléments définis, nous pouvons exprimer la proportion des suffrages de chaque parti dans l'ensemble de l'électorat (PSE) et la proportion des sièges du même parti à l'Assemblée nationale ($PSAN$). Elles correspondent aux équations suivantes:

$$PSE = \sum P Q$$

$$PSAN = \sum S K$$

Σ = la somme pour l'ensemble des circonscriptions

Alors la distorsion (D) pour un parti donné est égale à la différence entre les deux proportions considérées. Soit:

$$D = PSE - PSAN$$

Un D positif signifie que le parti en question remporte moins de sièges que sa part des suffrages et un D négatif, qu'il a un excédent de sièges par rapport aux suffrages.

Dans le but de préciser les effets de chacune des deux structures, le mode de scrutin et la carte électorale, il nous faut suivre le chemin inverse.

$$D = PSE - PSAN$$

$$= \sum PQ - \sum SK$$

$$= \sum (PQ - SK)$$

Cette dernière équation de calcul des distorsions se prête à une décomposition, selon les formules utilisées par les démographes pour standardiser des taux et les comparer d'une société à l'autre, en contrôlant pour les différences de composition de population (1). En appliquant cette technique de standardisation à notre dernière équation, nous obtenons ceci:

$$D = 1/2 \sum [(P - S) (Q + K) + (P + S) (Q - K)]$$

Le modèle représente le fonctionnement de notre système électoral par rapport aux distorsions entre proportion des suffrages et des sièges. L'expression (P-S) représente l'effet du mode de scrutin. Pour un parti qui gagne l'élection dans une circonscription donnée, (P-S) est égale à la somme des proportions du suffrage des autres partis dans la circonscription. Si cette somme est négative, il marque un "excédent de sièges". Pour un parti qui perd l'élection dans une circonscription donnée, (P-S) représente la proportion du suffrage du parti perdant que le mode de scrutin transfère au parti vainqueur dans la distribution des sièges. L'expression (Q-K) correspond à l'inégalité de la taille des circonscriptions, car K représente une constante. Pour être plus

(1) Ibid. p. 248, voir principalement la note 5.

juste, $(Q-K)$ est une mesure de l'écart (positif ou négatif) entre la taille d'une circonscription dans la distribution du suffrage et la taille de la circonscription si les suffrages étaient distribués également entre toutes les circonscriptions.

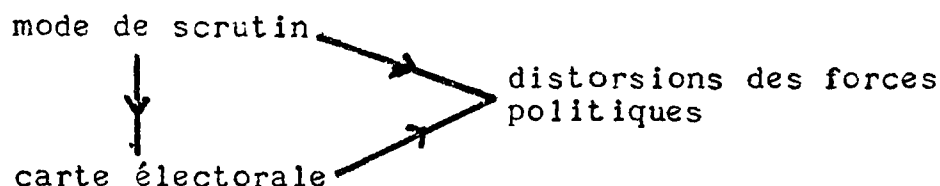
Alors S. Carlos vient à la conclusion" que son modèle décompose la distorsion totale en deux composantes, la première correspondant à l'effet du mode scrutin et la seconde, à l'effet net de l'inégalité de taille des comtés"(1). Voyons maintenant les conséquences de ce modèle.

1.3.5.4 Conséquences de la formalisation.

L'existence des distorsions entre la proportion des suffrages d'un parti et sa proportion de sièges est due au fait que chacune d'entre elles repose sur des fondements différents. Dans le premier cas, l'acteur est l'électeur et dans le second cas, c'est la circonscription. Lorsque les électeurs d'une circonscription envoient un représentant au Parlement, ils se trouvent à choisir un seul parti à l'exclusion des autres. Cette caractéristique du mode de scrutin engendre une égalité de taille des circonscriptions à l'Assemblée Nationale. C'est en se situant par rapport à cette taille constante que les inégalités de taille des circonscriptions, au niveau des suffrages, entrent en jeu. Alors "il faut donc conclure qu'il est faux de prétendre, comme le fait le comité d'étude, que la carte électorale et le mode de scrutin sont les "deux principaux mécanismes" qui produisent les écarts entre proportions de suffrages et de sièges. Le mode de scrutin est cause à la fois de l'action de la carte électorale et des distorsions"(2). Pour S. Carlos, le rapport causal, se rattachant à l'interaction entre la carte électorale et le mode de scrutin, se présente de la manière suivante:

(1) Ibid. p. 248.

(2) Ibid. p. 249.



De ce schéma, il en déduit que toutes les distorsions sont ultimement causées par le mode de scrutin. "Une certaine portion des distorsions est produite directement par le mode de scrutin et une autre portion, indirectement, par l'intermédiaire de l'effet de la carte électorale" (1). Il est important de rappeler que cette distinction n'est pas anodine. Elle sous-entend que rien n'est réglé après avoir produit une nouvelle carte électorale, sans transformer au préalable le mode de scrutin. Voyons maintenant les résultats au niveau empirique.

Le tableau I.14 nous donne les résultats obtenus lorsqu'on applique le modèle de calcul aux élections de 1966, 1970, 1973 et la nouvelle carte électorale (2). Pour les deux premières élections, dans cinq cas sur huit, l'effet direct est dans le sens contraire à l'effet indirect. L'UN en 1966 bénéficie des avantages des deux effets, tandis que le RIN en 1966 et le PQ en 1970 endossent les désavantages des deux. Si on cumule en termes absolus les distorsions directes et indirectes, on découvre que les effets directs du mode de scrutin rassemblent plus de 82% de l'ensemble des distorsions en 1966 et 1970. Ces résultats s'opposent nettement à l'interprétation donnée par le comité d'étude, en ce qui concerne les élections générales de 1944 et de 1966. Il est faux de soutenir que la carte électorale a autant d'importance que le mode de scrutin dans la création des distorsions. On peut aussi utiliser une autre méthode comparative pour démontrer le peu d'importance d'une réforme de la carte électo-

(1) Ibid. p. 250.

(2) Ici, nous savons qu'il fait référence à l'un des rapports du CPRDE, mais il est difficile de préciser s'il s'agit du rapport un ou du rapport deux.

Tableau 1.14

Décomposition de l'écart entre le pourcentage de sièges et le pourcentage du suffrage pour les partis en présence aux élections de 1966, de 1970, de 1973 et de la nouvelle carte

Elections	Parti	Ecart dû aux effets directs du mode de scrutin*	Ecart dû aux effets indirects du mode de scrutin*	Ecart total
Elections de 1966				
	PLQ	- 0.6	- 0.4	- 1.0
	UN	+ 9.6	+ 1.5	+11.1
	RIN	- 4.8	- 0.8	- 5.6
	RN	- 3.3	+ 0.1	- 3.2
Elections de 1970				
	PLQ	+23.5	- 2.2	+21.3
	UN	- 7.3	+ 3.4	- 3.9
	PQ	-13.9	- 2.7	-16.6
	RC	- 1.5	+ 1.4	- 0.1
La nouvelle carte**				
	PLQ	+28.5	- 0.6	+27.9
	UN	-10.9	+ 0.9	-10.0
	PQ	-14.6	- 0.8	-15.4
	RC	- 3.0	+ 0.5	- 2.5

Tableau 1. 14 (suite)

Elections	Parti	Ecart dû aux effets directs du mode de scrutin*	Ecart dû aux effets indirects du mode de scrutin*	Ecart total
Elections de 1973				
	PLQ	+38.5	- 0.2	+38.3
	PQ	-23.6	- 1.0	-24.6
	UN	- 5.5	+ 0.4	- 5.1
	RC	- 9.1	+ 0.7	- 8.4

* Les signes "plus" indiquent un surplus de sièges par rapport aux suffrages, les signes "moins" représentent une diminution en passant des suffrages aux sièges.

** C'est-à-dire en appliquant la distribution territoriale des suffrages de l'élection de 1970 à la carte électorale de 108 circonscriptions en vigueur à cette élection et à la carte électorale de 110 circonscriptions proposée par le CPRDE.

Source des données: Carlos, Serge - "L'énigme de la carte électorale et du mode de scrutin" dans Latouche, D.; Lord, G. et Vaillancourt, J.-G. (en collaboration) - Le processus électorale au Québec: les élections provinciales de 1970 et 1973, Montréal, Coll. science politique, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1976, p. 259, 261 et 263.

rale sur les distorsions. Il s'agit de transposer les résultats électoraux obtenus dans les 108 circonscriptions lors des élections de 1970 sur les 110 circonscriptions de la nouvelle carte électorale proposée par le CPRDE. Les distorsions augmentent de 6.6% en faveur du PLQ (de +21.3% à +27.9%). Elles se réalisent au dépend de l'UN (6.1%) et du RC (2.4%). Seule le PQ voit son écart diminué en termes absolus, soit de 1.2%. Il est bien clair, à la suite de cette réforme, que les écarts dus à la carte électorale ont diminué. Mais ils sont tellement mineurs par rapport aux distorsions causées par le mode de scrutin, que l'amélioration de la carte électorale ne fait pas disparaître les distorsions. On constate même qu'une amélioration de la carte électorale peut accroître les distorsions causées par le mode de scrutin.

Au terme de son analyse, S. Carlos relève trois éléments de conclusion:

- c'est à cause du mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour que les inégalités de la taille des circonscriptions contribuent aux distorsions entre les proportions des suffrages et des sièges.

- les inégalités de la taille des circonscriptions dont il s'agit sont calculées au niveau des suffrages plutôt qu'au niveau des électeurs inscrits. Dès lors, des circonscriptions égales en nombre d'électeurs ne solutionne pas le problème des distorsions si le taux d'abstention varie d'une circonscription à l'autre.

- les effets indirects du mode de scrutin ont une connotation politique. Ils sont d'autant plus considérables pour un parti que celui-ci connaît une distorsion variable de ses succès d'un comté à l'autre et que cette variation est liée au nombre de suffrages exprimés dans les circonscriptions (1).

Nous apportons trois remarques à cette analyse. Premièrement, nous mettons en doute le fait d'utiliser les "votes exprimés" comme indicateur de la taille d'une circonscription.

(1) Ibid. p. 261-262.

Son approche laisse entendre que le taux d'abstention est le résultat des effets du mode de scrutin. Dans ce sens, il devient un élément de distorsions. Nous croyons préférable d'inclure les abstentions car elles sont beaucoup plus le reflet d'une certaine perception de la politique que d'une réaction en opposition au mode de scrutin. L'abstentionnisme est aussi une option politique. Si on adopte la position de S. Carlos, on aurait certaines difficultés à expliquer le rapport entre un taux d'abstention plus élevé aux élections fédérales qu'aux élections québécoises (1). Alors il nous semble adéquat d'utiliser le nombre d'électeurs inscrits comme indicateur de la taille d'une circonscription. Il faut souligner qu'au niveau de l'analyse empirique, ce changement ne conduit pas à de grandes modifications. Deuxièmement, l'approche selon laquelle le parti vainqueur dans une circonscription s'approprie l'ensemble des votes de celle-ci à un effet de "nivellement". Cette conception dissimule certains effets du mode de scrutin. S. Carlos ne repose son analyse que sur une vision dichotomique, vainqueur et vaincu, se rattachant seulement à la proportion des sièges. Il faut aussi tenir compte de la proportion du suffrage. Il semble plus utile de faire une analyse en termes de "rentabilité des votes". Dans ce sens, les votes des partis vaincus ne s'enregistrent pas à ceux de parti vainqueur, mais ils sont tout simplement des votes perdus. Cette approche nous permet aussi de rendre compte des conséquences de la répartition inégale des majorités, tel que développé par H.M. Angell. Nous reviendrons sur ce sujet lors de l'élaboration de notre modèle analytique. Troisièmement, en portant une attention au modèle analytique (2) et

(1) Voir Bernard, André - "Tandis qu'il y a baisse au niveau fédéral. La dernière élection québécoise a donné lieu à un taux de participation plus élevé que jamais" dans Le Devoir, 23 décembre 1976, p. 5.

(2) Voir p. 94.

aux résultats empiriques (1), on voit apparaître une contradiction flagrante. Selon S. Carlos, le mode de scrutin crée une portion des distorsions d'une façon directe, c'est-à-dire en passant au-dessus la carte électorale. Dans un tel contexte, on peut supposer qu'une simple modification des divisions électorales n'affecte pas cette portion des distorsions causées exclusivement par le mode de scrutin, puisqu'elle passe au-dessus de celle-ci. Curieusement, si l'on se rapporte au tableau I.14, en comparant les résultats des élections de 1970 et de la nouvelle carte électorale, on remarque que les écarts dûs aux effets directs du mode de scrutin ont changé. Comment peut-on expliquer une telle situation ? En se limitant au modèle tel que proposé par S. Carlos, il est impossible d'en sortir. En voulant s'opposer au modèle proposé par le comité d'étude sur les modes de scrutin, il s'est trouvé à tomber à l'autre extrême, c'est-à-dire de sous-estimer l'importance des divisions électorales.

Au terme de cette analyse de synthèse-critique, nous avons pu prendre connaissance des difficultés qui se présentent à l'analyse sociologique et politique. On a mis en lumière à la fois les facettes positives et négatives de son développement dans le domaine des études sur le système électoral. C'est à partir de cette situation que nous élaborons notre propre modèle d'analyse.

I.4 Le modèle d'analyse.

On a souvent tendance à confondre les concepts de "modèle" et de "théorie". Il nous apparaît nécessaire de faire une distinction, même si elle est sommaire. Un modèle se présente comme une analyse descriptive et explicative où l'on cherche à saisir le fonctionnement et les rapports entre une ou plusieurs structures. Dans ce contexte, il étudie des phénomènes moins complexes, plus spécifiques. Il se trouve à

(1) Voir le tableau I. 14, p. 95.

créer des "frontières" entre des sujets d'étude. Ses explications se limitent aux rapports entre des structures. Les transformations préconisées sont restreintes. Une théorie va beaucoup plus loin qu'un modèle. Elle cherche à cerner les raisons ou les fondements socio-politiques qui justifient l'existence même d'une ou de plusieurs structures. Elle est plus difficile à circonscrire, plus générale. Elle tend à la globalité. Ses explications reposent sur les raisons justifiant l'existence de certaines structures. Les transformations se situent au niveau de la société globale.

Un modèle d'analyse a trois objectifs: premièrement, aider à découvrir des rapports entre des structures qui ont entre eux des relations déterminables; deuxièmement, suggérer un ensemble d'hypothèses explicatives méthodologiquement construites en vue de l'épreuve empirique et troisièmement, proposer un guide pour la vérification. Il est bien entendu qu'un modèle d'analyse doit, à plus ou moins long terme, être inclu dans une théorie générale. En résumé, la présente recherche a pour but de définir un modèle et nous laissons, pour l'instant, de côté l'élaboration théorique.

Pour ce faire, l'analyse se développe en cinq points: 1) préciser les effets en amont et en aval du système électoral québécois; 2) définir les rapports entre les structures des effets en aval et 3) les sources de distorsions; 4) proposer des méthodes de mesure et 5) des hypothèses. On remarque que par rapport à S. Carlos, nous suivons le chemin inverse. En premier lieu, nous précisons le contenu du modèle, et en deuxième lieu, les méthodes de mesure.

1.4.1 Les effets en amont et en aval du système électoral

L'analyse des systèmes électoraux est un domaine vaste qui demande à être scinder en plusieurs parties, pour des fins analytiques. Cette création de "frontières" est nécessaire pour la recherche, mais elle est aussi, dans une certaine mesure, une entorse à la réalité. Il faut être conscient de ce fait.

Dans l'analyse des systèmes électoraux, on divise souvent le processus électoral en deux types d'effets: les effets en amont et les effets en aval (1). Le premier se réfère à la période qui précède la prise du vote. En gros, il s'agit du contexte dans lequel il se réalise une interaction entre les électeurs et les partis politiques. Le second, en opposition au premier, se rapporte à la période se situant après la prise du vote. Pour être plus précis, c'est la période où l'on transforme les votes exprimés par les électeurs en une représentation des partis politiques à l'Assemblée nationale. Si la description des effets est claire, elle devient plus compliquée quand on les concrétise au sein des structures électorales. Il est évident que des éléments comme les sommes d'argent allouées, les périodes à la radio et à la télévision, etc, font partie des effets en amont. La situation est beaucoup plus complexe lorsqu'on cherche à déterminer la position du scrutin, du mode de scrutin et des divisions électorales. Par exemple, pour ces dernières, elles peuvent être considérées à la fois comme un effet en amont et en aval. Dans le premier cas, un parti politique, croyant qu'il est illusoire de remporter une victoire dans une circonscription donnée, ne porte pas attention à celle-ci. Ce choix se trouve à conditionner les rapports entre les électeurs et ce parti politique. Dans le deuxième cas, il paraît évident que les divisions électorales jouent un rôle dans la transformation des votes exprimés par les électeurs en une représentation des partis politiques à l'Assemblée nationale. Dans ce contexte, nous croyons nécessaire de considérer l'ensemble des structures électorales comme des effets en amont car elles conditionnent d'une façon ou d'une autre l'électeur dans le processus de détermination de son choix. Les structures des effets en aval se définissent comme étant celles des effets en amont

(1) Voir par exemple, Lemieux, Vincent; Gilbert, Marcel et Blais, André - op. cit. p. 27.

qui poursuivent un travail suite à la cueillette des votes. Elles regroupent le mode de scrutin et les divisions électorales. A celle-ci, il faut ajouter un élément du scrutin qui s'exprime au moment même de la votation. Il s'agit du contenu des bulletins de vote. Cette approche se justifie, comme nous l'avons déjà souligné, par le fait que son contenu est déterminé en majeure partie par le type de mode de scrutin utilisé. Le diagramme 1.4 résume l'ensemble de nos propos. Notre étude se limite aux structures des effets en aval.

1.4.2 Les relations entre les structures des effets en aval

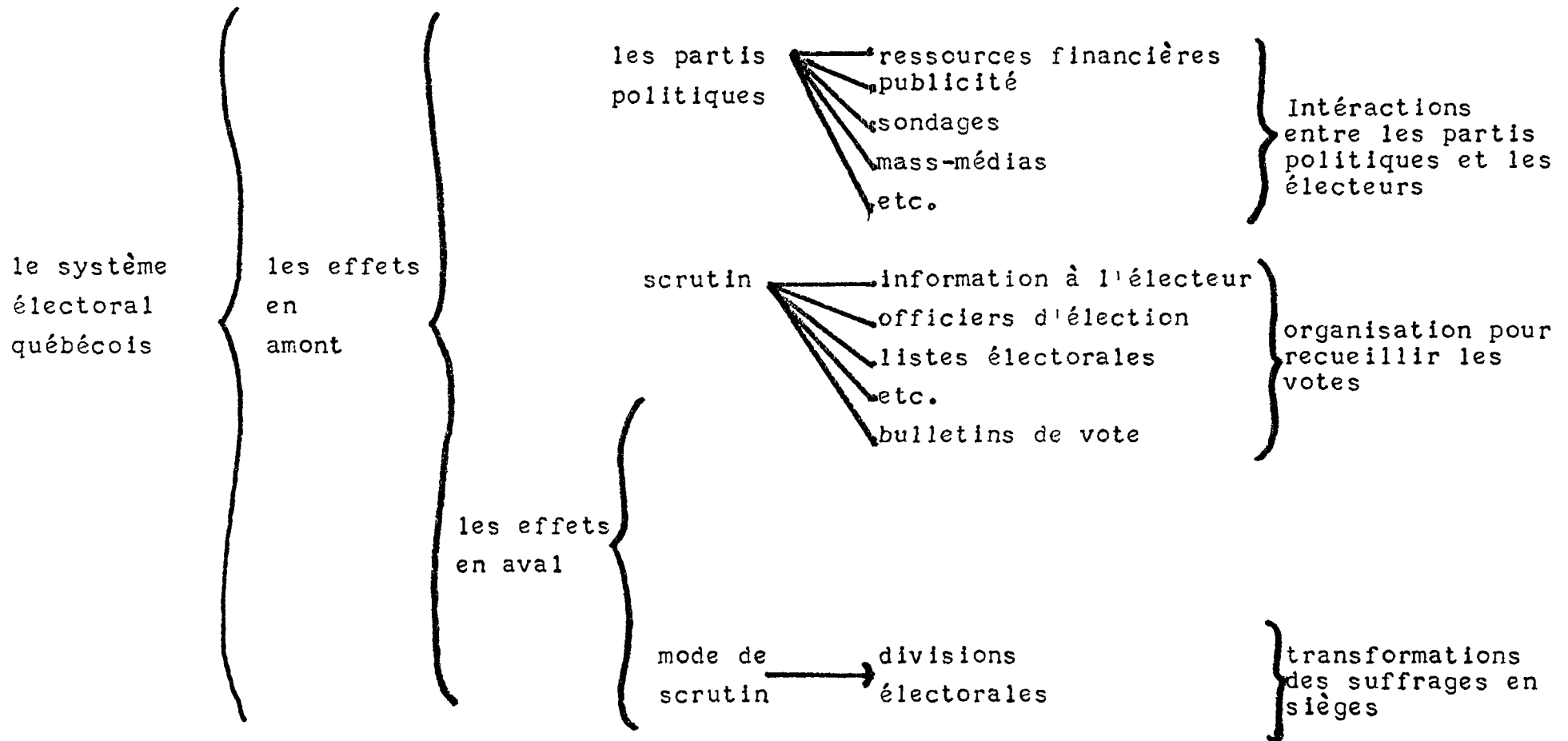
Ces relations sont de deux ordres: d'une part, les relations mode de scrutin^{scrutin} et d'autre part, mode de scrutin - divisions électorales. Dans cette analyse, nous insistons particulièrement sur la deuxième.

1.4.2.1 La relation mode de scrutin-scrutin.

Nous ne nous attardons pas tellement sur cette relation car elle ne se situe pas directement dans le cadre d'une analyse des distorsions électorales. Malgré tout, elle permet de saisir un des aspects du mode de scrutin. Le lien entre le mode de scrutin et le scrutin se concrétise à un seul niveau, il s'agit de la détermination du contenu des bulletins de vote. Pour simplifier l'analyse, nous nous restreignons à deux types de modes de scrutin: les modes de scrutin majoritaire et proportionnel. Dans le premier cas, l'électeur se voit octroyer un bulletin de vote où la liste des candidats est bloquée. En d'autres mots, il ne revient pas aux électeurs de déterminer les candidats, mais aux partis politiques en présence. Alors l'électeur se voit imposer ses représentants par les partis politiques. Cette situation l'oblige à choisir entre deux alternatives qui ne coïncident pas toujours: d'une part, l'appui à un représentant en particulier et d'autre part, l'appui à un parti politique. Dans le deuxième cas, l'électeur se trouve devant une liste des candidats bloquée, dont nous avons déjà signalé les implications,

Diagramme 1.4

Les effets en amont et les effets en aval du système électoral québécois.



ou non-bloquée. Cette dernière se subdivise en deux: le vote préférentiel (un électeur vote pour un parti politique, mais il choisit lui-même l'ordre des candidats de celui-ci) et le panachage (l'électeur choisit à la fois les partis politiques et les candidats). La liste de candidats non-bloquée donne à l'électeur une plus grande flexibilité de manoeuvre.

En résumé, le mode de scrutin majoritaire ne permet pas à l'électeur de choisir ses candidats. Ils lui sont imposés par les partis politiques. Le mode de scrutin proportionnel favorise, potentiellement, une plus grande clarification des choix de l'électeur. Même si les deux types de modes de scrutin ont la possibilité d'adopter une position similaire, la liste de candidats bloquée, le mode de scrutin proportionnel peut facilement, à partir d'une simple réforme, accroître le choix de l'électeur, ce qui n'est pas le cas pour le mode de scrutin majoritaire. On constate à la lumière des faits que le mode de scrutin a un effet important dans la détermination du contenu des bulletins de vote. Cette situation ne doit pas être interprétée comme une distorsion du système électoral, mais plutôt comme une entrave à la "liberté de choix" de l'électeur.

1.4.2.2 La relation mode de scrutin-divisions électorales

Nous touchons dans cette relation au coeur de notre problématique. Au point de départ, il nous semble important de reprendre une remarque de J. Meynaud:

il ne faut pas pour autant oublier l'interdépendance des différentes pièces du système. Ainsi en est-il des rapports entre le découpage des circonscriptions et la formule d'attribution des sièges: la carte électorale doit tenir compte des particularités du mode de scrutin choisi (1).

(1) Meynaud, Jean - op. cit., p. 26.

L'approche de J. Meynaud, passant du mode de scrutin aux divisions électorales, est aussi partagée par R. Boily et S. Carlos. Seulement le comité d'étude sur les modes de scrutin s'oppose à cette relation. Si l'on s'entend en majeure partie sur ce point, il en n'est pas de même lorsqu'on cherche à définir la part des effets des divisions électorales à l'intérieur de l'ensemble des effets du mode de scrutin, tel qu'il existe au Québec. Pour R. Boily, l'ensemble des effets du mode de scrutin se concrétise à l'intérieur des divisions électorales. En d'autres termes, le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour ne s'exprime qu'au sein des divisions électorales. Pour S. Carlos, la situation est différente. Les effets des divisions électorales ne recouvrent qu'une partie des effets du mode de scrutin, puisque ce dernier en produit qui lui sont propres. Il est difficile d'infirmier ou de confirmer une ou l'autre de ces deux approches lorsqu'on restreint l'analyse au seul mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour en vigueur au Québec. Il apparaît nécessaire d'élargir le débat en introduisant différents types de modes de scrutin. Nous avons déjà définis leur fonctionnement dans une partie précédente. En établissant certaines comparaisons, on peut avoir une meilleure compréhension de notre propre système électoral.

Notre démarche se définit en trois étapes. Premièrement, on sélectionne un échantillon de modes de scrutin qui représente les différents types de modes de scrutin. Deuxièmement, nous transposons les résultats des élections de 1976 sur les modes de scrutin de l'échantillon. Et troisièmement, nous cherchons à mesurer l'importance des divisions électorales pour chacun des cas.

1.4.2.2.1 Un échantillon des modes de scrutin

Au moment où nous avons défini les types de modes de scrutin, on en a identifié trois principaux: les modes de scrutin majoritaires (uninominal et plurinominal à un ou à deux tours),

les modes de scrutin mixtes (à dominance majoritaire ou proportionnelle et équilibrés) et les modes de scrutin proportionnel (approché ou intégral). C'est à partir de cette catégorisation que nous définissons notre échantillon. Dans le premier cas, nous utilisons le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, tel qu'appliqué au Québec. Dans le deuxième cas, nous faisons appel au mode de scrutin mixte équilibré. Dans le troisième cas, nous nous rapportons au mode de scrutin proportionnel approché avec la représentation régionale (la méthode d'Hondt) et le mode de scrutin proportionnel intégral. Au total, notre échantillon se compose de quatre modes de scrutin.

1.4.2.2.2 La transposition des résultats des élections québécoises de 1976 sur les différents modes de scrutin de l'échantillon.

Le cas du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour ne cause pas de difficultés puisqu'il n'y a aucune transposition. On reprend les résultats des élections québécoises de 1976. Elle représente une réalité concrète. Les autres cas se présentent différemment. Le fait de rapporter des résultats électoraux d'un mode de scrutin à un autre ne doit pas être perçu comme un reflet exact d'une réalité. Elle est en quelque sorte une abstraction. L'électeur, se retrouvant dans un mode de scrutin différent, peut modifier ses appuis. Il reste que ces changements sont mineurs. Le but de cette méthode est de trouver un point commun de comparaison. Nous jugeons cette méthode beaucoup plus acceptable que celle qui cherche à établir des comparaisons entre différents pays.

Les données sur le mode de scrutin mixte équilibré et sur le mode de scrutin proportionnel approché avec la représentation régionale (méthode d'Hondt) proviennent du document "Un citoyen, un vote" du gouvernement du Québec. Les résultats sur le mode de scrutin proportionnel intégral découlent de nos propres calculs. Le tableau 1.15 nous présente la répartition des sièges et des distorsions pour chacun des modes

Tableau 1.15

La répartition des sièges et des distorsions pour chacun des modes de scrutin de l'échantillon selon les principaux partis politiques québécois.

	PLQ	PQ	UN	RC	PNP	Nombre de circons- criptions locales	Nombre de sièges	Nombre de circons- criptions régionales	Nombre de sièges	Le rapport en- tre le nombre de circonscrip- tions et le nombre de can- didat à élire
	%	%	%	%	%					
répartition du suffrage exprimé lors des élec- tions de 1976	33.8	41.4	18.2	4.6	0.9					
mode de scrutin										
-majoritaire uninomi- nal à un tour										
répartition des sièges	23.6	64.6	10.0	0.9	0.9	110	110	-	-	1.0
distorsions	-10.2	+23.2	-8.2	-3.7	0.0					
-mixte équilibré*										
répartition des sièges	36.0	44.6	18.5	0.45	0.45	110	110	28	110	0.627**
distorsions	+2.2	+3.2	+0.3	-4.15	-0.45					
-proportionnel appro- ché avec la représen- tation régionale (mé- thode d'Hondy)*										
répartition des sièges	35.5	48.6	14.8	0.7	0.0	-	-	28	121	0.231
distorsions	+1.7	+7.2	-3.4	-3.9	-0.9					

Tableau 1.15 (suite)

	PLQ	PQ	UN	RC	PNP	Nombre de circons- criptions locales	Nombre de sièges	Nombre de circons- criptions régionales	Nombre de sièges	Le rapport en- tre le nombre de circonscrip- tions et le nombre de can- didat à élire
	%	%	%	%	%					
mode de scrutin -proportionnel intégral										
répartition des sièges	33.6	40.9	18.2	5.5	1.8	-	-	1***	110	0.009
distorsions	-0.2	-0.5	0.0	+0.9	+0.9					

* Source des données: Gouvernement du Québec- Un citoyen, un vote (livre vert sur la réforme du mode de scrutin), Québec, avril 1979, p. 74 et 100.

** Dans ce cas ci, les calculs du rapport sont plus complexes puisque l'élection des représentants se fait à deux niveaux: circonscriptions régionales et locales. Ils se font en trois étapes. Premièrement, on établit le rapport pour chacun des deux niveaux. Il est respectivement de 1.0 et de 0.254. Deuxièmement, on divise les deux rapports par deux car chacun des niveaux élisent la moitié des représentants. On obtient des rapports de 0.5 et de 0.127. Et troisièmement, on additionne les deux rapports. Cette dernière étape nous donne un rapport total de 0.627.

*** Il s'agit plutôt d'une circonscription nationale que régionale. Elle équivaut à la superficie de la carte électorale.

de scrutin de l'échantillon. En général, si l'on passe du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour au mode de scrutin proportionnel intégral, les distorsions deviennent de moins en moins importantes, sauf pour le mode de scrutin proportionnel approché avec la représentation régionale (méthode d'Hondt). Ce dernier tend à les accentuer. Le mode de scrutin mixte équilibré favorise les principaux partis (PLQ, PQ et UN), tandis que le mode de scrutin proportionnel intégral, les tiers-partis (RC et PNP). C'est sur cette toile de fond que nous allons déterminer l'importance des divisions électorales.

1.4.2.2.3 L'importance des divisions électorales

Nous avons déjà précisé qu'il ne faut pas confondre les divisions électorales avec la carte électorale (I). A la même occasion, nous soulignons que les divisions électorales créent les circonscriptions électorales. L'importance des divisions électorales se mesure par leur existence. On peut facilement affirmer que plus il y a de circonscriptions, plus l'influence des divisions électorales est grande. Il faut tout de même faire attention à de telles affirmations qui ne tiennent pas compte du contexte général déterminé par le mode de scrutin. Si la relation entre les divisions électorales et les circonscriptions apparaît évidente, il faut reconnaître que la relation entre les divisions électorales et le mode de scrutin est plutôt confuse. La problématique se présente de la façon suivante: comment peut-on mesurer l'importance des effets des divisions électorales pour un mode de scrutin donné? Pour répondre à cette question, il est important de reprendre trois faits que nous avons déjà mis en lumière dans notre démarche analytique. Premièrement, nous savons que les divisions électorales sont le produit du mode de scrutin. R. Boily et S. Carlos confirment cette approche. Deuxièmement, le but de toutes divisions électorales est de

(I) Voir p. 32 et 33.

créer des unités géographiques ou territoriales qui permettent l'élection de représentants. De cette manière, le rôle des divisions électorales se situe entre le mode de scrutin et le résultat, c'est-à-dire pour la répartition des sièges entre les partis politiques. Troisièmement, les divisions électorales concrétisent son influence dans les circonscriptions. Alors, pour connaître l'importance des divisions électorales, il s'agit de connaître l'importance des circonscriptions dans la répartition des sièges pour un mode de scrutin donné. A partir de cette affirmation, il est facile de définir une mesure qui permet de quantifier l'importance des divisions électorales dans les différents modes de scrutin. On obtient celle-ci en établissant, pour un mode de scrutin donné, un rapport entre le nombre de circonscriptions et le nombre de sièges à combler. Ce rapport varie entre 0 et 1. Il est de 1 lorsqu'il y a un nombre équivalent de circonscriptions et de sièges à combler, c'est-à-dire qu'une circonscription n'est représentée que par un seul siège. Les distorsions électorales participent à l'ensemble du processus de répartition des sièges. Il tend vers 0 lorsqu'une circonscription élit plusieurs représentants (1). Dans ce sens, plus le nombre de circonscription est bas, plus le nombre de sièges à combler est élevé, moins les divisions électorales ont de l'influence. Le tableau 1,15 nous permet de mieux concrétiser ce rapport.

Le rapport est de 1 dans le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Cette relation met clairement en lumière que les divisions électorales jouent un rôle direct dans tout le processus de répartition des sièges entre les partis politiques. Les divisions électorales sont le canal où les effets de ce mode de scrutin s'expriment. Contrairement à S.

(1) Dans la réalité, ce rapport n'atteint jamais 0, car il existe toujours au moins une circonscription qui est égale à la superficie de la carte électorale.

Carlos, les effets de ce mode de scrutin ne se concrétisent pas en partie dans les divisions électorales, mais dans sa totalité. Le diagramme 1.5 résume la relation entre le mode de scrutin et les divisions électorales dans un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Le rapport est de 0.627 dans un mode de scrutin mixte équilibré. L'influence des divisions électorales est moins importante que dans le précédent mode de scrutin. Au niveau des circonscriptions locales, elles jouent le même rôle que dans le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, mais il est réduit par les circonscriptions régionales. Dans ces derniers cas, les divisions électorales doivent laisser sa place aux effets de proportionnel dans la répartition des sièges. Si l'on veut saisir correctement la relation entre le mode de scrutin et les divisions électorales, il faut la scinder en deux. Le diagramme 1.6 nous illustre cette approche. Il reste que dans l'ensemble, les divisions électorales assument encore un rôle important dans le processus de répartition des sièges.

Le rapport est de 0.231 dans le mode de scrutin proportionnel approché avec la représentation régionale (méthode d'Hondt). L'influence des divisions électorales est encore moins importante que pour les modes de scrutin précédents. Elle devient mineure à cause des effets conjugués du proportionnel et de la méthode d'Hondt. La relation entre le mode de scrutin et les divisions électorales nous est donnée par le diagramme 1.7.

Le rapport est de 0.009 dans le mode de scrutin proportionnel intégral. Ce rapport doit être considéré comme nul car les divisions électorales correspondent à la carte électorale. Dans ce contexte, elles n'ont aucune influence, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de relation entre le mode de scrutin et les divisions électorales.

Maintenant, nous cherchons à déterminer les sources de distorsions dans le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Diagramme 1.5

La relation entre le mode de scrutin et les divisions électorales dans un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour.

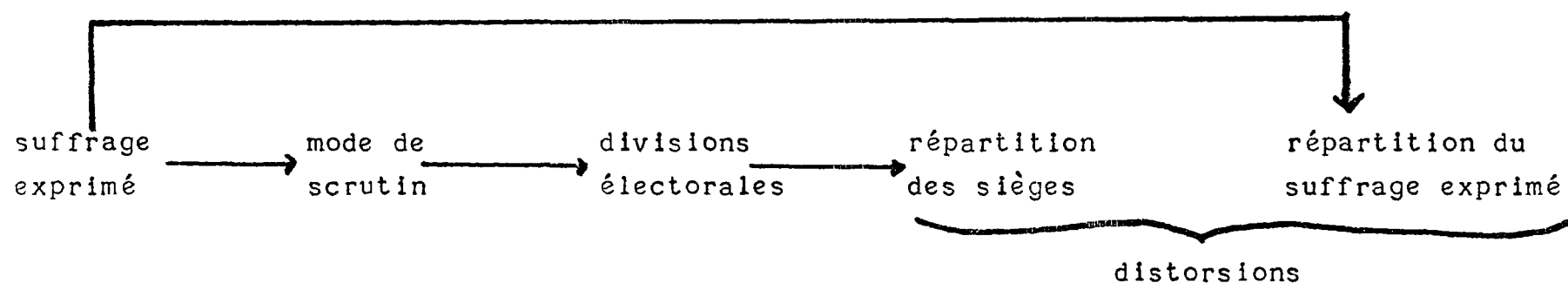


Diagramme I.6

La relation entre le mode de scrutin et les divisions électorales dans un mode de scrutin mixte équilibré.

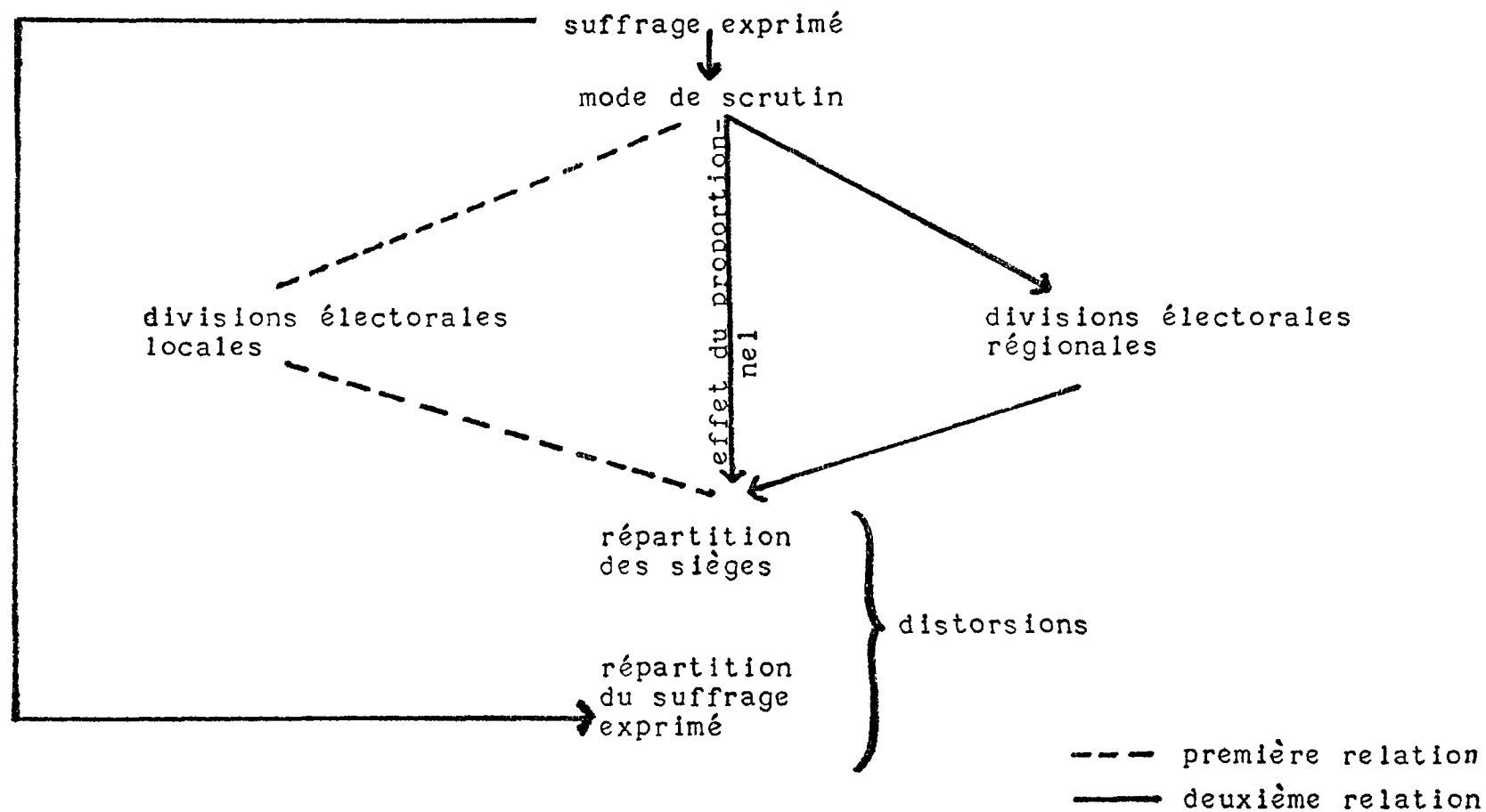
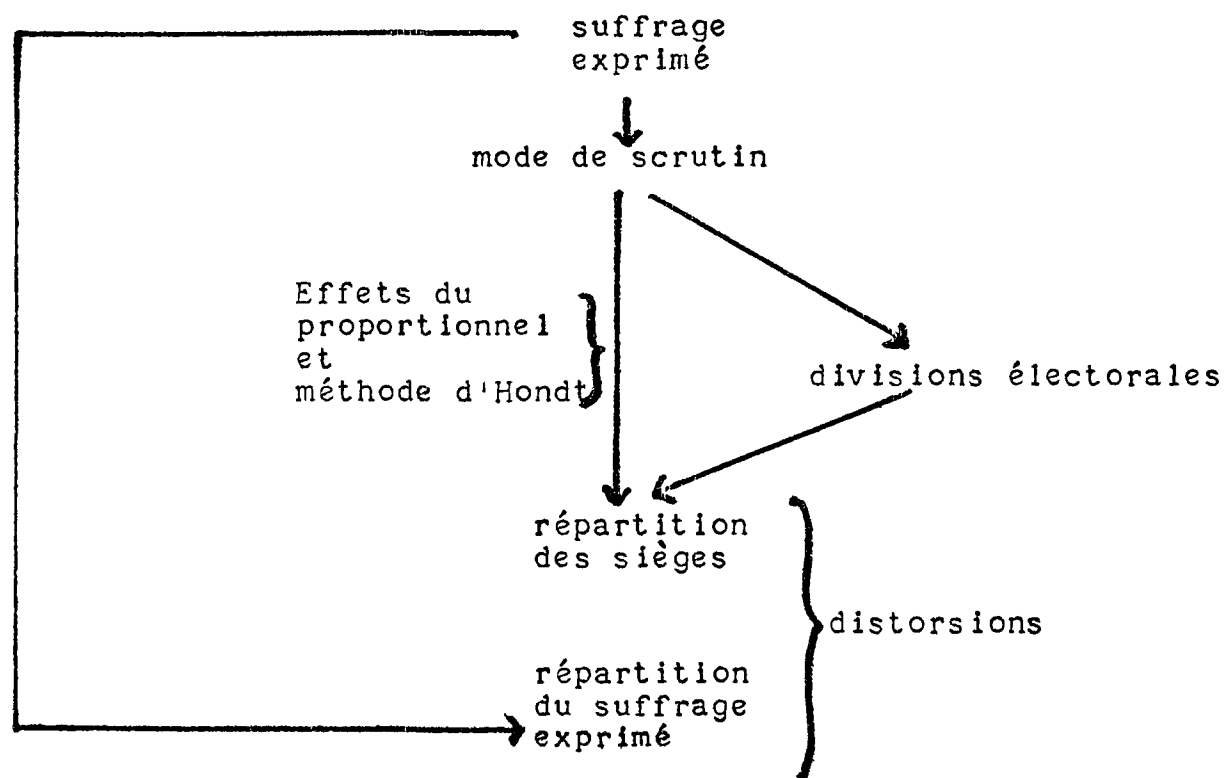


Diagramme I.7

La relation entre le mode de scrutin et les divisions électorales dans un mode de scrutin proportionnel approché avec la représentation régionale (méthode d'Hondt)



1.4.3 Les sources de distorsions

Dans le système politique qui existe au Québec, il n'est pas abusif de parler de décision collective des circonscriptions (1).

On a constaté que chacun des modes de scrutin présentent une manière particulière de transformer le suffrage exprimé en sièges. Un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour accorde une grande place aux divisions électorales dans le processus de transformation du suffrage exprimé en sièges. La présence des divisions électorales s'affaiblit dans un mode de scrutin mixte équilibré et elle disparaît dans un mode de scrutin proportionnel intégral. Alors les divisions électorales sont en quelque sorte une variable à l'intérieur des différents modes de scrutin. Elles se trouvent à être l'expression géographique du mode de scrutin, dont l'importance varie selon celui-ci.

Au Québec, on retrouve un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour où la façon de transformer le suffrage exprimé en sièges doit nécessairement passer par les divisions électorales. Cette situation résulte du fait qu'une circonscription ne peut combler qu'un seul siège. Dans ce contexte, toutes les distorsions causées par ce type de mode de scrutin doivent nécessairement passer par les divisions électorales. C'est à la vérification de cette affirmation que nous portons maintenant toute notre attention.

Si l'on se réfère à notre analyse synthèse-critique, on identifie deux sources de distorsions: la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. Analysons les de plus près.

(1) Lemieux, Vincent - "Conclusion: quatre décisions collectives", dans Lemieux, Vincent (en collaboration) - Quatre élections provinciales au Québec, 1956-1966, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 198.

1.4.3.1 La répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions

Cette source de distorsions est celle qui cause le moins de difficulté. Elle fut reconnue par J. Pellerin, P. Cliche, A. Bernard, H.M. Angell, P. Sauriol, V. Lemieux, M. Gilbert, A. Blais, R. Bolly et S. Carlos. Sur ce point, on peut dire qu'il y a une unanimité.

Son existence repose sur l'impossibilité d'établir une égalité absolue entre les électeurs, c'est-à-dire que les votes n'ont pas tous la même valeur d'une circonscription à l'autre. Par exemple, si l'on a deux circonscriptions, la première regroupe 1,000 électeurs et la deuxième, 500, les deux élisent chacun un représentant. Alors les votes de la deuxième circonscription ont une valeur deux fois plus grande que ceux de la première. En d'autres mots, la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions résulte d'une incapacité de créer des divisions électorales, à cause des déplacements démographiques, qui distribuent également le nombre d'électeurs entre chacune des circonscriptions. On se trouve à enfreindre le principe "un citoyen, un vote".

1.4.3.2 Le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions.

S'il y a une unanimité pour reconnaître la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions comme source de distorsions, il n'en est pas de même pour le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. Pour S. Carlos, ce caractère a pour effet d'additionner les votes des partis politiques perdants à ceux du parti politique victorieux. Cette approche n'est pas totalement fausse si l'on se limite à une étude de la représentativité des candidats. Il est effectivement vrai qu'un candidat siégeant à l'Assemblée nationale représente l'ensemble de la circonscription où il a été élu. Il reste que ce contexte est plus idéologique que réel. Elle se trouve à uniformiser les rapports de force internes

à une circonscription. Elle a un effet "nivellateur". Cette faiblesse dans l'analyse de S. Carlos le conduit à sous-estimer les effets des divisions électorales. De plus, cette méthode tend à donner une majorité absolue au parti politique gouvernemental qu'il n'a pas dans la réalité. Nous croyons qu'une analyse des distorsions électorales doit tenir compte de l'ensemble de ces rapports de force. L'approche de H.M. Angell et de P. Sautiol nous convie en partie à celle-ci.

Il est important de resituer le lieu du débat. Le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour ne crée pas une majorité, mais des majorités. Il y a autant de majorités qu'il y a de circonscriptions. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la remarque de V. Lemieux lorsqu'il parle "de décision collective des circonscriptions". De plus, l'élection d'un candidat avec une majorité de plus de 50% des votes n'est pas le signe de justice électorale. Par exemple, si l'on se trouve devant trois partis politiques dont les effectifs électoraux se distribuent de la façon suivante dans toutes les circonscriptions: 60% pour le parti A et 20% pour le parti B et C respectivement. Le parti A se trouve à s'accaparer de 100% des sièges avec seulement 60% des votes. Il est indispensable de dénoncer ce "mythe de la majorité". Il ressort aussi de nos propos que le caractère majoritaire uninominal ne s'exprime pas au-dessus des circonscriptions, mais à l'intérieur de celles-ci. Alors les sources de distorsions ne s'identifient pas en premier lieu dans les rapports nationaux, mais dans ceux qui se concrétisent au sein de chacune des circonscriptions. Les distorsions nationales ne sont que la somme de celles des circonscriptions. Mais comment cerne-t-on le caractère majoritaire uninominal au niveau des circonscriptions? Il faut faire une analyse en terme de "rentabilité des votes".

Le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour crée au niveau des circonscriptions deux catégories de votes: les votes "rentables" et les votes "non-rentables". Cette dernière

catégorie se compose des votes obtenus par les partis politiques se retrouvant dans l'opposition à l'intérieur d'une circonscription et des votes composant la majorité du candidat élu. Voyons leur contenu.

1.4.3.2.1 Les votes obtenus par les partis politiques se trouvant dans l'opposition à l'intérieur d'une circonscription.

Le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, en établissant un rapport d'équivalence entre le nombre de circonscriptions et celui des sièges, oblige les électeurs à voter pour un seul candidat. Dans ce contexte, ils se trouvent dans l'obligation de choisir un représentant ou un parti politique à l'exclusion des autres. Cette approche dichotomise l'expression du vote: d'une part, les votes appuyant le parti politique victorieux et d'autre part, les votes appuyant les partis politiques défaits. Les votes du premier groupe se voient confier un poids politique parce qu'ils ont permis la victoire d'un candidat et par extention, d'un parti politique. Les votes du deuxième groupe n'ont aucun poids politique parce qu'on leur accorde aucune représentativité. Contrairement à S. Carlos, ces votes ne sont pas additionnés à ceux du parti politique victorieux, mais ils se trouvent à être "éjectés" ou "expulsés" du processus électoral. Alors les votes du premier groupe sont rentables et ceux du deuxième, non-rentables. Cette élimination systématique des votes des partis politiques de l'opposition à l'intérieur de chacune des circonscriptions est le principal effet du caractère majoritaire uninominal des circonscriptions.

1.4.3.2.2 Les votes composant la majorité du candidat élu

Il revient à H.M. Angel et à P. Sauriol d'avoir mis en lumière ce deuxième effet du caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. Dans le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, un candidat est élu dans une circonscription dès qu'il a une majorité. On ne fait pas de distinction

entre une majorité relative et absolue. Il nous conduit à faire aucune différence sur l'importance d'une majorité. Un candidat est aussi victorieux avec une majorité de 2%, 20% ou 40%. Cette situation engendre un second processus d'élimination des votes. Jusqu'ici, nous avons souligné que les votes rentables au niveau d'une circonscription sont ceux qui ont appuyé le candidat élu. Il faut retrancher à ceux-ci les votes composant la majorité du candidat élu puisqu'ils n'apportent rien dans le renforcement du poids politique. On définit ainsi le terme de "majorité": ce sont les votes qu'un candidat élu a obtenu en plus par rapport à l'adversaire le plus près de lui, moins un. Elle forme une autre catégorie de votes qui se trouvent à être "éjectés" ou "expulsés" du processus électoral. Cet effet d'élimination est moins important que le précédent.

Au terme de notre analyse, le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions définit deux catégories de votes: les votes rentables et les votes non-rentables. La première catégorie représente, au niveau de chacune des circonscriptions, le nombre de votes de l'adversaire le plus près du candidat élu, plus un. Pour le reste de l'analyse, nous les appelons "les votes nécessaires". La deuxième catégorie puise ses origines à deux sources: premièrement, la majorité des votes du candidat élu et deuxièmement, l'addition des votes obtenus par les partis politiques se retrouvant dans l'opposition à l'intérieur d'une circonscription. Nous les désignons à l'avenir sous l'appellation suivante, "les votes perdus".

Maintenant, nous cherchons à déterminer les techniques de mesure qui permettent de quantifier ces différentes sources de distorsions.

1.4.4 Les techniques de mesure.

Nous suivons la même démarche qui nous a permis de définir les différentes sources de distorsions.

I.4.4.I La répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions.

Cette première source de distorsions se mesure à trois niveaux: 1) des circonscriptions, 2) des partis politiques et 3) des votes. Pour chacun de ces niveaux, il faut déterminer un point fixe permettant d'établir une comparaison valable. Il s'agit de calculer une moyenne arithmétique (1). On l'obtient en utilisant la formule suivante:

$$M = \frac{\sum X}{N}$$

M = moyenne arithmétique

$\sum$ = le symbole de l'addition de l'ensemble des circonscriptions

N = nombre de circonscriptions

X = nombre d'électeurs inscrits dans chacune des circonscriptions

Par exemple, aux élections de 1976, on a 4,023,743 électeurs inscrits ($\sum X$) et 110 circonscriptions (N), alors la moyenne arithmétique est de 36,579 (M). Cette dernière nous donne une représentation idéale où chaque circonscription a le même nombre d'électeurs. La répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions n'existe pas. Ce point fixe ou cette moyenne arithmétique nous permet de mesurer l'importance de la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions pour les trois niveaux déjà mentionnés.

Au niveau des circonscriptions, il faut calculer l'écart de sur-représentation et de sous-représentation de chacune des circonscriptions par rapport à la moyenne. On la mesure par l'équation suivante:

$$P = \left(\frac{X-M}{M} \right) 100 \quad P = \text{pourcentage de sur ou de sous-représentation}$$

(1) Voir Bernard, André - Les inégalités structurelles de représentation..., op. cit., p.33-34

La multiplication par cent n'a pour but que de convertir le résultat en pourcentage. Par exemple, on a la situation suivante pour la circonscription de Jonquière lors de l'élection de 1976:

$$P = \left(\frac{39,873 - 36,579}{36,579} \right) 100$$

Un P positif indique une sur-représentation, tandis qu'un P négatif, une sous-représentation. Il faut réaliser cette opération pour chacune des circonscriptions. L'ensemble des données sont regroupés dans un tableau où la variable indépendante est le pourcentage d'écart par rapport à la moyenne et la variable dépendante, les élections étudiées.

Au niveau des partis politiques, on reprend les mêmes calculs qu'au niveau précédent, mais on y introduit une seconde variable dépendante au tableau: les noms des partis politiques québécois qui ont fait élire un ou des députés.

Au niveau des votes, il s'agit de pondérer les résultats électoraux à partir de chacune des circonscriptions. Pour arriver à cette pondération, on doit quantifier la valeur des votes pour chaque circonscription par rapport à la moyenne. On l'obtient par la formule suivante (1):

$$V = \frac{M}{X}$$

V = la valeur des votes pour une circonscription

Pour la circonscription de Jonquière, on a la valeur suivante:

$$V = \frac{36,579}{39,873} = 0.9*$$

* Tous nos calculs sont réalisés au dixième.

Par la suite, on multiplie la valeur des votes d'une circonscription par sa propre distribution du suffrage exprimé. Par exemple, la circonscription de Jonquière présente la distri-

(1) Cette mesure a été développée par Dahl en 1956. Il l'appelle "An Index of Advantage". Voir Ibid, p. 35-36.

bution suivante du suffrage exprimé lors des élections de 1976:

PLQ	PQ	UN	RC	TOTAL
10,862	20,373	2,220	1,535	34,990

En multipliant cette distribution du suffrage exprimé par la valeur des votes de cette circonscription, qui est de 0.9 dans le cas présent, on obtient une distribution pondérée qui se présente ainsi:

PLQ	PQ	UN	RC	TOTAL
9,776	18,336	1,998	1,382	31,492

Il s'agit de réaliser ces mêmes opérations pour chacune des circonscriptions. Pour obtenir un résultat à l'échelle du Québec, on additionne l'ensemble des distributions pondérées de toutes les circonscriptions.

Enfin, pour mesurer l'effet de la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, on soustrait la distribution en pourcentage des votes non-pondérés avec celle des votes pondérés. Un signe "plus" indique que la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions a joué à l'avantage de ce parti politique et un signe "moins", à son désavantage.

1.4.4.2 Le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions

La deuxième source de distorsions est plus facile à mesurer. Comme nous l'avons déjà souligné, elle crée deux catégories de votes: 1) les votes nécessaires et 2) les votes perdues. Pour bien saisir les effets des distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions, il faut préciser que notre démarche se réalise en trois étapes. Premièrement, nous devons délimiter l'importance des deux catégories de votes pour chacun des partis politiques. Nous ne nous attardons pas ici à préciser la méthode pour déterminer le contenu de chacune de ces deux catégories. En regardant leur définition respective, on peut facilement supposer les opérations à réaliser. Elles résultent d'un ensemble d'additions

et de soustractions qui reposent sur la simple analyse logique. Deuxièmement, on isole les votes nécessaires pour chacun des partis politiques. Et enfin, pour mesurer les effets du caractère majoritaire uninominal des circonscriptions, il s'agit de soustraire la distribution en pourcentage des votes nécessaires et la distribution en pourcentage des votes non pondérés entre les partis politiques. Le signe "plus" montre que les effets de caractère majoritaire uninominal des circonscriptions a favorisé ce parti politique, et le signe "moins", ils l'ont défavorisé.

Au terme de notre analyse, nous pouvons construire un diagramme qui résume l'ensemble des effets en aval du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, tel que conçu dans notre modèle d'analyse. Le diagramme 1.8 nous donne cette démonstration.

1.4.5 Les hypothèses et la démarche.

Le choix des hypothèses de travail est un art qui relève en partie de l'intuition: la nécessaire conjonction de l'idée et de la découverte donne à la recherche un caractère aléatoire (1).

La problématique de notre recherche est de cerner les effets en aval du système électoral québécois dans le processus de transformation du suffrage exprimé en sièges à partir des prémisses contenues dans le modèle analytique. Maintenant, nous l'avons défini. Il faut le mettre à l'épreuve pour vérifier sa validité. Cette vérification doit se réaliser à deux niveaux.

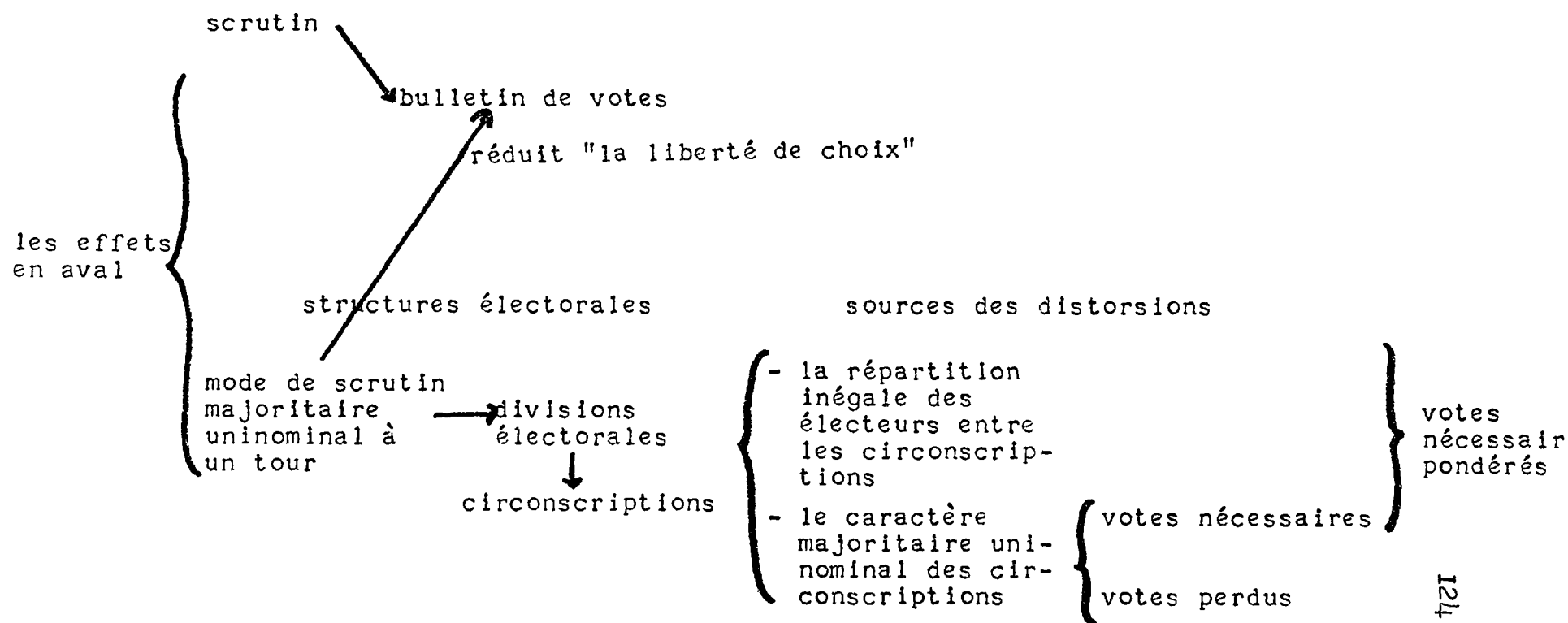
Une première hypothèse

Dans un premier temps, il faut vérifier si notre modèle analytique tient vraiment compte de l'ensemble des sources de distorsions créées par les effets en aval du mode de scrutin

(1) Brimo, Albert - Méthode de la géo-sociologie électorale, Paris, Pedone, 1968, p. 78

Diagramme 1.8

Les effets en aval dans un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour.



majoritaire uninominal à un tour. Pour ce faire, nous appliquons notre modèle aux élections de 1970, de 1973 et de 1976. L'hypothèse confirmant que notre modèle rend bien compte de l'ensemble des sources de distorsions du mode de scrutin étudiée se lit comme suit:

- un modèle analytique qui veut expliquer l'ensemble des effets en aval dans la transformation du suffrage exprimé en sièges pour un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour doit établir une relation d'équivalence entre la répartition en pourcentage des votes nécessaires pondérés et la répartition en pourcentage des sièges à l'Assemblée nationale pour chacun des partis politiques représentés.

Pour vérifier notre première hypothèse, nous devons tenir compte à la fois des deux sources de distorsions (la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions). Cet effet composé des sources de distorsions est obtenu ainsi: premièrement, on reprend les données pondérées au niveau de chacune des circonscriptions; deuxièmement, on divise ceux-ci entre les deux catégories de votes (nécessaires et perdus) pour chacun des partis politiques; troisièmement, on isole les votes nécessaires pondérés et quatrièmement, on compare la répartition en pourcentage des votes nécessaires pondérés et la répartition en pourcentage des sièges à l'Assemblée nationale entre chacun des partis politiques. Si ces répartitions sont équivalentes, notre première hypothèse est vérifiée. Cette vérification fait l'objet du deuxième chapitre.

Une deuxième et troisième hypothèses

Dans un deuxième temps, nous cherchons à cerner le rapport d'interdépendance entre le mode de scrutin et les divisions électorales dans la création de toutes les sources de distorsions. Nous reprenons l'hypothèse de S. Carlos pour mieux concrétiser notre propre démarche. Elle se lit comme suit:

dans un système électoral uninominal majoritaire à un

tour, les transformations de la carte électorale, de façon à rendre les comtés aussi égaux que possible, n'ont pas d'effet important sur les distorsions entre la proportion des sièges détenus par le parti au parlement (1).

Nous n'adhérons pas totalement à cette hypothèse car il se trouve à sous-estimer les effets engendrés par une modification des divisions électorales. Il ne tient compte que de la première source de distorsions, c'est-à-dire la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions. Si l'on se réfère à notre modèle analytique, une modification des divisions électorales ne se limitent pas seulement à un changement dans la répartition des électeurs entre les circonscriptions, mais elle engendre aussi des transformations dans la distribution des votes nécessaires et des votes perdus. Cette dernière met en lumière les méthodes de gerrymandering formel. Le modèle de S. Carlos passe totalement par-dessus ce fait. Nous émettons l'hypothèse suivante:

- dans un système électoral avec un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, une modification des divisions électorales, qui a pour but de rendre les circonscriptions plus égales, a un double effet: premièrement, elle modifie la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et deuxièmement, elle engendre aussi des transformations au niveau du caractère majoritaire uninominal des circonscriptions puisqu'il y a des changements dans la répartition des votes nécessaires et des votes perdus.

Enfin, pour mieux préciser l'importance des deux sources de distorsions, nous proposons l'hypothèse suivante:

- découlant de la deuxième hypothèse, le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions a un effet beaucoup plus important que la répartition inégale des électeurs pour expliquer les sources de distorsions électorales.

(1) Carlos, S. - op. cit., p. 242-243.

Ces hypothèses ne sont pas en opposition à celle de S. Carlos. Elles l'incluent tout en donnant aux divisions électorales une importance plus considérable.

La démarche suivie pour vérifier ces deux hypothèses est assez simple. Il s'agit de faire la comparaison entre deux divisions électorales avec les mêmes résultats électoraux. Pour la présente analyse, nous utilisons les résultats des élections de 1970 pour les appliquer aux divisions électorales de celles-ci et au rapport un du CPRDE. Par la suite, on établit cette comparaison pour chacune des sources de distorsions et pour l'effet composé. Cette vérification fait l'objet du troisième chapitre.

Maintenant, nous pouvons vérifier la véracité de nos trois hypothèses.

Chapitre 2

Analyse des sources de distorsions
causées par les structures en aval,
1970-1976.

Le présent chapitre a pour but de vérifier la première hypothèse. Il s'agit de savoir si notre modèle analytique tient vraiment compte de l'ensemble des distorsions causées par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Pour confirmer ou infirmer le contenu de cette affirmation, nous suivons la démarche suivante. Les deux premières parties sont consacrées à une analyse respective des deux sources de distorsions: d'une part, la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et d'autre part, le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. Cette approche nous permet de mieux saisir les aspects de chacune d'elles. La troisième partie se rapporte à l'effet composé des deux sources de distorsions. C'est à ce moment que nous vérifions notre hypothèse.

2.1 La répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions

Comme nous l'avons déjà souligné, l'influence de cette source de distorsions a une incidence à trois niveaux: 1) des circonscriptions, 2) des partis politiques, et 3) des votes. Nous étudions chacun d'eux, tout en privilégiant la troisième. Ce dernier niveau est le plus important puisqu'il permet, d'une part, de mesurer clairement les effets de la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et, d'autre part, d'établir un lien avec la seconde source de distorsions. C'est par celui-ci que l'on peut calculer l'effet composé des deux sources de distorsions.

2.1.1 L'influence sur les circonscriptions

Le tableau 2.1 nous présente une répartition des circonscriptions sur-représentées et sous-représentées par rapport à la moyenne pour la période étudiée. Il faut souligner au point de départ que l'on se retrouve avec un écart de 50% pour une circonscription sous-représentée à 25% par rapport à une circonscription sur-représentée à 25%.

Tableau 2.1

Circonscriptions sur-représentées et sous-représentées par rapport à la moyenne, pour les élections québécoises de 1970, 1973 et 1976.

Représen- tation	% d'écart par rapport à la moyenne	Elections 1970		Elections 1973		Elections 1976	
		N	%	N	%	N	%
circons- criptions sous-re- présentées (% d'écart positif)	76 et plus	7	6.5	0	0.0	1	0.9
	51 à 75	6	7.4	1	0.9	2	1.8
	26 à 50	14	13.0	8	7.3	14	12.7
	21 à 25	1	0.9	1	0.9	1	0.9
	16 à 20	7	6.5	7	6.4	2	1.8
	11 à 15	3	2.8	10	9.0	4	3.6
	6 à 10	7	6.5	23	20.9	9	8.2
	0 à 5	9	8.3	7	6.4	15	13.6
circons- criptions sur-re- présentées (% d'écart négatif)	-0 à -5	4	3.7	12	10.9	18	16.4
	-6 à -10	1	0.9	10	9.0	8	7.3
	-11 à -15	5	4.6	5	4.6	8	7.3
	-16 à -20	4	3.7	11	10.0	13	11.8
	-21 à -25	3	2.8	9	8.2	8	7.3
	-26 à -50	18	16.7	5	4.6	6	5.5
	-51 à -75	16	14.8	0	0.0	0	0.0
	-76 et moins	1	0.9	1	0.9	1	0.9
Total		108	100.0	110	100.0	110	100.0

Source: Elections de 1970: Boily, Robert- La réforme électorale, Montréal, Editions du Jour, 1970.

Source des données: Elections de 1973: Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections, Elections 1973, Québec, Ed. officiel du Québec, 1974, et Elections de 1976: Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections, Elections 1976, Québec, Ed. officiel du Québec, 1977.

Cette limite de 25% à -25%, souvent utilisée comme critère pour les réformes des divisions électorales, est loin d'être un gage de justice électorale. Elle a, à tout le moins, la prétention de réduire des inégalités criantes. On constate qu'elle fut régulièrement dépassée lors des élections québécoises des années soixante-dix. Pour les électeurs de 1970, 59.3% des circonscriptions se situent à l'extérieur de cette limite. En 1972, sous le gouvernement Bourassa, on entreprend une réforme complète des divisions électorales qui, pour une fois, donne des résultats concrets. Il y a encore 13.7% des circonscriptions qui dérogent de cette norme. Les élections de 1976 viennent gonfler ce chiffre. Il passe à 21.8%. Il faut reconnaître que la situation de 1973 et 1976 est préférable à celle de 1970. Malgré tout, la limite de 25% à -25% représente déjà des écarts plus qu'acceptables, comme on a pu le constater. Si l'influence de la répartition inégalitaire des électeurs entre les circonscriptions est apparente à ce premier niveau, elle devient flagrante pour les partis politiques.

2.1.2 L'influence sur les partis politiques

Le tableau 2.2 nous donne la répartition des circonscriptions sur-représentées et sous-représentées selon les partis politiques. On remarque que la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions affecte différemment les partis politiques. En général, cette source de distorsions favorise l'UN, le RC et le PNP, au détriment du PLQ et du PQ. En 1970, l'UN et le RC élisent respectivement 88% et 51% de leurs députés dans des circonscriptions sur-représentées. Le PQ subit les contrecoups puisqu'il remporte ses victoires presque exclusivement dans des circonscriptions sous-représentées (6 sur 7). Le PLQ se retrouve dans une situation semblable au PQ. Malgré tout, 41% de ces représentants proviennent de circonscriptions sur-représentées. En 1973, l'UN est bannie de l'Assemblée Nationale et le RC élit deux de ses représentants dans des circonscriptions

Tableau 2.2

Circonscriptions sur-représentées et sous-représentées par rapport à la moyenne, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

Représenta- tion	% d'écart par rapport à la moyenne	Elections 1970								Elections 1973					
		PLQ		PQ		UN		RC		PLQ		PQ		RC	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
circons- criptions sous-repré- sentées (% d'écart positif)	26 et plus	25	35	4	57	0	0	1	8	8	8	1	17	0	0
	0 à 25	17	24	2	29	2	12	5	41	46	45	2	34	0	0
Circons- criptions sur-repré- sentées (% d'écart néglatif)	-0 à -25	13	18	1	14	2	12	1	8	42	41	3	49	2	100
	-26 et moins	17	23	0	0	13	76	5	43	6	6	0	0	0	0
Total		72	100	7	100	17	100	12	100	102	100	6	100	2	100

Tableau 2.2 (suite)

Représenta- tion	% d'écart par rapport à la moyenne	Elections 1976									
		PLQ		PQ		UN		RC		PNP	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Circons- criptions sous-représen- tées (% d'écart positif)	26 et plus	3	12	14	20	0	0	0	0	0	0
	0 à 25	5	16	25	36	1	9	0	0	0	0
Circonscrip- tions sur-représen- tées (% d'écart négatif)	-0 à -25	16	62	30	42	7	63	1	100	1	100
	-26 et moins	2	8	2	2	3	28	0	0	0	0
Total		26	100	71	100	11	100	1	100	1	100

Source des données: Elections 1970: Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections - Elections 1973, Québec, Ed. officiel du Québec, 1971, Elections 1973 : Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections - Elections 1973, Québec, Ed. officiel du Québec, 1974 et Elections 1976: Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections - Elections 1976, Québec, Ed. officiel du Québec, 1977.

sur-représentées. Le PQ profite plus de cette source de distorsions en 1973 qu'en 1970 puisque 49% de ces représentants se trouvent dans ce même type de circonscriptions. Tout comme en 1970, la situation du PLQ en 1973 est assez confuse. Il recrute 53% de ces représentants dans des circonscriptions sous-représentées et 47%, dans les circonscriptions sous-représentées. Il semble que cette source de distorsions a joué contre celui-ci. En 1976, le RC et le PNP élisent chacun un candidat dans des circonscriptions sur-représentées. L'UN reprend sa place traditionnelle. Il fait passer 91% de ces représentants dans des circonscriptions du même type. On peut croire que le PQ, suite à la prise du pouvoir, a su profiter de cette source de distorsions. La situation réelle va à l'encontre de cette affirmation. Il recrute 56% de ses députés dans des circonscriptions sous-représentées et 44%, dans des circonscriptions sur-représentées. Sa position est relativement semblable à celle du PLQ en 1973. Ce dernier parti politique a aussi profité, contrairement aux élections précédentes, des effets de la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions. Le PLQ a fait élire 70% de ses représentants dans des circonscriptions sur-représentées. C'est une position peu coutumière pour ce parti politique. Avant de passer à l'analyse au niveau des votes, il nous semble intéressant de faire quelques remarques sur la méthode quantitative utilisée jusqu'ici.

Cette méthode nous permet d'acquérir des connaissances générales sur les effets de la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, principalement aux niveaux des partis politiques de l'opposition. On a beaucoup de difficultés à situer le sens de ces effets pour le parti politique au pouvoir. Cette constatation met en lumière certaines faiblesses de cette méthode. D'une part, lorsqu'on fait une analyse avec plusieurs catégories d'écart par rapport à la moyenne (par exemple, le tableau 2.1) on

a beaucoup de difficultés à interpréter les résultats. Le grand nombre de catégories alourdit le texte, ce qui ne facilite pas la compréhension. D'autre part, lorsqu'on restreint le nombre de catégories, on confond souvent des catégories qui sont fortement différentes. Par exemple, dans le tableau 2.2, on se trouve à regrouper dans une même catégorie une sous-représentation de 26% et de 76%. De plus, au niveau des partis politiques, elle se limite aux circonscriptions où les partis politiques remportent des victoires. Elle ne rend pas compte de l'ensemble de leurs votes. Il est important de faire attention à la manière dont on interprète les résultats de ces tableaux. Elle nous présente des informations générales. A ce titre, il faut les percevoir comme des tendances.

2.1.3 L'influence sur les votes

Ce niveau permet de mieux cerner les effets de la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions. Il tient compte à la fois des écarts de représentation et de l'ensemble des votes octroyés aux partis politiques. En calculant la valeur des votes pour chacune des circonscriptions, on obtient une distribution des votes pondérés (1). Cette dernière doit être soustraite à la distribution des votes non-pondérés. Le tableau 2.3 illustre l'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions selon les partis politiques. Si l'on se rapporte aux remarques déjà exprimées au niveau précédent, il semble bien que les tendances se confirment. En 1970, cette source de distorsions joue en faveur de l'UN et du RC, et au détriment du PLQ et du PQ. On retrouve la même situation en 1973, mais les inégalités sont beaucoup moins importantes. Par exemple, l'UN est favorisée à 3.7% en 1970, il n'est plus de 0.6% en 1973. En sens inverse, le PQ passe de 2.8% à 1.0% pour les mêmes élections. Les élections de 1976 tendent à poursuivre le courant déjà

(1) L'Annexe 1 nous présente l'ensemble des calculs permettant d'obtenir la distribution des votes pondérés.

Tableau 2.3

L'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

Elections et partis politiques		la distribution des votes non-pondérés %	la distribution des votes pondérés %	distorsions causées par la répartition inégale des électeurs
1970	PLQ	45.4	43.0	-2.4
	PQ	23.2	20.4	-2.8
	UN	19.5	23.2	+3.7
	RC	11.2	12.7	+1.5
	AUTRES	0.7	0.7	0.0
1973	PLQ	54.7	54.3	-0.4
	PQ	30.2	29.2	-1.0
	UN	4.9	5.5	+0.6
	RC	9.9	10.7	+0.8
	AUTRES	0.3	0.3	0.0
1976	PLQ	33.8	33.9	+0.1
	PQ	41.4	40.5	-0.9
	UN	18.2	18.7	+0.5
	RC	4.6	4.9	+0.3
	AUTRES	2.0	2.0	0.0

Source des données: Election 1970 : Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections-Elections 1970, Québec, Ed. officiel du Québec, 1971; Elections 1973: Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections-Elections 1973, Québec, Ed. officiel du Québec, 1974 et Elections 1976: Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections-Elections 1976, Québec, Ed. officiel du Québec, 1977.

amorcé aux élections de 1970 et de 1973. Les inégalités sont encore plus faibles qu'aux élections précédentes. Conformément à nos remarques, seulement le PQ fut défavorisé par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions en 1976. Il revient à l'UN d'être la plus favorisée avec 0.5%. Il est suivi du RC avec 0.3% et du PLQ avec 0.1%. Il reste que ces différences sont très marginales. La situation est très différente de ce que le tableau 2.1 laisse présager.

Si l'on compare nos résultats à ceux d'autres recherches, on peut relever certaines convergences et différences. Contrairement au comité d'étude sur les modes de scrutin, la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions n'a pas favorisé le PLQ en 1970 (1). Elle a presque autant désavantagé le PLQ que le PQ (2.4% contre 2.8%). Cette situation met en doute, une fois de plus, la démarche suivie par ce comité. Par rapport à l'analyse de V. Lemieux, M. Gilbert et A. Blais, nous obtenons des résultats identiques face à la position à donner à chacun des partis politiques au niveau des signes et des rangs pour les élections de 1970 (2). L'avantage de notre méthode, par rapport à celle qu'ils ont utilisé, est de quantifier l'importance de cette source de distorsion. En dernier lieu, on peut établir certaines comparaisons avec les résultats enregistrés par S. Carlos (3). Nous avons déjà mentionné que la base de calculs des deux recherches est différente. S. Carlos opte pour le suffrage exprimé, tandis que nous favorisons le nombre d'électeurs inscrits. Ce changement n'apporte aucune modification dans les signes et dans les rangs des partis politiques face à cette source de distorsion pour les élections de 1970 et 1973. Les deux analyses donnent des résultats similaires sur ces points. C'est au niveau de la

(1) Voir le tableau 1.13 p. 83.

(2) Voir le tableau 1.10 p. 73.

(3) Voir le tableau 1.14 p. 95.

quantification que l'on retrouve de légères modifications. Elles sont très faibles. La plus importante est de l'ordre de trois dixième (1). Ce changement sur la base de calculs a une incidence mineure. En résumé, nos résultats vont dans le même sens que ceux de S. Carlos, V. Lemieux, M. Gilbert et A. Blais. Ce groupe s'oppose à certaines conclusions du comité d'étude sur les modes de scrutin. Avant de terminer cette partie sur la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, il faut la situer par rapport aux distorsions totales.

Le tableau 2.4 nous présente l'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions selon les partis politiques. Les distorsions totales, conformément à notre définition, représentent la différence entre la distribution en pourcentage des votes non-pondérés et celle des sièges. Si l'on compare les distorsions totales par rapport à celles causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, on constate rapidement qu'elle explique peu de chose. Tout au contraire, elle semble suivre le chemin inverse par rapport à celui des distorsions totales. En éliminant la catégorie "autres", on retrouve deux situations où elle va dans le même sens que les distorsions totales. Il s'agit du PQ lors des élections de 1970 et 1973. Dans les autres cas, elle suit le chemin inverse. Cette situation laisse supposer que le caractère majoritaire uninominal a pris une plus grande importance au cours de cette période.

Au terme de cette analyse, nous pouvons dire que la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions est une source de distorsions très mineure. Elle a plutôt tendance, à tout le moins durant les années soixante-dix, à se situer en opposition au sens des distorsions totales.

(1) Il s'agit de l'UN lors des élections de 1970.

Tableau 2.4

L'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

Elections et partis politiques		distribution des votes non-pondérés %	distribution des sièges %	distorsions totales	distorsions causées par la répartition inégale des électeurs
1970	PLQ	45.4	66.7	+21.3	-2.4
	PQ	23.2	6.5	-16.7	-2.8
	UN	19.5	15.7	- 3.8	+3.7
	RC	11.2	11.1	- 0.1	+1.5
	Autres	0.7	0.0	- 0.7	0.0
1973	PLQ	54.7	92.7	+38.0	-0.4
	PQ	30.2	5.5	-24.7	-1.0
	UN	4.9	0.0	- 4.9	+0.6
	RC	9.9	1.8	- 8.1	+0.8
	Autres	0.3	0.0	- 0.3	0.0
1976	PLQ	33.8	23.6	-10.2	+0.1
	PQ	41.4	64.6	+23.2	-0.9
	UN	18.2	10.0	- 8.2	+0.5
	RC	4.6	0.9	- 3.7	+0.3
	Autres	2.0	0.9	- 1.1	0.0

Elle joue toujours à l'avantage de l'UN et du RC, au détriment du PQ. Pour le PLQ, elle le défavorise en 1970 et en 1973, et inversement, en 1976. Maintenant nous étudions la deuxième source de distorsions.

2.2 Le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions

Ayant pris connaissance du peu d'importance de la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, dans la création des distorsions, on peut facilement supposer qu'il revient principalement au caractère majoritaire uninominal des circonscriptions de les créer. L'analyse quantitative de cette deuxième source de distorsions nous permet de vérifier le fondement de cette supposition. Elle se divise en quatre parties. Premièrement, nous déterminons le contenu des éléments qui composent les votes perdus. Deuxièmement, nous regroupons les votes selon deux catégories: les votes nécessaires et les votes perdus. Troisièmement, on met en lumière les conséquences du phénomène d'élimination des votes. Et quatrièmement, nous étudions l'importance des distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions.

2.2.1 Les éléments composant les votes perdus

Si l'on se rapporte à notre modèle d'analyse, nous avons soutenu que les votes perdus proviennent de deux sources: les votes obtenus par les partis politiques de l'opposition à l'intérieur des circonscriptions et les votes composant la majorité des candidats élus. Nous étudions ces deux éléments en deux étapes. Premièrement, nous regardons leur importance au niveau des circonscriptions. Et deuxièmement, nous mesurons leur effet au niveau du Québec selon les différents partis politiques.

2.2.1.1 Les votes obtenus par les partis politiques de l'opposition à l'intérieur des circonscriptions.

Le tableau 2.5 nous donne l'importance des votes appuyant un ou des partis politiques de l'opposition à l'intérieur des circonscriptions. Pour simplifier notre analyse,

Tableau 2.5

L'importance des votes appuyant un ou des partis politiques de l'opposition à l'intérieur des circonscriptions, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

L'importance des votes appuyant un ou des partis politiques de l'opposition*	Elections 1970		Elections 1973		Elections 1976	
	N	%	N	%	N	%
70% - 79%	3	2.8	0	0.0	0	0.0
60% - 69%	37	34.3	4	3.6	31	28.2
50% - 59%	42	38.9	35	31.8	47	42.7
45% - 49%	6	5.5	32	29.2	16	14.5
40% - 44%	8	7.4	13	11.8	8	7.3
35% - 39%	3	2.8	13	11.8	5	4.6
30% - 34%	3	2.8	6	5.5	3	2.7
25% - 29%	2	1.8	1	0.9	0	0.0
20% - 24%	0	0.0	1	0.9	0	0.0
10% - 19%	4	3.7	4	3.6	0	0.0
0% - 9%	0	0.0	1	0.9	0	0.0
Total	108	100.0	110	100.0	110	100.0

* Les pourcentages sont calculés à partir des votes valides

Source des données: Elections 1970 : Gouvernement du Québec, Rapport du Président Général des Elections- Elections 1970, Québec, Ed. officiel du Québec, 1971, Elections 1973: Gouvernement du Québec, Rapport du Président Général des Elections- Elections 1973, Québec, Ed. officiel du Québec, 1974 et Elections 1976: Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections- Elections 1976, Québec, Ed. officiel du Québec, 1977.

nous regroupons plusieurs catégories ensemble. On remarque que l'opposition rassemble plus de 50% des votes dans 76% des circonscriptions en 1970 et dans 70.9%, en 1976. La situation est très différente en 1973 puisqu'on retrouve seulement 35.4% des circonscriptions. Malgré tout, elle s'impose dans les catégories se situant entre 40% et 49%. Elle regroupe 41% des circonscriptions. Elle est suivie des élections de 1976 et de 1970 avec respectivement 21.8% et 12.9%. Dans les catégories inférieures, moins de 39%, on retrouve très peu de circonscriptions en 1976. Elles ne réunissent que 7.3%. On y rencontre 11.1% ^{en 1970} et 23.6% en 1973. Le présent tableau nous laisse entrevoir que les votes obtenus par les partis politiques de l'opposition sont plus importants en 1970 et en 1976 qu'en 1973. Les informations contenues dans le tableau 2.6 s'orientent dans ce sens.

Le tableau 2.6 nous donne la répartition des votes victorieux et défaites à l'intérieur des circonscriptions selon les partis politiques. En général, les votes défaites ou de l'opposition sont plus importants en 1970 et en 1976 qu'en 1973. Ils représentent respectivement 52.3%, 53.2% et 44.8%. En sens inverse, les votes victorieux rassemblent 47.7%, 46.8% et 55.2%. Les situations de 1970 et de 1976 sont relativement semblables. Ce contexte va dans le sens de notre affirmation.

Cet élément de la deuxième source de distorsions affecte différemment les partis politiques. Il tend, ordinairement, à favoriser le parti politique qui s'empare du pouvoir. Aux élections de 1970 et de 1973, les votes défaites représentent seulement 18.6% et 5.2% des appuis du PLQ, tandis qu'aux élections de 1976, ils regroupent 20.4% de ceux du PQ. Même si ces chiffres paraissent élevés à première vue, ils sont très faibles par rapport aux votes défaites pour chacun des partis politiques de l'opposition. En 1976, le PLQ retrouve 71.2% de son suffrage parmi les votes défaites. Malgré tout, sa situation reste préférable à celle du PQ en 1970

Tableau 2.6

La répartition des votes victorieux* et défaites** à l'intérieur des circonscriptions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

	PLQ		PQ		UN	
	N	%	N	%	N	%
Elections 1970						
-votes victorieux	1,059,565	81.4	95,413	14.4	108,525	19.4
-votes défaites	242,419	18.6	569,347	85.6	452,149	80.6
TOTAL	1,301,984	100.0	664,760	100.0	560,674	100.0
Elections 1973						
-votes victorieux	1,539,890	94.8	79,196	8.8	0	0.0
-votes défaites	83,844	5.2	818,613	91.2	146,209	100.0
TOTAL	1,623,734	100.0	897,809	100.0	146,209	100.0
Elections 1976						
-votes victorieux	327,418	28.8	1,106,097	79.6	111,882	18.3
-votes défaites	807,638	71.2	284,254	20.4	499,784	81.7
TOTAL	1,135,056	100.0	1,390,351	100.0	611,666	100.0

Tableau 2.6 (suite)

	RC		AUTRES		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Elections 1970						
-votes victorieux	105,164	32.7	0	0.0	1,368,667	47.7
-votes défaits	216,206	67.3	20,311	100.0	1,500,432	52.3
TOTAL	321,370	100.0	20,311	100.0	2,869,099	100.0
Elections 1973						
-votes victorieux	19,708	6.7	0	0.0	1,638,794	55.2
-votes défaits	275,028	93.3	8,356	100.0	1,332,050	44.8
TOTAL	294,736	100.0	8,356	100.0	2,970,844	100.0
Elections 1976						
-votes victorieux	9,009	5.8	17,238	26.2	1,571,644	46.8
-votes défaits	146,442	94.2	48,648	73.8	1,786,766	53.2
TOTAL	155,451	100.0	65,886	100.0	3,358,410	100.0

* Les votes du candidat élu

** Les votes se retrouvant dans l'opposition à l'intérieur des circonscriptions

et en 1973. Pour ces deux élections, ce parti politique y concentre respectivement 85.6% et 91.2% de ses effectifs. L'UN connaît aussi une situation peu enviable. En 1973, ayant élu aucun représentant, les votes défaits rallient 100% de ses appuis. La position de ce parti politique en 1970 et en 1976 se ressemble beaucoup puisqu'ils rassemblent 80.6% et 81.7%. Pour le RC, les situations de 1973 et de 1976 sont presque identiques avec 93.3% et 94.2%. En 1970, il est le deuxième parti politique qui concentre le moins ses effectifs dans les votes défaits. Ils représentent 67.3%. Ce chiffre reste cependant très élevé.

Les votes défaits, qui représentent les votes recueillis par les partis politiques de l'opposition à l'intérieur des circonscriptions, composent un des éléments des votes perdus. Ce premier phénomène d'élimination des votes est loin d'être mineur. Il se trouve à éjecter ou à éliminer 52.3%, 44.8% et 53.2% du suffrage exprimé aux élections de 1970, 1973 et 1976. De plus, il n'affecte pas au même degré les partis politiques. Il favorise le PLQ et le RC en 1970, le PLO en 1973, le PQ et le PLO en 1976. Au cours de la période étudiée, le parti politique au pouvoir fut grandement favorisé. Nous croyons qu'il faut prendre garde de ne pas généraliser cette remarque. On peut retrouver une situation différente lors d'élections chaudement disputées (par exemple, les élections de 1944 et de 1966). Il revient à des analyses subséquentes de généraliser nos remarques.

2.2.1.2 Les votes composant la majorité des candidats élus

Conformément à notre démarche, nous étudions ce deuxième élément des votes perdus en deux étapes: premièrement, au niveau des circonscriptions et deuxièmement, au niveau du Québec en rapport avec les partis politiques.

Le tableau 2.7 illustre l'importance des votes composant la majorité des candidats élus. Une fois de plus, nous groupons certaines catégories dans le but de simplifier l'analyse.

Tableau 2.7

L'importance des votes composant la majorité des candidats élus pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976

L'importance des votes composant la majorité des candidats élus*	Elections 1970		Elections 1973		Elections 1976	
	N	%	N	%	N	%
80.1 à 90%	1	0.9	1	0.9	0	0.0
70.1 à 80%	3	2.8	1	0.9	0	0.0
60.1 à 70%	0	0.0	4	3.7	0	0.0
50.1 à 60%	3	2.8	2	1.8	1	0.9
40.1 à 50%	6	5.6	6	5.5	5	4.5
30.1 à 40%	5	4.6	15	13.6	6	5.5
25.1 à 30%	3	2.8	15	13.6	6	5.5
20.1 à 25%	10	9.2	14	12.7	8	7.3
15.1 à 20%	6	5.6	12	10.9	16	14.5
10.1 à 15%	25	23.1	15	13.6	28	25.4
7.6 à 10%	11	10.2	7	6.4	13	11.8
5.1 à 7.5%	12	11.1	3	2.7	6	5.5
2.6 à 5%	10	9.2	7	6.4	7	6.4
0 à 2.5%	13	12.1	8	7.3	14	12.7
TOTAL	108	100.0	110	100.0	110	100.0

* Les pourcentages sont calculés à partir des votes valides.

Source des données: Elections 1970 : Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections - Elections 1970, Québec, Ed. officiel du Québec, 1971; Elections 1973: Gouvernement du Québec, - Rapport du Président Général des Elections - Elections 1973, Québec, Ed. officiel du Québec, 1974, et Elections 1976: Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections - Elections 1976, Québec, Ed. officiel du Québec, 1977.

Dans les catégories supérieures, plus de 50.1%, on retrouve peu de circonscriptions. Elles représentent 6.5% en 1970, 7.3% en 1973 et seulement 0.9% en 1976. Dans les catégories intermédiaires, de 20.1% à 50%, il revient une fois de plus aux élections de 1973 d'y consacrer le pourcentage le plus élevé, soit 45.4%. Pour les élections de 1970 et de 1976, on retrouve des pourcentages relativement identiques. Elles rassemblent respectivement 22.2% et 22.9%. Dans les catégories inférieures, moins de 20%, la situation est nettement différente. On concentre 71.3% des circonscriptions en 1970 et 76.3%, en 1976. Elles regroupent 47.3% en 1973. L'ensemble de ces chiffres nous laissent croire que les votes perdus, sous l'effet des votes composant la majorité des candidats élus, sont plus importants en 1973 qu'en 1970 et en 1976. La tableau 2.8 nous permet de vérifier cette affirmation.

Le tableau 2.8 nous donne la répartition des votes victorieux et composant la majorité des candidats élus selon les partis politiques. Avant de commenter ce tableau, il faut apporter certaines remarques sur la manière de le lire. Premièrement, le total n'est pas la somme des votes victorieux et composant la majorité des candidats élus. Il s'agit plutôt de l'ensemble des votes recueillis par les partis politiques. En d'autres mots, c'est l'addition des votes victorieux et défaits pour un parti politique donné (1). Deuxièmement, nous conservons uniquement les votes victorieux puisque le phénomène d'élimination des votes par la majorité des candidats élus ne peut s'appliquer qu'à ce niveau. Seulement un parti politique qui remporte une victoire peut avoir une majorité. Le pourcentage des votes victorieux est calculé sur le total. Troisièmement, les votes composant la majorité n'est pas une catégorie séparée des votes victorieux. Ils sont une partie de ceux-ci. Alors les votes composant la majorité se présentent en quelque sorte comme un sous-ensemble des votes victorieux. A son tour, le

(1) Voir le tableau 2.6 p. 143-144.

Tableau 2.8

La répartition des votes victorieux et composant la majorité des candidats élus, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

	PLQ		PQ		UN	
	N	%*	N	%*	N	% *
Elections 1970						
-votes victorieux	1,059,565	81.4	95,413	14.4	108,525	19.4
-votes composant la majorité	484,562	37.2	13,972	2.1	24,281	4.3
TOTAL **	1,301,984		664,760		560,674	
Elections 1973						
-votes victorieux	1,539,890	94.8	79,196	8.8	0	0.0
-votes composant la majorité	676,934	41.7	13,127	1.5	0	0.0
TOTAL **	1,623,734		897,809		146,209	
Elections 1976						
-votes victorieux	327,418	28.8	1,106,097	79.6	111,882	18.3
-votes composant la majorité	99,148	8.7	377,276	27.1	30,031	4.9
TOTAL **	1,135,056		1,390,351		611,666	

Tableau 2.8 (suite)

	RC		AUTRES		TOTAL	
	N	%*	N	%*	N	%*
Elections 1970						
-votes victorieux	105,164	32.7	0	0.0	1,368,667	47.7
-votes composant la majorité	21,934	6.8	0	0.0	544,749	19.0
TOTAL **	321,370		20,311		2,869,099	
Elections 1973						
-votes victorieux	19,708	6.7	0	0.0	1,638,794	55.2
-votes composant la majorité	1,925	0.6	0	0.0	691,986	23.3
TOTAL **	294,736		8,356		2,970,844	
Elections 1976						
-votes victorieux	9,009	5.8	17,238	26.2	1,571,644	46.8
-votes composant la majorité	1,455	0.9	11,572	17.6	519,482	15.5
TOTAL **	155,451		65,886		3,358,410	

* Les pourcentages sont calculés sur le total.

** Il s'agit du total des votes recueillis par les partis politiques.

pourcentage des votes composant la majorité est calculé sur le total. Cette approche nous permet de mesurer l'importance de ce deuxième élément par rapport à l'ensemble du phénomène d'élimination des votes.

Si l'on revient à notre affirmation, on constate que les indications contenues dans le tableau 2.8 confirment sa véracité. En 1973, les votes composant la majorité représentent 23.3% du suffrage exprimé. Ils se chiffrent à 19% en 1970 et à 15.5% en 1976. Ils forment une autre catégorie de votes perdus.

Contrairement au premier élément, le deuxième affecte principalement le parti politique au pouvoir. Le PLQ perd 37.2% de ces appuis en 1970 et 41.7% en 1973. Le PQ y concentre 27.1% de ses effectifs en 1976. Ses effets sont ordinairement mineurs pour les partis politiques de l'opposition. En 1970, ils rassemblent 2.1% des appuis du PQ; 4.3% de l'UN et 6.8%, du RC. En 1973, ils réunissent seulement 1.5% des effectifs du PQ et 0.6%, du RC. En 1976, on retrouve une situation différente. Les votes composant la majorité s'accaparent de 8.7% des appuis du PLQ et de 17.6%, des "autres" partis politiques. Ces chiffres sont nettement supérieurs à ceux retrouvés aux élections de 1970 et 1973. L'UN et le RC subissent des pertes respectives de 4.9% et de 0.9%.

Au terme de cette analyse, nous pouvons clairement identifier la distribution des votes nécessaires et des votes perdus.

2.2.2 Les votes nécessaires et les votes perdus

Avant de débiter notre analyse, il est bon de reprendre les définitions de ces deux catégories de votes. Les votes nécessaires représentent, au niveau de chacune des circonscriptions, le nombre de votes de l'adversaire le plus près du candidat élu, plus un. Les votes perdus puisent leurs origines de deux sources: premièrement, la majorité des votes du candidat élu et deuxièmement, l'addition des

votes obtenus par les partis politiques se retrouvant dans l'opposition à l'intérieur d'une circonscription. Ils résultent de la somme de ces deux sources (1).

Le tableau 2.9 nous présente la distribution des votes nécessaires et perdus selon les partis politiques. Dans la majeure partie des cas, les votes perdus sont plus importants que les votes nécessaires, sauf pour le PLQ en 1973 (46.9% contre 53.1%) et pour le PQ en 1976 (47.6% contre 52.4%). Ce processus d'élimination des votes est particulièrement actif aux élections de 1970. Les votes perdus représentent 55.8% des appuis du PLQ; 74.1%, du RC; 85%, de l'UN et 67.7%, du PQ. En 1973, le PLQ occupe une position plus qu'acceptable si on la compare à celle des partis politiques de l'opposition. Le processus d'élimination s'approprie de 100% des votes de l'UN; de 94%, du RC et de 92.6%, du PQ. Les votes nécessaires regroupent seulement 6% des effectifs du RC et de 7.4%, du PQ. Les élections de 1976 présentent une situation plus favorable aux partis politiques de l'opposition. Le PQ connaît une distribution assez semblable à celle du PLQ en 1973. Les votes perdus rallient 79.9% des appuis du PLQ; 86.6%, de l'UN; 91.4% des "autres" partis politiques et 95.1%, du RC. Malgré tout, l'UN améliore sa situation par rapport aux élections précédentes puisque ses votes nécessaires passent de 0% en 1973 à 13.4% en 1976. Le RC suit le chemin inverse. Ses votes nécessaires représentent 25.9% de ses effectifs en 1970. Ils ne sont plus que de 6%, en 1973 et de 4.9% en 1976.

On constate, au terme de l'analyse, que la priorité d'un parti politique en campagne électorale n'est pas d'aller chercher des votes d'une manière désordonnée. Il s'agit de concentrer ses efforts dans les circonscriptions où il peut rentabiliser au maximum son capital politique, c'est-à-dire les votes des électeurs appuyant un parti politique quelconque. Cette démarche se présente de deux façons: d'une part,

(1) Voir p. 118-119.

Tableau 2.9

Les votes nécessaires et perdus, selon les partis politiques,
pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

	PLQ		PQ		UN	
	N	%	N	%	N	%
Elections 1970						
-votes nécessaires	575,003	44.2	81,441	12.3	84,244	15.0
-votes perdus	726,981	55.8	583,319	87.7	476,430	85.0
TOTAL	1,301,984	100.0	664,760	100.0	560,674	100.0
Elections 1973						
-votes nécessaires	862,956	53.1	66,069	7.4	0	0.0
-votes perdus	760,778	46.9	831,740	92.6	146,209	100.0
TOTAL	1,623,734	100.0	897,809	100.0	146,209	100.0
Elections 1976						
-votes nécessaires	228,270	20.1	728,821	52.4	81,851	13.4
-votes perdus	906,786	79.9	661,530	47.6	529,815	86.6
TOTAL	1,135,056	100.0	1,390,351	100.0	611,666	100.0

Tableau 2.9 (suite)

	RC		AUTRES		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Elections 1970						
-votes nécessaires	83,230	25.9	0	0.0	823,918	28.7
-votes perdus	238,140	74.1	20,311	100.0	2,045,181	71.3
TOTAL	321,370	100.0	20,311	100.0	2,869,099	100.0
Elections 1973						
-votes nécessaires	17,783	6.0	0	0.0	946,808	31.9
-votes perdus	276,953	94.0	8,356	100.0	2,024,036	68.1
TOTAL	294,736	100.0	8,356	100.0	2,970,844	100.0
Elections 1976						
-votes nécessaires	7,554	4.9	5,666	8.6	1,052,162	31.3
-votes perdus	147,897	95.1	60,220	91.4	2,306,248	68.7
TOTAL	155,451	100.0	65,886	100.0	3,358,410	100.0

porter une attention particulière aux circonscriptions où il a remporté une victoire avec une faible avance pour ne pas se retrouver dans l'opposition et d'autre part, concentrer ses efforts dans les circonscriptions où il forme une forte opposition par rapport au parti politique victorieux. Dans le même sens, il porte moins d'attention aux circonscriptions où il remporte des victoires avec de grande majorité.

2.2.3 Les conséquences du phénomène d'élimination des votes

On peut mettre en lumière plusieurs conséquences du caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. Dans notre cas, nous en soulevons deux. Nous croyons qu'elles rendent amplement compte de ses principaux effets.

Pour cerner les deux conséquences du phénomène d'élimination des votes, il faut établir une distinction entre la représentativité et le poids politique des votes. Dans le premier cas, un vote est représentatif lorsqu'il appuie un candidat élu au niveau de la circonscription. Celui-ci est appelé à siéger à l'Assemblée Nationale. Dans le deuxième cas, un vote a un poids politique lorsqu'il permet l'élection d'un candidat dans une circonscription. La représentativité se trouve à inclure la majorité d'un candidat élu, tandis que le poids politique, à l'exclure. La majorité n'élit pas un candidat. Elle ne fait que renforcer sa représentativité à l'intérieur de la circonscription. Dans notre modèle d'analyse, la représentativité se réfère aux votes victorieux et le poids politique, aux votes nécessaires.

On a déjà souligné que les votes victorieux rassemblent 47.7% du suffrage exprimé en 1970; 55.2%, en 1973 et 46.8%, en 1976 (1). En d'autres mots, les députés siégeant à l'Assemblée Nationale ne représentent que 47.7% des électeurs en 1970; 55.2%, en 1973 et 46.8%, en 1976. Alors la première conséquence du caractère majoritaire uninominal des circons-

(1) Voir le tableau 2.6 p. 143-144.

criptions est d'octroyer la représentativité à environ la moitié du suffrage exprimé.

Pour les votes nécessaires, il faut se rapporter au tableau 2.9. On remarque qu'au total, ils rassemblent 28.7% du suffrage exprimé en 1970; 31.9% en 1973 et 31.3% en 1976. Ces chiffres signifient que l'ensemble des représentants siégeant à l'Assemblée Nationale suite aux élections de 1970, 1973 et 1976 ont été élus respectivement par 28.7%, 31.9% et 31.3% des électeurs. Alors la deuxième conséquence du caractère majoritaire uninominal des circonscriptions est de donner un poids politique à moins du tiers du suffrage exprimé.

Ces deux conséquences nous montrent jusqu'à quel point le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions ne tient pas compte du suffrage exprimé dans sa totalité.

2.2.4 Les distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions

Pour obtenir les distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions, il s'agit de soustraire la distribution en pourcentage des votes nécessaires par celle des votes non-pondérés. Le tableau 2.10 nous donne l'importance des distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions selon les partis politiques. Le signe "plus" indique que la distorsion joue en faveur de ce parti politique et le signe "moins" précise qu'elle le défavorise.

On remarque que cette deuxième source de distorsions favorise uniquement les partis politiques ayant exercé le pouvoir. Elle avantage le PLQ de 24.4% en 1970 et de 36.4% en 1973. Il en est de même pour le PQ en 1976 avec 27.9%. Dans l'ensemble, les partis politiques de l'opposition en subissent les contrecoups. En 1970, le PQ doit endosser un désavantage de 13.3%, tandis que pour l'UN et le RC, il est

Tableau 2.10

L'importance des distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

Elections et partis politiques		Distribution des votes nécessaires		Distribution des votes non-pondérés	Distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions	Distorsions totales
		N	%			
1970	PLQ	575,003	69.8	45.4	+24.4	+21.3
	PQ	81,441	9.9	23.2	-13.3	-16.7
	UN	84,244	10.2	19.5	- 9.3	- 3.8
	RC	83,230	10.1	11.2	- 1.1	- 0.1
	Autres	0	0.0	0.7	- 0.7	- 0.7
	TOTAL	823,918	100.0	100.0		
1973	PLQ	862,956	91.1	54.7	+36.4	+38.0
	PQ	66,069	7.0	30.2	-23.2	-24.7
	UN	0	0.0	4.9	- 4.9	- 4.9
	RC	17,783	1.9	9.9	- 8.0	- 8.1
	Autres	0	0.0	0.3	- 0.3	- 0.3
	TOTAL	946,808	100.0	100.0		
1976	PLQ	228,270	21.7	33.8	-12.1	-10.2
	PQ	728,821	69.3	41.4	+27.9	+23.2
	UN	81,851	7.8	18.2	-10.4	- 8.2
	RC	7,554	0.7	4.6	- 3.9	- 3.7
	Autres	5,666	0.5	2.0	- 1.5	- 1.1
	TOTAL	1,052,162	100.0	100.0		

respectivement de 9.3% et de 1.1%. En 1973, le PQ aggrave sa situation de 1970 avec 23.2%. L'UN et le RC enregistrent 4.9% et 8% dans le même sens. En 1976, il défavorise le PLQ et l'UN dans des proportions relativement semblables. Il est de 12.1% et le 10.4%.

Si l'on compare les distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions et les distorsions totales, on voit clairement qu'il crée la plus grande partie des distorsions.

2.3 L'effet composé des deux sources de distorsions

Avant de débiter l'analyse proprement dite de l'effet composé, il est nécessaire de faire un retour en arrière pour regarder l'importance des deux sources de distorsions. Le tableau 2.11 nous présente l'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs et par le caractère majoritaire uninominal par rapport à l'ensemble des distorsions. Dans les deux premières colonnes, nous reproduisons les distorsions causées respectivement par les deux sources de distorsions (1). Les colonnes trois et quatre nous donnent le total des deux sources de distorsions et les distorsions totales. Il ne faut pas les confondre. Le premier terme est la somme des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs et le caractère majoritaire uninominal. Le deuxième se réfère directement à la définition du concept de "distorsions". Il s'agit de la différence entre le pourcentage des suffrages populaires qu'un parti a reçu et le pourcentage de sièges qu'il obtient à l'Assemblée(2). Normalement, dans un modèle d'analyse reposant sur des instruments de mesure idéaux, ces deux colonnes doivent présenter des résultats identiques. On ne retrouve pas une telle situation dans la présente analyse. La dernière colonne nous donne ces différences. Comment explique-t-on leur existence?

(1) Voir les tableaux 2.4 et 2.10 p. 139-156.

(2) Voir p.39.

Tableau 2.11

L'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions, selon les partis politiques, pour les québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

Elections et partis politiques		distorsions causées par la répartition inégale des électeurs		total des deux sources de distorsions	distorsions totales	différence
1970	PLQ	- 2.4	+24.4	+22.0	+21.3	0.7
	PQ	- 2.8	-13.3	-16.1	-16.7	0.6
	UN	+ 3.7	- 9.3	- 5.6	- 3.8	1.8
	RC	+ 1.5	- 1.1	+ 0.4	- 0.1	0.5
	Autres	0.0	- 0.7	- 0.7	- 0.7	0.0
1973	PLQ	- 0.4	+36.4	+36.0	+38.0	2.0
	PQ	- 1.0	-23.2	-24.2	-24.7	0.5
	UN	+ 0.6	- 4.9	- 4.3	- 4.9	0.6
	RC	+ 0.8	- 8.0	- 7.2	- 8.1	0.9
	Autres	0.0	- 0.3	- 0.3	- 0.3	0.0
1976	PLQ	+ 0.1	-12.1	-12.0	-10.2	1.8
	PQ	- 0.9	+27.9	+27.0	+23.2	3.8
	UN	+ 0.5	-10.4	- 9.9	- 8.2	1.7
	RC	+ 0.3	+ 3.9	- 3.6	- 3.7	0.1
	Autres	0.0	- 1.5	- 1.5	- 1.1	0.4

Il nous semble au point de départ que ces différences ne remettent pas en question l'ensemble de notre modèle d'analyse. Dans la plupart des cas, elles sont mineures, sauf pour le PLQ en 1973 et pour le PQ en 1976. Elles furent respectivement de 2% et de 3.8%. Il reste qu'elles sont faibles si on les compare aux distorsions totales. Nous y reviendrons plus loin. Nous croyons qu'il faut plutôt chercher la réponse au niveau des instruments de mesure utilisés.

Il nous apparaît vain de trouver une explication au niveau de la deuxième source de distorsions. Les instruments de mesure utilisés sont précis car ils n'engendrent pas d'écarts. Il s'agit d'éliminer un certain nombre de votes à partir des éléments qui composent les votes perdus. Cette série d'additions et de soustractions rend possible une quantification spécifique que l'on ne peut pas remettre en question. C'est au niveau de la première source de distorsions que nous imputons ces différences. Elles se présentent de deux manières.

Premièrement, on retrouve une difficulté à pondérer avec exactitude nos données électorales. Nous avons souligné que les valeurs des votes furent calculées au dixième (1). Cette restriction nous conduit à arrondir certaines valeurs, ce qui a pour effet de créer des écarts. S'ils sont mineurs au niveau des circonscriptions, ils peuvent devenir importants sur le plan national. Ces écarts affectent inégalement les partis politiques puisque leurs appuis se répartissent différemment d'une circonscription à l'autre. Cette situation peut accroître, positivement ou négativement, le nombre de votes pondérés d'un parti politique. Si, dans le présent contexte, l'écart se limite à un seul parti politique, lorsqu'on calcule la distribution en pourcentage des votes pondérés, on se trouve à la généraliser. Par exemple, un parti politique qui remporte plusieurs victoires dans des

(1) Voir p. 121.

circonscriptions où l'on a dû arrondir à la hausse les valeurs des votes (1), il se trouve à bénéficier d'un accroissement de son nombre de votes pondérés par rapport aux autres. L'écart créé est mineur au niveau de la circonscription. Mais si cette situation se produit à plusieurs reprises, et presque toujours dans le même sens, la somme des écarts peut devenir importante au niveau national. Elle sur-représente le nombre de votes pondérés du parti politique en question. A ce point de l'analyse, cette sur-représentation n'affecte que la distribution de ce parti politique. Elle se transpose aux autres partis politiques lorsqu'on convertit le nombre de votes pondérés de chacun des partis politiques en pourcentage. Le parti politique sur-représenté obtient un pourcentage plus élevé que ce qu'il doit recevoir en réalité. Ce contexte nous conduit à sous-représenter les autres partis politiques. On transpose cette modification aux distorsions causées par la répartition inégale des électeurs lorsqu'on soustrait la distribution en pourcentage des votes non-pondérés et pondérés. Ici, dans le présent exemple, nous avons simplifié à l'extrême les effets de la pondération car, dans la réalité, elle affecte tous les partis politiques.

Deuxièmement, ces différences peuvent aussi s'expliquer par la base de calcul utilisée pour déterminer la valeur des votes. Nous touchons à une question fortement discutée dans le domaine de la sociologie et de la science politique électorales: doit-on utiliser comme base de calcul le suffrage exprimé ou le nombre d'électeurs inscrits? Dans la présente analyse, nous avons retenu la seconde option (2). Le fait de soulever cette question à ce moment-ci ne doit pas être interprété comme un désaveu de ce choix. Nous le considé-

(1) Par exemple, une circonscription qui obtient une valeur des votes de .486, nous l'arrondissons à 0.5. Il s'agit d'un accroissement à la hausse.

(2) Pour connaître les raisons de ce choix, voir p. 97-98.

rons encore comme préférable. Malgré tout, puisque nous travaillons maintenant avec des modèles d'analyse qui essaient de saisir l'ensemble du processus passant de l'expression des votes à la distribution des sièges, ce problème peut faire l'objet d'une analyse plus approfondie. Son but est de reprendre le modèle d'analyse tel que déjà exposé, en utilisant d'une part, le suffrage exprimé et d'autre part, le nombre d'électeurs inscrits. Dans les deux cas, les distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions sont identiques. La présente analyse n'effectue pas cette vérification. Le fait de ne pas s'attarder immédiatement à ce sujet s'explique de deux façons. Premièrement, il s'agit d'une difficulté mineure par rapport à l'ensemble de notre problématique. Deuxièmement, nous savons déjà que la différence entre une base de calcul reposant sur le suffrage exprimé et le nombre d'électeurs inscrits n'engendre pas de grands changements.(1). Dans ce sens, elle ne peut pas infirmer notre modèle d'analyse, mais seulement une de ces composantes au niveau de la quantification. Il reste qu'il s'agit d'une analyse subséquente à celle-ci.

Au terme de cette analyse, nous pouvons facilement succomber à la tentative d'ajouter la différence entre le total des deux sources de distorsions et les distorsions totales aux distorsions causées par la répartition inégale des électeurs. Nous pensons que cette démarche a pour conséquence de dissimuler des problèmes réels de l'analyse empirique. C'est une approche que nous refusons d'adopter. Nous avons défini au début de l'analyse des instruments de mesure. Par la vérification, que nous effectuons maintenant, nous pouvons voir le degré d'exactitude. Il est indispensable de le présenter tel qu'il est. Cette approche nous permet de vérifier la précision du modèle d'analyse et des instruments de mesure qui en découle, et de nous questionner sur les solutions possi-

(1) Voir nos remarques à la p. 137-138

bles pour l'améliorer. Jusqu'ici, nous pensons que notre modèle d'analyse n'est pas en cause, mais il y a un instrument de mesure qui peut être remis en question. Il reste qu'il est mineur par rapport à l'ensemble de notre problématique. Maintenant, nous pouvons analyser l'effet composé en tenant compte des remarques déjà soulevées.

L'effet composé résulte des effets simultanés des distorsions causées par les deux sources de distorsions. Jusqu'ici, nous avons étudié séparément leurs effets. Il faut maintenant tenir compte à la fois des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. D'une façon générale, il s'agit de faire passer les votes pondérés par les divers étapes qui composent le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. Cette démarche doit se réaliser en deux parties. Premièrement, on classe les votes pondérés selon les deux catégories de votes (nécessaires et perdus). Et deuxièmement, on isole les votes nécessaires pour en faire une comparaison en pourcentage avec la répartition des sièges à l'Assemblée Nationale. Le tableau 2.12 se rapporte à la première et le tableau 2.13 à la deuxième.

Le tableau 2.12 nous présente la distribution des votes nécessaires et perdus selon les partis politiques. En général, on remarque que les votes nécessaires pondérés regroupent 29.4% en 1970, 31.4% en 1973 et en 1976. En sens inverse, les votes perdus pondérés rallient 70.6% en 1970, 68.6% en 1973 et en 1976. On retrouve une distribution relativement similaire au niveau des votes non-pondérés (1). Les partis politiques concentrent différemment leurs votes dans chacune des deux catégories. Aux élections de 1970, les votes nécessaires pondérés représentent 43.9% des appuis du PLQ; 21.8%, de l'UN et 10.4%, du PQ. Aux élections de 1973, le PLQ concentre 52.3% de ces votes dans cette même catégorie. On a une situation identique pour le PQ en 1976. Il obtient

(1) Voir le tableau 2.9, p. 152-153.

Tableau 2.12

Les votes nécessaires et perdus pondérés, selon les partis politique,
pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976

	PLQ		PQ		UN	
	N	%	N	%	N	%
Elections 1970						
-votes nécessaires	546,464	43.9	61,249	10.4	146,579	21.8
-votes perdus	697,517	56.1	527,639	89.6	524,503	78.2
TOTAL	1,243,981	100.0	588,888	100.0	671,082	100.0
Elections 1973						
-votes nécessaires	846,865	52.3	66,438	7.6	0	0.0
-votes perdus	771,547	47.7	804,944	92.4	162,900	100.0
TOTAL	1,618,412	100.0	871,382	100.0	162,900	100.0
Elections 1976						
-votes nécessaires	238,002	20.8	701,653	51.4	100,800	16.0
-votes perdus	904,861	79.2	664,480	48.6	528,396	84.0
TOTAL	1,142,863	100.0	1,366,133	100.0	629,196	100.0

Tableau 2.12 (suite)

	RC		AUTRES		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Elections 1970						
-votes nécessaires	96,241	26.1	0	0.0	850,533	29.4
-votes perdus	272,367	73.9	19,381	100.0	2,041,407	70.6
TOTAL	368,608	100.0	19,381	100.0	2,891,940	100.0
Elections 1973						
-votes nécessaires	21,339	6.7	0	0.0	934,642	31.4
-votes perdus	297,654	93.3	8,015	100.0	2,045,060	68.6
TOTAL	318,993	100.0	8,015	100.0	2,979,702	100.0
Elections 1976						
-votes nécessaires	9,820	6.0	6,799	10.1	1,057,074	31.4
-votes perdus	154,922	94.0	60,240	89.9	2,312,899	68.6
TOTAL	164,742	100.0	67,039	100.0	3,369,973	100.0

51.4%. Les partis politiques de l'opposition occupent une situation peu enviable en 1973. Les votes nécessaires pondérés réunissent 7.6% des effectifs du PQ; 6.7% du RC et 0% pour l'UN et les "autres" partis politiques. Leur position s'améliore aux élections de 1976. Les votes nécessaires pondérés rassemblent 20.8% des appuis du PLQ; ^{16.7%} de l'UN; 10.1%, des "autres" partis politiques et 6%, du RC. Ce dernier parti politique est en perte de vitesse depuis 1970. Si l'on compare la position des différents partis politiques au niveau des votes non-pondérés, on constate que leur situation ne s'est pas tellement modifiée, sauf pour l'UN qui a vu son pourcentage de ses votes nécessaires passer de 15% à 21.8% en 1970. On remarque que le phénomène d'élimination des votes reste encore un élément déterminant dans la création des distorsions.

En isolant les votes nécessaires pondérés, on peut établir une comparaison avec la distribution des sièges à l'Assemblée Nationale. Le tableau 2.13 nous donne la distribution en pourcentage des votes nécessaires pondérés et des sièges selon les partis politiques. En 1970, le PLQ recueille 64.3% des votes nécessaires pondérés et 66.7% des sièges disponibles à l'Assemblée Nationale. Pour les partis politiques de l'opposition, la situation se présente de la façon suivante: le PQ, 7.2% et 6.5%; l'UN, 17.2% ^{15.7%} et le RC, 11.3% et 11.1%. En 1973, le PLQ s'impose avec 90.6% des votes nécessaires et 92.7% des sièges. Le PQ et le RC regroupent respectivement 7.1% et 5.5%, et 2.3% et 1.8%. En 1976, la situation est plus équitable. Le PQ se voit confier 66.4% des votes nécessaires pondérés et 64.6% des sièges. Le PLQ rassemble 22.5% et 23.6%, tandis que l'UN réunit 9.5% et 10%. Le RC et les "autres" partis politiques restent très marginaux. On remarque que la distribution en pourcentage des votes nécessaires pondérés et des sièges n'est pas totalement équivalente. Ces différences résultent de l'inexactitude des instruments de mesure au niveau de la première source de distorsions. On

Tableau 2.13

La distribution des votes nécessaires pondérés et des sièges, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

Elections et		distribution des votes nécessaires pondérés		distribution des sièges	différence
		N	%		
1970	PLQ	546,480	64.3	66.7	2.4
	PQ	61,248	7.2	6.5	0.7
	UN	146,596	17.2	15.7	1.5
	RC	96,245	11.3	11.1	0.2
	Autres	0	0.0	0.0	0.0
	TOTAL	850,569	100.0	100.0	
1973	PLQ	846,871	90.6	92.7	2.1
	PQ	66,438	7.1	5.5	1.6
	UN	0	0.0	0.0	0.0
	RC	21,339	2.3	1.8	0.5
	Autres	0	0.0	0.0	0.0
	TOTAL	934,648	100.0	100.0	
1976	PLQ	238,004	22.5	23.6	1.1
	PQ	701,655	66.4	64.6	1.8
	UN	100,803	9.5	10.0	0.5
	RC	9,820	0.9	0.9	0.0
	Autres	6,799	0.7	0.9	0.2
	TOTAL	1,057,081	100.0	100.0	

rencontre ici le même problème soulevé lors de l'analyse du tableau 2.11. Il se présente de deux manières: d'une part, la difficulté de donner une valeur des votes exacte et d'autre part, le choix entre une base de calcul des valeurs des votes reposant sur le suffrage exprimé ou sur le nombre d'électeurs inscrits (1). Nous ne reproduisons pas cette analyse car l'on se trouve à répéter des faits déjà connus.

Une première conclusion

Au terme du présent chapitre, nous pouvons dire que notre modèle d'analyse rend compte de l'ensemble des sources de distorsions causées par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour en vigueur au Québec puisque la première hypothèse s'avère juste. Elle se lit comme suit: un modèle analytique qui veut expliquer l'ensemble des effets en aval dans la transformation du suffrage exprimé en sièges pour un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour doit établir une relation d'équivalence entre la répartition en pourcentage des votes nécessaires pondérés et la répartition en pourcentage des sièges à l'Assemblée Nationale pour chacun des partis politiques représentés. Nous avons clairement établi cette relation entre les deux termes. Malgré tout, elle n'est pas totalement équivalente. Il y a des différences mineures. Nous les avons expliquées leur existence de deux manières. Premièrement, on a une difficulté à trouver la valeur des votes exacte au niveau des circonscriptions. Elle est imputable à l'instrument de mesure utilisé. Elle se présente comme un obstacle que l'on ne peut pas dépasser dans l'état actuel des recherches. Deuxièmement, il faut s'interroger sur la base de calcul pour mesurer la valeur des votes. Doit-on utiliser le suffrage exprimé ou le nombre d'électeurs inscrits? Cette difficulté peut trouver réponse dans une analyse subséquente à celle-ci. Il reste, comme nous l'avons déjà fait remarquer, qu'elle n'engendre

(1) Voir p. 160-161

pas de grandes modifications.

Maintenant, nous pouvons étudier le rapport d'interdépendance entre le mode de scrutin et les divisions électorales.

Chapitre 3

Le rapport d'interdépendance
entre le mode de scrutin et les
divisions électorales

Le présent chapitre a pour but de vérifier la deuxième et la troisième hypothèses. Il s'agit de savoir, d'une part, si une modification des divisions électorales engendre des changements au niveau des deux sources de distorsions, et d'autre part, laquelle des deux sources de distorsions est la plus importante. Malgré tout, il nous semble préférable d'orienter notre réflexion à un niveau plus global, c'est-à-dire dans une perspective qui permet une évaluation du rôle d'une commission dont le mandat se limite à une réforme des divisions électorales. Ce travail fut déjà entrepris par S. Carlos. Nous suivons la démarche suivante. Premièrement, nous cherchons à cerner le contexte et le contenu du discours des chercheurs québécois qui vont amener le gouvernement québécois à créer une commission dans le domaine électoral. Deuxièmement, nous étudions le mandat de cette commission. Il s'agit d'analyser le texte juridique qui donne naissance à la Commission Permanente de la Réforme des Districts Electoraux (CPRDE). Troisièmement, nous faisons une analyse respective des deux sources de distorsions, tout en effectuant une comparaison entre les divisions électorales en vigueur lors des élections de 1970 et celles proposées par le CPRDE dans son premier rapport, daté de mars 1972. A ce moment là, nous pouvons vérifier la troisième hypothèse. Et quatrièmement, nous étudions l'effet composé des deux sources de distorsions, tout en faisant une comparaison entre les deux divisions électorales déjà mentionnées. Au terme de cette analyse, nous sommes en mesure de confirmer ou d'infirmer le contenu de la deuxième hypothèse. C'est dans ce sens que nous orientons ce troisième chapitre.

3.1 La nécessité de créer une commission dans le domaine électoral

La création du CPRDE en juillet 1971 n'est pas le produit d'un simple bon vouloir du gouvernement en place. Elle résulte plutôt du contexte social qui a prévalu au Québec au terme des années 50 et durant les années 60. Celui-ci fut en

partie marqué par le discours des chercheurs québécois qui firent pressions sur le gouvernement pour qu'il corrige les distorsions électorales. De son côté, le gouvernement libéral sous la direction de R. Bourassa craignait d'entreprendre une telle réforme.

Premièrement, il était indispensable, pour réaliser une réforme en profondeur, d'abolir les circonscriptions privilégiées ou protégées par l'article 80 de l'A.A.N.B. (1). Pour ce faire, le PLQ doit obtenir à la fois l'appui de l'UN, car plusieurs de ses députés se retrouvent dans ce type de circonscriptions, et du gouvernement fédéral, pour que la loi québécoise ne soit pas remise en cause devant les tribunaux. Ce dernier point est particulièrement délicat à cause de la venue d'un parti indépendantiste sur la scène politique québécoise. Le désaveu d'une telle loi par la Cour suprême ne fait qu'apporter de l'eau au moulin du Parti québécois.

Deuxièmement, la refonte des divisions électorales de 1965, la plus considérable jusqu'à cette date, et la perte du pouvoir lors des élections québécoises de 1966 sont encore fraîches à la mémoire de plusieurs libéraux. Cette refonte permit d'établir une meilleure répartition des électeurs entre les circonscriptions, quoique la région de Montréal restât considérablement sous-représentée. Le nombre de circonscriptions passe de 95 à 108. Elle touche vingt-neuf circonscriptions en se rapportant aux divisions électorales en vigueur lors des élections de 1962 et quarante-deux, pour le nouveau découpage des circonscriptions (2). Cette refonte des divisions électorales préserve en majeure partie les intérêts du PLQ. Si

(1) Voir p. 36 à 39.

(2) Ces vingt-neuf circonscriptions se répartissent de la façon suivante selon les résultats des élections de 1962: 22 victoires pour les libéraux; 6, pour les unionistes et 1, pour un indépendant. En pourcentage, ils recueillent respectivement 76%, 21% et 3%.

l'on se fie à l'analyse de A. Bernard (1), en transposant les résultats des élections de 1962 aux quarante-deux circonscriptions réaménagées, les libéraux remportent trente-cinq victoires, soit 84% des nouvelles circonscriptions. Par rapport aux élections de 1962, elle engendre une augmentation de 8%. Les sept autres circonscriptions sont considérées comme "indécises" (2). L'imprécision des données disponibles ne permet pas de les classer d'une façon catégorique. Dans ce contexte, les libéraux se trouvent à renforcer leur position électorale d'une manière très légitime. Ici, nous pensons qu'on ne peut pas parler en terme de gerrymandering. Le PLQ a certes amélioré sa situation, néanmoins il a conservé des inégalités qui favorisent grandement l'UN. Il n'a fait que corriger celles qui sont les plus flagrantes. Les élections de 1966 jouent un vilain tour aux libéraux puisqu'ils perdent le pouvoir, tout en recueillant 6% de plus du suffrage exprimé que l'UN (3). Au lendemain de la défaite, plusieurs libéraux cherchent à trouver une explication à ce résultat. Certains l'expliquent en partie à cause de la réforme des divisions électorales de 1965. Elle se présente de deux manières. Un premier groupe soutient que cette réforme a créé chez les électeurs un climat de méfiance à l'égard du PLQ. Celle-ci fut perçue comme une manière de "tripoter" les résultats électoraux dans le but de se maintenir au pouvoir. Dans ce sens, l'UN a continuellement cherché à nourrir ce sentiment. Déjà, lors des élections de 1962, "une grande insistance est mise, sur la nécessité de maintenir la représentation rurale à la législature, contre régime Lévesque-Lesage "qui s'apprête à

(1) Voir Bernard, André - op. cit., p. 289 à 291.

(2) Il s'agit des circonscriptions de Chicoutimi, Montmorency, Roberval, Ste-Anne, Ste-Marie, St-Jacques et St-Sauveur.

(3) Voir le tableau 1.3, p. 41.

effacer de la carte électorale un grand nombre de comtés ruraux"(1). Pour eux, le PLQ devra s'abstenir à l'avenir de présenter de telles réformes. Le deuxième groupe adopte une position complètement opposée à celle du premier. En s'inspirant du rapport de la Commission Grenier, il explique la défaite par le fait que la réforme des divisions électorales de 1965 s'est limitée à une simple augmentation des circonscriptions montréalaises, sans réduire la sur-représentation des circonscriptions rurales et privilégiées (2). Le deuxième groupe a eu facilement gain de cause sur le premier. Malgré tout, cette situation a sûrement ralenti les aspirations de réforme dans ce domaine précis du système électoral québécois.

Troisièmement, le PLQ n'a pas nécessairement avantage à mettre en place une réforme qui a pour but de réduire les distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions. Même s'il est grandement défavorisé par celles-ci en rapport à l'UN, il occupe une position plus acceptable que celle du PQ. Dans ce contexte, une modification des divisions électorales affaiblit l'UN, mais elle se trouve à renforcer le PQ. Il est facile de concevoir que, pour un bon nombre de libéraux, le PQ représente déjà une opposition beaucoup plus gênante que l'UN.

Et quatrièmement, il faut déterminer l'ampleur de la réforme électorale. Doit-on se limiter à une simple réforme des divisions électorales ou à une modification du mode de scrutin? Il faut reconnaître que tous les partis politiques, dans le contexte actuel, ont un avantage marqué à conserver le présent mode de scrutin. La position du PQ d'aujourd'hui n'est

(1) Lemieux, Vincent - "Les plates-formes électorales des partis" dans Lemieux, Vincent (en collaboration) - Quatre élections provinciales..., op. cit., p. 48.

(2) Boily, Robert - "Pourquoi réformer en profondeur la loi électorale" dans la revue Maintenant, no. 99, octobre 1970, p. 259.

pas différente de celle du PLQ au début des années 70. Lorsqu'on prend le pouvoir, on aime bien l'assumer d'une façon majoritaire, même si l'on est sous-représenté quand on occupe les banquettes de l'opposition. Mais la difficulté qui se présente au parti politique exerçant le pouvoir est de légitimer son choix en face de la population. Il faut reconnaître que la faiblesse des recherches dans le domaine électoral fut d'un grand secours au gouvernement Bourassa. Comme nous l'avons déjà souligné (1), jusqu'en 1970, les analyses portant sur les sources de distorsions du système électoral québécois mettaient particulièrement en lumière la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions. Même s'il montre une autre source de distorsions, H.M. Angell, par exemple, met toujours la priorité sur les divisions électorales. Dans ce contexte, le gouvernement libéral, faute de critique, se trouve dans une excellente position pour limiter sa réforme à un réaménagement des divisions électorales. L'analyse des effets globaux du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour fut entreprise par R. Boily. Son livre paraît en 1970 (2). Ce texte est intéressant au point de vue théorique, dont nous avons déjà souligné son apport, mais, malheureusement, on ne cherche pas à le vérifier empiriquement les principes avancés. Il nous faut attendre le texte de S. Carlos, paru en 1976 (3), pour mesurer quantitativement les effets globaux du présent mode de scrutin. Son texte arrive seulement trois ans trop tard (4). Cette faiblesse de la recherche va grandement influencer le rôle de la commission mise en place par le gouvernement Bourassa.

(1) Voir le point 1.3 Synthèse et analyse critique des recherches dans le domaine de l'analyse électorale sur la source des distorsions.

(2) Boily, Robert - La réforme électorale, Montréal, Ed. du Jour, 1970.

(3) Carlos, S. - op. cit.

(4) Les nouvelles divisions électorales sont approuvées par l'Assemblée nationale le 21 décembre 1972.

Au cours des années 60, plusieurs chercheurs proposent la création d'une commission dans le domaine électoral. A cause du contexte, on s'interroge beaucoup plus sur la structure de cette commission que sur son rôle. Il y a presque unanimité sur ce dernier point: le but de la commission est de proposer des divisions électorales qui permettent une répartition la plus égalitaire possible des électeurs entre les circonscriptions. A celui-ci, on ajoute des critères de délimitation qui sont d'ordre empirique. Ordinairement, il revient à la commission de déterminer le nombre de circonscriptions et l'écart acceptable par rapport à la moyenne (1). C'est là une position partagée par presque tous les chercheurs québécois. Son rôle se limite strictement à une modification des divisions électorales, il ne porte pas sur le mode de scrutin. On accorde beaucoup d'importance à l'organisation structurelle de cette commission car l'on sait très bien que "les partis cherchent naturellement à tirer le plus grand nombre possible des sièges du soutien électoral dont ils disposent dans le pays" (2). Pour eux, il est indispensable de créer une commission indépendante, c'est-à-dire en dehors de tout intérêt partisan. Le rapport de la Commission Grenier s'exprime ainsi:

Le travail de délimitation des circonscriptions électorales concrètes constituera l'étape décisive de la revision de la carte électorale. Cette tâche difficile, qui exigera des minutieuses études, devait être confiée à une organisme indépendant, disposant du temps et des ressources nécessaires pour la mener à bien (3).

(1) Il est fixé ordinairement à plus ou moins 25%.

(2) Meynaud, Jean - op. cit., p. XV.

(3) Société Nationale des Québécois - op. cit., p. 93.

Pour sa part, la Société nationale des Québécois, adopte une ligne de pensée similaire à celle du rapport de la Commission Grenier, s'exprime comme suit:

une refonte complète de la carte électorale exige qu'elle se fasse en dehors de tout intérêt partisan. Les partis ont en effet trop d'intérêt à sauvegarder les frontières de certains fiefs électoraux pour accepter une réforme complète et globale (1).

En général, la Société nationale des Québécois, V. Lemieux, R. Boily et P. Duguay proposent une organisation structurelle relativement semblable. Chacun d'eux sont grandement influencés par la procédure utilisée par le gouvernement fédéral pour reviser les divisions électORAles. On a créé successivement deux commissions: l'une, à la représentation et l'autre, à la délimitation. La première a pour but "...de faire dresser après chacun de ces recensements des cartes de population et de faire des propositions de nouvelles limites des circonscriptions électORAles à la commission chargée de déterminer d'une façon précise ces nouvelles frontières" (2). Une commission à la délimitation est créée dans chacune des provinces. Par la suite, cette dernière tient des séances publiques dans plusieurs villes. Elle est libre d'accepter ou de refuser les recommandations. Elle remet un second rapport au président des communes qui le dépose à la Chambre des communes. A partir de ce moment, les députés ont 30 jours pour procéder à un débat qui s'effectue par l'intermédiaire d'une motion d'opposition signée par un minimum de dix députés. Celle-ci est étudiée dans les cinq jours suivants ce rapport. Dans les trente jours subséquents, la Commission étudie le bien-fondé des propositions des parlementaires. Sa décision prend force de loi. Si on transpose ces deux commissions fédérales au niveau provincial, pour P. Duguay, la commission

(1) Ibid. p. 83-84.

(2) Boily, Robert - "La loi électorale", dans la revue Main-tenant, no. 100, novembre 1970, p. 300.

à la représentation assume le même rôle qu'au niveau fédéral, tandis que la commission à la délimitation se voit confier deux tâches: premièrement, déterminer les grandes régions et deuxièmement, fixer le nombre de circonscriptions et délimiter ces circonscriptions au sein des régions (1). Il souligne aussi que la "Commission devrait respecter autant que possible les principes fondamentaux d'égalité entre les électeurs et d'homogénéité socio-économique, linguistique et territoriale" (2).

Contrairement à la Société nationale des Québécois, V. Lemieux et P. Duguay, R. Boily propose une structure organisationnelle beaucoup plus large. Même si elle ne sera jamais mise en place par le gouvernement du Québec, elle illustre très bien le fait que R. Boily se détache des autres chercheurs par sa vision plus globale des effets du mode de scrutin. Parallèlement aux commissions à la représentation et à la délimitation, il est indispensable de créer immédiatement une ou deux commissions ad hoc sur le mode de scrutin et sur les autres aspects de la loi électorale. Le gouvernement a deux possibilités. Premièrement, il peut mettre en place une commission parlementaire qui a pour mandat d'étudier l'ensemble des réformes de la loi électorale, moins la "carte électorale". Elle doit s'attarder en priorité à la réforme du mode de scrutin. Deuxièmement, il peut créer deux commissions parlementaires: l'une étudie le mode de scrutin et l'autre, les autres aspects de la loi électorale, principalement le mode de financement des partis politiques.

Au terme de cette analyse, nous avons cerné les éléments centraux du contexte dans lequel le gouvernement libéral, dirigé par R. Bourassa, a mis en place le CPRDE. On a remarqué que la faiblesse des analyses sur le mode de scrutin en

(1) Duguay, Pierre - La réforme électorale au Québec, Nicolet, 1970, p. 28.

(2) Ibid. p. 87.

vigueur au Québec a permis de justifier en partie une réforme se limitant à un simple réaménagement des divisions électorales. Ici, nous n'avons pas la prétention de soutenir que les chercheurs québécois ne se sont pas interrogés sur les modes de scrutin. Tout au contraire, le nombre de propositions dans le but de remplacer le présent mode de scrutin en font fois (1). Malheureusement, on a plutôt cherché à changer le présent mode de scrutin qu'à comprendre son fonctionnement. On avait une compréhension parcellaire des effets du mode de scrutin en vigueur au Québec. Dans ce contexte, il est difficile d'établir une argumentation ou une critique qui justifie un changement. Il est indispensable de défendre un changements en démontrant les faiblesses de la situation actuelle. Sinon, on adopte une position où l'on demande des changements sans trop connaître les raisons. C'est là une des faiblesses des chercheurs québécois face à la réforme proposée par le gouvernement Bourassa au cours de son premier mandat.

Maintenant, nous pouvons étudier le contenu du mandat du CPRDE.

-
- (1) Voir particulièrement les analyses de Duguay, Pierre-
La réforme électorale au Québec, Nicolet, 1970, 158p.,
 Société nationale des Québécois - Le système électoral
québécois: réforme ou réformette, Québec, 1970, 159 p.,
 Boily, Robert - La réforme électorale, Montréal, Ed. du
 Jour, 1970, 181 p., Laforce, Denis - "Le scrutin régional:
 remède possible aux inconvénients de notre système de
 représentation" dans Le Devoir, 4 mai 1970, p. 5,
 Parti québécois - La réforme électorale, Montréal, (Document
 de travail déposé devant la commission parlementaire de
 l'Assemblée nationale) 23 septembre 1970, Lemieux, Vincent-
 "Le mode de scrutin de la République fédérale allemande",
 dans Le Devoir, 22 janvier 1971, p. 5
 De Belleval, Denis - Un nouveau système électoral pour
le Québec, Communication présentée au Congrès de l'A.C.

3.2 Le contenu du mandat du CPRDE (1)

Le 14 juillet 1971, l'Assemblée nationale du Québec adopte en troisième lecture, sans division, le projet 80 intitulé: Loi de la Commission permanente de la réforme des districts électoraux. Elle est sanctionnée le même jour par le lieutenant-gouverneur. Il faut reconnaître que ce projet de loi se situe en deçà des demandes faites par les chercheurs québécois.

Contrairement à ceux-ci, qui suggèrent la création de deux commissions (à la représentation et à la délimitation (2), le gouvernement en crée seulement une. Cette Commission "a pour fonction de délimiter les districts électoraux du Québec en y appliquant les principes indiqués dans la présente loi afin d'assurer à tous les électeurs une représentation juste et équitable à l'Assemblée nationale" (3). Ces principes sont définis à l'article 9:

La Commission doit, en appréciant le nombre de districts électoraux du Québec et l'étendue de chacun d'eux, s'assurer que chaque district électoral comprend 32,000 électeurs et à cette fin elle devra tenir compte des facteurs de variation de la population; toutefois, elle peut admettre des districts électoraux dont le nombre des électeurs est supérieur ou inférieur

F.A.S., Sherbrooke, novembre 1967, 29p. et plus récemment, Gouvernement du Québec - Un citoyen, un vote, (Livre vert sur la réforme du mode de scrutin), le Ministère d'Etat à la Réforme électorale et parlementaire, Québec, Ed. officiel du Québec, avril 1979, 116p.

- (1) Le texte utilisé pour les fins de la présente analyse se retrouve dans le rapport un de la Commissions permanente de la réforme des districts électoraux, mars 1972, p.IX à XI.
- (2) Il faut ajouter une ou deux autres dans le cas de R. Boily.
- (3) Voir l'article 6.

à ce nombre d'au plus vingt-cinq pour cent, chaque fois qu'elle l'estime nécessaire en raison de la densité de la population.

Si les principes retenus correspondent en majeure partie à ceux suggérés par les chercheurs québécois. Il reste qu'ils sont déterminés par le gouvernement, non pas par la Commission. Contrairement à la démarche suivie par le gouvernement fédéral, dont les divisions électorales sont définies à partir de la population après chaque recensement, celles du Québec sont déterminées sur la base du nombre d'électeurs après chaque élection. Même si le critère de plus ou moins 25% est accepté par la plupart des personnes, il faut admettre qu'il s'agit d'un écart important. Par exemple, dans le cas présent, un écart de plus ou moins 25% appliqué à une moyenne de 32,000 électeurs signifie que le nombre d'électeurs par circonscription peut jouer entre 24,000 et 40,000 électeurs. Cette différence ne peut pas être passée sous silence. De plus, la Commission peut déroger à cette règle dans des cas exceptionnels. Cette situation se confirme en lisant l'alinéa deux de l'article 9:

La Commission peut s'écarter des règles énoncées au premier alinéa pour des considérations exceptionnelles d'ordre démographique et géographique telles que la très faible densité de la population, le taux relatif de croissance de la population d'une région, son accessibilité, sa superficie ou sa configuration.

C'est en vertu de cette partie de la loi que la Commission justifie le maintien de la circonscription des Iles-de-la-Madeleine qui ne comprend que 7,096 électeurs lors des élections de 1970 (1). On remarque que le mandat de la Commission ne l'oblige pas à délimiter des circonscriptions

(1) Aux élections de 1973 et de 1976, elle regroupe respectivement 7,743 et 8,224 électeurs.

correspondant à certaines identités linguistiques et socio-économiques, tel que proposé par P. Duguay.

La mise à jour des divisions électorales, conformément aux principes de la loi, suit le cheminement suivant. Dans l'année subséquente à la tenue des élections générales au Québec, le CPRDE doit décider s'il faut apporter des modifications aux divisions électorales déjà en place. Sa décision est transmise au président de l'Assemblée nationale, sous la forme d'un avis. Celui-ci le communique aux députés dans les cinq jours au cours desquels siège l'Assemblée après réception de l'avis. Si le CPRDE croit qu'il est nécessaire d'apporter des changements, elle doit présenter au président de l'Assemblée nationale un rapport indiquant les nouvelles délimitations dans les six mois suivants l'envoi de l'avis. La présidence doit le communiquer aux députés dans les cinq jours au cours desquels siège l'Assemblée nationale après réception de ce projet.

La démarche définie par le mandat du CPRDE est très simpliste. Premièrement, on ne sait pas à qui revient le droit d'accepter définitivement les délimitations des divisions électorales. Le CPRDE apparaît plutôt comme un organisme de consultation que de décision. Les recommandations n'ont pas force de loi. Deuxièmement, le parti politique au pouvoir, s'il juge que le projet du CPRDE ne lui semble pas favorable, peut facilement le laisser traîner au feuillet de l'Assemblée nationale. Cette démarche ouvre la porte au gerrymandering silencieux (1). En somme, le CPRDE est loin d'être à l'abri des intérêts partisans. Il n'a pas acquis le degré d'indépendance que les chercheurs québécois veulent lui octroyer.

Le CPRDE a publié quatre rapports entre 1971 et 1976. Ils se répartissent de la façon suivante: mars et juillet 1972, avril 1975 et mars 1976. Dans la présente recherche, nous nous limitons au premier rapport du CPRDE, c'est-à-dire celui de mars 1972.

(1) Voir p. 62.

3.3 L'analyse respective des deux sources de distorsions

Jusqu'ici, nous avons plutôt mis en relief les aspects juridiques du CPRDE. Maintenant, nous analysons ses effets au niveau des sources de distorsions qui caractérisent le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, tout en vérifiant notre deuxième et troisième hypothèse. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le but du CPRDE se limite strictement à proposer une refonte des divisions électorales qui permet une meilleure répartition des électeurs inscrits entre les circonscriptions. Son mandat ne lui permet aucune modification du mode de scrutin en vigueur au Québec. De plus, notre analyse sur ses effets au niveau des sources de distorsions reste sommaire puisqu'elle n'étudie que le premier rapport du CPRDE. Nos conclusions doivent être interprétées seulement dans le cadre de ce rapport. Elles ne s'appliquent pas aux rapports subséquents à celui-ci. Seulement des recherches futures pourront conduire à une plus grande généralisation.

Le CPRDE remet son premier rapport, le 1^{er} mars 1972. La refonte des divisions électorales suggérée est plus importante que le Québec ait connu. Sur les 108 circonscriptions en place lors des élections de 1970, seulement deux circonscriptions restent inchangées. Il s'agit des circonscriptions de Vaudreuil-Soulanges et des Îles-de-la-Madeleine. En d'autres mots, 106 des 108 circonscriptions aux élections de 1970 sont modifiées. On se propose d'ajouter deux autres circonscriptions, ce qui fait passer leur nombre de 108 à 110.

Pour faire l'analyse de ses effets sur les sources de distorsions et pour vérifier nos deux hypothèses, nous avons dû, dans le premier temps, transposer les résultats obtenus lors des élections de 1970 aux nouvelles divisions électorales suggérées par le premier rapport du CPRDE. Nous reconnaissons que cette tâche ne fut pas simple à cause du caractère

des données disponibles (1). Malgré tout, nous avons pu atténuer assez facilement certaines lacunes présentées par celles-ci. Le tableau 3.1 nous donne la distribution du suffrage exprimé et des sièges selon les partis politiques pour les élections de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE. On constate que la distribution en nombre et en pourcentage du suffrage n'est pas totalement exacte entre les élections de 1970 et les nouvelles divisions électorales du CPRDE. Normalement, dans un processus de transposition précis, ces deux distributions doivent être identiques ou similaires. Il reste que ces changements n'engendrent pas de modifications qui remettent en question notre analyse sur les sources de distorsions. Le changement se fait entre l'UN et le PLQ. En pourcentage, le premier gagne deux dixièmes au détriment du second. Il n'y a pas de modifications dans les autres cas. La nouvelle distribution des sièges favorise principalement le PLQ et, dans une moindre mesure, le PQ. Le PLO augmente son nombre de sièges de 72 à 81. En pourcentage, il recueille 73.6% des sièges dans les nouvelles divisions électorales du CPRDE contre 66.7% aux élections de 1970, soit un accroissement de 6.9%. De son côté, le PQ acquière deux autres sièges. Il passe de 6.5% à 8.2%, soit une addition de 1.7%. Ses gains du PLQ et du PQ se réalisent au détriment du RC et de l'UN. Pour ce dernier, il perd six sièges. Sa députation passe de 15,7% à 10%, soit un retrait de 5.7%. Le RC perd trois sièges. Sa représentativité à l'Assemblée nationale diminue de 11.1% à 8.2%, soit une réduction de 2,9%. Cette modification dans la distribution des sièges, en opposition à celle du suffrage exprimé, engendre des

(1) L'annexe II présente en détail la démarche suivie qui nous a permis de concrétiser cette transposition des résultats obtenus aux élections de 1970 aux nouvelles divisions électorales proposées par le premier rapport du CPRDE.

Tableau 3.1

La distribution du suffrage exprimé et des sièges, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.

	la distribution du suffrage exprimé		la distribution des sièges		distorsions totales
	N*	%**	N***	%****	%****
Elections 1970					
PLQ	1,301,984	45.4	72	66.7	+ 21.3
PQ	664,760	23.2	7	6.5	- 16.7
UN	560,674	19.5	17	15.7	- 3.8
RC	321,370	11.2	12	11.1	- 0.1
Autres	20,311	0.7	0	0.0	- 0.7
TOTAL	2,869,099	100.0	108	100.0	
Les nouvelles divisions électorales de mars 1972					
PLQ	1,295,483	45.2	81	73.6	+ 28.4
PQ	665,317	23.2	9	8.2	- 15.0
UN	563,265	19.7	11	10.0	- 9.7
RC	319,795	11.2	9	8.2	- 3.0
Autres	20,311	0.7	0	0.0	- 0.7
TOTAL	2,864,171	100.0	110	100.0	

* Pour les élections de 1970, voir le tableau 2.6. p. 143-144
 ** Pour les élections de 1970, voir le tableau 2.3 ou 2.4, p. 136 ou 139
 *** Pour les élections de 1970, voir le tableau 2.2, p. 132-133

changements au niveau des distorsions totales. Contrairement à ce que l'on peut croire à priori, les nouvelles divisions électorales suggérées par le CPRDE n'ont pas pour effet de réduire les distorsions totales. Elles ont tendance à les amplifier. Aux élections de 1970, le PLQ bénéficie déjà d'une sur-représentation de 21.3%. C'est une position plus que confortable. Les nouvelles divisions électorales du CPRDE l'augmentent à 28.4%. Cette situation devient plutôt inacceptable. Le PQ voit sa sous-représentation diminuée un peu. Elle passe de 16.7% à 15%, soit un affaiblissement de 1.7%. Ce changement est loin de créer un contexte s'apparentant à une plus grande égalité représentative entre les partis politiques. La position de l'UN se dégrade de beaucoup car sa sous-représentativité passe de 3.8 à 9.7%, soit un accroissement de 5.9%. Elle est plus que le double. Le RC connaît la même situation. Il est sous-représenté à 0.1% aux élections de 1970, dans les nouvelles divisions électorales, il l'est à 3%. La position des "autres" partis politiques n'enregistre aucun changement. Déjà, à ce stade de l'analyse, on peut affirmer qu'un simple réaménagement des divisions électorales, dans le but de permettre une meilleure répartition des électeurs inscrits entre les circonscriptions, ne réduit pas nécessairement les distorsions totales. Comment explique-t-on ce changement ?

Si l'on se rapporte au modèle de S. Carlos (1), il est dû aux effets indirects du mode de scrutin, c'est-à-dire à la répartition inégale du suffrage exprimé entre les circonscriptions. Nous élargissons cette explication en soulignant qu'il résulte à la fois des effets directs et indirects du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour puisque les divisions électorales sont le produit de celui-ci. En d'autres mots, ce changement est à la fois le résultat d'une modification dans la répartition des électeurs inscrits entre

(1) Voir p.94.

les circonscriptions et dans la distribution des votes nécessaires et perdus, dû au caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. Dans un tel contexte, un réaménagement des divisions électorales n'a pas un effet que sur la première source de distorsions (S. Carlos), mais sur les deux sources de distorsions. C'est à cette vérification que nous procédons maintenant.

3.3.1 La répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions.

Selon son mandat, le CPRDE doit délimiter des circonscriptions à partir d'une moyenne de 32,000 électeurs inscrits avec un écart possible de plus ou moins 25% (article 9). Alors le nombre d'électeurs inscrits par circonscription joue entre 24,000 et 40,000 électeurs. Si on se rapporte au document du PQ, on obtient la distribution suivante: 38 circonscriptions ont entre 24,000 et 29,000 électeurs; 20, entre 29,000 et 32,000; 17, entre 32,000 et 36,000, et 35, entre 36,000 et 40,000 (1). Pour cette dernière catégorie, 33 des 35 circonscriptions se concentrent dans les agglomérations de Montréal et de Québec (2). Cette situation avantage le milieu rural au détriment du milieu urbain. On voit, par cet exemple, que le CPRDE n'a pas encore mis définitivement un terme à toutes les "reliques" du passé se rattachant à la manière de fixer les divisions électorales.

Le tableau 3.2 nous donne l'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions selon les partis politiques pour les élections de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE. On remarque que les distorsions cau-

(1) Parti québécois - La nouvelle carte électorale du Québec, Montréal, Ed. du Parti québécois, 1972, p. 73.

(2) Ibid. p. 74.

Tableau 3.2

L'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972

	la distribution des votes non-pondérés %	la distribution des votes pondérés %	distorsions cau- sées par la ré- partition inégale des électeurs
Election 1970*			
FLQ	45.4	43.0	- 2.4
PQ	23.2	20.4	- 2.8
UN	19.5	23.2	+ 3.7
RC	11.2	12.7	+ 1.5
Autres	0.7	0.7	0.0
TOTAL	100.0	100.0	
Nouvelles divisions électorales de mars 1972.			
PLQ	45.2	44.4	- 0.8
PQ	23.2	22.2	- 1.0
UN	19.7	20.8	+ 1.1
RC	11.2	11.9	+ 0.7
Autres	0.7	0.7	0.0
TOTAL	100.0	100.0	

* Voir le tableau 2.3 , p. 136.

sées par cette première source de distorsions sont beaucoup moins sérieuses pour les divisions électorales du CPRDE que pour celles utilisées lors des élections de 1970. L'UN et le RC restent encore favorisés par celle-ci, mais à des degrés moindres. Ils se chiffrent respectivement à 3,7% et à 1,5% pour les élections de 1970 et, à 1.1% et à 0.7% pour le premier rapport du CPRDE. Il s'agit d'une diminution de l'ordre de 2.6% et de 0.8%. Les nouvelles divisions électorales améliorent particulièrement la position du PLQ et du PQ, même s'ils sont encore défavorisés par cette source de distorsions. Pour le dernier, il passe de 2.8% à 1%, soit une réduction de 1.8%. Le PLQ connaît une situation assez similaire en réduisant de 2.4% à 0.8%, soit une diminution de 1.6%. En résumé, les divisions électorales suggérées par le CPRDE améliorent la situation du PLQ et du PQ au détriment de l'UN et du RC par rapport aux élections de 1970. Malgré tout, ces derniers restent encore favorisés par la première source de distorsions.

Ici, on peut déjà souligner que la position de S. Carlos est difficile à maintenir. Comment peut-on soutenir l'hypothèse selon laquelle une modification des divisions électorales ne change que la répartition des électeurs entre les circonscriptions, lorsque l'on constate que les distorsions totales augmentent et les effets dus à la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions diminuent ? Il s'agit là d'une situation difficile à réconcilier avec les informations présentement recueillies.

3.3.2 Le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions

L'analyse de cette deuxième source de distorsions se fait d'une manière identique à celle utilisée au chapitre précédent. Elle se divise en quatre parties. Premièrement, on analyse les appuis des différents partis politiques selon les votes victorieux ou défaits. Deuxièmement, on regarde l'importance des votes composant la majorité au niveau de chacun des

partis politiques. Troisièmement, on étudie les effectifs des partis politiques selon les votes nécessaires et perdus. Et quatrièmement, on précise l'importance des distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. Au terme de cette analyse, nous faisons une comparaison entre le total des distorsions causées par les deux sources et les distorsions totales.

Premièrement, la répartition des votes victorieux et défaites à l'intérieur des circonscriptions selon les partis politiques pour les élections de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPPDE nous est donnée par le tableau 3.3. Au total, les votes nécessaires regroupent moins d'électeurs pour le rapport du CPRDE que pour les élections de 1970. Ils sont de 47.2% contre 47.7%. En sens inverse, les votes défaites s'imposent plus aux élections de 1970 que pour le rapport du CPRDE. Ils réunissent respectivement 52.3% et 52.8%. Il reste que les principaux changements s'effectuent au niveau des partis politiques, principalement pour le PQ, l'UN et le RC. Les votes nécessaires du PQ, des élections de 1970 au rapport du CPRDE, augmentent de 14.4% à 16.4%, tandis que l'UN et le RC suivent le chemin inverse, en passant successivement de 19.4% à 17.2% et de 32.7% à 26.1%. Ce dernier parti politique est plus affecté avec des pertes de l'ordre de 6.6%. Le PLQ se trouve à être favorisé, mais très légèrement, puisqu'il passe de 81.4% à 81.9%, soit un accroissement de 0.5%. La position des "autres" partis politiques reste identique dans les deux cas. On constate déjà qu'un changement des divisions électorales, tout en conservant les mêmes résultats électoraux, modifie aussi les effets de cette deuxième source de distorsions.

Deuxièmement, la répartition des votes victorieux et composant la majorité des candidats élus selon les partis politiques pour les élections de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE nous est retransmise par le tableau 3.4. Comme nous l'avons déjà fait remarquer,

Tableau 3.3

La répartition des votes victorieux et défaits** à l'intérieur des circonscriptions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par la CPEDE en mars 1972.

	PLC		FC		UN	
	N	%	N	%	N	%
Elections 1970***						
-votes victorieux	1,059,565	81.4	95,413	14.4	108,525	19.4
-votes défaits	242,419	18.6	569,317	85.6	452,149	80.6
TOTAL	1,301,984	100.0	664,730	100.0	560,674	100.0
Nouvelles divisions électorales de mars 1972						
-votes victorieux	1,061,101	81.9	108,161	16.4	97,027	17.2
-votes défaits	234,292	18.1	556,356	83.6	466,238	82.8
TOTAL	1,295,423	100.0	665,217	100.0	563,265	100.0

* Les votes du candidat élu.

** Les votes se retrouvant dans l'opposition à l'intérieur des circonscriptions.

*** Voir le tableau 2.6, p. 143-144.

Tableau 3.3 (suite)

	RC		Autres		Total	
	N	%	N	%	N	%
Elections 1970***						
-votes victorieux	105,164	22.7	0	0.0	1,362,667	47.7
-votes défaits	216,206	67.3	20,311	100.0	1,500,422	52.3
TOTAL	321,370	100.0	20,311	100.0	2,869,099	100.0
Nouvelles divisions électorales de mars 1972						
-votes victorieux	83,357	26.1	0	0.0	1,350,536	47.2
-votes défaits	236,438	73.9	20,311	100.0	1,513,635	52.8
TOTAL	319,795	100.0	20,311	100.0	2,864,171	100.0

Talieu 3.4

La répartition des votes victorieux, et l'apport la majorité des candidats élus, selon les partis politiques, pour les élections qu'élucides de 1970 et les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRE en mars 1972.

	AL		PQ		GN	
	N	h*	N	h*	N	h*
Elections 1970***						
-votes victorieux	1,000,500	81.4	95,412	14.4	108,525	19.4
-votes composant la majorité	184,562	11.2	13,972	2.1	24,281	4.3
TOTAL ***	1,001,084		664,760		560,674	
Nouvelles divisions électorales de mars 1972						
-votes victorieux	1,061,101	81.9	108,961	16.4	97,027	17.2
-votes composant la majorité	470,175	3.3	14,027	2.1	16,268	2.9
TOTAL**	1,295,183		665,317		563,265	

Tableau 3.4 (suite)

	PC		Autres		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Elections 1970 ***						
-votes victorieux	105,104	32.7	0	0.0	1,368,667	47.7
-votes composant la majorité	21,934	6.8	0	0.0	544,749	19.0
TOTAL **	321,370		20,311		2,869,099	
Nouvelles divisions électtorales de 1972						
-votes victorieux	83,257	26.1	0	0.0	1,350,536	47.2
-votes composant la majorité	20,673	6.5	0	0.0	521,163	18.2
TOTAL **	319,795		20,311		2,864,171	

* Les pourcentages sont calculés sur le total.

** Il s'agit du total des votes recueillis par les partis politiques.

*** voir le tableau 2.3, p. 143-149.

ce deuxième élément du processus d'élimination des votes affecte ordinairement le parti politique qui remporte le plus de sièges. Pour le PLQ, 36.6% de ses appuis sont des votes composant la majorité pour les nouvelles divisions électorales du CPRDE. Malgré tout, il améliore sa situation par rapport aux élections de 1970 puisqu'il y concentre 37.2% de ses effectifs. Pour ce qui est du PQ, du RC et des "autres" partis politiques, ils occupent sensiblement la même position pour les deux divisions étudiées. Pour l'UN, 2.9% de ses appuis sont formés de votes composant la majorité. Tout comme le PLQ, elle améliore sa position par rapport aux élections de 1970 où elle y concède 4.3% de ses effectifs. En général, au niveau des partis politiques, le PLQ et l'UN améliorent leur situation respective, tandis que le PQ, le RC et les "autres" partis politiques conservent une position presque identique. Dans ce contexte, on peut dire que les votes composant la majorité sont moins importants pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE que pour les élections de 1970. Si l'on regarde le total, on remarque que les votes composant la majorité sont passés de 19% aux élections de 1970 à 16.2% pour le rapport du CPRDE, soit une réduction de 0.8%. Cette diminution souligne que ce deuxième phénomène d'élimination des votes est moins considérable dans le rapport du CPRDE qu'aux élections de 1970. Il faut se rappeler que l'on retrouve la situation inverse au niveau des votes victorieux et défaites. Cette dernière catégorie de votes regroupe un pourcentage plus élevé dans le rapport du CPRDE qu'aux élections de 1970. Alors le premier phénomène d'élimination est plus sérieux dans le rapport du CPRDE qu'aux élections de 1970.

Troisièmement, la distribution des votes nécessaires et perdus selon les partis politiques pour les élections de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE nous est fournie par le tableau 3.5. Le PLQ et le PQ améliorent leur position, tandis que l'UN et le RC connais-

Tableau 3.5

les votes nécessaires et perdus, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.

	PLQ		PQ		UN	
	N	%	N	%	N	%
Élections 1970 *						
-votes nécessaires	575,003	44.2	81,441	12.3	84,244	15.0
-votes perdus	726,981	55.8	583,319	87.7	476,430	85.0
TOTAL	1,301,984	100.0	664,760	100.0	560,674	100.0
Nouvelles divisions électorales de mars 1972						
-votes nécessaires	591,016	45.0	94,934	14.3	80,759	14.3
-votes perdus	704,467	54.4	570,383	85.7	482,506	85.7
TOTAL	1,295,483	100.0	665,317	100.0	563,265	100.0

Tableau 3.5 (suite)

	RC		Autres		Total	
	N	%	N	%	N	%
Elections 1970 *						
-votes nécessaires	83,230	25.9	0	0.0	83,230	25.9
-votes pondérés	238,140	74.1	20,311	100.0	2,045,181	71.3
TOTAL	321,370	100.0	20,311	100.0	2,869,099	100.0
Nouvelles divisions générales de mars 1972						
-votes nécessaires	62,664	19.6	0	0.0	829,373	29.0
-votes pondérés	257,131	80.4	20,311	100.0	2,034,798	71.0
TOTAL	319,795	100.0	20,311	100.0	2,864,171	100.0

* Voir le tableau 2.9, p. 152-153.

sent le phénomène inverse. Le RC voit ses votes nécessaires passés de 25.9% aux élections de 1970 à 19.6% avec le rapport du CPRDE, soit une perte de 6.3%. En nombre d'électeurs, il se trouve à faire passer environ 20,000 créditistes du rang de votes nécessaires à celui de votes perdus. Il s'agit d'un effet du caractère majoritaire uninominal des circonscriptions qui est loin d'être négligeable. L'UN connaît une situation moins catastrophique. Ses votes nécessaires sont de 15% aux élections de 1970 et de 14.3% pour le rapport du CPRDE, soit une diminution de 0.7%. Au point de départ, on aurait prévu une situation très différente pour ces deux partis politiques puisque l'UN, avec les nouvelles divisions électorales, se trouve à perdre six sièges et le RC, seulement trois (1). On se doit de reconnaître que notre système électoral dissimule bien ses effets. Le PQ est le parti politique qui bénéficie, à ce niveau, le plus de la refonte des divisions électorales car ses votes nécessaires augmentent de 2%, en passant de 12.3% aux élections de 1970 à 14.3% pour le rapport du CPRDE. Le PLQ fait face à une situation semblable à celle du PQ, mais dans une moindre mesure. Ses votes nécessaires représentent 44.2% aux élections de 1970 et 45.6% avec le rapport du CPRDE, soit un accroissement de 1.4%. Au total, les votes nécessaires regroupent 28.7% de l'électorat en 1970 et 29%, avec les nouvelles divisions électorales du CPRDE. Il s'agit d'une augmentation de seulement 0.3%.

Quatrièmement, l'importance des divisions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions selon les partis politiques pour les élections de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE nous est présentée par le tableau 3.6. Le PLQ et le PQ améliorent leur situation dans les nouvelles divisions électorales

(1) Voir le tableau 3.1, p. 184.

Tableau 3.6

L'importance des distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions, selon les partis politiques, pour les élections de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDL en mars 1972.

	La distribution des votes nécessaires		La distribution des votes non-pondérés	Distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions
	N	%		
Elections 1970				
PLQ	575,003	69.8	45.4	+ 24.4
PC	81,441	9.9	23.2	- 13.3
UN	84,244	10.2	19.5	- 9.3
RC	82,230	10.1	11.2	- 1.1
Autres	0	0.0	0.7	- 0.7
TOTAL	823,918	100.0	100.0	
Nouvelles divisions électorales proposées en mars 1972				
PLQ	591,016	71.3	45.2	+ 26.1
PC	94,934	11.4	23.2	- 11.8
UN	80,759	9.7	19.7	- 10.0
RC	62,664	7.6	11.2	- 3.6
Autres	0	0.0	0.7	- 0.7
TOTAL	829,373	100.0	100.0	

* Voir le tableau 2.10, p. 156.

du CPRDE par rapport aux élections de 1970. Le PLQ accroît sa sur-représentation qui passe de 24.4% à 26.1%. Le PQ diminue un peu sa sous-représentation. Elle se réduit de 13.3% à 11.8%. Il reste tout de même que ce parti politique est encore le plus sous-représenté des quatre. L'UN voit sa sous-représentation s'accroître de 0.7%. Elle passe de 9.3% à 10%. Le RC suit le même chemin que l'UN. Sa sous-représentation va de 1.1% à 3.6%. A partir des informations recueillies jusqu'ici, on constate que, tout comme les effets produits par la première source de distorsions, les effets dûs au caractère majoritaire uninominal des circonscriptions s'expriment aussi d'une manière différente lorsqu'on modifie les divisions électorales.

Au terme de cette analyse des deux sources de distorsions, nous pouvons vérifier notre troisième hypothèse. Le tableau 3.7 nous donne l'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions selon les partis politiques pour les élections de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE. On constate que les distorsions causées par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions sont beaucoup plus considérables que celles créées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions. Ce constat confirme le bien-fondé de notre troisième hypothèse. Nous reconnaissons que cette vérification peut aussi se faire par l'intermédiaire du tableau 2.11. Mais, à ce moment-là, nous cherchons à vérifier le bien-fondé de l'ensemble de notre modèle. Nous avons cru préférable de nous astreindre à ce seul point. L'inclusion d'autres points peut facilement nous faire perdre l'enchaînement de la démarche.

Si on se situe par rapport aux résultats obtenus lors des élections de 1970, on remarque, de façon générale, que les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE ont

Tableau 3.7

L'importance des distorsions causées par la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et par le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions par rapport à l'ensemble des distorsions, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPAAE en mars 1972.

	Distorsions causées par la répartition inégale des électeurs	le caractère ma- joritaire uninominal	Total des deux sources distor- sions	Distorsions totales	Diffé- rence
Elections 1970 *					
PLQ	- 2.4	+ 24.4	+ 22.0	+ 21.3	0.7
PQ	- 2.8	- 13.3	- 16.1	- 16.1	0.6
UN	+ 3.7	- 9.3	- 5.6	- 3.8	1.8
RC	+ 1.5	- 1.1	+ 0.4	- 0.1	0.5
Autres	0.0	- 0.7	- 0.7	- 0.7	0.0
Nouvelles divisions électorales de mars 1972					
PLQ	- 0.8	+ 26.1	+ 25.3	+ 28.4	3.1
PQ	- 1.0	- 11.8	- 12.8	- 15.0	2.2
UN	+ 1.1	- 10.0	- 8.9	- 9.7	0.8
RC	+ 0.7	- 3.6	- 2.9	- 3.0	0.1
Autres	0.0	- 0.7	- 0.7	- 0.7	0.0

* Voir le tableau 3.II, p. 158.

pour conséquence de réduire les effets de la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, mais elles se trouvent à augmenter ceux du caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. Le total des deux sources de distorsions et les distorsions totales rendent amplement compte de cette modification. Malgré tout, on remarque que les différences entre ces deux distributions sont beaucoup plus importantes pour le premier rapport du CPRDE que pour les élections de 1970. Ici, on peut apporter un nouvel élément à notre réflexion se rattachant à la pondération des votes. Le tableau 3.8 nous présente les différences enregistrées entre le total des deux sources de distorsions et les distorsions totales selon les partis politiques pour les élections de

Tableau 3.8

Les différences enregistrées entre le total des deux sources de distorsions et les distorsions totales, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976, pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.

Partis politiques	Elections de 1970**	Le rapport du CPRDE de mars 1972*	Elections de 1973**	Elections de 1976**
PLQ	0.7	3.1	2.0	1.8
PQ	0.6	2.2	0.5	3.8
UN	1.8	0.8	0.6	1.7
RC	0.5	0.1	0.9	0.1
Autres	0.0	0.0	0.0	0.4
TOTAL	3.6	6.2	4.0	7.8

* voir le tableau 3.7, p. 200.

** voir le tableau 2.11, p. 158.

1970, de 1973 et de 1976, et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE. Les divisions électorales en vigueur aux élections de 1970 sont les plus inégalitaires,

tandis que celles contenues par le premier rapport sont les moins inégalitaires. Entre les deux, on rencontre celles de 1973 et de 1976. Les divisions électorales de 1976 sont moins égalitaires que celles de 1973. De façon générale, il semble que les différences dues à la pondération sont moins sérieuses lorsque les divisions électorales sont le plus inégalitaires et c'est le contraire lorsque ces dernières sont plus égalitaires. Dans ce sens, les élections de 1970 et de 1973, ainsi que le rapport du CPRDE, se situent dans le cadre de cette explication. En 1970, les divisions électorales sont les plus inégalitaires des quatre cas étudiés, on enregistre la différence totale la plus petite, soit 3.6. Pour le rapport du CPRDE, la plus égalitaire des quatre, la différence totale se chiffre à 6.2. La situation se détériore en 1973, la différence totale se trouve à diminuer. Il reste que les élections de 1976 ne cadrent véritablement pas avec notre explication. Malgré tout, nous jugeons nécessaire de faire des remarques de ce type car elles proposent certaines bases de réflexion pour les recherches subséquentes.

Maintenant, nous pouvons étudier l'effet composé des deux sources de distorsions.

3.4 L'effet composé des deux sources de distorsions.

Nous ne reprenons pas ici l'ensemble de la démarche suivie pour faire l'analyse respective des deux sources de distorsions. Nous nous limitons aux deux dernières parties de cette analyse, c'est-à-dire la répartition des votes nécessaires et perdus pour chacun des partis politiques et la distribution des votes nécessaires entre les partis politiques.

Le tableau 3.9 nous présente la distribution des votes nécessaires et perdus pondérés selon les partis politiques pour les élections de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE. Au total, si on compare les deux divisions électorales, on remarque une légère

Tableau 3,9

Les votes nécessaires et perdus pondérés, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CRLE en mars 1972.

	FLQ		PQ		LN	
	N	%	N	%	N	%
Élections 1970 *						
-votes nécessaires	546,464	42.9	61,249	10.4	146,579	21.8
-votes perdus	697,517	56.1	527,629	89.6	524,503	78.2
TOTAL	1,243,981	100.0	588,888	100.0	671,082	100.0
Nouvelles divisions électorales de mars 1972						
-votes nécessaires	591,120	46.1	86,223	13.4	92,359	15.4
-votes perdus	691,585	53.9	536,790	86.6	507,531	84.6
TOTAL	1,282,705	100.0	643,013	100.0	599,890	100.0

* Voir le tableau 2.12, p. 163-164.

Tableau 3.9 (suite)

	RC		R	Autres		TOTAL	
	M	N		N	%	N	%
Élection 1970							
-votes nécessaires	96,241		96.1	0	0.0	850,522	99.4
-votes perdus	272,227		73.5	19,381	100.0	2,041,407	70.6
TOTAL	368,468		100.0	19,381	100.0	2,891,940	100.0
Nouvelles divisions provinciales de 1972							
-votes nécessaires	70,095		99.6	0	0.0	840,201	99.1
-votes perdus	273,265		79.5	18,077	100.0	2,048,168	70.7
TOTAL	343,360		100.0	18,077	100.0	2,888,529	100.0

augmentation des votes perdus pour le rapport du CPRDE. Ils passent de 70.6% à 70,9%, soit une accroissement de 0.3%. Les votes nécessaires suivent le chemin inverse se réduisant de 29.4% à 29,1%, soit une perte de 0.3%. C'est au niveau de chacun des partis politiques que l'on retrouve le plus de changements. Le PLQ et le PQ voient leurs votes nécessaires augmentés tandis que l'UN et le RC s'engagent dans le processus inverse. Pour les "autres" partis politiques, la situation est similaire dans les deux divisions électorales. Les votes nécessaires du PLQ s'accroissent de 43.9% à 46.1%, soit une addition de 2.2%. Le PQ, adoptant la même ligne que le PLQ, passe de 10.4% à 13.4%, soit un gain de 3%. L'UN suit le chemin contraire par rapport aux partis politiques précédents. Elle doit en caisse une perte de 6.4% puisque ses votes nécessaires représentent respectivement 21.8% et 15.4% de ses effectifs pour les élections de 1970 et pour le rapport du CPRDE. Le RC, se situant dans le même sens que l'UN, passe de 26.1% à 20.5%, soit un retrait de 5.6%. En résumé, les nouvelles divisions électorales suggérées par le CPRDE favorisent le PQ et, dans une moindre mesure, le PLQ, tandis que l'UN et le RC doivent en assumer les contrecoups.

Le tableau 3.10 nous donne la distribution des votes nécessaires pondérés et des sièges selon les partis politiques pour les élections de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE. Si l'on compare la situation des partis politiques par rapport aux autres, on remarque que le plus grand bénéficiaire de cette réforme est le PLQ. Aux élections de 1970, il regroupe 64.3% de tous les votes nécessaires, tandis que pour les nouvelles divisions électorales suggérées par le CPRDE, il en rassemble 70.3%. Il s'agit d'un gain de 6%. Il est suivi du PQ avec une augmentation de 3.1%, passant de 7,2% à 10.3%. L'UN et le RC subissent les conséquences de l'augmentation octroyée au PLQ et au PQ. L'UN est le parti politique le plus affecté par cette refonte. Il assume une perte de 6.2%, réduisant de 17.2% à 11%. Le RC, dans le même sens que l'UN, passe de 11.3% à 5.1%, soit un

Tableau 3.10

La distribution des votes nécessaires pondérés et des sièges, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1970 et pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPEL en mars 1972.

	Distribution des votes nécessaires pondérés		Distribution des sièges	Différence
	N	P		
Elections 1970				
PLQ	546,480	61.2	56.7	2.4
PQ	61,248	7.2	6.5	0.7
UN	146,596	17.2	15.7	1.5
RC	96,245	11.3	11.1	0.2
Autres	0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	850,569	100.0	100.0	
Nouvelles divisions électorales proposées le 1 ^{er} mars 1972				
PLQ	591,120	70.3	73.6	3.3
PQ	80,222	10.0	8.2	2.1
UN	92,759	11.0	10.0	1.0
RC	70,059	8.4	8.2	0.2
Autres	0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	840,361	100.0	100.0	

retrait de 2.9%. On remarque que les différences sont plus importantes pour le CPRDE que pour les élections de 1970.

Une deuxième conclusion

Au terme du présent chapitre, nous pouvons dire qu'une refonte des divisions électorales n'affecte pas seulement la première source de distorsions, mais les deux. Ce fait confirme notre deuxième hypothèse. Elle se lit comme suit: dans un système électoral avec un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, une modification des divisions électorales, qui a pour but de rendre les circonscriptions plus égales, a un double effet: premièrement, elle modifie la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et deuxièmement, elle engendre aussi des transformations au niveau du caractère majoritaire uninominal des circonscriptions puisqu'il y a des changements dans la répartition des votes nécessaires et des votes perdus. Parallèlement à cette vérification, nous avons aussi évalué l'action du CPRDE. La question est de savoir si la réforme proposée en mars 1972 s'apparente à du gerrymandering silencieux ou formel? Le simple fait d'apporter des changements aux divisions électorales nie la possibilité de gerrymandering silencieux. La situation est loin d'être claire en ce qui regarde le gerrymandering formel. Nous avons déjà souligné que celui-ci se mesure "d'après les résultats des élections les plus récentes, les régions remembrées donnent une représentation accrue au parti majoritaire, on pourra qualifier le refonte de "partisane"". Dans le présent cas, il y a effectivement une représentation accrue du parti majoritaire puisque le PLQ voit l'importance de sièges passé de 66.7% à 73.6%, soit une augmentation de 6.9% (1). Malgré tout, il faut prendre en considération le nouveau conteste créé par la venue du CPRDE. Les différents types de gerrymandering furent définis

(1) Voir le tableau 3.1, p. 184.

dans une situation où il revient au parti politique gouvernemental de définir les nouvelles divisions électorales. Actuellement, selon la loi 80, sanctionnée le 14 juillet 1971, ce travail revient à une commission, non au parti politique gouvernemental. Dans ce contexte, il est difficile de dire que le PLQ a fait d'une façon directe du gerrymandering formel. Nous pensons que le gouvernement Bourassa a exercé du "gerrymandering formel indirect"(1). Il faut entendre ceci par cette appellation: le gouvernement n'a pas déterminé les divisions électorales, mais il a conditionné le CPRDE, par l'intermédiaire de son mandat, à les déterminer dans le sens, à tous le moins, qu'elles ne le défavorisent pas trop. Sachant bien qu'elle n'a pas le pouvoir d'imposer la refonte suggérée, elle se doit de proposer un réaménagement qui n'of-
fusque pas trop les intérêts électoraux du seul parti politique qui peut la concrétiser. Les membres du CPRDE sont bien conscients de leur position. Ils s'expriment ainsi dans leur premier rapport:

Il nous arrivera sans doute de suggérer au législateur, qui demeure le maître suprême dans le domaine, des modifications législatives (2).

On voit nettement que les membres du CRDL perçoivent leur rôle comme celui de suggérer une refonte aux législateurs, mais le "maître suprême" reste le gouvernement. Il serait intéressant de faire une analyse de deux rapports

(1) Nous utilisons cette appellation faute de concept plus juste. Nous pensons qu'il est indispensable d'adapter certaines appellations du passé aux nouvelles réalités qui sont pourtant présentes depuis plusieurs années.

(2) Gouvernement du Québec - Premier rapport de la Commission permanente de la réforme des districts électoraux, Québec, mars 1972, p. 4.

subséquents à des élections générales, mais qu'on élise deux partis politiques différents au pouvoir. Il reste que les faits découverts doivent être perçus comme des tendances. Seulement un démenti public peut véritablement démontrer qu'il y a eu une manipulation dans la délimitation des divisions électorales. Il s'agit là d'un terrain encore peu étudié pour la période subséquente à l'année 1970. Cette recherche a voulu apporter une contribution sommaire sur ce point.

Conclusion générale

Nous avons constamment voulu rendre notre recherche accessible malgré les aspects très techniques de certaines parties de notre travail. Dans ce sens, nous suivons une démarche qui facilite une prise de conscience rapide des faits se rapportant à une étude du mode de scrutin en vigueur au Québec. Au début, nous portons une attention particulière à la définition de certains concepts. L'ensemble de cette recherche repose sur ceux-ci. Ensuite, nous brosons un tableau sommaire des principales distorsions électorales créées par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour pour les élections québécoises se situant entre 1867 et 1976. Cette approche met rapidement le lecteur en face de ces conséquences. Par la suite, nous essayons de vulgariser, principalement par l'intermédiaire d'exemples, les travaux des chercheurs québécois sur notre système électoral. Cette analyse de texte nous a permis à la fois de soulever certains éléments qui expliquent le fonctionnement de notre système électoral, tout en prenant conscience de ses faiblesses. Et finalement, nous proposons et vérifions un modèle qui explique le fonctionnement du mode de scrutin en action au Québec. Du même coup, nous expliquons la provenance des distorsions électorales. Il s'agit d'un programme qui fut laborieux à concrétiser autant sur le plan de sa conception que sur celui de sa vulgarisation. Avons-nous réussi à atteindre cet objectif trop souvent oublié par les chercheurs québécois? Ce que l'on peut dire sans embarras, c'est que nous n'avons pas ménagé les efforts pour y arriver. Nous laissons les lecteurs en juger...

Ce désir d'une meilleure compréhension de notre mode de scrutin ne se limite pas simplement à son fonctionnement. Nous croyons, profondément, qu'il est indispensable de le transformer et, si nécessaire, de le changer. Nous savons très bien que cette transformation ou ce changement ne peut pas se concrétiser à partir d'un simple bon vouloir de nos

politiciens. Ils ont beaucoup trop d'intérêts à conserver, notamment le pouvoir. Sur ce point, le PQ, parti politique qui aime beaucoup projeter une vision très démocratique, adopte une position identique à celle du PLQ. Nous pensons que les pressions nécessaires à une telle transformation ou à un tel changement ne peuvent provenir que de la population québécoise, à tout le moins d'une partie de celle-ci. Elles peuvent s'organiser au sein de certains organismes, tels les syndicats et les milieux universitaires. Il reste qu'une telle réforme est difficile à appliquer car les politiciens ont un solide appui en la personne du patronat. On connaît assez bien son discours sur les avantages de la "stabilité gouvernementale". Dans ce contexte, notre conclusion ne veut pas se restreindre à la théorie, elle veut une transformation ou à un changement de notre mode de scrutin. Pour ce faire, notre conclusion comporte trois parties: premièrement, nous résumons les idées explorées dans la présente recherche; deuxièmement, nous proposons d'effectuer certaines études pour améliorer notre modèle d'analyse sur les effets en aval et troisièmement, nous suggérons certaines analyses qui conduisent à définir une position claire sur les modifications à apporter au mode de scrutin en place. Cette dernière est très importante puisqu'elle conditionne la "qualité" du discours soutenu.

1. Les idées explorées dans cette recherche.

Nous pouvons résumer nos conclusions à partir de trois thèmes généraux: le développement de la pensée politique électorale au Québec, la présentation d'un nouveau modèle d'analyse sur le fonctionnement du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et les aspects d'une réforme se limitant seulement à un réaménagement des divisions électorales.

Premièrement, nous constatons que le développement de la pensée politique électorale au Québec fut en majeure partie à la remorque de celle des Etats-Unis et de l'Europe. Les

chercheurs québécois ont encore beaucoup de difficultés à se détacher de celles-ci. Cette situation est particulièrement flagrante lorsqu'on analyse les propositions de réformes. Nous y reviendrons dans la troisième partie.

On constate que, durant les années 60, certains chercheurs ont mesuré les effets de certaines sources de distorsions, principalement la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et celle des majorités. Plusieurs d'entre eux reconnaissent un certain effet dû au mode de scrutin, mais sans l'expliquer. Cette situation donne naissance à deux approches réformatrices. La première se limite strictement à demander un réaménagement des divisions électorales dans le but de permettre une meilleure répartition des électeurs entre les circonscriptions. La deuxième, beaucoup plus aventureuse, propose des réformes en profondeur du mode de scrutin où l'on introduit la représentation proportionnelle. Il faut reconnaître que ceux-ci ont démontré un attachement particulièrement important aux structures électorales allemandes. Ces deux approches se retrouvent dans une position de faiblesse face au projet présenté par le gouvernement Bourassa qui se concrétise par la création du CPRDE. La première se trouve à faire le jeu du gouvernement en restreignant la réforme aux divisions électorales. Elle se trouve à cautionner son action. La deuxième a de la difficulté à justifier la nécessité d'effectuer une réforme du mode de scrutin. En s'intéressant plus à définir le contenu d'un nouveau mode de scrutin, elle a négligé l'analyse de celui qui est déjà en place. Dans ce contexte, ne sachant pas au juste quels sont les effets du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, elle se retrouve dans une position de faiblesse pour justifier l'implantation d'un nouveau mode de scrutin. Face à un tel discours tronqué, le gouvernement libéral pouvait facilement la laisser de côté. Ce type d'erreur se doit d'être absolument évité dans les années à venir.

Deuxièmement, la présentation d'un nouveau modèle d'analyse sur le fonctionnement du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, même s'il arrive en retard, comme tous les autres, nous a permis de cerner, d'une part, son rapport avec les divisions électorales et, d'autre part, les sources de distorsions engendrées. On constate que les divisions électorales situent leur action à l'intérieur du mode de scrutin. Dans un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, les divisions électorales jouent un rôle aussi important que celui-ci dans la création des distorsions électorales parce qu'elles sont l'expression géographique permettant l'élection d'un candidat au sein d'une circonscription. Au niveau des sources de distorsions, on a démontré quels sont de deux ordres: d'une part, la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions et d'autre part, le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions. Cette dernière est la plus influente. De plus, le caractère majoritaire uninominal des circonscriptions se présente de deux manières: il élimine, premièrement, les votes obtenus par les partis politiques se trouvant dans l'opposition à l'intérieur d'une circonscription et, deuxièmement, les votes composant la majorité du candidat élu. La première est plus influente que la seconde. Au total, il crée deux catégories de votes: les votes nécessaires et perdus. Ici, nous arrivons à la partie la plus importante de cette recherche. Suite à la tenue des élections de 1970, 1973 et 1976, nous démontrons que les députés composant l'Assemblée nationale furent élus respectivement par environ 30% du suffrage exprimé. Il s'agit d'un effet qui nie tous les principes d'égalité électorale.

Troisièmement, les aspects d'une réforme se limitant seulement à un réaménagement des divisions électorales sont nombreux. Nous nous limitons aux principaux. Premièrement, une telle réforme ne conduit pas nécessairement à une diminution des distorsions électorales. Dans le cas étudié, nous

remarquons une diminution des effets de la répartition inégale des électeurs entre les circonscriptions, mais on assiste en même temps à une augmentation de ceux se rapportant au caractère majoritaire uninominal des circonscriptions.

Deuxièmement, le fait de mettre en place une commission pour effectuer cette refonte n'implique pas automatiquement que celle-ci est à l'abri des pressions politiques. Il faut apporter une attention très particulière au contenu de son mandat.

2. De nouvelles recherches sur les effets en aval pour compléter ou améliorer celle-ci.

Le principal problème auquel nous avons eu à faire face se situe au niveau de la pondération. Nous pensons qu'il est indispensable d'effectuer au plutôt une analyse identique à celle-ci à partir du suffrage exprimé. Une comparaison entre les résultats obtenus à partir des électeurs inscrits, d'une part, et du suffrage exprimé, d'autre part, peut apporter un éclairage nouveau à l'analyse électorale. De plus, nous pensons qu'il est possible de réduire les effets de l'imprécision des valeurs des votes. Au lieu de calculer la valeur des votes au niveau de chaque circonscription, nous pouvons l'effectuer au niveau de plusieurs circonscriptions. Nous pensons que ces deux démarches peuvent éclaircir et atténuer certaines difficultés propres à la méthodologie utilisée.

3. De nouvelles recherches pour modifier le présent mode de scrutin en vigueur au Québec.

Nous pensons que ces recherches doivent viser deux objectifs: premièrement, acquérir une connaissance des plus précises sur la situation actuelle et deuxièmement, proposer un projet de rechange reposant sur un discours bien articulé.

Dans le premier cas, il nous semble que cette recherche représente un excellent élément de base. Malgré tout, il est indispensable de prolonger l'analyse des différents rapports du CPRDE. Il est important de souligner que le CPRDE a dû céder sa place à la "Commission de la représentation"

suite à l'adoption du projet de loi no. 10 intitulé, "Loi sur la représentation électorale", sanctionné le 13 décembre 1979. Nous pensons que l'analyse des rapports du CPRDE et de la Commission de la représentation ne doit pas se limiter à une simple étude empirique et juridique. Il y a aussi des aspects géographiques que l'on doit tenir compte. Parallèlement à cette évaluation, il faut inclure un autre champ d'analyse. Il s'agit de déterminer les effets du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour sur la représentativité de certaines catégories socio-économiques et culturelles de la population québécoise. Ces deux éléments, ajoutés à la présente recherche, permettent d'établir une critique valable sur la situation actuelle.

Dans le deuxième cas, il est devenu plus que nécessaire de sortir de la démarche, trop souvent utilisée par les chercheurs québécois, qui consiste à "plaquer" des systèmes électoraux en provenance de d'autres pays. Cela ne veut pas dire qu'il faut^{les} repousser du revers de la main. On peut s'en inspirer, mais tout en tenant compte de certaines réalités propres au Québec. Il nous apparaît évident qu'il faut s'orienter vers un mode de scrutin proportionnel. Celui-ci doit élire au moins la moitié des députés, que ce soit au niveau régional ou national. En deça de cette réalité, on se retrouve à mettre en place une réformette qui cherche tout simplement à rétablir la légitimité d'un gouvernement dans une région donnée. La situation du Parti Libéral fédéral dans les provinces de l'Ouest en est un excellent exemple. On parle beaucoup d'établir un système proportionnel pour quelques sièges dans le but de permettre à certains libéraux de ces provinces d'accéder au Parlement. Ce changement ne vise aucunement à réduire de façon significative les distorsions électorales, mais à redonner à un gouvernement une légitimité qu'il a perdu. Ces réformettes doivent être critiquées au même titre que le gerrymandering. Il nous semble que l'introduction du mode de scrutin proportionnel au Québec

soulève deux problèmes majeurs. Premièrement, il oblige la création de circonscriptions électorales plus vastes, que ce soit au niveau local ou régional. Ce découpage est beaucoup plus facile à réaliser dans des pays où le territoire est petit et à forte concentration. C'est particulièrement le cas de l'Allemagne et de la Belgique. Elle devient toute une entreprise dans un pays comme le Québec où l'on retrouve un vaste territoire avec une population relativement restreinte. Si l'on veut implanter des divisions électorales qui ne répondent pas aux réalités géographiques, linguistiques et socio-économiques, la concrétisation de ce travail est très facile. Jusqu'ici on a plutôt adopté une telle approche dans les divers projets de réforme. Dans le cas contraire, il faut développer des mécanismes spécifiques qui répondent à cette réalité. Cette délimitation territoriale demande de nouvelles recherches. Deuxièmement, l'introduction du mode de scrutin proportionnel, tout en conservant le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, crée deux catégories de députés. Est-ce que, pour les électeurs québécois, les députés au proportionnel sont moins représentatifs que ceux choisis au majoritaire uninominal? Les chercheurs québécois ont trouvé une très bonne réponse à cette question. S'inspirant des recherches faites en Allemagne, on a constaté que les électeurs de ce pays ne font pas cette distinction. Alors, ils en viennent à la conclusion qu'il en sera de même au Québec. Nous ne pouvons à priori souscrire à une telle conclusion. On se trouve à établir une adéquation entre la situation allemande et québécoise. Il semble plus propice de chercher à cerner les rapports qui s'établissent entre les électeurs et les candidats lors des élections. Cette démarche "colle" beaucoup mieux à la réalité québécoise.

Ce programme peut paraître vaste à première vue. Malgré tout, il nous apparaît indispensable si l'on veut mettre en place une réforme électorale qui réponde véritablement aux réalités du Québec. C'est là une approche difficile pour

un peuple qui, dans bien des cas, a été trop habitué à importer ces réformes.

Annexe 1

La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976.

La présente annexe nous donne la valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription pour les élections québécoises de 1970, de 1973 et de 1976. Il est important de faire quelques remarques au sujet de ces tableaux. Premièrement, les circonscriptions ne sont pas classées par ordre alphabétique, mais selon la valeur des votes. On débute avec la valeur des votes la plus grande, pour terminer avec la plus petite. Deuxièmement, le total représente les votes valides ou le suffrage exprimé, non le nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription. C'est ce dernier qui sert de base aux calculs de la valeur des votes. Nous n'avons pas jugé nécessaire de présenter cette information (1). Troisièmement, les données se présentent sur deux lignes: la première nous présente la distribution des votes non-pondérés et la deuxième nous donne successivement la valeur des votes et la distribution des votes pondérés de la circonscription en question.

(1) On peut facilement obtenir cette information dans les différents rapports du Président général des élections.

Les élections québécoises
de 1970

Tableau 1

La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1977.

Circonscriptions	valeur des votes	FLQ	PQ	UN	PC	Autres	votes valides	majo-rité
Iles-de-la-Madeleine								
-votes non-pondérés		3,560	316	2,285	70	-	6,231	1,275
-votes pondérés	1.5	11,220	1,077	10,283	315	-	28,205	5,737
Chaudière								
-votes non-pondérés		1,330	209	1,530	787	-	7,382	3,036
-votes pondérés	2.7	17,261	1,106	6,031	2,912	-	27,313	11,233
Yamaska								
-votes non-pondérés		2,820	558	2,239	438	-	8,161	1,887
-votes pondérés	2.4	13,208	1,807	11,252	1,489	-	27,747	1,655
Lotbinière								
-votes non-pondérés		4,170	611	2,428	312	-	7,521	1,742
-votes pondérés	3.4	14,178	2,077	8,255	1,061	-	25,571	7,223
Bellevue								
-votes non-pondérés		2,087	700	3,712	1,800	-	8,260	1,630
-votes pondérés	3.4	7,375	2,400	12,521	6,221	-	28,424	5,542
Châteauguay								
-votes non-pondérés		3,747	499	1,448	2,815	-	8,539	902
-votes pondérés	3.2	11,590	1,527	4,634	9,104	-	27,325	2,886

Tableau I (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RI	Autres	votes valides	majo- rité
Iberville								
-votes non-pondérés		3,342	2,036	4,110	743	-	10,231	769
-votes pondérés	2.8	9,358	5,701	11,508	2,080	-	28,647	2,150
Montiac								
-votes non-pondérés		5,152	253	3,990	242	-	9,637	1,162
-votes pondérés	2.7	13,910	683	10,773	653	-	26,019	3,137
Montcalm								
-votes non-pondérés		4,612	1,372	4,950	-	-	10,934	338
-votes pondérés	2.5	11,530	3,430	12,375	-	-	27,335	845
Compton								
-votes non-pondérés		3,613	1,030	3,274	3,343	-	11,260	270
-votes pondérés	2.5	9,033	2,575	8,185	8,358	-	29,151	675
Témiscouata								
-votes non-pondérés		3,356	877	3,929	2,901	-	11,063	573
-votes pondérés	2.4	8,054	2,105	9,420	6,902	-	26,551	1,376
Caspé-Nord								
-votes non-pondérés		4,592	1,990	4,786	136	-	11,504	194
-votes pondérés	2.4	11,021	4,776	11,486	326	-	27,609	465
Maskinongé								
-votes non-pondérés		3,814	757	5,113	2,190	-	11,874	1,299
-votes pondérés	2.4	9,154	1,817	12,271	5,256	-	28,498	3,117
L'Islet								
-votes non-pondérés		4,000	506	3,708	2,899	-	11,113	292
-votes pondérés	2.3	9,200	1,164	8,528	6,668	-	25,560	672
Bagot								
-votes non-pondérés		3,341	917	4,591	3,280	37	12,166	1,250
-votes pondérés	2.3	7,684	2,109	10,559	7,544	85	27,981	2,975

Tableau I (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Lac Beauport								
-votes non-pondérés		3,068	311	6,111	2,596	-	12,086	3,043
-votes pondérés	2.3	7,076	715	14,055	5,971	-	27,797	6,999
Abitibi-Ouest								
-votes non-pondérés		4,683	917	1,626	6,285	-	13,511	1,602
-votes pondérés	2.1	9,834	1,926	3,415	13,199	-	28,374	3,365
Lotbinière								
-votes non-pondérés		4,454	404	3,678	4,823	-	13,459	369
-votes pondérés	2.1	9,353	1,058	7,724	10,128	-	28,263	775
Matapédia								
-votes non-pondérés		4,319	2,805	2,564	871	1,655	13,214	514
-votes pondérés	2.1	9,070	7,991	5,384	1,829	3,476	27,750	1,079
Labelle								
-votes non-pondérés		2,922	2,724	6,263	1,585	-	13,494	3,341
-votes pondérés	2.0	5,844	5,448	12,526	3,170	-	26,988	6,682
Montmagny								
-votes non-pondérés		3,664	634	5,596	3,261	-	13,155	1,932
-votes pondérés	2.0	7,228	1,268	11,192	6,522	-	26,310	3,864
Frontenac								
-votes non-pondérés		2,604	840	4,721	5,204	65	13,434	483
-votes pondérés	2.0	5,208	1,680	9,442	10,408	130	26,868	966
Kamouraska								
-votes non-pondérés		4,889	762	3,555	3,753	-	12,959	1,136
-votes pondérés	2.0	9,778	1,524	7,110	7,506	-	25,918	2,272
Berthier								
-votes non-pondérés		2,866	5,223	5,387	807	-	14,283	164
-votes pondérés	1.9	5,445	9,924	10,235	1,533	-	27,137	311

Tableau I (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	FLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Rouville								
-votes non-pondérés		6,564	2,327	6,255	904	-	16,050	309
-votes pondérés	1.8	11,815	4,188	11,259	1,627	-	28,889	556
Charlevoix								
-votes non-pondérés		6,602	1,680	4,163	3,058	-	15,503	2,439
-votes pondérés	1.7	11,223	2,856	7,077	5,199	-	26,355	4,146
Nicolet								
-votes non-pondérés		5,561	1,764	7,380	1,505	-	16,210	1,819
-votes pondérés	1.7	9,454	2,999	12,546	2,559	-	27,558	3,092
Argenteuil								
-votes non-pondérés		9,620	1,563	3,954	1,345	99	16,591	5,656
-votes pondérés	1.7	16,254	2,657	6,739	2,227	168	28,205	9,615
Missisquoi								
-votes non-pondérés		6,246	2,042	6,789	1,804	-	16,881	543
-votes pondérés	1.6	9,924	3,237	10,862	2,886	-	27,009	868
Cap-Sud								
-votes non-pondérés		8,455	3,062	5,085	322	-	16,924	3,370
-votes pondérés	1.6	12,528	4,899	8,136	515	-	27,078	5,392
Guayn-Noranda								
-votes non-pondérés		4,013	2,756	2,101	9,573	-	18,443	5,560
-votes pondérés	1.5	6,020	4,134	3,152	14,360	-	27,666	8,340
Duplessis								
-votes non-pondérés		7,839	5,612	3,310	331	-	17,092	2,227
-votes pondérés	1.5	11,759	8,418	4,965	497	-	25,639	3,341
Stanstead								
-votes non-pondérés		8,897	2,000	2,300	4,924	-	18,121	3,973
-votes pondérés	1.5	13,346	3,000	3,450	7,386	-	27,182	5,960

Tableau I (suite)

1. descriptions	valeur des votes	PLQ	IO	UN	PC	Autres	votes valides	majo- rité
Brichester								
-votes non-pondérés		4,383	2,490	4,245	6,067	-	17,185	1,684
-votes pondérés	1.5	5,575	3,735	6,368	9,101	-	25,779	2,526
Braventure								
-votes non-pondérés		11,803	2,155	5,074	513	-	19,545	6,729
-votes pondérés	1.4	10,524	3,317	7,101	718	-	27,363	9,420
Richmond								
-votes non-pondérés		6,348	3,655	3,290	7,485	-	20,778	1,137
-votes pondérés	1.2	8,222	4,752	4,277	9,721	-	27,012	1,479
Sauvage-du-Loup								
-votes non-pondérés		8,586	2,008	7,585	2,558	-	20,737	1,001
-votes pondérés	1.3	11,102	2,610	9,861	3,225	-	26,958	1,301
Montane								
-votes non-pondérés		8,800	5,878	5,338	1,103	-	21,119	2,922
-votes pondérés	1.3	11,140	7,641	6,939	1,434	-	27,154	3,799
Montagnes								
-votes non-pondérés		12,106	4,199	5,157	870	-	22,332	6,949
-votes pondérés	1.3	15,738	5,459	6,704	1,131	-	29,032	9,034
Mont-Jean								
-votes non-pondérés		9,329	7,872	5,515	761	-	23,488	1,466
-votes pondérés	1.2	11,207	9,418	6,618	913	-	28,186	1,759
Saint-Jean								
-votes non-pondérés		8,993	6,821	6,605	909	-	23,328	2,172
-votes pondérés	1.2	10,792	8,185	7,926	1,091	-	27,994	2,607
Chicoutimi								
-votes non-pondérés		7,331	7,090	8,614	409	-	23,444	1,283
-votes pondérés	1.2	8,777	8,508	10,337	491	-	28,133	1,540

Tableau 1 (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	FLC	PQ	LN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Sainte-Anne								
-votes non-pondérés		8,714	3,803	804	-	5,045	18,572	4,039
-votes pondérés	1.2	10,697	4,571	965	-	6,054	22,287	4,847
Lubec								
-votes non-pondérés		8,253	3,503	8,793	647	-	24,298	440
-votes pondérés	1.2	10,091	7,806	10,772	776	-	29,158	528
Saint-Louis								
-votes non-pondérés		12,303	4,595	1,526	-	589	19,013	7,708
-votes pondérés	1.1	12,573	5,055	1,679	-	648	20,915	8,478
Andrevail-Sculanges								
-votes non-pondérés		11,847	4,481	6,282	1,118	52	23,527	5,452
-votes pondérés	1.1	13,025	4,601	7,038	1,274	58	25,786	5,997
Sainte-Auguy								
-votes non-pondérés		14,536	4,493	4,523	867	-	24,419	10,013
-votes pondérés	1.1	15,090	4,772	4,975	954	-	26,861	11,015
Joliette								
-votes non-pondérés		6,974	5,305	5,390	6,677	-	24,406	297
-votes pondérés	1.1	7,671	5,902	5,929	7,347	-	26,847	326
Arthabaska								
-votes non-pondérés		8,715	3,852	5,983	8,452	119	27,121	263
-votes pondérés	1.1	9,587	4,737	6,581	9,297	131	29,823	290
Joliette								
-votes non-pondérés		10,929	7,376	7,694	1,107	-	27,106	3,235
-votes pondérés	1.0	10,929	7,376	7,694	1,107	-	27,106	3,235
Becharval								
-votes non pondérés		9,845	5,977	7,236	2,956	-	26,014	2,609
-votes pondérés	1.0	9,845	5,977	7,236	2,956	-	26,014	2,609

Tableau I (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	IL	PQ	UN	SC	Autres	votes valides	majo- rité
Saint-Jacques								
-votes non-pondérés		7,057	8,554	5,317	8,8	84	21,927	1,490
-votes pondérés	1.0	7,064	8,554	5,371	8,8	84	21,927	1,490
Deauharicis								
-votes non-pondérés		12,384	9,447	5,515	1,453	-	28,799	2,937
-votes pondérés	1.0	12,384	9,447	5,515	1,453	-	28,799	2,937
Saint-Hyacinthe								
-votes non-pondérés		10,628	5,696	8,584	2,801	81	27,790	2,044
-votes pondérés	1.0	10,628	5,696	8,584	2,801	81	27,790	2,044
Richelieu								
-votes non-pondérés		12,017	5,866	9,819	947	-	28,679	2,228
-votes pondérés	1.0	12,047	5,866	9,819	947	-	28,679	2,228
Complais								
-votes non-pondérés		9,334	5,403	6,800	6,696	-	28,233	2,524
-votes pondérés	1.0	9,334	5,403	6,800	6,696	-	28,233	2,524
Trusmi								
-votes non-pondérés		9,987	8,427	5,247	4,188	-	27,829	1,560
-votes pondérés	1.0	9,987	8,427	5,247	4,188	-	27,829	1,560
Assomption								
-votes non-pondérés		10,754	9,272	7,955	-	-	28,081	1,382
-votes pondérés	1.0	10,754	9,272	7,955	-	-	28,081	1,382
Verchères								
-votes non-pondérés		14,822	8,026	3,995	1,001	-	27,844	6,790
-votes pondérés	1.0	14,822	8,026	3,995	1,001	-	27,844	6,790
Magantic								
-votes non-pondérés		6,954	5,626	7,700	8,201	-	28,481	501
-votes pondérés	1.0	6,954	5,626	7,700	8,201	-	28,481	501

Tableau I (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Saguenay								
-votes non-pondérés		10,144	12,392	4,007	1,138	-	27,681	2,248
-votes pondérés	0.9	9,120	11,153	3,606	1,024	-	24,913	2,023
Hull								
-votes non-pondérés		14,478	3,814	3,647	3,252	221	25,412	10,664
-votes pondérés	0.9	13,330	3,433	3,282	2,927	199	22,871	9,597
Longueuil								
-votes non-pondérés		15,010	11,354	3,108	856	-	30,328	3,656
-votes pondérés	0.9	13,509	10,219	2,797	770	-	27,295	3,290
Montmorency								
-votes non-pondérés		9,714	3,729	6,337	9,673	300	29,753	41
-votes pondérés	0.9	8,743	3,350	5,103	8,700	270	26,778	37
Papineau								
-votes non-pondérés		12,651	2,634	9,003	4,974	-	29,262	3,648
-votes pondérés	0.9	11,283	2,371	8,103	4,477	-	26,337	3,283
Portneuf								
-votes non-pondérés		7,981	3,681	6,315	11,086	-	29,063	3,105
-votes pondérés	0.9	7,182	3,313	5,684	9,977	-	26,157	2,794
Sainte-Marie								
-votes non-pondérés		8,194	10,707	5,165	1,088	-	25,154	2,513
-votes pondérés	0.9	7,372	9,636	4,649	979	-	22,639	2,261
Saint-Jauveur								
-votes non-pondérés		8,685	4,912	6,712	9,217	-	29,526	532
-votes pondérés	0.9	7,817	4,421	6,041	8,295	-	26,574	478
Sheffield								
-votes non-pondérés		8,844	4,113	10,480	8,124	-	31,561	1,636
-votes pondérés	0.9	7,960	3,702	9,432	7,312	-	28,406	1,472

Tableau I (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	Lib	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Châteauguay								
-votes non-pondérés		8,139	1,393	9,360	11,804	-	30,696	2,444
-votes pondérés	0.9	7,327	1,251	8,424	10,624	-	27,627	2,200
Dorion								
-votes non-pondérés		12,183	2,658	4,851	859	145	28,696	3,525
-votes pondérés	0.9	11,865	8,697	4,366	773	131	25,827	3,173
LaSalle								
-votes non-pondérés		19,007	3,360	5,121	2,989	-	30,477	13,886
-votes pondérés	0.9	17,106	3,024	4,609	2,690	-	27,429	12,497
Leban-Talon								
-votes non-pondérés		12,567	6,497	6,381	4,625	114	30,182	6,068
-votes pondérés	0.9	11,209	5,817	5,743	4,162	103	27,165	5,462
Lapointeville-Laprairie								
-votes non-pondérés		14,108	7,014	6,739	1,194	225	29,580	7,394
-votes pondérés	0.8	11,106	5,111	5,321	1,015	180	23,663	5,915
Leban-Maurice								
-votes non-pondérés		7,857	7,876	11,921	4,025	-	32,279	4,045
-votes pondérés	0.8	6,286	6,301	9,537	3,700	-	25,824	3,236
Leban								
-votes non-pondérés		13,269	6,888	5,032	7,849	-	33,038	5,420
-votes pondérés	0.8	10,615	5,510	4,020	6,279	-	26,430	4,336
Leban								
-votes non-pondérés		10,059	4,470	8,179	10,268	-	32,976	209
-votes pondérés	0.3	8,047	3,576	6,543	8,214	-	26,380	167
Saint-Henri								
-votes non-pondérés		14,096	11,395	4,036	-	539	30,066	2,101
-votes pondérés	0.8	11,277	9,116	3,229	-	431	24,053	2,161

Tableau I (suite)

Circcriptions	valeur des votes	FLC	LC	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Trois-Rivières								
-votes non-pondérés		12,899	6,995	8,706	3,778	-	32,378	4,193
-votes pondérés	0.8	10,319	5,510	6,965	3,322	-	25,902	3,354
Outremont								
-votes non-pondérés		25,955	7,295	1,419	-	307	34,976	18,660
-votes pondérés	0.8	22,164	5,830	1,135	-	246	27,981	14,928
Paroisse								
-votes non-pondérés		15,337	12,276	4,145	1,011	106	32,875	3,061
-votes pondérés	0.8	12,270	9,821	3,316	809	85	26,301	2,449
Abitibi-Est								
-votes non-pondérés		10,831	4,937	4,224	15,151	-	35,143	4,320
-votes pondérés	0.7	7,800	3,400	2,357	10,000	-	24,000	3,024
Manitowish								
-votes non-pondérés		17,208	15,236	3,700	588	-	37,792	972
-votes pondérés	0.7	12,000	11,305	2,622	410	-	26,425	681
Paroisse								
-votes non-pondérés		17,934	13,103	3,073	1,413	-	35,723	4,331
-votes pondérés	0.7	12,000	9,322	2,151	779	-	25,000	3,032
Paroisse-de-Grâce								
-votes non-pondérés		31,920	2,783	680	257	843	36,593	29,147
-votes pondérés	0.7	22,351	1,948	476	250	590	25,615	20,403
Paroisse								
-votes non-pondérés		14,058	14,070	5,053	1,212	-	34,423	12
-votes pondérés	0.7	9,841	9,649	3,537	869	-	24,096	8
Jacques-Cartier								
-votes non-pondérés		25,743	6,316	3,027	522	2,322	38,330	12,427
-votes pondérés	0.7	18,070	4,421	2,119	645	1,625	26,830	13,599

Tableau I (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	FLQ	IQ	LN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Louiseville -votes non-pondérés -votes pondérés	0.7	15,065 15,540	15,561 10,896	6,689 4,682	1,246 872	108 76	38,673 27,072	500 350
Limoulin -votes non-pondérés -votes pondérés	0.7	12,587 8,807	7,281 5,157	9,775 6,843	8,650 6,055	- -	38,388 26,872	2,807 1,964
Maisonneuve -votes non-pondérés -votes pondérés	0.7	11,407 7,087	16,012 11,078	6,007 4,205	1,777 1,244	252 176	35,455 24,818	4,605 3,223
L'Ance McGee -votes non-pondérés -votes pondérés	0.7	30,343 25,381	3,230 2,361	6,477 4,753	- -	- -	40,420 28,294	23,313 23,319
Verdun -votes non-pondérés -votes pondérés	0.7	23,000 16,717	2,238 1,200	259 181	1,117 780	1,207 715	35,611 24,028	14,332 10,022
Beauport -votes non-pondérés -votes pondérés	0.7	22,700 24,800	3,041 2,553	1,150 788	356 235	529 370	38,241 26,838	33,056 20,239
Capillon -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	16,501 9,901	11,138 5,683	4,897 2,998	2,830 1,600	3,245 1,917	38,707 23,225	5,363 3,218
La Guerdite-Bourgeois -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	28,654 17,212	7,907 4,744	3,584 2,150	850 510	640 384	41,675 25,004	20,787 12,472
St-Jovite -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	22,441 15,285	14,368 8,521	3,948 2,360	1,231 737	- -	45,188 27,114	11,273 6,764

Tableau I (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	LLV	LLV	UN	NC	Autres	votes valides	majo- rité
La Reunion -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	24,515 12,900	16,806 10,100	4,777 2,878	1,107 718	- -	44,375 26,625	4,649 2,789
Louis-Hébert -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	25,020 12,000	11,555 5,923	6,249 4,109	2,738 1,643	- -	46,268 27,761	13,471 8,083
Saint-Laurent -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	33,109 19,865	2,459 5,075	2,317 1,750	- -	483 290	45,968 27,580	23,650 14,190
La Fontaine -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	15,502 7,501	18,112 10,808	8,948 5,509	1,721 1,030	217 130	44,511 26,707	2,611 1,567
Lier -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	22,949 13,98	16,404 10,015	3,934 2,396	1,621 974	- -	44,958 26,974	5,958 3,574
La Roche -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	20,158 12,000	20,067 12,010	6,213 3,728	1,613 968	274 164	48,325 28,995	91 55
La Roche -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	27,262 16,357	13,170 7,906	5,253 3,212	1,507 994	- -	47,298 28,379	14,086 8,451
La Roche -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	18,469 11,381	9,399 5,639	9,235 5,541	13,348 8,009	- -	50,451 30,270	5,121 3,072
La Roche -votes non-pondérés -votes pondérés	0.6	17,319 8,600	10,783 5,392	10,421 5,211	11,716 5,858	307 154	50,546 25,275	5,603 2,802

Tableau I (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Robert Baldwin								
-votes non-pondérés		46,169	4,853	1,769	-	-	52,791	41,316
-votes pondérés	0.5	23,085	2,427	885	-	-	26,397	20,658
Fourassa								
-votes non-pondérés		22,197	20,826	4,265	1,401	-	48,689	1,371
-votes pondérés	0.5	11,099	10,413	2,133	701	-	24,346	686
Terrebonne								
-votes non-pondérés		30,452	17,984	13,406	5,728	-	66,870	12,468
-votes pondérés	0.4	12,181	7,104	5,362	2,011	-	26,748	4,987

Les élections québécoises
de 1973

Tableau II

La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1973.

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Iles-de-la-Madeleine								
-votes non-pondérés		3,839	2,059	177	232	-	6,307	1,780
-votes pondérés	4.4	16,892	9,060	779	1,021	-	27,752	7,832
Richmond								
-votes non-pondérés		7,569	3,130	686	7,214	-	18,599	355
-votes pondérés	1.5	11,354	4,625	1,029	10,821	-	27,899	533
Matapédia								
-votes non-pondérés		7,561	5,105	1,906	3,092	-	17,667	2,459
-votes pondérés	1.5	11,375	7,158	2,859	4,628	-	26,001	3,688
Leventure								
-votes non-pondérés		12,936	3,454	1,365	851	-	18,606	9,482
-votes pondérés	1.4	18,110	4,826	1,911	1,191	-	26,048	13,274
Montiac-Témiscamingue								
-votes non-pondérés		10,269	1,392	1,373	3,693	-	16,727	6,576
-votes pondérés	1.4	14,377	1,949	1,922	5,170	-	23,418	9,207
Huntingdon								
-votes non-pondérés		11,328	2,852	3,202	1,969	-	19,352	8,126
-votes pondérés	1.4	15,859	3,994	4,483	2,757	-	27,093	11,376
St-Basile								
-votes non-pondérés		9,907	2,318	2,204	6,163	-	20,592	3,744

Tableau II(suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
-votes pondérés	1.3	12,679	3,013	2,855	8,012	-	26,569	4,867
Mégantic-Compton								
-votes non-pondérés		9,815	2,819	2,445	5,385	-	20,464	4,430
-votes pondérés	1.3	12,760	3,665	3,179	7,001	-	26,605	5,759
Maskinongé								
-votes non-pondérés		10,610	3,594	5,334	2,198	-	21,736	5,276
-votes pondérés	1.3	13,793	4,672	6,934	2,857	-	28,256	6,859
Charlevoix								
-votes non-pondérés		13,682	3,700	760	3,265	-	21,407	9,982
-votes pondérés	1.3	17,787	4,810	988	4,245	-	27,830	12,977
Matane								
-votes non-pondérés		10,192	7,452	694	2,126	-	20,374	2,650
-votes pondérés	1.3	13,133	9,688	902	2,764	-	26,487	3,445
Johnson								
-votes non-pondérés		15,542	3,597	1,130	6,603	-	21,873	3,943
-votes pondérés	1.3	19,700	4,676	1,469	8,584	-	28,435	5,122
Bellevue								
-votes non-pondérés		9,206	2,054	8,162	1,357	-	20,779	1,044
-votes pondérés	1.3	11,768	2,670	10,011	1,764	-	27,013	1,357
Labrecque								
-votes non-pondérés		11,042	6,856	2,139	1,858	-	21,895	4,186
-votes pondérés	1.3	14,255	8,913	2,781	2,415	-	28,464	5,442
Drôme-Missisquoi								
-votes non-pondérés		12,999	2,860	1,587	3,312	202	20,960	9,687
-votes pondérés	1.3	16,899	3,718	2,063	4,306	263	27,249	12,593

Tableau II (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	FLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Nicolet-Yamaska								
-votes non-pondérés		11,126	3,213	4,337	1,578	-	22,571	4,789
-votes pondérés	1.2	14,464	4,203	8,238	2,571	-	29,476	5,226
Parthler								
-votes non-pondérés		11,428	1,858	2,922	2,088	-	22,197	6,570
-votes pondérés	1.2	14,800	2,215	3,800	3,884	-	28,855	8,541
Orford								
-votes non-pondérés		13,220	3,777	177	3,574	-	22,072	10,127
-votes pondérés	1.2	16,700	4,556	932	4,289	-	26,486	12,153
Patière-du-Loup								
-votes non-pondérés		10,827	3,772	2,179	4,718	-	21,477	6,079
-votes pondérés	1.2	12,900	4,528	2,555	5,098	-	25,773	7,294
Albitibi-Ouest								
-votes non-pondérés		9,963	2,804	513	7,251	106	20,637	2,712
-votes pondérés	1.2	14,100	3,365	616	8,701	127	24,765	3,255
Arthabaska								
-votes non-pondérés		13,004	4,055	1,141	691	-	20,890	6,949
-votes pondérés	1.2	15,405	7,200	1,369	828	-	25,068	8,339
Arthabaska								
-votes non-pondérés		7,923	10,226	327	1,404	105	19,995	2,293
-votes pondérés	1.2	9,520	12,271	390	1,685	126	23,994	2,751
Arthabaska								
-votes non-pondérés		12,628	4,067	993	6,083	-	23,781	6,555
-votes pondérés	1.2	15,166	4,880	1,192	7,300	-	28,538	7,866
Pouyn-Noranda								
-votes non-pondérés		8,105	2,815	322	9,227	-	21,559	1,032
-votes pondérés	1.2	9,804	4,078	380	11,070	-	25,870	1,238

Tableau II (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PC	LN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Saskatchewan-Témiscouata								
-votes non-pondérés		10,617	3,282	1,181	5,354	-	20,431	5,266
-votes pondérés	1.2	12,740	3,938	1,417	6,421	-	24,516	6,319
Beauce-Sud								
-votes non-pondérés		9,586	1,898	676	10,481	-	22,641	895
-votes pondérés	1.2	11,503	2,278	811	12,577	-	27,169	1,074
Montmagny-L'Islet								
-votes non-pondérés		11,215	2,528	5,787	2,227	-	21,927	5,588
-votes pondérés	1.2	13,220	2,910	6,844	2,670	-	26,312	6,706
Port-Jean								
-votes non-pondérés		10,551	9,017	1,378	1,512	68	24,762	3,337
-votes pondérés	1.2	12,665	11,000	1,624	1,854	82	29,715	4,005
Prince-François								
-votes non-pondérés		12,519	6,840	1,208	2,885	-	23,452	5,679
-votes pondérés	1.2	15,003	8,208	1,420	3,462	-	28,143	6,815
Trinité-Laballe								
-votes non-pondérés		10,000	7,612	2,834	3,486	-	23,962	2,388
-votes pondérés	1.1	11,000	8,273	3,150	3,835	-	26,358	2,627
Verde-Mord								
-votes non-pondérés		13,814	4,315	2,153	4,293	-	24,605	1,469
-votes pondérés	1.1	15,005	4,780	2,368	4,722	-	27,065	10,415
Argenteuil								
-votes non-pondérés		14,022	3,730	766	5,211	465	24,194	8,811
-votes pondérés	1.1	15,424	4,103	813	5,732	512	26,614	9,692
Saint-Maurice								
-votes non-pondérés		8,865	7,451	7,433	2,230	-	25,979	1,414
-votes pondérés	1.1	9,757	8,196	8,176	2,452	-	28,577	1,556

Tableau II (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Châteauguay								
-votes non-pondérés		15,825	3,387	823	2,484	-	21,519	11,638
-votes pondérés	1.1	16,598	3,726	915	2,402	-	23,641	12,802
Laviolette								
-votes non-pondérés		11,800	7,035	2,076	4,484	-	25,495	4,765
-votes pondérés	1.1	12,780	7,739	2,781	5,012	-	28,312	5,241
Taschereau								
-votes non-pondérés		11,714	6,164	1,438	2,334	102	22,552	4,750
-votes pondérés	1.1	12,887	7,660	1,582	2,567	112	24,806	5,225
Frontenac								
-votes non-pondérés		10,521	6,053	5,820	3,882	-	26,276	4,274
-votes pondérés	1.1	11,580	6,878	6,400	4,070	-	29,130	4,702
Val-d'Aurore-Soulanges								
-votes non-pondérés		14,563	7,012	1,017	2,010	-	25,602	7,551
-votes pondérés	1.1	16,317	7,112	1,119	2,311	-	28,162	8,306
Valleille								
-votes non-pondérés		15,198	9,464	848	2,017	-	27,527	5,734
-votes pondérés	1.1	16,718	10,410	932	2,219	-	30,280	6,308
Rimouski								
-votes non-pondérés		10,268	8,150	730	3,307	-	26,055	4,518
-votes pondérés	1.1	14,725	9,695	803	3,538	-	28,661	4,970
Verchères								
-votes non-pondérés		14,315	9,009	1,317	2,418	-	27,059	5,306
-votes pondérés	1.1	15,747	9,910	1,449	2,660	-	29,766	5,837
Sainte-Marie								
-votes non-pondérés		10,958	10,910	694	1,064	116	23,742	48
-votes pondérés	1.1	12,054	12,001	763	1,170	128	26,116	52

Tableau II (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PL	PC	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Deux-Montagnes								
-votes non-pondérés		15,732	7,753	808	2,290	-	26,583	7,979
-votes pondérés	1.1	11,205	8,528	887	2,519	-	29,241	8,777
Maillonneuve								
-votes non-pondérés		9,927	12,198	413	1,215	185	23,933	2,276
-votes pondérés	1.1	10,911	13,418	454	1,337	204	26,327	2,504
Saint-Jacques								
-votes non-pondérés		8,847	11,312	654	1,039	79	21,931	2,465
-votes pondérés	1.1	9,732	12,443	719	1,143	87	24,124	2,711
Shefford								
-votes non-pondérés		10,775	12,023	4,467	7,247	-	27,122	3,528
-votes pondérés	1.1	11,859	13,204	4,914	7,912	-	29,835	3,881
Champlain								
-votes non-pondérés		14,108	5,817	1,616	4,575	-	26,766	8,821
-votes pondérés	1.0	14,108	5,877	1,616	4,575	-	26,766	8,821
Leval								
-votes non-pondérés		12,731	6,070	1,388	4,689	-	25,890	7,661
-votes pondérés	1.0	12,731	6,070	1,388	4,689	-	25,890	7,661
Prince-Jean								
-votes non-pondérés		12,904	8,226	656	6,588	-	28,374	4,678
-votes pondérés	1.0	12,904	8,226	656	6,588	-	28,374	4,678
Prince-Arthur								
-votes non-pondérés		12,755	7,479	278	968	1,745	23,225	5,276
-votes pondérés	1.0	12,755	7,479	278	968	1,745	23,225	5,276
Saint-Hyacinthe								
-votes non-pondérés		13,325	7,790	1,771	4,707	-	27,593	5,535
-votes pondérés	1.0	13,325	7,790	1,771	4,707	-	27,593	5,535

Tableau II (suite)

circonscriptions	valeur des votes	FLO	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Atchabaska								
-votes non-pondérés		16,275	4,994	1,342	6,817	-	29,428	9,458
-votes pondérés	1.0	16,275	4,994	1,342	6,817	-	29,428	9,458
Gouin								
-votes non-pondérés		12,506	11,870	560	1,078	-	26,014	636
-votes pondérés	1.0	12,506	11,870	560	1,078	-	26,014	636
Therrienville								
-votes non-pondérés		10,688	5,373	4,132	8,259	134	28,586	2,429
-votes pondérés	1.0	10,688	5,373	4,132	8,259	134	28,586	2,429
Jaen-Talon								
-votes non-pondérés		18,708	8,512	933	677	-	28,830	10,196
-votes pondérés	1.0	18,708	8,512	933	677	-	28,830	10,196
Leclercq								
-votes non-pondérés		15,817	12,132	1,002	1,727	-	30,678	3,685
-votes pondérés	1.0	15,817	12,132	1,002	1,727	-	30,678	3,685
Chicoutimi								
-votes non-pondérés		11,328	12,359	4,268	1,370	-	29,325	1,031
-votes pondérés	1.0	11,328	12,359	4,268	1,370	-	29,325	1,031
Montmorency								
-votes non-pondérés		15,248	9,275	999	3,863	-	29,385	5,973
-votes pondérés	1.0	15,248	9,275	999	3,863	-	29,385	5,973
Mercier								
-votes non-pondérés		13,757	10,877	411	809	164	26,018	2,880
-votes pondérés	1.0	13,757	10,877	411	809	164	26,018	2,880
Laurier								
-votes non-pondérés		17,889	8,370	507	836	-	27,602	9,519
-votes pondérés	1.0	17,889	8,370	507	836	-	27,602	9,519

Tableau II (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PC	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Lac Mégantic								
-votes non-pondérés		13,916	13,616	375	1,046	-	29,553	300
-votes pondérés	1.0	13,916	13,616	375	1,046	-	29,553	300
Châteauguay								
-votes non-pondérés		17,152	9,057	743	1,432	-	28,384	8,095
-votes pondérés	1.0	17,152	9,057	743	1,432	-	28,384	8,095
Lafontaine								
-votes non-pondérés		12,558	14,866	476	1,725	-	29,625	2,308
-votes pondérés	1.0	12,558	14,866	476	1,725	-	29,625	2,308
Cherbrooke								
-votes non-pondérés		12,117	9,025	1,367	3,242	-	28,861	6,082
-votes pondérés	0.7	12,117	8,122	1,200	2,718	-	25,775	5,473
Levis								
-votes non-pondérés		13,319	13,356	522	982	116	28,625	293
-votes pondérés	0.7	12,284	12,000	470	884	104	25,762	264
Levis								
-votes non-pondérés		16,521	9,081	1,416	3,177	-	30,211	7,450
-votes pondérés	0.7	14,881	8,110	1,274	2,859	-	27,120	6,705
Saint-Henri								
-votes non-pondérés		14,877	11,329	625	1,248	141	28,220	3,548
-votes pondérés	0.9	12,389	10,196	563	1,122	127	25,298	3,193
Les Trois-Rivières								
-votes non-pondérés		19,531	6,894	705	1,082	-	28,232	12,657
-votes pondérés	0.9	17,396	6,205	635	974	-	25,410	11,391
Montréal								
-votes non-pondérés		15,822	11,933	453	1,195	-	29,403	3,889
-votes pondérés	0.7	14,240	10,710	408	1,076	-	26,464	3,500

Tableau II (suite)

Circcriptions	Valueur des votes	PLC	PV	EL	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Charente - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	14,262 15,730	9,117 8,209	121 379	409 449	169 152	27,458 24,721	8,145 7,331
Dordogne - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	14,781 13,203	1,457 2,111	1,233 1,200	7,982 7,182	-	31,554 28,399	6,798 6,118
Dordogne - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	15,002 13,502	12,987 11,688	560 504	1,070 962	-	29,619 26,657	2,012 1,814
Saint-Laurent - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	21,240 19,121	9,224 6,241	522 470	-	-	28,702 25,832	14,312 12,880
Lot-et-Garonne - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	21,324 19,219	3,602 3,242	256 230	402 372	2,146 1,931	27,700 24,784	17,752 15,977
Lot-et-Garonne - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	22,780 21,402	3,267 3,579	373 373	457 444	-	28,577 25,710	19,812 17,832
Lot-et-Garonne - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	14,404 14,754	10,804 9,724	525 473	1,062 962	142 128	28,244 26,051	5,600 5,040
Lot-et-Garonne - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	23,262 20,927	3,650 3,283	424 382	1,156 1,040	-	28,493 25,644	19,613 17,652
Lot-et-Garonne - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	20,354 18,319	2,058 8,152	488 439	610 602	86 77	30,656 27,590	11,296 10,167

Tableau II (suite)

Circumscriptions	valeur des votes	PL	PC	LN	LC	Autres	voter valides	majo- rité
Ch. "A" - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	14,293 14,293	14,597 14,137	149 105	782 755	50 45	31,872 28,586	1,396 1,257
Ch. "B" - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	10,440 11,555	10,391 11,255	1,128 1,285	1,214 1,111	51 55	29,264 26,158	5,749 5,174
Ch. "C" - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	14,095 12,687	6,143 6,042	541 487	728 694	167 150	22,254 20,229	7,382 6,644
Ch. "D" - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	16,714 1,445	8,161 7,833	1,511 1,511	1,865 1,575	-	29,222 26,129	8,007 7,207
Ch. "E" - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	26,958 2,513	1,221 1,031	152 127	418 377	-	28,749 25,875	25,737 22,163
Ch. "F" - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	15,037 12,523	14,209 12,788	425 382	1,218 1,150	-	30,949 27,854	828 745
Ch. "G" - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	19,439 17,195	1,712 1,142	417 374	1,122 998	-	28,203 26,213	11,496 10,346
Ch. "H" - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	16,610 14,949	6,256 5,720	682 615	3,482 3,134	-	27,131 24,418	10,254 9,229
Ch. "I" - votes non-pondérés - votes pondérés	0.9	16,985 15,291	12,850 11,565	897 807	892 803	-	31,624 28,462	4,135 3,722

Tableau II (suite)

Descriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	PC	Autres	votes valides	majo- rité
Montréal								
-votes non-pondérés		16,410	10,227	1,164	2,107	539	30,539	6,183
-votes pondérés	0.9	14,779	7,204	1,348	1,979	485	27,485	5,565
Duplessis								
-votes non-pondérés		13,404	10,923	416	504	70	25,317	2,481
-votes pondérés	0.9	12,064	7,891	374	454	63	22,786	2,233
Laflotte-Moncalm								
-votes non-pondérés		18,010	12,000	660	1,712	-	32,388	6,010
-votes pondérés	0.9	16,209	10,800	599	1,541	-	29,149	5,409
Lotbinière-Est								
-votes non-pondérés		12,696	5,736	343	6,039	212	25,016	6,657
-votes pondérés	0.9	11,420	5,153	309	5,435	191	22,514	5,991
La Rochelle								
-votes non-pondérés		17,605	13,271	431	1,829	68	32,854	3,984
-votes pondérés	0.9	15,530	11,944	388	1,540	61	29,569	3,586
La Rivière								
-votes non-pondérés		19,005	12,260	714	1,629	-	33,608	6,745
-votes pondérés	0.9	17,105	11,034	643	1,460	-	30,248	6,071
La Rivière-Clair								
-votes non-pondérés		26,871	2,555	285	859	-	30,570	24,316
-votes pondérés	0.9	24,184	2,300	257	773	-	27,514	21,884
La Rivière								
-votes non-pondérés		15,325	8,218	587	2,402	316	26,848	7,107
-votes pondérés	0.9	13,793	7,396	528	2,162	284	24,163	6,397
Robert Baldwin								
-votes non-pondérés		26,189	5,283	293	701	55	32,321	21,106
-votes pondérés	0.9	23,570	4,575	264	631	50	29,090	18,995

Tableau II (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PL	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Charlesbourg								
-votes non-pondérés		12,770	11,598	876	1,904	-	34,208	8,172
-votes pondérés	0.8	15,816	9,278	701	1,571	-	27,366	6,538
Laval								
-votes non-pondérés		21,376	10,003	511	1,386	-	33,570	11,673
-votes pondérés	0.8	17,211	8,002	409	1,107	-	26,861	9,239
Prévost								
-votes non-pondérés		15,805	11,867	1,022	3,726	105	32,525	3,938
-votes pondérés	0.8	12,644	7,424	818	2,981	84	26,021	3,150
Chauveau								
-votes non-pondérés		18,510	9,955	1,328	3,726	-	33,519	8,555
-votes pondérés	0.8	14,808	7,964	1,062	2,981	-	26,815	6,844
L'Assomption								
-votes non-pondérés		16,806	17,123	572	2,094	-	34,595	1,683
-votes pondérés	0.8	12,445	12,098	458	1,675	-	27,676	1,347
Louis-Hébert								
-votes non-pondérés		17,583	10,806	702	735	50	35,871	777
-votes pondérés	0.8	14,066	13,445	562	588	40	28,701	621
Lauré								
-votes non-pondérés		15,111	18,235	1,09	1,191	47	35,747	2,760
-votes pondérés	0.8	12,280	14,588	379	1,193	38	28,598	2,208
Marguerite-Bourgeois								
-votes non-pondérés		23,848	10,148	488	1,137	242	35,863	13,700
-votes pondérés	0.8	19,078	8,118	300	910	194	28,690	10,960
Laprairie								
-votes non-pondérés		23,723	11,429	607	1,757	-	37,576	12,294
-votes pondérés	0.8	18,918	7,143	537	1,400	-	30,061	9,835

Tableau II (suite)

Circonscriptions	valeur du vote	FLQ	PLQ	CD	PC	autres	votes valides	majo- rité
Montréal								
-votes non-pondérés		17,421	17,055	541	1,846	-	36,969	372
-votes pondérés	0.7	12,179	11,929	449	1,292	-	25,879	260
Montreal-Isles								
-votes non-pondérés		19,809	17,621	616	1,554	-	40,000	2,188
-votes pondérés	0.7	13,866	12,325	431	1,168	-	28,000	1,521
Montréal								
-votes non-pondérés		20,810	17,057	545	1,568	-	39,970	3,753
-votes pondérés	0.7	14,567	11,340	382	1,091	-	27,980	2,627
Montréal-Montréal								
-votes non-pondérés		22,208	16,472	632	1,374	-	40,487	5,855
-votes pondérés	0.7	15,610	11,531	472	1,152	-	28,341	4,085
Montréal								
-votes non-pondérés		18,341	11,769	550	2,541	103	39,314	577
-votes pondérés	0.7	12,840	10,428	38	1,782	72	27,510	407

Les élections québécoises
de 1976

Tableau III

La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription, selon les partis politiques, pour les élections québécoises de 1976.

Circonscription	valeur des votes	PLQ	PQ	OU	RC	Autres	votes valides	majorité
Châteauguay								
-votes non-pondérés		3,227	3,287	208	60	-	7,072	60
-votes pondérés	4.5	11,572	15,242	1,241	277	-	31,825	270
Châteauguay								
-votes non-pondérés		5,871	5,234	7,778	925	-	19,868	1,907
-votes pondérés	1.6	9,334	8,473	12,445	1,480	-	31,789	3,051
Châteauguay								
-votes non-pondérés		5,283	10,741	1,552	1,512	-	19,088	5,458
-votes pondérés	1.5	7,925	16,112	2,328	2,268	-	28,633	8,187
Châteauguay								
-votes non-pondérés		9,771	6,168	3,835	318	-	20,093	3,603
-votes pondérés	1.5	11,117	9,252	5,754	477	-	30,140	5,405
Châteauguay								
-votes non-pondérés		8,149	3,209	4,568	2,141	638	18,705	3,581
-votes pondérés	1.4	11,439	4,253	6,395	2,927	893	26,187	5,014
Châteauguay								
-votes non-pondérés		6,037	4,809	8,539	2,188	-	21,573	2,502
-votes pondérés	1.4	8,452	6,733	11,955	3,063	-	30,203	3,503
Châteauguay								
-votes non-pondérés		6,737	5,428	9,465	743	-	22,373	2,728

Tableau III (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
-votes pondérés	1.4	9,422	7,599	13,251	1,040	-	31,322	3,819
Lotbinière								
-votes non-pondérés		5,642	4,605	12,355	1,055	-	23,657	6,713
-votes pondérés	1.3	7,335	5,987	10,062	1,372	-	30,756	8,727
Charlevoix								
-votes non-pondérés		12,419	7,520	1,670	1,146	-	22,755	4,899
-votes pondérés	1.3	16,144	9,776	2,171	1,490	-	29,581	6,368
Matane								
-votes non-pondérés		8,358	11,042	2,319	598	316	22,633	2,684
-votes pondérés	1.3	10,865	14,355	3,015	777	411	29,421	3,490
Taschereau								
-votes non-pondérés		8,097	9,929	2,521	1,179	151	21,887	1,832
-votes pondérés	1.3	10,526	12,908	3,290	1,533	196	28,453	2,382
Prôme-Missisquoi								
-votes non-pondérés		5,450	4,772	11,380	1,087	262	22,951	5,930
-votes pondérés	1.3	7,085	6,204	14,794	1,413	341	29,827	7,709
L'Île-Chasse								
-votes non-pondérés		7,703	5,881	8,501	692	294	23,071	708
-votes pondérés	1.3	10,014	7,845	11,051	900	382	29,992	1,037
Johnson								
-votes non-pondérés		5,348	4,379	11,184	1,761	-	24,672	4,805
-votes pondérés	1.3	6,352	8,293	14,539	2,289	-	32,073	6,246
Rouyn-Noranda								
-votes non-pondérés		4,923	7,553	2,283	9,009	-	23,768	1,456
-votes pondérés	1.3	6,400	9,819	2,968	11,712	-	30,899	1,893

Tableau III (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	FLQ	PQ	UN	PC	Autres	votes valides	majo- rité
Nicolet-Yamaska								
-votes non-pondérés		8,013	7,195	8,763	1,340	-	25,311	750
-votes pondérés	1.3	10,417	9,354	11,392	1,742	-	32,905	975
Portneuf								
-votes non-pondérés		10,362	7,579	2,815	3,741	106	25,603	2,783
-votes pondérés	1.3	13,471	7,853	4,960	4,863	138	33,285	3,618
Saguenay								
-votes non-pondérés		4,279	15,491	2,054	575	-	22,399	11,212
-votes pondérés	1.3	5,562	20,138	2,670	748	-	29,119	14,575
Mashinongé								
-votes non-pondérés		9,124	8,121	6,561	1,015	-	25,821	403
-votes pondérés	1.3	11,861	11,337	8,529	1,272	-	33,099	524
Atitibi-Cuest								
-votes non-pondérés		5,456	8,133	2,073	7,309	-	23,271	1,224
-votes pondérés	1.3	7,093	11,073	2,695	9,502	-	30,382	1,591
Chaudière-du-Loon								
-votes non-pondérés		7,511	9,415	5,230	2,281	-	24,437	1,904
-votes pondérés	1.2	9,013	11,298	6,276	2,727	-	29,314	2,285
Lotbinière								
-votes non-pondérés		7,885	7,630	8,305	231	-	24,053	420
-votes pondérés	1.2	9,402	9,156	9,966	280	-	28,864	504
Saint-Jacques								
-votes non-pondérés		5,878	13,058	1,686	579	256	21,457	7,180
-votes pondérés	1.2	7,054	15,670	2,023	695	307	25,749	8,616
Manouaska-Témisvouata								
-votes non-pondérés		7,552	7,862	4,957	2,837	-	23,208	310
-votes pondérés	1.2	9,062	9,434	5,948	3,404	-	27,848	372

Tableau III (suite)

descriptions	valour des votes	FL	IN	UN	PC	autres	votes valides	majo- rité
Itier votes non-pondérés votes pondérés	1.0	8,271 9,225	8,673 10,108	6,207 8,288	1,154 1,145	-	25,205 30,266	402 483
Luhuc votes non-pondérés votes pondérés	1.2	7,670 9,211	11,337 13,204	4,442 5,230	1,26 2,011	-	25,281 30,456	3,661 4,393
Mayny-L'Islet votes non-pondérés votes pondérés	1.2	9,200 11,014	6,849 8,219	6,850 8,220	1,110 2,052	-	24,229 29,555	2,370 2,844
Ne-Sud votes non-pondérés votes pondérés	1.0	5,665 6,118	2,250 2,822	-	-	11,238 22,686	25,259 30,211	11,573 13,888
Notre-Marie votes non-pondérés votes pondérés	1.2	8,574 10,289	12,217 14,210	4,114 5,252	374 822	90 108	24,266 27,522	5,043 5,022
Notre-Dame votes non-pondérés votes pondérés	1.2	6,310 7,279	12,222 18,208	2,210 2,218	622 182	322 438	24,163 29,715	3,074 3,889
Notre-Louis votes non-pondérés votes pondérés	1.0	9,628 11,511	7,822 9,222	2,222 2,222	422 522	211 253	21,572 25,887	1,772 2,132
Notre-Vierge votes non-pondérés votes pondérés	1.2	8,321 9,285	12,281 14,222	6,272 8,372	2,227 2,222	228 274	25,290 30,348	636 763
Notre-Anne votes non-pondérés votes pondérés	1.1	8,372 9,222	9,229 9,222	2,282 4,161	477 547	1,745 1,920	23,454 25,822	689 758

Tableau III (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	FLV	FC	UN	PC	Autres	votes valides	majori- rité
Antilles -votes non-pondérés -votes pondérés	I.I	7,492 8,241	11,115 12,227	2,414 2,725	1,926 2,196	- -	26,717 29,389	3,623 3,986
Antilles -votes non-pondérés -votes pondérés	I.I	8,248 8,853	12,826 14,120	1,749 2,221	2,095 2,206	405 446	28,043 30,849	4,788 5,267
Antilles -votes non-pondérés -votes pondérés	I.I	9,115 9,317	14,260 15,796	2,482 2,720	797 817	94 103	26,748 29,423	5,345 5,879
Antilles -votes non-pondérés -votes pondérés	I.I	7,295 7,325	11,575 12,112	9,489 10,438	1,474 1,413	- -	28,425 31,268	1,558 1,714
Antilles -votes non-pondérés -votes pondérés	I.I	6,814 7,681	11,003 12,112	8,829 9,112	1,603 1,412	472 519	27,381 30,778	2,174 2,391
Antilles -votes non-pondérés -votes pondérés	I.I	9,714 10,085	12,450 14,795	1,275 2,173	617 712	390 429	26,176 28,794	3,731 4,110
Antilles -votes non-pondérés -votes pondérés	I.I	14,232 15,712	11,232 12,485	2,706 2,977	417 459	- -	28,994 31,894	2,807 3,088
Antilles -votes non-pondérés -votes pondérés	I.I	9,152 10,297	8,177 8,995	6,660 7,326	2,803 3,083	- -	27,092 29,801	1,275 1,402
Antilles -votes non-pondérés		7,833	14,744	3,971	2,414	-	28,762	5,911

Tableau III (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PC	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
-votes pondérés	1.1	8,016	16,218	4,368	2,655	-	31,857	7,602
Rimouski								
-votes non-pondérés		10,086	15,232	1,664	1,651	87	28,720	5,146
-votes pondérés	1.1	11,095	16,755	1,830	1,816	96	31,592	5,660
Laurentides-Labelle								
-votes non-pondérés		9,725	13,794	2,992	1,499	-	28,010	4,061
-votes pondérés	1.1	10,698	15,173	3,291	1,649	-	30,811	4,475
Richelieu								
-votes non-pondérés		11,867	16,141	2,189	854	-	31,051	4,274
-votes pondérés	1.1	13,754	17,755	2,408	939	-	34,156	4,701
Jacques-Cartier								
-votes non-pondérés		10,390	8,466	9,125	523	683	29,397	1,255
-votes pondérés	1.0	10,390	8,666	9,135	523	683	29,397	1,255
Manuce-Nord								
-votes non-pondérés		10,562	10,374	6,412	830	786	29,564	412
-votes pondérés	1.0	10,562	10,974	6,412	830	786	29,564	412
Laurier								
-votes non-pondérés		11,858	9,583	4,962	678	1,367	28,448	2,275
-votes pondérés	1.0	11,858	9,583	4,962	678	1,367	28,448	2,275
Chambrake								
-votes non-pondérés		8,545	12,440	6,255	1,872	150	29,262	3,895
-votes pondérés	1.0	8,545	12,440	6,255	1,872	150	29,262	3,895
Shefford								
-votes non-pondérés		9,662	8,134	9,278	3,085	217	30,376	384
-votes pondérés	1.0	9,662	8,134	9,278	3,085	217	30,376	384

Tableau III (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	PC	Autres	votes valides	majo- rité
Champlain								
-votes non-pondérés		8,086	17,514	7,882	2,240	-	30,722	4,428
-votes pondérés	1.0	8,086	12,514	7,882	2,240	-	30,722	4,428
Saint-Hyacinthe								
-votes non-pondérés		7,694	9,944	10,002	1,753	350	29,743	58
-votes pondérés	1.0	7,694	9,944	10,002	1,753	350	29,743	58
Lotbinière								
-votes non-pondérés		13,444	7,296	5,285	1,425	-	27,450	6,148
-votes pondérés	1.0	13,444	7,296	5,285	1,425	-	27,450	6,148
Marion								
-votes non-pondérés		10,143	15,486	2,661	798	490	29,578	5,343
-votes pondérés	1.0	10,143	15,486	2,661	798	490	29,578	5,343
Shawmut								
-votes non-pondérés		10,075	17,122	3,250	573	195	31,215	7,047
-votes pondérés	1.0	10,075	17,122	3,250	573	195	31,215	7,047
Outremont								
-votes non-pondérés		13,219	10,832	-	350	4,779	29,180	2,387
-votes pondérés	1.0	13,219	10,832	-	350	4,779	29,180	2,387
Westmount								
-votes non-pondérés		14,724	3,483	5,980	90	4,744	29,021	8,744
-votes pondérés	1.0	14,724	3,483	5,980	90	4,744	29,021	8,744
Rosemont								
-votes non-pondérés		10,075	15,455	3,547	596	592	30,265	5,380
-votes pondérés	1.0	10,075	15,455	3,547	596	592	30,265	5,380
Notre-Dame-de-Grâce								
-votes non-pondérés		13,161	4,100	8,732	167	3,836	29,996	4,429
-votes pondérés	1.0	13,161	4,100	8,732	167	3,836	29,996	4,429

Tableau III (suite)

circonscriptions	valeur des votes	IL	IL	IL	UN	RC	autres	votes valides	majorité
Saint-Henri -votes non-pondérés -votes pondérés	1.0	10,104 10,104	14,246 14,246	1,249 4,549	7,1 701		253 253	29,853 29,853	4,142 4,142
Mont-royal -votes non-pondérés -votes pondérés	1.0	18,408 18,408	4,770 4,770	5,113 5,113	153 153		1,132 1,132	29,582 29,582	13,295 13,295
Alaska -votes non-pondérés -votes pondérés	1.0	8,991 8,991	12,462 12,462	7,536 7,536	3,009 3,009		- -	32,001 32,001	3,474 3,474
Alaska -votes non-pondérés -votes pondérés	1.0	13,201 13,201	7,910 7,910	5,833 5,833	473 473		465 465	29,738 29,738	3,261 3,261
Alaska -votes non-pondérés -votes pondérés	1.0	14,082 14,082	9,670 9,670	6,134 6,134	276 276		179 179	30,947 30,947	4,406 4,406
Alaska -votes non-pondérés -votes pondérés	1.0	10,873 10,873	14,570 14,570	5,439 5,439	977 977		- -	31,861 31,861	3,695 3,695
Alaska -votes non-pondérés -votes pondérés	1.0	11,821 11,821	15,463 15,463	3,449 3,449	461 461		440 440	32,664 32,664	4,612 4,612
Alaska -votes non-pondérés -votes pondérés	1.0	11,767 11,767	10,832 10,832	3,139 3,139	3,923 3,923		- -	29,664 29,664	932 932
Alaska -votes non-pondérés -votes pondérés	1.0	12,303 12,303	14,465 14,465	4,457 4,457	601 601		358 358	32,184 32,184	2,162 2,162

Tableau III (suite)

Circcriptions	valeur des votes	FLQ	PC	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
ville								
-votes non-pondérés	1.0	11,581	12,513	4,892	700	261	31,127	1,932
-votes pondérés		11,581	13,513	4,892	700	261	31,127	1,932
val-de-l'Écluse								
-votes non-pondérés	1.0	10,990	11,514	8,518	905	174	32,141	534
-votes pondérés		10,990	11,514	8,518	905	174	32,141	534
Îles-Rivières								
-votes non-pondérés	1.0	10,639	13,821	5,602	1,437	-	31,559	3,182
-votes pondérés		10,639	13,821	5,602	1,437	-	31,559	3,182
Chaudière								
-votes non-pondérés	1.0	11,572	12,208	5,324	1,195	-	33,499	3,936
-votes pondérés		11,572	12,208	5,324	1,195	-	33,499	3,936
Arvey McGee								
-votes non-pondérés	1.0	11,218	1,470	7,058	82	1,367	31,232	14,190
-votes pondérés		11,218	1,470	7,058	82	1,367	31,232	14,190
Chaudière								
-votes non-pondérés	1.0	10,717	14,121	4,626	1,103	202	31,832	3,707
-votes pondérés		10,717	14,121	4,626	1,103	202	31,832	3,707
Chaudière								
-votes non-pondérés	1.0	6,800	10,108	1,429	1,153	-	33,016	13,742
-votes pondérés		6,800	10,108	1,429	1,153	-	33,016	13,742
Chaudière								
-votes non-pondérés	1.0	9,129	11,740	10,207	1,802	-	32,878	1,533
-votes pondérés		9,129	11,740	10,207	1,802	-	32,878	1,533
Chaudière								
-votes non-pondérés	1.0	15,982	12,449	6,431	1,352	256	32,171	2,466
-votes pondérés		15,982	12,449	6,431	1,352	256	32,171	2,466

Tableau III (suite)

Circonscription	Valeur des votes	FL ₀	P ₀	UN	IC	Autres	votes valides	majo- rité
III								
-votes non-pondérés	1.0	12,027	12,021	1,172	1,402	-	29,653	2
-votes pondérés		12,029	12,021	1,193	1,402	-	29,655	2
Unitaire								
-votes non-pondérés	0.7	11,827	8,445	7,409	294	1,046	32,126	6,297
-votes pondérés		12,353	7,866	6,668	262	911	28,713	5,667
Unitaire								
-votes non-pondérés	0.7	11,778	14,605	8,211	3,501	211	34,406	6,354
-votes pondérés		11,509	13,145	7,390	3,241	100	30,956	5,755
Unitaire								
-votes non-pondérés	0.9	11,577	12,140	3,272	1,877	-	33,115	5,062
-votes pondérés		10,110	14,076	3,032	1,644	-	30,574	4,557
Unitaire								
-votes non-pondérés	0.9	8,468	20,227	3,87	1,022	474	33,180	12,469
-votes pondérés		11,742	18,224	2,117	935	427	30,442	11,222
Unitaire								
-votes non-pondérés	0.9	12,140	17,300	3,187	1,113	-	34,310	5,190
-votes pondérés		10,899	15,270	2,868	1,142	-	30,879	4,671
Unitaire								
-votes non-pondérés	0.7	11,116	16,119	2,238	1,14	223	34,471	8,221
-votes pondérés		10,104	17,122	2,044	1,10	210	31,621	7,492
Unitaire								
-votes non-pondérés	0.7	10,852	20,273	2,220	1,125	-	34,990	9,511
-votes pondérés		9,776	18,226	1,998	1,282	-	31,492	8,560
Unitaire								
-votes non-pondérés	0.7	11,809	16,796	5,224	822	-	34,818	4,990
-votes pondérés		10,225	15,116	4,702	893	-	31,336	4,491

Tableau III (suite)

Descriptions	Value des votes	PLQ	1	UN	100	autres	votes valables	majorité
Chlorine - votes non-pondérés - votes pondérés	0.2	10,179 10,901	3,781 3,770	14,610 14,049	127 114	2,719 2,127	24,719 31,247	3,431 3,086
Liberalist - votes non-pondérés - votes pondérés	0.2	6,378 5,134	11,205 10,138	3,061 2,460	1,284 6,116	-	28,054 27,248	3,881 3,492
Liberal - votes non-pondérés - votes pondérés	0.3	11,212 10,212	17,217 17,204	5,285 5,221	1,225 1,228	-	35,327 31,212	3,887 3,298
Liberal Party - votes non-pondérés - votes pondérés	0.4	18,222 9,222	17,220 14,212	9,222 8,220	851 756	222 202	36,281 32,653	4,261 4,735
Liberal-Conservative - votes non-pondérés - votes pondérés	0.4	11,112 9,112	17,807 14,226	2,217 8,651	1,173 1,173	186 167	37,273 33,542	5,311 4,780
Liberal Party - votes non-pondérés - votes pondérés	0.8	12,207 10,046	22,850 18,280	2,705 2,164	386 305	-	39,248 31,399	3,543 7,634
Liberal - votes non-pondérés - votes pondérés	0.8	8,776 7,071	20,120 16,080	2,050 2,140	1,111 369	1,216 1,522	24,302 21,445	11,324 9,059
Liberal Party - votes non-pondérés - votes pondérés	0.8	15,200 12,160	12,285 12,588	4,078 3,262	1,301 1,041	285 228	40,849 32,679	4,785 3,828
Liberal Party - votes non-pondérés - votes pondérés	0.8	10,900 10,200	12,567 10,212	7,483 5,282	1,247 1,518	402 327	35,706 28,561	5,171 5,171

Tableau III (suite)

Circcriptions	valeur des votes	FLQ	PC	Un	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Albert Paldwin								
- votes non-pondérés		14,570	7,430	10,529	410	7,248	40,093	3,947
- votes pondérés	0.8	11,581	5,944	8,423	328	5,798	32,074	3,158
Arval								
- votes non-pondérés		17,605	15,310	6,325	1,129	310	41,002	2,285
- votes pondérés	0.8	14,084	12,250	5,062	903	252	32,891	1,828
Beaufort								
- votes non-pondérés		12,543	23,129	4,561	1,027	133	40,893	11,086
- votes pondérés	0.8	9,634	18,502	3,649	822	106	32,714	8,869
Beaubonne								
- votes non-pondérés		13,222	21,258	5,723	1,661	-	42,081	7,899
- votes pondérés	0.8	10,719	17,008	4,578	1,327	-	33,634	6,319
Beauport-Rougecoys								
- votes non-pondérés		14,551	13,742	10,492	602	312	39,703	806
- votes pondérés	0.8	11,641	10,996	8,394	482	250	31,763	645
Beauport								
- votes non-pondérés		10,275	23,647	5,204	911	252	40,289	13,372
- votes pondérés	0.8	8,220	18,918	4,163	782	202	32,285	10,598
Beauport								
- votes non-pondérés		12,501	20,015	5,707	2,195	-	40,418	7,569
- votes pondérés	0.8	10,005	16,010	4,566	1,750	-	32,331	6,055
Beauport								
- votes non-pondérés		15,828	21,029	6,776	811	-	44,444	5,201
- votes pondérés	0.7	11,080	14,720	4,743	568	-	31,111	3,640
Beauport								
- votes non-pondérés		16,418	21,472	4,829	2,507	-	45,226	5,054
- votes pondérés	0.7	11,493	15,030	3,380	1,755	-	31,658	2,537

Tableau III (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	FLD	IN	UN	AC	Autres	votes valides	majo- rité
Capitairie - votes non-pondérés - votes pondérés	0.7	16,475 11,532	17,122 11,985	10,375 7,262	930 251	- -	44,902 21,432	647 452
Malles-iles - votes non-pondérés - votes pondérés	0.7	15,064 10,542	25,134 17,504	4,687 2,281	1,299 502	546 382	45,721 22,702	10,070 7,049
Moore - votes non-pondérés - votes pondérés	0.7	14,389 10,422	24,067 16,847	5,628 3,221	1,156 809	463 324	46,222 32,432	9,078 6,352
l'Assemblée - votes non-pondérés - votes pondérés	0.7	12,711 8,107	22,512 18,114	8,152 2,702	1,224 1,208	205 114	48,242 35,982	14,432 10,107
la rue-Mancez - votes non-pondérés - votes pondérés	0.6	18,285 10,111	22,874 13,122	7,727 1,622	225 543	520 312	50,332 30,202	4,606 2,764
la Duch - votes non-pondérés - votes pondérés	0.6	14,123 1,052	24,028 20,159	6,182 2,110	2,129 1,277	256 154	51,425 22,602	22,242 13,407

Annexe II

La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.

La présente annexe vise deux buts. Premièrement, elle reproduit la démarche qui nous a permis de transposer les résultats des élections de 1970 aux nouvelles divisions électorales proposées par le premier rapport du CPRDE, daté de mars 1972. Et deuxièmement, elle explique la manière dont nous nous sommes pris pour pondérer la distribution des votes résultant des divisions électorales suggérées par le CPRDE. Malheureusement, la concrétisation de ces deux buts ne peut pas s'effectuer de façon successive. Elle se réalise simultanément. Cette approche nous est imposée à cause du caractère des données disponibles. C'est là une situation que nous avons cherché à surmonter au meilleur de nos connaissances.

Il faut reconnaître que nous ne sommes pas les premiers à transposer les résultats des élections de 1970 aux nouvelles divisions électorales proposées par le premier rapport du CPRDE. Le Parti québécois, dans un document intitulé "La nouvelle carte électorale du Québec", nous présente le produit d'une telle démarche (1). Au point de départ, nous avons pensé pouvoir utiliser cette source d'information, mais, après une analyse approfondie de celle-ci, certaines lacunes nous ont obligé à apporter des correctifs.

Premièrement, au niveau général, la distribution des votes entre les partis politiques ne correspond pas à celle obtenue lors des élections de 1970. Pourtant, puisqu'il s'agit tout simplement d'une transposition de données, on se doit d'établir un rapport qui soit relativement semblable. Le tableau IV rend compte de cette situation.

(1) Parti québécois - La nouvelle carte électorale du Québec, Montréal, Ed. du Parti Québécois, 1972, p. 76 à 80.

Tableau IV

La distribution des votes entre les partis politiques lors des élections québécoises de 1970 et selon le document du PQ.

Partis politiques	la distribution des votes lors des élections de 1970	la distribution des votes selon le document du PQ	différence
PLQ	1,301,984	1,282,760	19,224
PQ	664,760	662,352	2,408
UN	560,674	560,556	118
RC	321,370	299,164	22,206
Autres	20,311	-	20,311
Total	2,869,099	2,804,832	

On constate que la différence entre les deux distributions est particulièrement importante pour le PLQ, le RC et les "autres" partis politiques. Elle est respectivement de 19,224; de 22,206 et de 20,311. Cette situation s'explique en majeure partie par le fait que, d'une part, on ne tient pas compte des votes appuyant les "autres" partis politiques et, d'autre part, on ne compile pas les votes appuyant le RC dans la région de Montréal (1). Pour le PLQ, on ne peut expliquer cette différence que par des erreurs de calculs.

Et deuxièmement, le document du PQ a cherché à corriger certaines erreurs retrouvées dans le rapport du CPRDE. Dans un certain nombre de cas, cette dernière a classé des municipalités dans des circonscriptions où l'on ne peut véritablement pas établir de lien géographique entre ces deux identités territoriales. Le document du PQ a voulu rectifier ces erreurs.

Pour corriger ces lacunes, nous avons dû suivre une démarche qui se divise en deux étapes.

(1) La région de Montréal regroupe les circonscriptions se retrouvant sur les Iles Jésus et de Montréal.

Première étape

Au point de départ, nous cherchons à utiliser le moins possible les données retrouvées dans le document du PQ. Pour ce faire, nous adoptons une procédure en trois parties. Premièrement, nous calculons la distribution des votes pour chacune des municipalités se trouvant sur le territoire québécois à partir des informations contenues dans le rapport du Président Général des Elections pour les élections de 1970 (1). Deuxièmement, nous classons les municipalités à l'intérieur des circonscriptions en vigueur aux élections de 1970. Même si cette démarche peut sembler superflue à première vue, elle nous a permis de corriger de multiples erreurs de calculs. Troisièmement, nous reclassons les municipalités, si la situation s'avère possible, à l'intérieur des nouvelles circonscriptions suggérées par le premier rapport du CPRDE (2). Cette approche nous a permis d'obtenir des résultats précis pour 67 des 110 nouvelles circonscriptions, soit 60.9%. Malgré tout, il y a de légères différences entre nos résultats et ceux du CPRDE (3). En voici la liste:

circonscriptions	nos résultats	CPRDE	différence
Frontenac	25,886	25,777	111
Lac-St-Jean	27,766	27,799	33
Laviolette	30,848	30,815	33
Maskinongé	26,009	26,081	72

(1) Gouvernement du Québec - Rapport du Président Général des Elections - Elections 1970, Québec, Ed. officiel du Québec, 1971.

(2) Contrairement au document du PQ, nous suivons les descriptions faites par le CPRDE des nouvelles circonscriptions. Nous n'avons pas cherché à savoir si une telle circonscription est véritablement réalisable.

(3) Dans ces rapports, le CPRDE ne fait que donner le nombre d'électeurs inscrits pour chacune des nouvelles circonscriptions constituées.

Nous considérons ces différences comme mineures. Elles n'engendrent aucun changement significatif dans notre analyse sur les sources de distorsions.

Pour les 43 autres circonscriptions, nous avons repris les informations disponibles dans le document de PQ (1). Celles-ci nous donnent la distribution des votes entre les circonscriptions pour le PLQ, le PQ, l'UN et en partie pour le RC. Le tableau V nous donne la valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription, telle que décrite dans le premier rapport du CPRDE (2).

-
- (1) Cette approche ne devait pas créer de problème au niveau de la classification des municipalités puisqu'il s'agit de circonscriptions fortement urbanisées.
- (2) Voir les remarques faites à l'annexe I sur la manière de lire ce tableau.

Tableau V

La valeur des votes, la distribution des votes pondérés et non-pondérés au niveau de chaque circonscription, selon les partis politiques, pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo-rité
Iles-de-la-Madeleine								
-votes non-pondérés		3,560	366	2,285	70	-	6,281	1,275
-votes pondérés	4.5	16,020	1,647	10,283	315	-	28,265	5,737
Lotbinière								
-votes non-pondérés		6,533	959	6,193	7,051	-	20,736	518
-votes pondérés	1.3	8,493	1,247	8,051	9,166	-	26,957	673
Merchand								
-votes non-pondérés		7,592	2,435	9,659	1,704	6	21,396	2,067
-votes pondérés	1.3	9,70	3,166	12,557	2,215	-	27,16	2,67
La Chaudière								
-votes non-pondérés		5,015	842	5,796	8,362	18	20,033	2,566
-votes pondérés	1.3	6,520	1,095	7,535	10,871	23	26,044	3,336
Missisquoi								
-votes non-pondérés		9,452	1,865	6,889	2,804	-	21,010	2,563
-votes pondérés	1.3	12,288	2,425	8,956	3,645	-	27,314	3,332
Bécancour								
-votes non-pondérés		8,332	2,150	9,593	1,712	4	21,791	1,261
-votes pondérés	1.3	10,832	2,795	12,471	2,226	5	28,329	1,639

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Bonaventure								
-votes non-pondérés		12,261	2,373	5,539	525	1	20,719	6,742
-votes pondérés	1.3	15,965	3,085	7,201	683	1	26,935	8,764
Gaspé								
-votes non-pondérés		10,197	3,946	6,400	390	-	20,933	3,797
-votes pondérés	1.3	13,256	5,130	8,320	507	-	27,213	4,936
St-François *								
-votes non-pondérés		5,766	3,208	2,952	3,420	-	15,346	2,346
-votes pondérés	1.3	7,496	4,170	3,838	4,446	-	19,950	3,050
Grifford								
-votes non-pondérés		9,424	2,534	2,828	5,941	28	20,755	3,483
-votes pondérés	1.3	12,251	3,294	3,676	7,723	36	26,980	4,528
Charlevoix								
-votes non-pondérés		8,256	2,064	5,447	5,288	69	21,124	2,809
-votes pondérés	1.3	10,733	2,683	7,081	6,874	90	27,461	3,652
Matane								
-votes non-pondérés		8,128	5,623	6,987	666	163	21,567	1,141
-votes pondérés	1.3	10,566	7,310	9,083	866	212	28,037	1,483
Robinson								
-votes non-pondérés		5,588	2,520	5,087	8,541	21	21,757	2,953
-votes pondérés	1.3	7,264	3,276	6,613	11,103	27	28,283	3,839
Liferté								
-votes non-pondérés		7,524	3,217	4,605	6,715	7	22,068	809
-votes pondérés	1.2	9,029	3,860	5,526	8,058	8	26,481	971

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Dubuc								
-votes non-pondérés		8,219	5,457	7,662	752	-	22,090	557
-votes pondérés	1.2	9,863	6,548	9,194	902	-	26,507	669
Berthier								
-votes non-pondérés		7,943	4,783	7,982	1,259	-	21,967	39
-votes pondérés	1.2	9,532	5,740	9,578	1,511	-	26,361	46
Portneuf								
-votes non-pondérés		5,619	2,703	5,319	8,355	-	21,996	2,736
-votes pondérés	1.2	6,743	3,244	6,383	10,026	-	26,396	3,283
Frontenac								
-votes non-pondérés		5,585	1,912	7,167	7,145	43	21,852	22
-votes pondérés	1.2	6,702	2,294	8,600	8,574	52	26,222	26
Maskinongé								
-votes non-pondérés		6,730	2,887	9,101	3,627	-	22,345	2,371
-votes pondérés	1.2	8,076	3,464	10,921	4,352	-	26,813	2,845
La Vérendrye								
-votes non-pondérés		14,338	1,301	4,968	867	-	21,474	9,370
-votes pondérés	1.2	17,206	1,561	5,962	1,040	-	25,769	11,244
Duplessis								
-votes non-pondérés		9,228	7,780	3,822	392	-	21,222	1,448
-votes pondérés	1.2	11,074	9,336	4,586	470	-	25,466	1,738
Labelle								
-votes non-pondérés		8,377	4,181	8,331	1,418	2	22,309	46
-votes pondérés	1.2	10,052	5,017	9,997	1,702	2	26,770	55
Témiscouata								
-votes non-pondérés		8,155	1,866	7,903	4,473	-	22,397	252
-votes pondérés	1.2	9,786	2,239	9,484	5,368	-	26,877	302

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Roberval								
-votes non-pondérés		8,611	5,068	6,066	2,527	-	22,272	2,545
-votes pondérés	1.2	10,333	6,082	7,279	3,032	-	26,726	3,054
Vatapédia								
-votes non-pondérés		8,636	5,827	4,569	1,928	1,491	22,451	2,809
-votes pondérés	1.2	10,363	6,992	5,483	2,314	1,789	26,941	3,371
Gatineau								
-votes non-pondérés		7,736	2,954	7,430	3,426	-	21,546	306
-votes pondérés	1.2	9,283	3,545	8,916	4,111	-	25,855	367
Montmorency								
-votes non-pondérés		7,926	3,308	4,984	7,370	230	23,818	556
-votes pondérés	1.1	8,719	3,639	5,482	8,107	253	26,200	612
Lac-St-Jean								
-votes non-pondérés		9,522	8,082	5,807	1,010	-	24,421	1,440
-votes pondérés	1.1	10,474	8,890	6,388	1,111	-	26,863	1,584
Verchères								
-votes non-pondérés		11,291	5,739	5,708	1,034	5	23,777	5,552
-votes pondérés	1.1	12,420	6,313	6,279	1,137	6	26,155	6,107
Authier								
-votes non-pondérés		7,639	2,248	2,855	11,103	-	23,845	3,464
-votes pondérés	1.1	8,403	2,473	3,141	12,213	-	26,230	3,810
Vaudeuil								
-votes non-pondérés		11,841	4,183	6,389	1,158	53	23,624	5,452
-votes pondérés	1.1	13,025	4,601	7,028	1,274	58	25,986	5,997
Bellechasse								
-votes non-pondérés		5,873	2,159	8,821	6,468	-	23,321	2,353
-votes pondérés	1.1	6,460	2,375	9,703	7,115	-	25,653	2,588

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Kamouraska								
-votes non-pondérés		8,979	1,864	7,165	4,945	-	23,253	1,514
-votes pondérés	I.1	9,877	2,050	8,212	5,440	-	25,579	1,665
Beauce								
-votes non-pondérés		6,455	1,550	7,318	8,314	-	23,637	996
-votes pondérés	I.1	7,101	1,705	8,050	9,145	-	26,001	1,095
Deux-Montagnes								
-votes non-pondérés		13,151	4,725	5,627	1,075	-	24,578	7,524
-votes pondérés	I.1	14,466	5,198	6,190	1,183	-	27,037	8,276
Taché								
-votes non-pondérés		7,361	1,057	9,005	5,954	-	23,377	1,644
-votes pondérés	I.1	8,097	1,163	9,906	6,549	-	25,715	1,809
Mégantic								
-votes non-pondérés		5,963	4,870	7,766	6,120	4	24,723	1,646
-votes pondérés	I.1	6,559	5,357	8,543	6,732	4	27,195	1,811
Rimouski								
-votes non-pondérés		8,714	7,548	4,599	3,604	-	24,465	1,166
-votes pondérés	I.1	9,585	8,303	5,059	3,964	-	26,911	1,282
Papineau								
-votes non-pondérés		12,411	2,292	6,744	3,015	97	24,559	5,667
-votes pondérés	I.1	13,652	2,521	7,418	3,317	107	27,015	6,234
Saguenay								
-votes non-pondérés		8,755	10,224	3,495	1,077	-	23,551	1,469
-votes pondérés	I.1	9,631	11,246	3,845	1,185	-	25,907	1,615
Chapleau								
-votes non-pondérés		11,611	2,459	6,316	3,775	44	24,205	5,295
-votes pondérés	I.1	12,772	2,705	6,948	4,153	48	26,626	5,824

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Richelieu								
-votes non-pondérés		11,020	5,256	8,762	883	2	25,923	2,258
-votes pondérés	1.1	12,122	5,782	9,638	971	2	28,515	2,484
Chauveau								
-votes non-pondérés		9,181	4,634	4,996	6,264	1	25,076	2,917
-votes pondérés	1.1	10,099	5,097	5,496	6,890	1	27,583	3,209
Gorbout								
-votes non-pondérés		7,454	3,712	8,421	6,180	-	25,767	967
-votes pondérés	1.1	8,199	4,083	9,263	6,798	-	28,343	1,064
St-Maurice								
-votes non-pondérés		6,298	6,397	8,765	4,313	-	25,773	2,368
-votes pondérés	1.1	6,928	7,037	9,642	4,744	-	28,351	2,605
Louis-Frenette *								
-votes non-pondérés		8,945	4,169	3,725	7,814	-	24,653	1,131
-votes pondérés	1.1	9,840	4,586	4,098	8,595	-	27,119	1,245
Charplain								
-votes non-pondérés		8,782	5,119	6,212	5,901	-	26,014	2,570
-votes pondérés	1.1	9,660	5,631	6,833	6,491	-	28,615	2,827
Pointe-Claire *								
-votes non-pondérés		20,926	853	369	-	-	22,148	20,073
-votes pondérés	1.0	20,926	853	369	-	-	22,148	20,073
L'Assomption								
-votes non-pondérés		9,636	8,984	7,495	37	-	26,152	652
-votes pondérés	1.0	9,636	8,984	7,495	37	-	26,152	652
Laviolette								
-votes non-pondérés		7,337	5,591	5,930	6,856	-	25,714	481
-votes pondérés	1.0	7,337	5,591	5,930	6,856	-	25,714	481

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Chapais								
-votes non-pondérés		7,898	3,606	2,997	10,345	-	24,846	2,447
-votes pondérés	1.0	7,898	3,606	2,997	10,345	-	24,846	2,447
Salaberry								
-votes non-pondérés		12,812	6,754	5,761	1,322	-	26,649	6,058
-votes pondérés	1.0	12,812	6,754	5,761	1,322	-	26,649	6,058
Joliette								
-votes non-pondérés		11,838	6,349	8,260	631	-	27,078	3,578
-votes pondérés	1.0	11,838	6,349	8,260	631	-	27,078	3,578
Prévost								
-votes non-pondérés		11,943	6,744	5,227	2,299	-	26,213	5,199
-votes pondérés	1.0	11,943	6,744	5,227	2,299	-	26,213	5,199
St-Hyacinthe								
-votes non-pondérés		9,847	5,536	8,085	3,022	82	26,572	1,762
-votes pondérés	1.0	9,847	5,536	8,085	3,022	82	26,572	1,762
Bois-Francs								
-votes non-pondérés		8,536	4,135	5,734	8,880	108	27,393	344
-votes pondérés	1.0	8,536	4,135	5,734	8,880	108	27,393	344
Beauharnois								
-votes non-pondérés		13,374	6,569	5,961	1,158	-	27,062	6,805
-votes pondérés	1.0	13,374	6,569	5,961	1,158	-	27,062	6,805
Brébeuf								
-votes non-pondérés		7,737	3,245	3,547	12,406	-	26,935	4,669
-votes pondérés	1.0	7,737	3,245	3,547	12,406	-	26,935	4,669
Terrebonne								
-votes non-pondérés		12,394	8,443	4,464	1,504	-	26,805	3,951
-votes pondérés	1.0	12,394	8,443	4,464	1,504	-	26,805	3,951

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Robert Baldwin *								
-votes non-pondérés		24,138	3,588	484	-	-	28,210	20,550
-votes pondérés	1.0	24,138	3,588	484	-	-	28,210	20,550
Drummond								
-votes non-pondérés		11,177	6,275	4,370	5,696	2	27,520	4,902
-votes pondérés	1.0	11,177	6,275	4,370	5,696	2	27,520	4,902
Lafontaine *								
-votes non-pondérés		8,005	10,697	6,007	-	-	24,709	2,692
-votes pondérés	1.0	8,005	10,697	6,007	-	-	24,709	2,692
Lévis								
-votes non-pondérés		8,663	4,089	6,816	8,243	-	27,811	420
-votes pondérés	1.0	8,663	4,089	6,816	8,243	-	27,811	420
Laprairie								
-votes non-pondérés		13,205	5,499	5,631	915	94	25,344	7,574
-votes pondérés	1.0	13,205	5,499	5,631	915	94	25,344	7,574
Sauvé								
-votes non-pondérés		14,497	8,954	4,200	794	-	28,445	5,543
-votes pondérés	1.0	14,497	8,954	4,200	794	-	28,445	5,543
Jonguière								
-votes non-pondérés		14,396	10,991	3,001	831	-	29,219	3,405
-votes pondérés	1.0	14,396	10,991	3,001	831	-	29,219	3,405
St-Jean								
-votes non-pondérés		11,025	7,770	9,248	1,281	19	29,343	1,777
-votes pondérés	0.9	9,923	6,993	8,323	1,153	17	26,409	1,600
Chicoutimi								
-votes non-pondérés		9,207	9,217	10,747	513	-	29,684	1,530

Tableau V (suite)

Circonscriptions	Valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
-votes pondérés	0.9	8,286	8,295	9,672	462	-	26,715	1,377
Chambly *								
-votes non-pondérés		11,471	11,302	3,094	1,573	-	27,440	169
-votes pondérés	0.9	10,324	10,172	2,785	1,416	-	24,697	152
Taillon *								
-votes non-pondérés		11,991	9,405	3,606	1,832	-	26,834	2,586
-votes pondérés	0.9	10,792	8,465	3,245	1,649	-	24,151	2,327
Anjou *								
-votes non-pondérés		10,547	10,940	4,783	-	-	26,270	393
-votes pondérés	0.9	9,492	9,846	4,305	-	-	23,643	354
Sherbrooke *								
-votes non-pondérés		9,834	6,363	6,519	6,193	-	28,909	3,315
-votes pondérés	0.9	8,851	5,727	5,867	5,574	-	26,019	2,984
Laporte								
-votes non-pondérés		19,530	6,605	2,226	815	112	29,288	12,925
-votes pondérés	0.9	17,577	5,945	2,003	734	101	26,360	11,632
Jean-Talon *								
-votes non-pondérés		15,869	6,113	5,550	2,140	-	29,672	9,756
-votes pondérés	0.9	14,282	5,502	4,995	1,926	-	26,705	8,780
Bourget *								
-votes non-pondérés		12,015	11,994	2,847	-	-	26,856	21
-votes pondérés	0.9	10,814	10,795	2,562	-	-	24,171	19
Doussa *								
-votes non-pondérés		11,171	11,326	1,992	-	-	24,489	155
-votes pondérés	0.9	10,054	10,193	1,793	-	-	22,040	139

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Null								
-votes non-pondérés		16,542	4,305	3,734	2,906	177	27,664	12,237
-votes pondérés	0.9	14,888	3,675	3,361	2,615	159	24,898	11,013
Nelligan *								
-votes non-pondérés		20,480	5,666	1,971	-	-	28,117	14,814
-votes pondérés	0.9	18,432	5,099	1,774	-	-	25,305	13,333
St-Laurent *								
-votes non-pondérés		19,638	5,511	3,179	-	-	28,328	14,127
-votes pondérés	0.9	17,674	4,960	2,861	-	-	25,495	12,714
Ahuntsic *								
-votes non-pondérés		15,010	15,064	3,496	-	-	33,570	54
-votes pondérés	0.9	13,509	13,558	3,146	-	-	30,213	49
Jacques-Cartier *								
-votes non-pondérés		22,151	5,408	2,682	-	-	30,241	16,743
-votes pondérés	0.9	19,936	4,867	2,414	-	-	27,217	15,069
La Dauversière *								
-votes non-pondérés		14,546	11,861	2,930	-	-	29,337	2,685
-votes pondérés	0.9	13,091	10,675	2,637	-	-	26,403	2,416
Taschereau *								
-votes non-pondérés		8,837	4,887	6,861	7,334	-	27,919	1,503
-votes pondérés	0.9	7,953	4,396	6,175	6,601	-	25,127	1,352
Maisonneuve *								
-votes non-pondérés		9,081	12,463	4,716	-	-	26,260	3,382
-votes pondérés	0.9	8,173	11,217	4,244	-	-	23,634	3,044
Limoilou *								
-votes non-pondérés		10,170	6,164	7,186	6,957	-	30,477	2,984
-votes pondérés	0.9	9,153	5,548	6,467	6,261	-	27,429	2,686

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Olier *								
-votes non-pondérés		16,648	13,589	2,948	-	-	33,185	3,059
-votes pondérés	0.9	14,983	12,230	2,653	-	-	29,866	2,753
Louis-Hébert *								
-votes non-pondérés		16,539	8,922	4,444	1,872	-	31,777	7,617
-votes pondérés	0.9	14,885	8,030	4,000	1,685	-	28,600	6,855
St-Louis *								
-votes non-pondérés		14,322	5,883	3,772	-	-	23,977	8,439
-votes pondérés	0.9	12,890	5,295	3,395	-	-	21,580	7,595
Mont-Royal *								
-votes non-pondérés		24,605	3,828	762	-	-	29,195	20,777
-votes pondérés	0.9	22,145	3,445	686	-	-	26,276	18,700
Dorion *								
-votes non-pondérés		14,671	15,748	4,788	-	-	35,207	1,077
-votes pondérés	0.9	13,204	14,173	4,309	-	-	31,686	969
D'Acay McGee *								
-votes non-pondérés		26,160	1,373	411	-	-	27,944	24,787
-votes pondérés	0.9	23,544	1,236	370	-	-	25,150	22,308
St-Michel *								
-votes non-pondérés		14,101	9,913	3,059	-	-	27,073	4,188
-votes pondérés	0.9	12,691	8,922	2,753	-	-	24,366	3,769
Gouin *								
-votes non-pondérés		11,421	11,220	4,065	-	-	26,706	201
-votes pondérés	0.9	10,279	10,098	3,659	-	-	24,036	181
Jeanne-Mance *								
-votes non-pondérés		14,856	12,877	3,736	-	-	31,469	1,979
-votes pondérés	0.8	11,885	10,302	2,989	-	-	25,176	1,583

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	PLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Laurier *								
-votes non-pondérés		14,738	7,781	2,198	-	-	24,717	6,957
-votes pondérés	0.8	11,790	6,225	1,758	-	-	19,773	5,565
St-Jacques *								
-votes non-pondérés		7,968	11,410	6,194	-	-	25,572	3,442
-votes pondérés	0.8	6,374	9,128	4,955	-	-	20,457	2,754
Vanier *								
-votes non-pondérés		10,865	5,668	9,981	8,631	-	35,145	884
-votes pondérés	0.8	8,692	4,524	7,985	6,905	-	28,116	707
Ste-Marie *								
-votes non-pondérés		9,726	11,089	4,834	-	-	25,649	1,363
-votes pondérés	0.8	7,781	8,871	3,867	-	-	20,519	1,090
Laval *								
-votes non-pondérés		17,647	8,056	1,891	-	-	27,594	9,591
-votes pondérés	0.8	14,118	6,445	1,513	-	-	22,076	7,673
Trois-Rivières								
-votes non-pondérés		11,926	6,490	8,166	3,647	-	30,229	3,760
-votes pondérés	0.8	9,541	5,192	6,533	2,918	-	24,184	3,008
St-Henri *								
-votes non-pondérés		13,701	10,055	3,557	-	-	27,313	3,646
-votes pondérés	0.8	10,961	8,044	2,846	-	-	21,851	2,917
Outrament *								
-votes non-pondérés		17,499	6,915	1,230	-	-	25,644	10,584
-votes pondérés	0.8	13,999	5,532	984	-	-	20,515	8,467
Fabre *								
-votes non-pondérés		15,100	14,769	4,628	-	-	34,497	331
-votes pondérés	0.8	12,080	11,815	3,702	-	-	27,597	265

Tableau V (suite)

Circonscriptions	valeur des votes	FLQ	PQ	UN	RC	Autres	votes valides	majo- rité
Westmount *								
-votes non-pondérés		25,055	2,735	865	-	-	28,655	22,320
-votes pondérés	0.8	20,044	2,188	692	-	-	22,924	17,856
Ste-Anne *								
-votes non-pondérés		14,425	7,197	2,087	-	-	23,709	7,228
-votes pondérés	0.8	11,540	5,758	1,670	-	-	18,968	5,782
Marguerite-Bourgeoys *								
-votes non-pondérés		21,340	6,545	3,092	633	464	32,074	14,795
-votes pondérés	0.8	17,072	5,236	2,474	506	371	25,659	11,836
Mercier *								
-votes non-pondérés		15,051	11,301	3,085	-	-	29,437	3,750
-votes pondérés	0.8	12,041	9,041	2,468	-	-	23,550	3,000
Ville-Illes *								
-votes non-pondérés		14,673	10,418	3,462	-	-	28,553	4,255
-votes pondérés	0.8	11,738	8,334	2,770	-	-	22,842	3,404
Notre-Dame-de-Grace *								
-votes non-pondérés		29,264	3,001	771	-	-	33,036	26,263
-votes pondérés	0.8	23,411	2,401	617	-	-	26,429	21,010
Verdun *								
-votes non-pondérés		19,711	6,882	3,173	-	-	29,766	12,829
-votes pondérés	0.8	15,769	5,506	2,538	-	-	23,813	10,263

* Données provenant du document du Parti québécois - La nouvelle carte électorale du Québec,
Montréal, Ed. du Parti québécois, p. 76 à 80.

Au terme de cette première étape, nous pouvons faire une comparaison entre la distribution des votes entre les partis politiques pour les élections de 1970 et celle pour le premier rapport du CPRDE.

Tableau VI

La distribution des votes entre les partis politiques lors des élections québécoises de 1970 et après la première étape.

partis politi- ques	la distribution des votes lors des élec- tions de 1970	la distribution des votes après la pre- mière étape	diffé- rence
PLQ	1,301,984	1,295,483	6,501
PQ	664,760	665,347	587
UN	560,674	563,265	2,591
RC	321,370	298,001	23,369
Autres	20,311	3,347	16,964
Total	2,869,099	2,825,443	

En général, la situation du PLQ et du PQ s'est grandement améliorée. Il reste que la position du RC et des "autres" partis politiques est loin d'être satisfaisante. La deuxième étape cherche à corriger leur situation respective.

Deuxième étape

Pour corriger la position du RC et des "autres" partis politiques, il faut se rapporter aux 43 circonscriptions dont nous avons pris les informations contenues dans le document du PQ. Celui-ci ne tient pas compte des votes appuyant le RC dans la région de Montréal et des "autres" partis politiques pour l'ensemble du Québec. Pour ce derniers, nous avons des résultats pour les 67 autres circonscriptions (1). L'analyse de ces 43 circonscriptions doit se faire sur une base territoriale. Nous les réunissons en quatre unités géographiques.

(1) Ils sont au nombre de 3,347 .

1. La région de Montréal

Aux élections de 1970, cette région regroupe 27 circonscriptions. Selon le premier rapport du CPRDE, il se compose maintenant de 34. Parmi ces dernières, on a obtenu un résultat exact pour une seule circonscription. Il s'agit de la circonscription de Marguerite-Bourgeoy (1). La question est: comment peut-on déterminer la distribution des votes entre les partis politiques pour les 33 autres circonscriptions? Pour le PLQ, le PQ et l'UN, on reprend les données proposées par le document du PQ. Le problème se situe au niveau des votes du RC et des "autres" partis politiques. Il est impossible de les définir au niveau de chacune des circonscriptions. Malgré tout, on peut regrouper leurs votes sur la base de plusieurs circonscriptions, sachant bien que ces partis politiques ne peuvent pas remporter de victoire dans cette partie du Québec. La démarche se définit de la façon suivante. Premièrement, on réunit un certain nombre de circonscriptions de manière à former un territoire dont les divisions électorales sont identiques pour les élections québécoises de 1970 et pour le rapport du CPRDE. Dans le présent cas, on a deux territoires: l'Île de Montréal et l'Île Jésus. Deuxièmement, à partir des résultats des élections de 1970, on construit un tableau qui contient les informations suivantes: les votes du RC et des "autres" partis politiques, et le nombre d'électeurs inscrits. Le tableau VII regroupe l'ensemble de ces informations. Troisièmement, on doit trouver la moyenne arithmétique. Les Îles de Montréal et Jésus regroupent respectivement 1,139,441 et 115,134 électeurs et, selon le rapport du CPRDE, 31 et 3 circonscriptions, ce qui donne des moyennes d'électeurs par circonscriptions de 36,756 et de 38,378. La moyenne au niveau du Québec est de 31,625 électeurs (2). Alors la valeur des votes est de 0.9 dans l'Île

(1) Elle correspond aux limites territoriales de la cité de Lasalle.

(2) Selon le CPRDE, il y a 3,478,701 électeurs inscrits et elle propose 110 circonscriptions.

Tableau VII

Le nombre d'électeurs inscrits, les votes du RC et des "autres" partis politiques pour les circonscriptions se retrouvant dans les Iles de Montréal et Jésus lors des élections québécoises de 1970.

circonscriptions	RC	Autres	Electeurs inscrits
<u>Ile de Montréal</u>			
Ahuntsic	588	-	43,827
Bourassa	1,401	-	61,981
Bourget	1,246	108	46,334
D'Arcy McGee	-	-	48,289
Dorion	859	145	37,508
Gouin	1,242	-	44,761
Jacques-Cartier	922	2,322	46,061
Jeanne-Mance	1,197	-	53,945
Lafontaine	1,731	217	55,486
Laurier	1,113	-	43,963
Maisonnette	1,777	252	46,950
Marguerite-Bourgeoys	850	640	50,512
Mercier	1,011	106	42,255
Notre-Dame-de-Grace	357	843	44,237
Olier	1,624	-	56,049
Outremont	-	307	41,339
Robert Baldwin	-	-	61,673
Ste-Anne	-	5,045	27,432
Ste-Marie	1,088	-	35,317
St-Henri	-	539	39,220
St-Jacques	848	84	31,826
St-Laurent	-	483	55,449
St-Louis	-	589	28,168
Verdun	1,117	1,307	48,418
Westmount	336	529	48,441
TOTAL	19,307	13,516	1,139,441

Tableau VII (suite)

circonscriptions	RC	Autres	Electeurs inscrits
<u>Ile Jésus</u>			
Fabre	1,613	274	57,073
Laval	1,507	-	58,061
TOTAL	3,120	274	115,134

de Montréal et de 0.8 dans l'Ile Jésus. Quatrièmement, nous pondérons les votes du RC et des "autres" partis politiques. Elle se concrétise ainsi:

	votes non- pondérés	valeur des votes	votes pondérés
Ile de Montréal			
RC	19,307	0.9	17,376
Autres	13,516	0.9	12,164
Ile Jésus			
RC	3,120	0.8	2,496
Autres	274	0.8	219

Cinquièmement, nous devons soustraire les votes non-pondérés et pondérés du RC et des "autres" partis politiques se retrouvant dans la circonscription de Marguerite-Bourgeoys, car l'on se trouve à les additionner à deux reprises. Ils se répartissent ainsi:

	votes non-pondérés	votes pondérés
RC	633	506
Autres	464	371

Au total, la distribution des votes pour le RC et les "autres" partis politiques se présente de la façon suivante dans les Iles Jésus et de Montréal:

	RC	Autres
Ile de Montréal		
votes non-pondérés	18,674	16,870
votes pondérés	13,052	11,793
Ile Jésus		
votes non-pondérés	3,120	274
votes pondérés	2,496	219

2. La région de Québec

Pour celle-ci, nous n'avons pas besoin de nous préoccuper des votes du RC, puisque le document du PQ nous donne cette information.

Aux élections de 1970, elle regroupe les circonscriptions de Chauveau, Jean-Talon, Limoilou, Louis-Hébert et St-Sauveur. Selon les nouvelles divisions électorales suggérées par le CPRDE, elle rassemble les circonscriptions de Jean-Talon, Limoilou, Louis-Fréchette, Louis-Hébert, Taschereau et Vanier. En 1970, on retrouve des appuis pour les "autres" partis politiques seulement dans la circonscription de Jean-Talon. Ils sont au nombre de 114. Si l'on compare les deux divisions électorales, on constate que la circonscription de Jean-Talon, telle que déterminée aux élections de 1970, chevauche celles du même nom et de Taschereau dans le rapport du CPRDE. Ce constat nous permet de dire que les circonscriptions de Limoilou, Louis-Hébert, Louis-Fréchette et Vanier ne regroupent pas d'électeurs appuyant les "autres" partis politiques. Il faut tout de même diviser les votes des "autres" partis politiques entre les circonscriptions de Jean-Talon et de Taschereau. Nous jugeons cette démarche inutile parce que la valeur de leurs votes est identique. Elle est de 0.9. Alors la distribution des votes pour les "autres" partis politiques s'exprime ainsi pour les deux circonscriptions:

votes non-pondérés: 114

votes pondérés: 103

3. Les circonscriptions de Chambly et de Taillon

Leur situation est relativement semblable à celle des circonscriptions de Jean-Talon et de Taschereau. Tout comme la région de Québec, nous ne nous préoccupons pas des votes du RC. La circonscription de Chambly se compose d'une partie de la cité de Longueuil, tandis que celle de Taillon regroupe une partie de cette dernière et de celle de St-Hubert. Les cités de Longueuil et de St-Hubert rassemblent respectivement 2,023 et 1,222 votes appuyant les "autres" partis politiques. Une fois de plus, nous n'avons pas besoin de répartir ces votes entre les deux circonscriptions puisque la valeur de leurs votes est identique. Elle se chiffre

à 0.9. La distribution des votes pour les "autres" partis politiques se présente comme suit pour les deux circonscriptions:

votes non-pondérés: 3,245

votes pondérés: 2,921

4. Les circonscriptions de Saint-François et de Sherbrooke

La circonscription de St-François regroupe entièrement les municipalités de Ascot Corner et de Fleurimont, le canton d'Ascot, le village de Compton, les villes de Lennoxville et de Waterville. La difficulté se situe au niveau de la cité de Sherbrooke qui chevauche à la fois les circonscriptions de St-François et de Sherbrooke. Cette cité regroupe 248 votes appuyant les "autres" partis politiques. Ici, nous ne pouvons pas adopter la même démarche que les circonscriptions précédentes car la valeur de leurs votes est différente (1). Nous les répartissons selon l'importance de cette municipalité dans les deux circonscriptions. La circonscription de Sherbrooke se compose seulement de la cité du même nom, ce qui veut dire que ses 34,534 électeurs proviennent exclusivement de cette municipalité. Pour déterminer l'importance de cette cité dans la circonscription de St-François, on soustrait le nombre d'électeurs inscrits dans cette circonscription (2) par celui des municipalités se retrouvant entièrement dans celle-ci (3), ce qui donne un résultat de 16,087 électeurs. Nous obtenons la distribution suivante des votes pour les "autres" partis politiques entre les deux circonscriptions:

(1) La valeur des votes est de 0.9 dans la circonscription de Sherbrooke et de 1.3 dans celle de Saint-François.

(2) Il est fixé à 25,063 électeurs par le CPRDE.

(3) Il regroupe au total 8,976 électeurs qui se distribuent comme suit: Ascot, 1,825; Ascot Corner, 1,004; Compton, 994; Fleurimont, 1,367; Lennoxville, 2,761 et Waterville, 1,025.

	l'importance de la cité de Sherbrooke dans les deux circonscriptions		la répartition des votes pour les "au- tres" partis poli- tiques
	N	%	
St-François	16,087	31.8	79
Sherbrooke	34,534	68.2	169

Il faut ajouter à la circonscriptions de St-François les 31 votes appuyant les "autres" partis politiques qui proviennent des municipalités se retrouvant entièrement dans cette circonscription (1). Alors les circonscriptions de Saint-François et de Sherbrooke rassemblent respective-ment 110 et 169 votes appuyant les "autres" partis politi-ques. La pondération se fait de façon suivante:

circonscriptions	les votes non- pondérés	valeur des votes	les votes pondérés
Saint-François	110	1.3	143
Sherbrooke	169	0.9	152

La tableau VIII résume l'ensemble des informations re-cueillies dans cette deuxième étape.

(1) Ils se distribuent ainsi: Ascot, 7; Ascot Corner, 2; Fleurimont, 4 et Lennoxville, 18.

Tableau VIII

Résumé des informations recueillies dans la deuxième étape sur les votes appuyant le RC et les "autres" partis politiques.

	votes non-pondérés		votes pondérés	
	RC	Autres	RC	Autres
- les 67 circonscriptions ayant des résultats exacts	298,001	3,347	324,558	3,666
- Ile de Montréal (moins la circonscription de Marguerite-Bourgeoys)	18,674	13,052	16,870	11,793
- Ile Jésus	3,120	274	2,496	219
- Région de Québec (Jean-Talon et Taschereau)		114		103
- Chambly et Taillon		3,245		2,921
- Saint-François		110		143
- Sherbrooke		169		152
TOTAL	319,795	20,311	343,924	18,997

Maintenant, nous pouvons reprendre notre comparaison entre la distribution des votes entre les partis politiques pour les élections de 1970 et celle pour le premier rapport du CPRDE.

Tableau IX

La distribution des votes entre les partis politiques lors des élections québécoises de 1970 et après la deuxième étape.

partis politi- ques	la distribution des votes lors des élections de 1970	la distribution des votes après la deuxième éta- pe	différence
PLQ	1,301,984	1,295,483	6,501
PQ	664,760	665,317	557
UN	560,674	563,265	2,591
RC	321,370	319,795	1,575
Autres	20,311	20,311	0
TOTAL	2,869,099	2,864,171	

Même si un certain nombre de différences subsistent au terme de cette analyse, elles sont mineures par rapport à l'ensemble des votes. Elles n'engendrent pas de modifications significatives au niveau de l'analyse des sources de distorsions. Le tableau X nous présente la distribution des votes pondérés entre les partis politiques.

Tableau X

La distribution des votes pondérés, selon les partis politiques, pour les nouvelles divisions électorales proposées par le CPRDE en mars 1972.

Partis politiques	Les votes pondérés
PLQ	1,282,705
PQ	643,013
UN	599,890
RC	343,924
Autres	18,997
TOTAL	2,888,529

Bibliographie

- Alker, Hayward R. et Russat, Bruce M. - "On Measuring Inequality" dans Behavioural Science, Vol. 9, no. 3, July 1964, pp. 207-218.
- Angell, Harold M. - Report on Election Reform of the Province of Québec, Montréal, Fédération libérale du Québec, octobre 1961, 101 p..
- Angell, Harold M. - "Le système électoral québécois" dans Sabourin, Louis (en collaboration) - Le système politique au Canada, Ottawa, 1968, pp. 287-301.
- Angers, François-Albert - "La surprise des élections de 1966" dans L'Actionnationale, septembre 1966, pp. 1-12.
- (Anonyme) - "L'histoire de la revision provinciale" dans Le Devoir, 20 août 1965, p. 5.
- Arès, Richard - "A propos d'élections: démagogie ou démocratie?" dans Relations, no. 186, juin 1956, pp. 149-151.
- Arès, Richard - "L'épreuve de notre démocratie: les élections" dans Relations, no. 234, juin 1960, pp. 144-147.
- Aubert, Jean-Pierre - Systèmes électoraux et représentation parlementaire-Les élections de 1967, Paris, P.U.F., série Science Politique, no. 18, 1968, 92p..
- Beckenback, Edwin - An introduction to inequalities, New York, Random House, 1961, 133 p..
- Bernard, André - Les inégalités structurelles de représentation-la carte électorale du Québec: 1867-1967 (thèse de doctorat), Montréal, Université de Montréal, 1969, 369 p..
- Bernard, André - La politique au Canada et au Québec, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, 516 p..
- Bernard, André - Québec: Elections 1976, Montréal, Coll, Science Politique, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1976, 174 p..
- Bernard, André - "Tandis qu'il y a baisse au niveau fédéral. la dernière élection québécoise a donné lieu à un taux de participation plus élevé que jamais" dans Le Devoir, 23 décembre 1976, p. 5.
- Bernier, Gilles - "Le rôle de la carte électorale au

- Québec. Une exercice inutile avant la réforme en profondeur" dans Le Droit, 9 décembre 1978, p. 7.
- Besson, J. - "La sociologie électorale en Italie" dans la Revue française de science politique, décembre 1960, pp. 931-942.
- Blais, André; Desrosiers, Rachel et Renaud, François - "L'effet en amont de la carte électorale: le cas de la région de Québec à l'élection fédérale de 1968" dans la Revue canadienne de science politique, Vol. VII, no. 4, décembre 1971, pp. 648-671.
- Boily, Robert - "Il importe de modifier sensiblement le système actuel du Québec" dans Le Devoir, décembre 1966, p. 5.
- Boily, Robert - "Aspects politiques des systèmes électoraux" dans la revue Parti-Pris, février 1967, pp. 8-29.
- Boily, Robert - "Pourquoi réformer en profondeur la loi électorale" dans la revue Maintenant, no. 99, octobre 1970, pp. 251-263.
- Boily, Robert - "La loi électorale" dans la revue Maintenant, no. 100, novembre 1970, pp. 296-302.
- Boily, Robert - "La loi électorale" dans la revue Maintenant, no. 101, décembre 1970, pp. 324-334.
- Boily, Robert - "Principes directeurs d'une réforme de la carte électorale du Québec" dans la revue Forces, no. 12, 1970.
- Boily, Robert - La réforme électorale, Montréal, Ed. du Jour, 1970, 171 p..
- Boily, Robert (en collaboration) - Données sur le Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974, 270 p..
- Bonenfant, Jean-Charles - "Les 12 circonscriptions électorales "privilégiées" de Québec" dans Cahiers de géographes de Québec, P.U.F., Vol. 16, nos. 1-2, avril-septembre 1962, pp. 161-175.
- Bourassa, Robert - Bourassa-Québec!, Montréal, Ed. de l'Homme, 1970, 126 p..
- Brice, Albert - Méthode de la sociologie électorale, Québec, 1968, 142 p..

- Brooks, R.C. - Political Parties and Electoral Problems, New York, Harper Bros., 1923, 638 p..
- Butler, D.E. - The Election System in Britain, 1918-1951, Londres and Toronto, Oxford University Press, 1954.
- Cadart, J. - Régime électoral et régime parlementaire en Grande-Bretagne, Paris, Armand Colin, 1946, 300p..
- Cairns, Alan C. - "The Electoral System and the Party System in Canada, 1921-1965" dans la Revue canadienne de science politique, Vol. 1, no. 1, mars 1968, pp. 55-80.
- Carlos, Serge - "De quelques phénomènes de polarisation" dans Le Devoir, 9 mai 1970, p. 5.
- Carlos, Serge et Latouche, Daniel - "Critique d'un schéma d'analyse de sociologie électorale" dans Sociologie et sociétés, Vol. 3, no. 1, mai 1971, pp. 84-102.
- Carlos, Serge - "L'énigme de la carte électorale et du mode de scrutin", dans Latouche, Daniel; Lord, Guy et Vaillancourt, Jean-Guy (en collaboration) - Le processus électoral au Québec: les élections provinciales de 1970 et 1973, Montréal, Coll. science politique, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1976, pp. 239-263.
- Carrier, Micheline - "Un rappel salutaire. Les grandes étapes de la conquête du droit de vote pour les femmes au Québec" dans Le Devoir, 11 novembre 1976, p. 5.
- Cliche, Paul - Les élections provinciales dans la province de Québec, de 1927 à 1956 (thèse de maîtrise), Québec, Université de Laval, 1960.
- Cliche, Paul - "Les élections provinciales dans la province de Québec" dans La Presse, 23-29 juillet 1960.
- Cliche, Paul - "Les élections provinciales dans le Québec de 1927 à 1956" dans Recherches sociographiques, Vol II, nos. 3-4, juillet-décembre 1961, pp. 343-366.
- Cliche, Paul - "Les bourgs pourris québécois, cause de l'immobilisme de notre vie politique durant de nombreuses décennies" dans Le Devoir, 19 août 1965, p. 5.
- Cliche, Paul - "La revision en cours à Québec n'est qu'une

- demi-mesure affligée des tores traditionnelles: gerrymandering, etc..." dans Le Devoir, 20 août 1965, p. 5.
- Cliche, Paul - "Cette fois-ci, c'est Ottawa, et non Québec, qui fait les frais d'une petite révolution" dans Le Devoir, 21 août 1965, p. 5.
- Cliche, Paul - "La Commission Langlois a fait table rase et formé 14 comtés dont la population ne s'écarte que de 17% et 22% de la moyenne" dans Le Devoir, 24 août 1965, p. 5.
- Cliche, Paul - "Même après l'addition de 13 nouveaux comtés, la carte électorale reste désuète et injuste" dans Le Devoir, 24 mai 1966, p. 6 et 12.
- Cliche, Paul - "Le Québec est doté d'un régime électoral qui tue les tiers-partis et qui, au-delà du bipartisme, a produit trois longues périodes de domination pour un seul parti" dans Le Devoir, 2 juin 1966.
- Comité d'étude sur les modes de scrutin - "Trois modes possibles de scrutin pour l'avenir au Québec" dans Le Devoir, 26 juin 1972, p. 5.
- Cotteret, Jean-Marie et Emeri, Claude - "Essai de représentation des forces politiques" dans la Revue française de science politique, Vol. VII, no. 3, juillet-septembre 1957, pp. 594-625.
- Cotteret, Jean-Marie; Emeri, Claude et Lalumière, Pierre - Lois électorales et inégalités de représentation en France, 1936-1960, Paris, Armand Colin, 1960.
- Cotteret, Jean-Marie et Emeri, Claude - Les systèmes électoraux, Paris Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je ?, no. 1302, 1970, 125 p..
- Dawson, Robert M. - "The Gerrymander of 1882" dans Canadian Journal of Economics and Political Science, Vol. 1, no. 2, mai 1925, pp. 197-221.
- De Belleval, Denis - Un nouveau système électoral pour le Québec (Communication présentée au Congrès de l'A.C.F.A.S.), Sherbrooke, novembre 1967, 29p..
- Dowse, Robert E. - "Representation, General Elections and

- Democracy", dans la revue Parliamentary Affairs, Vol. 15, no. 3, summer 1962, pp. 331-346.
- Duguay, Pierre - La réforme électorale au Québec, Nicolet, 1970, 158 p..
- Duguay, Pierre - Jalons pour la réforme électorale, Editions H.Q., Nicolet, 1971.
- Duhamel, Alain - "Le Parti civique enregistre un surplus, le RCM et le GAM sont déficitaires" dans Le Devoir, 18 avril 1974, p. 1 et 6.
- Dumont, Fernand - "Sur la carte électorale et quelques problèmes connexes" dans Cité libre, no. 128, juin-juillet 1960, pp. 6-8.
- Dupeux, G. - "La sociologie électorale dans les pays anglo-saxons" dans G. Gurvitch (en collaboration) - Traité de sociologie, Paris, P.U.F., Tome II, 1960.
- Duverger, Maurice (en collaboration) - L'influence des systèmes électoraux sur la vie politique, Paris, Cahiers de la fondation nationale de science politique, no. 16, Armand Colin, 1950.
- Duverger, Maurice - Méthode en sciences sociales, Paris, P.U.F., Coll. Thémis, 1967.
- Duverger, Maurice - Sociologie politique, Paris, P.U.F., Coll. Thémis, 1968.
- Engelmann, F.C. et Schwartz, M.A. - Political Parties and the Canadian Social Structure, Scarborough, Prentice Hall, 1967, 278 p..
- Evalenko, R. "Systèmes électoraux et représentation parlementaire" dans Socialisme, Vol. 5, no. 25, janvier 1958, pp. 19-28.
- Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste - Le système électoral du Québec et ses conséquences, Québec, Document no. 1, présenté lors de la Conférence nationale sur le système électorale du Québec, Université Laval, 25, 26 et 27 septembre 1970.
- Fédération libérale du Québec - Le système politique québécois, Montréal, 31 de Jour, 1967, 21 p..

- Gouvernement du Québec - Vocabulaire des élections, Québec, Editeur officiel du Québec, Cahiers de l'Office de la langue française, no. 5, 1970.
- Gouvernement du Québec - Commission permanente de la réforme des districts Electoraux- Rapport un, Québec, Editeur officiel du Québec, mars 1972.
- Gouvernement du Québec - Etude préliminaire à la revision de la carte électorale de la province de Québec, 1962.
- Gouvernement du Québec - Rapport du Président général des Elections-Elections 1970, Québec, 1971.
- Gouvernement du Québec - Rapport du Président général des Elections - Elections 1973, Québec, 1974.
- Gouvernement du Québec - Rapport du Président général des Elections-Elections 1976, Québec, 1977.
- Gouvernement du Québec - Un citoyen, un vote (Livre vert sur la réforme du mode de scrutin), Québec, Ministère d'Etat à la réforme électorale et parlementaire, avril 1979, 116 p..
- Griffith, S. O. - Rise and Development of the Gerrymander, Chicago, 1907, 124 p..
- Crumm, John G. - "Théories of Electoral Systems" dans Midwest Journal of Political Science, Vol. 11, no.4, novembre 1956, pp. 357-376.
- Hamelin, Jean et Hamelin, Marcel - Les moeurs électorales dans le Québec - de 1791 à nos jours, Montréal, Ed. du Jour, Coll. l'Histoire vivante, 1962, 125 p..
- Harris, Curtis C. - "A Scientific Method of Districting" dans Behavioral Science, Vol. 9, no. 3, July 1964, pp. 219-225.
- Hogan, J. L. - Election and Representation, London, York University Press, 1955, 160 p..
- Labrecque, Jean - "Le terrorisme des autorités en place" dans Point de Mire, novembre 1970, p. 27.
- Lachapelle, G. - La représentation proportionnelle des partis politiques, Paris, Comité républicain de la représentation proportionnelle, 1913, 44 p..

- Lachapelle, G. - Les régimes électoraux, Paris, Armand Colin, 1934, 380 p..
- Laforte, Denis - Le système électoral du Québec de 1790 à 1895 (thèse de maîtrise), Montréal, Université de Montréal, 1968, 291 p..
- Laforte, Denis et Bernard, André - La législation électorale au Québec, 1791-1970, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1967, 197 p..
- Laforte, Denis - "Plaidoyer pour un système électoral plus équitable" dans Le Devoir, 25 mars 1969, p. 5.
- Laforte, Denis - "Le scrutin régional: remède possible aux inconvénients de notre système électoral de représentation" dans Le Devoir, 4 mai 1970, p. 5.
- La Pa'embara, Joseph G. - "The Italian elections and the problem of représentation" dans American Political Science Review, Vol. XLVII, no. 3, septembre 1953, pp. 676-703.
- Latouche, Daniel - "Les tiers-partis, des trouble-fête?" dans Socialisme 66, nos. 9-10, octobre-décembre 1966, pp. 119-137.
- Leleu, Cl. - "Pour une nouvelle méthode d'analyse des statistiques électorales" dans la Revue française de science politique, no. 3, 1955,
- Lemieux, Fernando - "Le découpage électoral ne favorise pas un parti donné, mais défavorise l'électorat" dans Le Soleil, 11 avril 1970.
- Lemieux, Vincent - "Les influences imprévues de la loi et de la carte électorale nouvelles" dans Socialisme 66, nos. 9-10, octobre-décembre 1966, pp. 107-118.
- Lemieux, Vincent - "L'analyse hiérarchique des résultats électoraux" dans la Revue canadienne de science politique, Vol. I, no. 1, mars 1968, pp. 40-54.
- Lemieux, Vincent (en collaboration) - Quatre élections provinciales au Québec, 1966-1966, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967, 240 p..
- Lemieux, Vincent - "Le temps est venu de réformer le système

- électoral du Québec" dans La Presse, 2 mai 1970, p.7.
- Lemieux, Vincent; Gilbert, Marcel et Blais, André - Une élection de réalignement, Québec, Ed. du Jour, 1970, 182 p.
- Lemieux, Vincent - "Le mode de scrutin de la République fédérale allemande" dans Le Devoir, 22 janvier 1971, p. 5.
- Lemieux, Vincent - Le quotient politique vrai: le vote provincial et fédéral au Québec, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, 274 p..
- Levy, Y. - Le problème des modes de scrutin et le fonctionnement de la démocratie, Paris, Marcel Rivière, 1956, 43 p..
- Lyons, W. E. - On 'Man - One Vote, Toronto, McGraw-Hill, 1970.
- March, James C. - "Party Legislative Representation as a Function of Election Results" dans Public Opinion Quarterly, Vol. 21, no. 4, winter 1957-1958, pp. 521-542.
- Meisel, John - "Le système électoral fédéral" dans Sabourin, Louis (en collaboration) - Le système politique du Canada, Ottawa, 1968, pp. 185-196.
- Mellos, Koula et Sankoff, David - "Pourquoi les sièges ne sont-ils pas proportionnels aux voix obtenues?" dans Le Devoir, 2 mai 1970, p. 4.
- Mellos, Koula et Sankoff, David - "La régionalisation électorale et l'amplification des proportions" dans la Revue canadienne de science politique, Vol. VI, no. 3, septembre 1973, pp. 380-398.
- Mercier, Jean - Les inégalités de représentation au Conseil de la République (thèse de recherches), Paris, Institut d'Etudes politiques, 1956, 250 p..
- Meynaud, Jean - "Introduction: présentation générale des parlementaires" dans la Revue internationale des sciences sociales, Vol. XIII, no. 4, 1961, pp. 577-608.
- Meynaud, Jean - "Les principaux modes de scrutin en régime parlementaire" dans la revue Forces, no. 13, 1970, pp. I-XVI.
- Mouchaine, François - "Préface" dans le livre de Aubert, Jean-Pierre - Systèmes électoraux et représentation parlementaire- Les élections de 1967, Paris,, 1967,, no. 18, 1967, pp.

- Parti québécois - La nouvelle carte électorale du Québec, Montréal, Ed. du Parti québécois, 1972, 101 p..
- Parti québécois - La réforme électorale, Montréal, Document de travail déposé devant la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale, 23 septembre 1970.
- Parti québécois - Un gouvernement du Parti québécois s'engage..., (programme officiel), Montréal, Ed. du Parti québécois, mai 1973, 123 p..
- Parti québécois - Le programme officiel et les statuts, édition 1978, Montréal, Ed. du Parti québécois, 1978, 64p..
- Pasis, Harvey E. - "The Inequality of distribution in the Canadian Provincial Assemblies" dans la Revue canadienne de science politique, Vol. V, no. 3, septembre 1972, pp. 433-436.
- Pellerin, Jean - "Autopsie du 5 juin - Une drôle d'élection" dans Cité libre, nos. 88-89, juillet-août 1966, pp. 5-7.
- Pellerin, Jean - "Pourquoi le PQ a-t-il été roulé?" dans La Presse, 4 mai 1970, n. 4.
- Pellerin, Jean - "La réforme électorale: des principes aux modalités" dans Le Devoir, 11 mai 1979, p. 5.
- Perillier, L. - "La réforme des structures des circonscriptions électorales" dans Cahiers de la République, Vol. 16, no. 3, novembre-décembre 1958, pp. 22-40.
- Pollock, James W. - "The Electoral System of the Federal Republic of Germany: A study in Representation Government" dans American Political Science Review, Vol. XLVI, no. 4, December 1952, pp. 1056-1068.
- Pritchett, C. Herman - "Equal Protection and the Urban Majority" dans American Political Science Review, Vol. LVIII, no. 4, December 1964, pp. 869-875.
- Pulsipher, Allan G. et Weatherby, James L. - "Malapportionment Party Competition and the Functional Distribution of Governmental Expenditures" dans American Political Science Review, Vol. LXII, no. 4, December 1968, pp. 1207-1219.
- Rulzer, Peter J. - Political Representation and Elections, New York, Praeger, 1968, 168 p..

- Rae, Douglas - The Political Consequences of Electoral Laws, New Haven, Conn., Yale University Press, 1957.
- Reinach, Joseph - La réforme électorale, Paris, Fasquelle, 1911, 386 p..
- Robertson, John M. - Electoral Justice, London, British Periodicals, 1931, 104 p..
- Ross, James F.S. - Parliamentary Representation, London, Eyre and Spottiswoode, 1948, 245p..
- Ross, James F.S. - Elections and Electors: Studies in Democratic Representation, London, Eyre and Spottiswoode, 1955, 480 p..
- Ryon, Claude - "Un rapport qui sent trop le statu quo" dans Le Devoir, 26 juin 1972, p. 4.
- Sauriol, Paul - "Deux graves défauts de notre régime électoral" dans Le Devoir, 29 avril 1970, p. 4.
- Sauriol, Paul - "Un régime électoral qui fausse la représentation parlementaire" dans Le Devoir, 1 mai 1970, p. 4.
- Sauriol, Paul - "Réforme de la carte électorale" dans Le Devoir, 8 mai 1970, p. 4.
- Sauriol, Paul - "Pour rendre notre régime électoral plus démocratique" dans Le Devoir, 27 mars 1969, p. 4.
- Schmeckbier, L. F. - "The method of Equal Proportions" dans Law and Contemporary Problems, Vol. 17, no. 2, Summer 1952, pp. 302-313.
- Schubert, Glendon et Press, Charles - "Measuring Malapportionment" dans American Political Science Review, Vol. LXIII, no. 2, June 1964, pp. 302-327.
- Smith, Bernard - Le coup d'Etat du 29 avril, Montréal, Ed. Actualité, 1971, 115 p..
- Société nationale des Québécois du centre du Québec - Le système électoral québécois: Réforme ou réformette, Québec, 1970, 159 p..
- Tharson, Thomas London - "Epilogue on Absolute Majority Rule" dans The Journal of Politics, Vol. 23, no. 2, August 1961, pp. 547-560.

-Todd, J. E. - "The Apportionment Problem Faced by the States"
dans Law and Contemporary Problems, Vol. 17, no. 2, Summer
1952, pp. 314-337.

Résumé de la thèse de maîtrise en science politique:

Les effets en aval du système électoral québécois, 1970-1976
présentée par Daniel Carignan (190290).

La problématique de cette recherche se lit comme suit: nous cherchons à cerner les effets en aval du système électoral québécois dans la transformation du suffrage exprimé en sièges. En d'autres termes, il s'agit, d'une part, de déterminer le rapport entre le mode de scrutin et les divisions électorales, communément appelées la carte électorale, et d'autre part, de préciser les sources de distorsions résultant de ceux-ci dans le but de mettre en lumière le processus qui permet de convertir le suffrage exprimé en sièges dans le contexte propre au Québec. Alors notre recherche se présente principalement comme une analyse descriptive puisque l'on veut démontrer le fonctionnement du mode de scrutin en vigueur au Québec.

Pour arriver à cette objectif, deux axes principaux animent notre réflexion. Premièrement, nous faisons une critique des recherches déjà entreprises par les chercheurs québécois. Plusieurs de leurs éléments sont retenus pour les fins de la présente recherche. Deuxièmement, nous proposons un modèle d'analyse qui tient compte des différents rapports soulevés par notre problématique. Ces deux axes ne sont pas étudiés de façon simultanée. Ils se retrouvent dans chacune des parties de la recherche.

Sur le plan structurel, cette recherche se divise en trois parties. Chacune d'elles correspond à un chapitre. Le premier a pour but de proposer un modèle d'analyse, tandis que les deux autres cherchent à vérifier sa véracité. Le premier chapitre se subdivise en quatre parties. Premièrement, nous portons une attention particulière à la définition de certains concepts. Deuxièmement, nous mettons en lumière les inégalités ou les distorsions engendrées par le mode de scrutin en place au Québec. Troisièmement, nous faisons une analyse synthèse-critique des différents travaux

réalisés par les chercheurs québécois dans le domaine étudié. Et quatrièmement, nous suggérons un nouveau modèle d'analyse. Le deuxième chapitre cherche à savoir si notre modèle tient véritablement compte de toutes les sources de distorsions. Le troisième chapitre a pour but de saisir le rapport qui s'établit entre le mode de scrutin et les divisions électorales dans le système électoral québécois.

Il faut reconnaître que, au delà de la compréhension du fonctionnement de notre système électoral, nous nous sommes fixés un autre objectif. Nous avons essayé, malgré les aspects techniques du sujet étudié, de rendre cette recherche le plus accessible possible. Nous pensons que cette démarche est indispensable si l'on veut qu'une prise de conscience assez forte se développe dans le but d'exercer des pressions sur le gouvernement pour modifier la présent mode de scrutin.